

**ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE**

**TREIZIÈME  
CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL**

**GENÈVE, 4–26 MAI 1999**

**PROCÈS-VERBAUX**

C'est l'OMM qui détient les droits d'auteur pour ce fichier électronique et son contenu, qui ne doit être ni modifié, ni copié ou remis à un tiers, ni affiché électroniquement sans son autorisation écrite.



**OMM-N° 932**

**Secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale — Genève — Suisse**

# RAPPORTS RÉCENTS DE L'OMM

## Congrès et Conseils exécutifs

- 867 — Conseil exécutif. Quarante-neuvième session, Genève, 10-20 juin 1997.  
880 — Douzième Congrès météorologique mondial. Procès-verbaux, Genève, 30 mai-21 juin 1995.  
883 — Conseil exécutif. Cinquantième session, Genève, 16-26 juin 1998.  
902 — Treizième Congrès météorologique mondial, Genève, 4-26 mai 1999.  
903 — Conseil exécutif. Cinquante et unième session, Genève, 27-29 mai 1999.  
915 — Conseil exécutif. Cinquante-deuxième session, Genève, 16-26 mai 2000.  
929 — Conseil exécutif. Cinquante-troisième session, Genève, 5-15 juin 2001.

## Associations régionales

- 874 — Association régionale III (Amérique du Sud). Douzième session, Salvador, 17-26 septembre 1997.  
882 — Association régionale VI (Europe). Douzième session, Tel Aviv, 18-27 mai 1998.  
890 — Association régionale V (Pacifique Sud-Ouest). Douzième session, Denpasar, 14-22 septembre 1998.  
891 — Association régionale I (Afrique). Douzième session, Arusha, 14-23 octobre 1998.  
924 — Association régionale II (Asie). Douzième session, Séoul, 19-27 septembre 2000.  
927 — Association régionale IV (Amérique du Nord et Amérique centrale). Treizième session, Maracay, 28 mars-6 avril 2001.

## Commissions techniques

- 870 — Commission de climatologie. Douzième session, Genève, 4-14 août 1997.  
879 — Commission des sciences de l'atmosphère. Douzième session, Skopje, 23 février-4 mars 1998.  
881 — Commission des instruments et des méthodes d'observation. Douzième session, Casablanca, 4-12 mai 1998.  
893 — Commission des systèmes de base. Session extraordinaire, Karlsruhe, 30 septembre-9 octobre 1998.  
899 — Commission de météorologie aéronautique. Onzième session, Genève, 2-11 mars 1999.  
900 — Commission de météorologie agricole. Douzième session, Accra, 18-26 février 1999.  
921 — Commission d'hydrologie. Onzième session, Abuja, 6-16 novembre 2000.  
923 — Commission des systèmes de base. Douzième session, Genève, 29 novembre-8 décembre 2000.  
931 — Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime. Première session, Akureyri, 19-29 juin 2001.

**Conformément à la décision du Treizième Congrès,  
les rapports paraissent dans les langues suivantes :**

Congrès et Conseil exécutif	: anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Association régionale I	: anglais, arabe, français
Association régionale II	: arabe, anglais, chinois, français, russe
Association régionale III	: anglais, espagnol
Association régionale IV	: anglais, espagnol
Association régionale V	: anglais, français
Association régionale VI	: anglais, arabe, français, russe
Commissions techniques	: anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe

L'OMM publie des ouvrages faisant autorité sur les aspects scientifiques et techniques de la météorologie, de l'hydrologie et des sujets connexes, notamment des manuels, des guides, du matériel didactique et de l'information destinée au public ainsi que le *Bulletin* de l'OMM.

**ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE**

**TREIZIÈME  
CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL**

**GENÈVE, 4 – 26 MAI 1999**

**PROCÈS-VERBAUX**



**OMM-N° 932**

**Secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale - Genève - Suisse  
2001**

© 2002, **Organisation météorologique mondiale**

ISBN 92-63-20932-4

NOTE

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Liste des participants au Treizième Congrès .....	V
Représentation aux séances plénières .....	XIII
Ordre du jour .....	XXI
Procès-verbaux :	
Première séance, 4 mai 1999 .....	1
Deuxième séance, 4 mai 1999 .....	11
Troisième séance, 5 mai 1999 .....	13
Quatrième séance, 6 mai 1999 .....	27
Cinquième séance, 7 mai 1999 .....	35
Sixième séance, 13 mai 1999 .....	37
Septième séance, 14 mai 1999 .....	43
Huitième séance, 14 mai 1999 .....	55
Neuvième séance, 17 mai 1999 .....	57
Dixième séance, 19 mai 1999 .....	67
Onzième séance, 24 mai 1999 .....	69
Douzième séance, 25 mai 1999 .....	75
Treizième séance, 25 mai 1999 .....	77
Quatorzième séance, 26 mai 1999 .....	83
Quinzième séance, 26 mai 1999 .....	89
Liste des abréviations .....	97

# LISTE DES PARTICIPANTS AU TREIZIÈME CONGRÈS

## A. Représentants des Membres de l'OMM

<i>Membre</i>	<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Membre</i>	<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>
<b>Afghanistan, Etat islamique d'</b>	H. Tandar	Délégué principal	<b>Australie (suite)</b>	P. Lawrence	Délégué
<b>Afrique du Sud</b>	G. C. Schulze	Délégué principal		B. R. Morton	Délégué
	J. R. Coetzee Geret	Délégué		K. J. O'Loughlin	Délégué
	P. Montwedi	Délégué		S. M. Pearce (Mme)	Déléguée
	B. Qwabe (Mme)	Déléguée		V. K. Tsui (4-9.5)	Délégué
	S. van Biljon	Délégué		E. Van der Wal	Conseiller
<b>Albanie</b>	K. Krisafi	Délégué principal	<b>Autriche</b>	P. Steinhäuser	Délégué principal
	M. Sanxhaku	Suppléant		T. Loidl	Suppléant
	M. Gega (Mme)	Déléguée		F. Neuwirth	Délégué
<b>Algérie</b>	F. Ounnar	Délégué principal	<b>Azerbaïdjan</b>	Z. F. Musaev	Délégué principal
	A. Bourbala	Suppléant		Z. Farzaliev	Suppléant
	A. Bekhouche	Délégué	<b>Bahamas</b>	K. L. Lightbourne	Délégué principal
	M. Debihi	Délégué		A. W. Rolle	Suppléant
	O. Ghalem (Mme)	Déléguée	<b>Bahreïn</b>	A. Majeed H. Isa	Délégué principal
	A. Guerst	Délégué		H. B. Salman Al-Khalifa	Délégué
	A. Ould-Amara	Délégué	<b>Bangladesh</b>	E. M. Hossain	Délégué principal
	A. Terchi	Délégué	<b>Barbade</b>	C. R. Layne	Délégué principal
	A. Zehar	Délégué		S. Rudder (Mme)	Conseillère
	M. Merabet	Délégué	<b>Bélarus</b>	Y. M. Pokoumeiko	Délégué principal
	A. Lagha	Délégué		S. I. Mikhnevich	Suppléant
<b>Allemagne</b>	U. Gärtner	Délégué principal		S. Anoshko	Délégué
	H. Eberle	Suppléant	<b>Belgique</b>	H. Malcorps	Délégué principal
	B. Anger	Délégué		G. Demarée	Délégué
	H. Bauer	Délégué		E. Honnay (Mme)	Déléguée
	U. Einsfelder (Mme)	Déléguée		J.-M. Noirfalisse	Délégué
	D. Frömming	Délégué		A. Quinet	Délégué
	K. Hofius	Délégué		M. Vinck	Délégué
	H. Hüster	Délégué	<b>Belize</b>	C. Depradine	Délégué principal
	U. Kalbitzer	Délégué	<b>Bénin</b>	F. J. B. Hounton	Délégué principal
	S. Mildner	Délégué	<b>Bolivie</b>	C. Diaz	Délégué principal
	J. Ringeltaube	Délégué		J. Loayza	Délégué
	V. Vent-Schmidt	Délégué	<b>Bosnie-Herzégovine</b>	E. Sarac	Délégué principal
<b>Angola</b>	S. Pegado Da Silva (Mme)	Déléguée principale		M. Muminovic	Suppléant
	M. Constantino	Délégué		S. Avdic (Mme)	Déléguée
<b>Antilles néerlandaises et Aruba</b>	A. J. Dania	Délégué principal		S. Fadzan	Délégué
	P. L. Trappenberg	Délégué		M. Kordic	Délégué
<b>Arabie saoudite</b>	N. Tawfiq	Délégué principal		N. Kustrinovic	Délégué
	S. Baazim	Délégué	<b>Botswana</b>	G. K. Ramothwa (Mme)	Déléguée principale
	J. A. Bantan	Délégué		M. K. Mathlaga (Mme)	Déléguée
	S. Bukhari	Délégué	<b>Brésil</b>	A. C. Athayde	Délégué principal
	N. Murshid	Délégué		J. M. Rezende	Suppléant
<b>Argentine</b>	R. A. Sonzini	Délégué principal		R. Coimbra	Délégué
	A. Repetti (Mme)	Déléguée		A. M. Dall'Antonia	Délégué
<b>Arménie</b>	G. S. Kodjoyan	Délégué principal		H. D. Hofer	Délégué
	S. Ohanian	Délégué		F. Meyer	Délégué
<b>Australie</b>	J. W. Zillman	Délégué principal	<b>Brunéi</b>	H. A. K. Tengah	Délégué principal
	D. J. Gauntlett (4-8.5)	Suppléant	<b>Darussalam</b>	A. A. Latif	Délégué
	V. K. Tsui (10-26.5)	Suppléant	<b>Bulgarie</b>	V. Sharov	Délégué principal
	J. T. Davidson	Délégué		I. Krastelnikov	Délégué
	D. J. Gauntlett (10-26.5)	Délégué	<b>Burkina Faso</b>	N. F. Ouattara	Délégué principal

<i>Membre</i>	<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Membre</i>	<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>		
<b>Burundi</b>	A. Nahayo	Délégué principal	<b>Costa Rica</b>	L. Rojas B.	Délégué		
	E. Kabushemeye- Ntamwana (Mme)	Suppléante		(suite)	J. Rodriguez	Délégué	
<b>Cameroun</b>	B. H. Mbifngwen	Délégué principal		R. Saborio	Délégué		
	R. Owona Etende	Suppléant		R. Ulate	Délégué		
	C. M. Bomba	Délégué		J. M. Dengo-Garrón	Conseiller		
<b>Canada</b>	G. A. McBean	Délégué principal	<b>Côte d'Ivoire</b>	A. Kignaman Soro	Délégué principal		
	D. Grimes	Suppléant			C. Bouah-Kamon	Délégué	
	B. Angle	Délégué			G. Flegbo	Délégué	
	P. Chen	Délégué		M. Sakho	Délégué		
	S. Cormie (Mme)	Déléguée	<b>Croatie</b>	M. Matvijev	Délégué principal		
	N. Cutler (Mme)	Déléguée			C. Grebša	Délégué	
	B. J. O'Donnell	Délégué			J. Smitlehner	Délégué	
		O. Jalbert	Conseiller	<b>Cuba</b>	T. Gutierrez	Délégué principal	
<b>Cap Vert</b>	E. F. Santos Soares	Délégué principal			C. Amat Fores	Délégué	
	E. De Brito (Mme)	Déléguée			A. Hernández- Quesada (Mme)	Déléguée	
<b>Chili</b>	N. Makuc	Délégué principal	<b>Danemark</b>	L. P. Prahm	Délégué principal		
	X. Ares (Mme)	Déléguée			C. Christensen	Suppléant	
	F. Emst	Délégué			L. Wester-Andersen (Mme)	Déléguée	
	R. Velasco	Conseiller	<b>Djibouti</b>	I. O. Robleh	Délégué principal		
<b>Chine</b>	Wen Kegang	Délégué principal		<b>Dominique</b>	C. E. Berridge	Délégué principal	
	Yan Hong	Suppléant	<b>Egypte</b>		M. A. Mahran	Délégué principal	
	Cai Jianyuan	Délégué			A. M. Rebba	Suppléant	
	Chen Xiaoguang	Délégué			A. Tarek	Délégué	
	Ruan Shui-Gen	Délégué		A. E. Amer	Délégué		
	Wang Caifang	Délégué	<b>El Salvador</b>	V. M. Lagos Pizzati	Délégué principal		
	Wang Xiaomin (Mme)	Déléguée			M. Castro Grande	Suppléant	
	Xin Xianhua	Délégué	<b>Emirats arabes unis</b>	A. W. Al Khateeb	Délégué principal		
	Xu Nanshan	Délégué			A. Kamal	Suppléant	
	Zhang Guocai	Délégué			A. R. Al Mandoos	Délégué	
	Zhao Yang Ling (Mme)	Déléguée			A. H. M. Al-Ali	Délégué	
	Zheng Guogang	Délégué			T. A. Al-Awadhi	Délégué	
	Zhou Shuguang	Délégué	<b>Equateur</b>	N. Salazar	Délégué principal		
Zhu Zheng Yi	Délégué			J. C. Castrillon	Délégué		
				L. Gallegos	Délégué		
<b>Chypre</b>	K. Philaniotis	Délégué principal	<b>Erythrée</b>	B. Woldeyohannes	Délégué principal		
	P. Kestoras	Suppléant			A. Habtemicael	Délégué	
<b>Colombie</b>	P. Leyva-Franco	Délégué principal	<b>Espagne</b>	E. Coca Vita	Délégué principal		
	D. Pabon	Suppléant			R. Perez-Hernandez	Suppléant	
	M. E. Posada- Corrales (Mme)	Déléguée			J. Segovia	Suppléant	
<b>Comores</b>	A. M. Rebba (4-17.5)	Délégué principal			J. Garcia-Legaz	Délégué	
	M. A. B. Poundja (18-26.5)	Délégué principal			C. Martinez (Mme)	Déléguée	
<b>Congo</b>	F. Oyou	Délégué principal			J. M. Salas	Délégué	
	J. Biabaroh-Iboro	Délégué			J. Tamayo-Carmona	Délégué	
	A. Miampika	Délégué		E. Cormenzana	Délégué		
<b>Costa Rica</b>	N. Ruiz de Angulo (Mme)	Déléguée principale		A. Rodriguez Fontal	Délégué		
	E. Zárate	Suppléant	<b>Estonie</b>	P. Karing	Délégué principal		
	O. Acuña	Délégué		<b>Etats-Unis d'Amérique</b>	J. J. Kelly, Jr. (4-16.5)	Délégué principal	
	G. Chaves	Délégué				J. E. Jones (17-26.5)	Délégué principal
	J. Coghi Arias	Délégué				R. S. Greenfield (4-16.5)	Suppléant
	L. Dachner (Mme)	Déléguée				M. C. Yerg (17-26.5)	Suppléant
	M. B. Dengo	Délégué				D. G. Brandon	Délégué
	P. Grane	Délégué				J. M. Garner	Délégué
	C. Guillermet	Délégué				K. E. Weston (Mme)	Déléguée
	M. Odio (Mme)	Déléguée				K. E. Johnson (Mme)	Conseillère
	E. Penrod	Délégué				C. McMahan (Mme)	Conseillère
	M. Perez (Mme)	Déléguée				R. D. McPherson	Conseiller

<i>Membre</i>	<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Membre</i>	<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>	
<b>Etats-Unis d'Amérique</b> <i>(suite)</i>	W. McPherson	Conseiller	<b>Grèce</b>	C. Gkagkaoudaki (Mme)	Déléguée principale (4-16.5)	
	J. F. W. Purdom	Conseiller		G. Sakellaridis (17-26.5)	Délégué principal	
	C. Sprinkle	Conseiller		I. Bassiakos	Suppléant	
	L. Taylor	Conseiller		M.-F. Katsimardou-Refene (Mme)	Déléguée	
<b>Ethiopie</b>	F. Yimer Aboye	Délégué principal	<b>Guinée</b>	M. L. Bah	Délégué principal	
	A. A. Amaha Tesfaye (Mme)	Déléguée		A. Kourouma (Mme)	Suppléante	
	K. Asefa	Délégué	<b>Guyana</b>	D. K. Jaigopaul	Délégué principal	
	B. Kassahun	Délégué		<b>Haïti</b>	J. Antonio	Délégué principal
<b>Ex-République yougoslave de Macédoine</b>	I. Panov (4-10.5)	Délégué principal	M. M. Duchatellier (Mme)		Déléguée	
	L. Mančevski (11-26.5)	Délégué principal	F. Gaspard		Délégué	
	G. Petreski	Suppléant	<b>Honduras</b>	G. Bu Figueroa (Mme)	Déléguée principale	
	K. Lazaroski	Délégué		R. F. Licona Azcona (Mme)	Suppléante	
	D. Mijatovic	Délégué		<b>Hong Kong, Chine</b>	H. K. Lam	Délégué principal
	N. Nikolovski	Délégué	<b>Hongrie</b>		I. Mersich	Délégué principal
B. Stefanovska-Sekovska (Mme)	Déléguée	M. Kaba (Mme)		Suppléante		
<b>Fédération de Russie</b>	A. Bedritsky	Délégué principal		P. Bakonyi	Délégué	
	S. Khodkin	Suppléant		Z. Buzàs (Mme)	Déléguée	
	Y. Izrael	Délégué		S. Nagy	Délégué	
	A. Maximov	Délégué	Z. Varga	Délégué		
	T. Mishina (Mme)	Déléguée	<b>Iles Cook</b>	A. Ngari	Délégué principal	
	A. Vasiliev	Délégué		<b>Iles Salomon</b>	C. Iroi	Délégué principal
O. Chamanov	Conseiller	<b>Inde</b>	R. R. Kelkar		Délégué principal	
R. Kolodkin	Conseiller		M. M. K. Sardana	Suppléant		
A. Kovalenko	Conseiller		S. Kumar	Délégué		
<b>Fidji</b>	R. Prasad		Délégué principal	N. Sen Roy	Délégué	
	<b>Finlande</b>	E. Jatila	Délégué principal	<b>Indonésie</b>	S. Diharto	Délégué principal
		M. Alestalo	Délégué		S. Sutoyo	Suppléant
		P. Huhtaniemi	Délégué		S. Shirley (Mme)	Déléguée
		L. Leskinen (Mme)	Déléguée		M. P. Hendrasmoro	Conseiller
		T. Raivio (Mme)	Déléguée	L. H. Rustam (Mme)	Conseillère	
J. T. Riissanen		Délégué	<b>Iran, République islamique d'</b>	A. M. Noorian	Délégué principal	
M. Sagbom (Mme)	Déléguée	A. H. Delju		Suppléant		
P. Seuna	Délégué	H. Soleymanpour		Suppléant		
<b>France</b>	J.-P. Beysson	Délégué principal		M. Baharvand	Délégué	
	M. Boccoz (Mme)	Suppléante		E. Farman (Mme)	Déléguée	
	D. Lambergeon	Suppléant		T. Farvar	Délégué	
	O. Moch	Suppléant		G. H. Kamali	Délégué	
	P. Petit	Suppléant	M. Nili	Délégué		
J.-C. Tallard-Fleury	Suppléant	L. Salimabadi (Mme)	Déléguée			
P. Hubert	Délégué	B. Sanagi	Délégué			
<b>Gabon</b>	D. Ondo Ndong	Délégué principal	A. Sedaghatkerdar	Délégué		
	A. M. Betole	Délégué	A. Vazifeh	Délégué		
	Y. Bikes (Mme)	Déléguée	<b>Iraq</b>	F. A. Ghalib	Suppléant	
	A. Mackosso (Mme)	Déléguée		<b>Irlande</b>	D. Murphy	Délégué principal
	M. Angone-Abena (Mme)	Conseillère			E. Murphy	Suppléant
<b>Gambie</b>	A. T. Nije	Délégué principal	B. Ardif		Délégué	
	P. A. Cham	Délégué	T. Hanney	Délégué		
	B. P. Jallow	Délégué	<b>Islande</b>	M. Jonsson	Délégué principal	
	A. Manneh	Délégué		<b>Israël</b>	Z. Alperson	Délégué principal
<b>Géorgie</b>	N. Beradze	Délégué principal	G. Koren		Suppléant	
	<b>Ghana</b>	N. B. Yelifari	Délégué principal		T. Guluma (Mme)	Conseillère
G. K. Anaglate		Délégué				
Y. Osei-Brimpong (Mme)		Déléguée				
J. Wellens-Mensah		Délégué				
J. J. Nwaneampek		Conseiller				



<i>Membre</i>	<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Membre</i>	<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>
<b>Italie</b>	C. Finizio	Délégué principal	<b>Malaisie</b>	Lim Joo Tick	Délégué principal
	M. Capaldo	Suppléant		Ling Leong Kwok	Suppléant
	L. De Chiara	Délégué		Ahmad Jazri Mohd Tohar	Délégué
	G. Maracchi	Délégué	<b>Malawi</b>	D. R. Kamdonyo	Délégué principal
	F. Prodi	Délégué		<b>Maldives</b>	A. Majeed
	L. M. Michaud	Conseiller	<b>Mali</b>		K. Konaré
	G. Onorati	Conseiller		<b>Malte</b>	M. L. Bartolo
<b>Jamahiriya arabe libyenne</b>	T. A. Borgan	Délégué principal			F. T. Gauci
	M. Abuseif	Délégué	J. Aquilina (Mme)		Déléguée
	M. J. El-Ghadi	Délégué	<b>Maroc</b>	A. Diouri	Délégué principal
	O. M. Salem	Délégué		A. Belhouji	Délégué
<b>Jamaïque</b>	S. McGill (Mme)	Déléguée principale		A. Chaachoo	Délégué
	K. G. A. Hill	Suppléant		A. El Kadiri	Délégué
	F. Hall	Délégué		B. Louaked	Délégué
	C. Maryns (Mme)	Déléguée		M. L. Selassi	Délégué
<b>Japon</b>	Y. Takigawa	Délégué principal	<b>Maurice</b>	R. R. Vaghjee	Délégué principal
	T. Hiraki	Suppléant		H. K. Bhunjoo	Délégué
	A. Chiba	Délégué		U. C. Dwarka-Canabady (Mme)	Déléguée
	M. Kawata	Délégué		A. Koodoruth	Délégué
	H. Sasaki	Délégué	R. Sawmy	Délégué	
	K. Shida	Délégué	<b>Mauritanie</b>	M. B. O. M. Laghdaf	Délégué principal
	S. Sumi	Délégué		M. S. Ould Lemine	Délégué
	M. Takesawa	Délégué		<b>Mexique</b>	A. Jaime
	T. Uehara	Délégué	C. Espinosa González		Suppléant
<b>Jordanie</b>	H. Al-Sha'er	Délégué principal	E. Cubero-Gómez		Délégué
	J. Rabadi	Suppléant	H. Gutierrez		Observateur
	A. H. Abu Azim	Délégué	<b>Micronésie, Etats fédérés de</b>	G. Joel	Délégué principal
	N. Kafawin	Délégué		<b>Monaco</b>	M. Fétrier
<b>Kazakhstan</b>	T. Kudekov	Délégué principal	E. Lindenfeld		Suppléant
	A. Zhumadilov	Suppléant	<b>Mongolie</b>	Z. Batjargal	Délégué principal
	Z. Abishev	Délégué		S-O. Bold	Suppléant
	E. Zhussupov	Délégué		D. Dagvadorj	Délégué
<b>Kenya</b>	E. A. Mukolwe	Délégué principal	B-O. Erdenebulgan	Délégué	
	K. I. Essendi	Suppléant	<b>Mozambique</b>	F. Lucio	Délégué principal
	K. A. A. Rana	Délégué		<b>Myanmar</b>	H. Htay Aung
	E. W. Ngare	Conseiller	Kyaw Swe Tint		Délégué
<b>Koweït</b>	R. Al-Sane	Délégué principal	<b>Namibie</b>	A. E. S. Amer	Délégué principal
	K. Shuaibi	Délégué		<b>Népal</b>	K. S. Yogacharya
<b>Lesotho</b>	B. T. Sekoli	Délégué principal			N. B. Shrestha
	M. Moleleki	Délégué	M. B. Basnyat		Délégué
<b>Lettonie</b>	A. Leitass	Délégué principal	<b>Niger</b>	I. Also	Délégué principal
<b>Liban</b>	A. P. Bejjani	Délégué principal		M. Diarra	Suppléant
	I. Barakt-Diab	Délégué		M. Saloum	Délégué
	A. S. Issa	Délégué	<b>Nigéria</b>	A. Y. Salahu	Délégué principal
<b>Lituanie</b>	P. Korkutis	Délégué principal		L. E. Akeh	Délégué
	<b>Luxembourg</b>	F. Neu		Délégué principal	E. E. Ekuwen
R. Kipgen		Délégué		J. A. Hanidu	Délégué
<b>Macao</b>		Fong Soi Kun		Délégué principal	I. D. Nnodu
	A. Visou	Suppléant		S. C. Nwokedi	Délégué
	Ku Chi Meng	Délégué	O. O. Odumosi	Délégué	
	Hao I Pan	Délégué	<b>Nioué</b>	H. Vavae (Mme)	Déléguée principale
<b>Madagascar</b>	C. A. Rasolonay	Délégué principal			
	C. Razafy (Mme)	Suppléante			
	P. R. Edefe	Délégué			
	J. C. Razaranaina	Délégué			
	M. Zafera	Délégué			

<i>Membre</i>	<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Membre</i>	<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>	
<b>Norvège</b>	A. Grammelvedt	Délégué principal	<b>République arabe syrienne</b> <i>(suite)</i>	S. Jabbour	Délégué	
	L. Svendsen (Mme)	Suppléante		M. Soleiman	Délégué	
	V. Bjorhim	Délégué		B. Kasme	Conseiller	
	K. Repp	Délégué	<b>République de Corée</b>	Sung-Eui Moon	Délégué principal	
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	M.-A. Lecorcher (Mme)	Déléguée principale		Kwang-Joon Park	Délégué	
	<b>Nouvelle-Zélande</b>	J. R. Lumsden		Délégué principal	Jai-Ho Oh	Délégué
		N. Gordon		Suppléant	Jeong-Gyoo Park	Délégué
M. Gubb	Délégué	Kyung-Sup Shin		Délégué		
<b>Oman</b>	M. S. Al-Rawahi A. R. S. Al-Harmi N. S. Al-Riyami S. Y. M. Al-Saifi	Délégué principal	<b>République de Moldova</b>	V. Sofroni	Délégué principal	
		Délégué		<b>République démocratique du Congo</b>	K. Mupande	Délégué principal
		Délégué	M. Cizungu		Suppléant	
		Délégué	B. Agamana (Mme)		Déléguée	
<b>Ouganda</b>	Bwango-Apuuli	Délégué principal	<b>République démocratique populaire lao</b>	T. Vongsipason	Délégué principal	
<b>Ouzbékistan</b>	V. E. Chub	Délégué principal		<b>République dominicaine</b>	Y. Román (Mme)	Déléguée principale
	<b>Pakistan</b>	Q. Z. Chaudhry			Délégué principal	<b>République du Yémen</b>
M. Akram		Suppléant	F. Al Obthani	Délégué		
T. Janjua (Mme)		Déléguée	M. Al-Attar	Délégué		
M. S. Quazi		Délégué	A. Al-Hada	Délégué		
<b>Panama</b>	J. Bonagas	Délégué principal	<b>République populaire démocratique de Corée</b>	Hong Song	Délégué principal	
	M. Garrido (Mme)	Conseillère		Kin Ho Bu	Délégué	
<b>Papouasie-Nouvelle-Guinée</b>	J. Nako	Délégué principal		Ri Chol	Délégué	
	<b>Paraguay</b>	H. Valiente	Délégué principal	Ri Tae Gun	Délégué	
		C. Moreno	Suppléant	So Chol	Délégué	
		R. Recalde	Délégué	<b>République tchèque</b>	I. Obrusnik	Délégué principal
R. Ugarriza		Délégué	M. Somol		Suppléant	
<b>Pays-Bas</b>	H. M. Fijnaut	Délégué principal	M. Wolek		Suppléant	
	A. Kattenberg	Suppléant	J. Kubát		Délégué	
	J. R. T. Frederiks	Délégué	K. Pešata		Délégué	
P. M. M. Warmerdam	Conseiller en hydrologie	P. Sepel'ák	Délégué			
<b>Pérou</b>	G. Rojas-Barrantes	Délégué principal	J. Nemec	Conseiller		
	J. Canales	Délégué	<b>République-Unie de Tanzanie</b>	M. S. Mhita	Délégué principal	
	E. B. Villegas	Délégué		N. S. Kuwese	Délégué	
<b>Philippines</b>	L. A. Amadore	Délégué principal		A. Mchumo	Délégué	
	M. A. Catalina (Mme)	Suppléante		D. G. Rutashobya	Délégué	
	<b>Pologne</b>	J. Zielinski	Délégué principal	F. Malambugi	Délégué	
		T. Klinski	Suppléant	<b>Roumanie</b>	I. Sandu	Délégué principal
D. Manczyk		Délégué	A. Ciubreag		Délégué	
R. Klejnowski		Conseiller	<b>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</b>		P. Ewins	Délégué principal
<b>Polynésie française</b>	A. Rigaud (Mme)	Déléguée principale		D. Shaw	Suppléant	
	<b>Portugal</b>	F. Quintas Ribeiro		Délégué principal	J. Bradley	Délégué
		O. F. Rasquinho		Suppléant	C. Johnson (Mme)	Déléguée
		C. Tavares		Suppléant	R. Lyne	Délégué
M. A. Alves		Délégué		P. Mason	Délégué	
R. A. Carvalho		Délégué		R. Patton (Mme)	Déléguée	
M. Ruivo		Délégué	G. Ryall (Mme)	Déléguée		
A. Botao		Conseiller	F. Smith (Mme)	Déléguée		
<b>Qatar</b>	A. H. Al-Mulla	Délégué principal	R. Shearman	Conseiller		
	A. H. Mohamed	Suppléant	J. Wallace	Conseiller		
<b>République arabe syrienne</b>	N. Al-Shalabi	Délégué principal	G. Warrington	Conseiller		
	M. Tomeh	Suppléant	<b>Rwanda</b>	D. Musoni	Délégué principal	
	F. Hanoui	Délégué		L. de G. Munyazogeye	Délégué	

<i>Membre</i>	<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Membre</i>	<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>
<b>Sainte-Lucie</b>	B. N. Lamontagne	Délégué principal	<b>Trinité-et-Tobago</b>	E. Henry	Délégué principal
<b>Samoa</b>	F. Malele	Délégué principal		L. Boodhoo (Mme)	Déléguée
<b>Sénégal</b>	A. C. Diallo (Mme)	Déléguée principale	<b>Tunisie</b>	K. Morjane	Délégué principal
	A. Ndiaye	Suppléant		M. Allouche	Suppléant
	M. Gueye	Délégué		A. Ben Jemaa	Délégué
	I. Ndiaye	Délégué		M. Ketata	Délégué
	M. Yattara	Délégué		C. M'Hamed	Délégué
<b>Seychelles</b>	L. Chang-Ko	Délégué principal		K. Baccar	Conseiller
	F. C. M. Bijoux	Suppléant	<b>Turquie</b>	H. Acar (4–12.5)	Délégué principal
<b>Singapour</b>	Woon Shih Lai	Délégué principal		M. Cebeci (12–19.5)	Délégué principal
	Sim Choon Siong	Délégué		R. Saritas (12–26.5)	Suppléant
	H. K. Ann	Conseiller		H. Bacanli	Délégué
<b>Slovaquie</b>	S. Škulec	Délégué principal		V. Vural	Délégué
	K. Petöcz	Suppléant		N. Yaman	Délégué
	P. Cellár	Délégué		R. Yilmaz	Délégué
	M. Hubcej	Délégué	<b>Ukraine</b>	V. Lipinsky	Délégué principal
	O. Majercáková (Mme)	Déléguée		M. Maimeskoul	Suppléant
	K. Martinka	Délégué		V. Grynshyn	Délégué
	M. Ondrás	Délégué		Y. Pavlov	Délégué
	F. Rosocha	Conseiller	<b>Uruguay</b>	I. Dutra	Déléguée principale
<b>Slovénie</b>	D. Hrček	Délégué principal		Maisonnave (Mme)	
	F. Mikša	Délégué		C. Perez del Castillo	Suppléant
	D. Rogelj	Délégué		L. Dupuy-Lasserre (Mme)	Déléguée
	B. Zupančič	Délégué		F. Perazza	Délégué
<b>Soudan</b>	M. E. K. Abdalla	Délégué principal		C. Sgarbi	Délégué
	A. Sheikh Idris	Délégué	<b>Vanuatu</b>	W. T. Vuti	Délégué principal
<b>Sri Lanka</b>	A. W. Mohottala	Délégué principal	<b>Venezuela</b>	F. Camargo Duque	Délégué principal
	A. S. U. Mendis	Délégué		T. Carballo	Délégué
<b>Suède</b>	H. Sandebring	Délégué principal		C. O. Farias de Peña (Mme)	Déléguée
	J. Nilsson	Suppléant		D. Parra (Mme)	Déléguée
	G. Wennerberg (Mme)	Déléguée		V. Rodriguez	Délégué
<b>Suisse</b>	T. Gutermann	Délégué principal	<b>Viet Nam, République socialiste du</b>	Nguyen Cong Thanh	Délégué principal
	W. B. Gyger	Suppléant		Tran Cam Hung (Mme)	Déléguée
	F. Frei	Délégué		Tran Duc Hai	Délégué
	D. Keuerleber	Délégué	<b>Zambie</b>	G. B. Chipeta	Délégué principal
	E. Mayoraz	Délégué		P. N. Sinyinza	Suppléant
	G. Müller	Délégué		A. Hussen	Délégué
	M. Spreafico	Délégué		E. Katongo	Conseiller
	J. Ambühl	Conseiller	<b>Zimbabwe</b>	M. C. Zinyowera	Délégué principal
	P. Brandt	Conseiller		T. J. B. Jokonya	Suppléant
	A. Rubli	Conseiller		T. T. Chieamba	Délégué
	B. Schädler	Conseiller		N. Kanyowa	Délégué
<b>Swaziland</b>	E. D. Dlamini	Délégué principal		C. L. Zavazava	Délégué
	P. M. Dlamini	Suppléant			
	M. E. Madlopha	Délégué			
<b>Tchad</b>	N. Betoloum	Délégué principal			
	M. Tchitchaou	Suppléant			
<b>Territoires britanniques des Caraïbes</b>	T.W. Sutherland	Délégué principal			
	C. Depradine	Délégué			
<b>Thaïlande</b>	P. Patvivatsiri	Délégué principal			
	K. Moongtin	Délégué			
<b>Tonga</b>	V. Palu	Délégué principal			
	P. Havea	Délégué			

  

<b>B. Représentants des pays non Membres de l'OMM</b>		
<b>Kiribati</b>		T. Tekena
<b>Tuvalu</b>		H. Vavae (Mme)
<b>C. Observateur</b>		
<b>Palestine</b>		I. Musa

<i>Commission</i>	<i>Nom</i>
-------------------	------------

#### **D. Présidents des Commissions techniques**

Président de la CMAé	N. D. Gordon
Président de la CMAg	C. J. Stigter (ancien président représentant le président par intérim)
Président de la CSA	A. Eliassen
Président de la CBS	S. Mildner
Président de la CCI	Y. Boodhoo
Président de la CHy	K. Hofius
Président de la CIMO	S. K. Srivastava
Président de la CMM	J. Guddal

#### **E. Experts invités**

Président du Comité directeur, Système mondial d'observation du climat (SMOC)	K. Dawson
Président du Comité scientifique mixte, Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC)	W. L. Gates

#### **F. Conférencier IMO**

G. A. McBean

#### **G. Conférenciers scientifiques**

C. Folland  
N. Nicholls

#### **H. Représentants d'organisations internationales**

<i>Organisation</i>	<i>Nom</i>
Nations Unies	K. Annan, Secrétaire général
Office des Nations Unies à Genève (ONUG)	S. Khnelnitski
Commission économique pour l'Europe (CEE)	L. Nordberg
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification – Secrétariat	H. A. Diallo A. Cissoko R. Boulharouf M. L. Allouane
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	E. Bonev B. Coppens
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	A. L. Alusa B. Bulwa (Mme) F. Schlingemann

<i>Organisation</i>	<i>Nom</i>
---------------------	------------

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) – Secrétariat	V. Matsarski D. Tirpak
Bureau de la coordination des affaires humanitaires – Secrétariat	V. Sakkharou
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	N. Brandstrup (Mme) M. Smith
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	P. Bernal A. Szollosi-Nagy
Commission océanographique intergouvernementale (COI)	P. Bernal G. Holland C. Summerhayes
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	O. Turpeinen
Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	M. S. Opelz (Mme)
Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD)	M. S. Boulahya
Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)	L. Ganguenon O. Issoufou- Oubandawaki J.-J. Kracmar A. B. M'Bougoua J.-P. Makosso M. Ould Lab Y. Pafadnam R. Ramasitera A. C. Sahili
Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CSOT)	T. Mohr
Organisation météorologique des Caraïbes	C. E. Berridge
Centre européen de prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMET)	D. Burridge
E&P Forum (Forum international des industries pétrolières pour l'exploitation et la production)	C. J. Shaw
Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT)	S. Castañer (Mme) P. Counet
Comité régional de mise en valeur des ressources en eau (dans l'isthme d'Amérique centrale) (CRRH)	M. Campos

<i>Organisation</i>	<i>Nom</i>	<i>Organisation</i>	<i>Nom</i>
<b>Agence spatiale européenne (ASE)</b>	E. Oriol-Pibernat (Mme)	<b>Union géodésique et géophysique internationale (UGGI)</b>	R. List
<b>Association internationale de météorologie radiodiffusée</b>	G. Fleming W. G. Giles T. Molina I. Niedek (Mme) D. Walch	<b>Ligue des Etats arabes (LEA)</b>	M. H. Doos
<b>Fédération internationale d'astronautique (FIA)</b>	R. Ramirez de Arellano (Mme)	<b>Organisation de la Conférence islamique (OCI)</b>	O. Jafar
<b>Conseil international pour la science (CIUS)</b>	J. W. M. La Rivière	<b>Programme régional océanien de l'environnement (PROE)</b>	N. L. Koop P. Lefale
<b>Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (IDNDR)</b>	P. Boullé C. Rose (Mme) W. Wagner	<b>Commission technique mixte permanente pour les eaux du Nil (PJTC)</b>	M. M. Elamin



<i>Nom</i>	<i>Séances</i>														
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Cap-Vert .....	-	-	-	-	-	-	X	X	-	X	-	-	-	-	-
Chili .....	-	-	-	-	-	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Chine .....	X	X	X	X	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Chypre .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Colombie .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Comores .....	-	-	-	-	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Congo .....	X	X	X	X	-	X	X	X	X	X	X	-	-	X	-
Costa Rica .....	X	X	X	X	-	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Côte d'Ivoire .....	X	X	X	X	-	-	X	X	X	X	X	X	-	X	X
Croatie .....	X	X	X	X	X	-	X	X	X	X	-	-	-	X	-
Cuba .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Danemark .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Djibouti .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Dominique .....	X	X	-	-	-	-	-	-	X	-	X	-	X	X	X
Equateur .....	X	X	X	X	-	-	X	X	X	X	-	X	-	-	X
Egypte .....	X	X	X	X	X	X	-	-	X	X	X	X	X	X	X
El Salvador .....	X	X	-	X	-	-	-	-	X	X	-	-	-	-	X
Emirats arabes unis .....	X	X	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Erythrée .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Espagne .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Estonie .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X	X	X	X
Etats-Unis d'Amérique .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Ethiopie .....	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X	X	X	X	X	X
Ex-République yougoslave de Macédoine .....	X	X	X	X	X	-	X	X	X	X	X	-	-	X	X
Fédération de Russie .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Fidji .....	-	-	-	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Finlande .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
France .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Gabon .....	X	X	X	X	X	-	X	X	X	-	X	-	-	-	-
Gambie .....	-	-	-	-	-	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Géorgie .....	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ghana .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Grèce .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Guatemala .....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Guinée-Bissau .....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guyana .....	-	-	-	-	-	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-

Nom	Séances														
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Haïti .....	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	-	-
Honduras .....	-	-	-	-	-	X	X	X	X	-	-	-	-	-	-
Hong Kong, Chine .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Hongrie .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Iles Cook .....	-	-	-	-	-	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Iles Salomon .....	-	-	-	-	-	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Inde .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Indonésie .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Iran, République islamique d' .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	-	-	X	X
Iraq .....	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande .....	X	X	X	-	X	-	-	-	X	-	X	X	X	X	X
Islande .....	X	X	X	X	-	-	X	X	-	X	-	-	-	-	-
Israël .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	-	-	-	X
Italie .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Jamahiriya arabe libyenne .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X	-	X	X
Jamaïque .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Japon .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Jordanie .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	-	-	X	X
Kazakhstan .....	X	X	X	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-
Kenya .....	X	X	X	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Kirghizstan .....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Koweït .....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	-
Lettonie .....	X	X	-	X	-	X	X	X	X	X	-	X	-	-	-
Liban .....	X	X	X	X	-	X	X	X	X	X	X	-	-	X	X
Lesotho .....	X	X	X	X	-	X	X	X	X	-	X	X	X	X	X
Libéria .....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie .....	X	X	X	-	X	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Luxembourg .....	-	-	-	-	-	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Macao .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Madagascar .....	X	X	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
Malawi .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	-	-
Malaisie .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Maldives .....	-	-	-	-	-	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Mali .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Malte .....	-	-	X	-	-	-	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Maroc .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	-	X
Maurice .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-





<i>Nom</i>	<i>Séances</i>														
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
République du Yémen .....	x	x	x	—	—	x	x	x	x	x	x	x	—	—	—
Rép. populaire démocratique de Corée .....	x	x	x	—	x	x	x	x	x	x	—	—	x	x	x
République tchèque .....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	—	—	—	—	—
République-Unie de Tanzanie .....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Roumanie .....	x	x	x	x	x	—	x	x	x	x	x	x	x	x	—
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Rwanda .....	—	—	—	x	—	x	x	x	x	x	—	—	—	—	—
Sainte-Lucie .....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Samoa .....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	—	—	—	—	—
Sao Tomé-et-Principe .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sénégal .....	x	x	x	x	—	—	x	x	—	x	—	—	—	—	—
Seychelles .....	x	x	x	x	x	—	x	x	—	x	—	—	—	—	—
Sierra Leone .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Singapour .....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Slovaquie .....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Slovénie .....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	—	—	—	—	—
Somalie .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Soudan .....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Sri Lanka .....	x	x	x	—	x	—	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Suède .....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Suisse .....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Suriname .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Swaziland .....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Tadjikistan .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tchad .....	—	—	—	—	—	x	x	x	x	x	—	—	—	—	—
Territoires britanniques des Caraïbes .....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Thaïlande .....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	—	—	—	—	—
Togo .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tonga .....	x	x	x	x	x	—	x	x	x	x	x	x	—	x	x
Trinité-et-Tobago .....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Tunisie .....	x	x	x	x	x	—	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Turkménistan .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Turquie .....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	—	x	x	x
Ukraine .....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	—	—	—	—	x
Uruguay .....	x	x	—	x	—	—	x	x	—	x	—	x	—	x	x
Vanuatu .....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	—	—	—	—	—





# ORDRE DU JOUR

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Doc. N°</i>	<i>PINK N° et auteur</i>	<i>Résolutions adoptées</i>
<b>1. ORGANISATION DE LA SESSION</b>		1, Président de l'OMM	
1.1 Ouverture de la session			
1.2 Etablissement d'un comité de vérification des pouvoirs		1.2(1), Président, Comité de vérification des pouvoirs	
1.3 Adoption de l'ordre du jour	1.3(1)		
Mémoire explicatif concernant l'ordre du jour provisoire	1.3(2)		
1.4 Etablissement de comités			
1.5 Rapport du Comité de vérification des pouvoirs		1.5(1); 1.5(2); 1.5(3); 1.5(4), Président, Comité de vérification des pouvoirs 1.5(5), Président de l'OMM	
1.6 Approbation des procès-verbaux			
<b>2. RAPPORTS</b>			
2.1 Rapport du Président de l'Organisation	2.1(1)	2.1, Président, Comité A	
2.2 Rapport du Secrétaire général		2.2, Président, Comité A	
2.3 Rapport du président du Comité consultatif pour les questions financières	2.3(1)	2.3, Président, Comité plénier	
2.4 Rapport de synthèse sur les amendements au Règlement technique	2.4(1)	2.4, Président, Comité A	1
<b>3. PROGRAMMES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES</b>			
3.1 Programme de la Veille météorologique mondiale			
3.1.0 Systèmes de base et fonctions d'appui de la VMM; rapport du président de la CSB	3.1.0(1)	3.1.0, Président, Comité B	2; 3
3.1.1 Programme des instruments et des méthodes d'observation; rapport du président de la CIMO	3.1.1(1)	3.1.1, Vice-président, Comité B	4
3.1.2 Activités de l'OMM dans le domaine des satellites	3.1.2(1)	3.1.2, Vice-président, Comité B	
3.1.3 Programme concernant les cyclones tropicaux	3.1.3(1)	3.1.3, Vice-président, Comité B	5
3.1.4 Activités relatives aux interventions en cas d'urgence	3.1.4(1)	3.1.4, Vice-président, Comité B	
3.1.5 Activités de l'OMM dans l'Antarctique	3.1.5(1)	3.1.5, Vice-président, Comité B	
3.2 Programme climatologique mondial			
3.2.0 Programme climatologique mondial (PCM); rapport du président de la Commission de climatologie	3.2.0(1)	3.2.0, Président, Comité B	

	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Doc. N°</i>	<i>PINK N° et auteur</i>	<i>Résolutions adoptées</i>
3.2.1	Coordination des activités relatives au Programme "Action pour le climat"	3.2.1(1), ADD. 1	3.2.1, Président, Comité B	
3.2.2	Appui aux activités relatives aux changements climatiques, notamment dans le cadre du GIEC et au titre des conventions sur les changements climatiques, la diversité biologique et la désertification	3.2.2(1); 3.2.2(2)	3.2.2(1), Président, Comité B 3.2.2(2), Président, Comité B	6
3.2.3	Système mondial d'observation du climat	3.2.3(1), REV. 1	3.2.3, Président, Comité B	7
	Rapport du président du comité directeur du SMOG	3.2.3(2)		
3.2.4	Programme mondial des données climatologiques et de surveillance du climat	3.2.4(1)	3.2.4, Président, Comité B	
3.2.5	Programme mondial des applications et des services climatologiques	3.2.5(1)	3.2.5, Président, Comité B	8
3.2.6	Programme mondial d'évaluation des incidences du climat et de formulation de stratégies de parade (PMICSP)	3.2.6(1)	3.2.6, Président, Comité B	
3.2.7	Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC)	3.2.7	3.2.7, Président, Comité B	9
3.3	Programme consacré à la recherche atmosphérique et à l'environnement	3.3(1); 3.3(2), ADD. 1	3.3, Vice-président, Comité B	
3.3.0	Programme consacré à la recherche atmosphérique et à l'environnement; rapport du président de la Commission des sciences de l'atmosphère			10
3.3.1	Appui aux conventions relatives à l'environnement et notamment à l'ozone			
3.3.2	Veille de l'atmosphère globale			
3.3.3	Programme mondial de recherche sur la prévision du temps (PMRPT)			
3.3.4	Programme de recherche en météorologie tropicale			
3.3.5	Programme de recherche sur la physique et la chimie des nuages et sur la modification artificielle du temps			
3.4	Programme des applications météorologiques			
3.4.1	Programme de services météorologiques destinés au public	3.4.1(1)	3.4.1, Vice-président, Comité B	11
3.4.2	Programme de météorologie agricole; rapport du président de la Commission de météorologie agricole	3.4.2(1), ADD. 1	3.4.2, Président, Comité B	12
3.4.3	Programme de météorologie aéronautique; rapport du président de la Commission de météorologie aéronautique	3.4.3(1)	3.4.3, Vice-président, Comité B	13
3.4.4	Programme de météorologie maritime et d'activités océanographiques connexes; rapport du président de la Commission de météorologie maritime	3.4.4(2)	3.4.4, Vice-président, Comité B	14; 15
	Commission technique commune OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime	3.4.4(1)		
	Le projet ARGO	3.4.4(2), ADD. 1		

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Doc. N°</i>	<i>PINK N° et auteur</i>	<i>Résolutions adoptées</i>
3.5 Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau	3.5(1)	3.5, Président, Comité B	
3.5.0 Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau; rapport du président de la Commission d'hydrologie			16
3.5.1 Programme relatif aux systèmes de base en hydrologie			
3.5.2 Programme relatif à la prévision et aux applications hydrologiques			
3.5.3 Programme relatif à la mise en œuvre durable des ressources en eau			
3.5.4 Programme relatif au renforcement des capacités dans les domaines de l'hydrologie et des ressources en eau			
3.5.5 Programme pour les questions relatives à l'eau	3.5.5(2)		
3.6 Programme d'enseignement et de formation professionnelle	3.6(1)	3.6, Président, Comité A	17
3.6.1 Valorisation des ressources humaines			
3.6.2 Activités de formation			
3.6.3 Bourses d'études			
3.6.4 Appui aux activités de formation déployées dans le cadre d'autres grands programmes de l'OMM			
3.7 Programme de coopération technique	3.7(1)	3.7, Président, Comité A	18
3.7.1 Examen général du Programme de coopération technique			
3.7.2 Organisation et financement du Programme de coopération technique			
3.8 Programme régional			
3.8.0 Rapports des présidents des associations régionales		3.8.0, Président, Comité A	
Rapport du président de l'AR I	3.8.0(1)		
Rapport du président de l'AR II	3.8.0(2)		
Rapport du président de l'AR III	3.8.0(3)		
Rapport du président de l'AR IV	3.8.0(4)		
Rapport du président de l'AR V	3.8.0(5)		
Rapport du président de l'AR VI	3.8.0(6)		
3.8.1 Activités régionales	3.8.1(1)	3.8.1, Président, Comité A	
<b>4. SERVICE D'APPUI AUX PROGRAMMES ET PUBLICATIONS</b>			
4.1 Conférences	4.1(1), CORR. 1	4.1, REV.1, Président, Comité A	
4.2 Services linguistiques	4.2(1)	4.2, Président, Comité A	19; 20
4.3 Publications	4.3(1)	4.3, Président, Comité A	21
4.4 Bureautique et informatique	4.4(1)	4.4, Président, Comité A	

	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Doc. N°</i>	<i>PINK N° et auteur</i>	<i>Résolutions adoptées</i>
<b>5.</b>	<b>PROGRAMME D'INFORMATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES</b>	5(1)	5, Vice-président, Comité A	22
<b>6.</b>	<b>PLANIFICATION À LONG TERME</b>			
6.1	Rapport sur le suivi de la mise en œuvre du quatrième plan à long terme	6.1(1)	6.1, Président, Comité B	
6.2	Cinquième Plan à long terme de l'OMM (2000–2009)	6.2(1), ADD. 1	6.2, Président, Comité B	23
6.3	Elaboration du sixième Plan à long terme de l'OMM	6.3(1)	6.3, Président, Comité B	24
6.4	Structure de l'OMM	6.4(1)	6.4, Président, Comité B	
	Modèle pour la fusion de la CIMO et de la CSB	6.4(2)		
	Observations formulées par le président de la CIMO	6.4(3)		
<b>7.</b>	<b>PRINCIPALES QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE L'OMM</b>			
7.1	Echange international de données et de produits	7.1(1)	7.1, Président, Comité A	25
	Rapport du Conseil exécutif	7.1(2)		
	Données et produits hydrologiques	7.1(3)		
	Echange international d'informations météorolo- giques pour l'aviation	7.1(4)		
7.2	Rôle et fonctionnement des Services météorolo- giques et hydrologiques nationaux	7.2(1)	7.2, Président, Comité A	26
	Administrations météorologiques nationales désignées pour la prestation de services d'assistance météorologique à l'aéronautique	7.2(2) 7.2(3)		
7.3	Coopération avec d'autres disciplines et avec d'autres programmes	7.3(1)	7.3, Président, Comité A	
7.4	Le problème informatique de l'an 2000	7.4(1)	7.4, Président, Comité B	27
<b>8.</b>	<b>BUDGET-PROGRAMME 2000–2003</b>	8(1), ADD. 1; APPENDICE C, ANNEXE D	8, Vice-président, Comité A	28
	Rapport du Conseil exécutif sur le projet de budget-programme élaboré par le Secrétaire général pour la treizième période financière	8(2)		
	Observations du Secrétaire général concernant le rapport de la cinquantième session du Conseil exécutif	8(3)		
<b>9.</b>	<b>COOPÉRATION AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES</b>			
9.1	Coopération avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations	9.1(1)	9.1(1), Vice-président, Comité A	29
	Egalité des chances pour les hommes et les femmes s'agissant de la participation aux activités relevant de la météorologie et de l'hydrologie opérationnelle	9.1(2)	9.1(2), Vice-président, Comité A	



<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Doc. N°</i>	<i>PINK N° et auteur</i>	<i>Résolutions adoptées</i>
9.2 Suivi de la CNUED	9.2(1)	9.2, Vice-président, Comité A	
9.3 Rapports d'activité concernant les conventions sur les changements climatiques et la désertification	9.3(1)	9.3, Vice-président, Comité A	
9.4 Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (IDNDR)	9.4(1)	9.4, Vice-président, Comité A	
<b>10. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES</b>			
10.1 Questions financières	10.1(1)	10.1(4), Vice-président, Comité A	30; 31
Fonds pour le bâtiment	10.1(2)	10.1(2), Vice-président, Comité A	
Nouveau bâtiment du siège	10.1(3)	10.1(1), Vice-président, Comité A	
Rapport financier du Secrétaire général	10.1(4)	10.1(3), Vice-président, Comité A	
Mesures destinées à surmonter les problèmes persistants de trésorerie	10.1(4), ADD. 1		
10.2 Contributions proportionnelles des Membres Questions relatives aux contributions	10.2(1)	10.2, Vice-président, Comité A	32; 33
10.3 Questions relatives au personnel		10.3(1), Vice-président, Comité A	
Point de vue du personnel sur ses conditions d'emploi	10.3(1)		
Observations du Secrétaire général quant au point de vue du personnel sur ses conditions d'emploi	10.3(1), ADD. 1		
Critères de sélection du Secrétaire général de l'Organisation	10.3(2)		
10.4 Contrat du Secrétaire général		10.4, Vice-président, Comité A	34
<b>11. QUESTIONS GÉNÉRALES ET JURIDIQUES</b>			
11.1 Prix de l'OMI et de l'OMM		11.1, Vice-président, Comité A	
11.2 Questions relatives à la Convention			35
Création d'un (ou deux) poste(s) supplémentaire(s) de Vice-Président de l'Organisation	11.2(1)	11.2, Président, Comité plénier	
Remplacement du terme "Association" appliqué aux organes régionaux de l'OMM	11.2(2)	11.2(2), REV. 1, Vice- président, Comité A	
11.3 Révision du Règlement général	11.2(1); 11.2(2); 11.3(4)	11.2(2), REV. 1, Vice- président, Comité A 11.3(1), Président, Comité plénier 11.3(3), Vice-président, Comité A	36; 37
Limitation du nombre de mandats du Secrétaire général	11.3(1)		
Mandat des commissions techniques	11.3(2)	11.3(2), Vice-président, Comité A	
Utilisation du portugais comme langue officielle et langue de travail de l'OMM	11.3(3)	11.3(4), Vice-président, Comité A	

	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Doc. N°</i>	<i>PINK N° et auteur</i>	<i>Résolutions adoptées</i>
	Application des règles 177 et 193 du Règlement général	11.3(5)	11.3(5), Vice-président, Comité A	
11.4	Examen des résolutions antérieures du Congrès	11.4(1)	11.4, Rapporteur pour les résolutions antérieures	38
11.5	Demandes d'adhésion à l'Organisation Futur statut de Macao	11.5(1)	11.5, Président de l'OMM	
<b>12.</b>	<b>ELECTIONS ET NOMINATIONS</b>			
12.1	Election du Président et des Vice-Présidents de l'Organisation		12.1(1); 12.1(2); Président, Comité des nominations 12.1(3), Président de l'OMM	
12.2	Election des membres du Conseil exécutif		12.2(1), Président, Comité des nominations 12.2(2), Président de l'OMM	
12.3	Nomination du Secrétaire général		12.3(1), CORR. 1, Président, Comité des nominations 12.3(2), Président de l'OMM	
<b>13.</b>	<b>CONFÉRENCES ET DISCUSSIONS SCIENTIFIQUES</b>	13(1)	13, Président de l'OMM et premier Vice-Président	
<b>14.</b>	<b>DATE ET LIEU DU QUATORZIÈME CONGRÈS</b>		14, Président de l'OMM	
<b>15.</b>	<b>CLÔTURE DE LA SESSION</b>		15, Président de l'OMM	

# ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE

## TREIZIÈME CONGRÈS

Genève, 4–26 mai 1999

### PROCÈS-VERBAL DE LA PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

4 mai 1999 à 10 heures

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

#### **1. Ouverture de la session** (point 1.1 de l'ordre du jour)

Le **PRÉSIDENT**, M. John Zillman, déclare ouvert le Treizième Congrès de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et souhaite la bienvenue aux invités qui ont pris place sur le podium, à savoir : S.E. Mme Ruth Dreifuss, Présidente de la Confédération suisse; Mme Martine Brunshwig Graf, Présidente du Conseil d'Etat de la République et du Canton de Genève; S.E. M. Walter B. Gyger, Ambassadeur, Observateur permanent de la Suisse auprès des Nations Unies et Représentant permanent auprès des autres organisations internationales; M. André Hediger, Maire de Genève.

Le Président demande aux participants d'observer une minute de silence à la mémoire de M. Zou Jingmeng, ancien Président de l'OMM, qui s'est éteint à Pékin en février 1999, et annonce qu'un hommage lui sera rendu au cours de la séance plénière de l'après-midi.

#### **1.1 Allocution de S.E. Mme R. Dreifuss, Présidente de la Confédération suisse**

**S.E. MME R. DREIFUSS** fait remarquer que le tour du monde en ballon accompli récemment par Bertrand Piccard et Brian Jones a permis à des millions de personnes de connaître plus intimement le travail des spécialistes de la météorologie, qui ont fait preuve d'une maîtrise stupéfiante de leur science en pilotant le ballon à travers les courants de haute altitude. Cet exploit n'aurait pas pu être réalisé sans la collaboration étroite des stations météorologiques du monde entier qui étaient en contact permanent avec les pilotes. D'une part, une recherche de pointe, qui permet d'atteindre un haut niveau de précision dans la connaissance scientifique des phénomènes naturels, d'autre part, une coopération sans faille entre météorologues de tous les continents : on ne pouvait imaginer meilleure démonstration des deux principaux axes de travail de l'OMM.

Une approche globale de l'environnement et des atteintes qui le menacent est une des tâches essentielles de l'OMM, qui remplit deux missions primordiales : veiller à la haute qualité scientifique des observations effectuées à la surface de la terre et par satellite, et informer les responsables politiques et le public des menaces qui pèsent sur l'environnement, telles que la destruction de la couche d'ozone, la raréfaction de l'eau potable et les changements climatiques. L'OMM s'appuie pour ce faire sur ses programmes scientifiques, notamment la Veille météorologique mondiale (VMM), le Programme climatologique mondial (PCM) et le Programme consacré à la recherche atmosphérique et à l'environnement (PRAE).

Traitant principalement de questions relatives au climat, au temps qu'il fait et à l'eau, la météorologie touche directement la vie de tout un chacun. Le manque d'eau sera l'un des problèmes cruciaux qui se poseront à l'avenir dans bon nombre de régions. La Suisse a été frappée l'hiver dernier par des avalanches catastrophiques, dont la violence a coûté la vie à de nombreuses personnes et causé des dégâts considérables. On a pu ainsi constater à quel point la région des Alpes est sensible aux variations climatiques et météorologiques, et mesurer l'importance du Programme alpin à méso-échelle (MAP). Il y a lieu d'espérer que ce programme permettra de mieux comprendre les mécanismes qui provoquent des conditions météorologiques extrêmes dans cette région, et, partant, d'améliorer les systèmes d'alerte rapide afin d'assurer la sécurité de la population des montagnes.

La Suisse est prête à soutenir l'OMM, non seulement en remplissant ses obligations contractuelles vis-à-vis de l'Organisation, mais aussi en proposant des mesures de gestion concrètes. La délégation suisse a l'intention de présenter un projet de résolution sur l'octroi d'un statut d'observateur, pour les sessions du Conseil exécutif, aux Membres de l'Organisation dont les directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques n'ont pas le privilège de siéger au sein de cet organe.

Mme Dreifuss remercie l'OMM et les Etats Membres pour le travail accompli dans le domaine de la météorologie. Le Treizième Congrès devra accorder une attention toute particulière à la place qu'occupent les Services météorologiques nationaux (SMN) dans les différents pays Membres et à la nécessité de faire en sorte qu'ils disposent des compétences et des ressources dont ils ont besoin pour assumer leur fonction. La Suisse est actuellement engagée dans le processus qui lui permettra d'adopter une nouvelle loi sur la météorologie et la climatologie destinée à assurer au Service météorologique du pays la base solide dont il aura besoin dans les années à venir.

#### **1.2 Message de S.E. M. E. Primakov, Premier Ministre de la Fédération de Russie**

**M. A. I. BEDRITSKY**, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'OMM, fait part d'un message dans lequel S.E. M. E. Primakov, Premier Ministre, adresse notamment ses chaleureuses salutations à tous les participants. L'OMM, qui réunit des Membres de toutes les parties du monde, a su créer un système de partenariat unique en matière de prévision des phénomènes météorologiques. Elle joue, au sein des Nations Unies, un rôle décisif pour la mise en œuvre de programmes scientifiques et techniques, destinés à assurer une meilleure utilisation des informations hydrologiques ainsi que la protection de l'environnement. Les décisions du Treizième Congrès contribueront à renforcer la

coopération entre les Membres de l'OMM au cours du vingt et unième siècle.

### 1.3 Message de S.E. M. U. Sultanov, Premier Ministre de l'Ouzbékistan

**M. V. E. CHUB**, Représentant permanent de l'Ouzbékistan auprès de l'OMM, fait part d'un message de S.E. M.U.Sultanov, Premier Ministre. La coopération entre les Services météorologiques du monde entier est indispensable pour permettre à l'humanité de poursuivre son développement durablement et en toute sécurité et pour résoudre les problèmes environnementaux qui se posent aux niveaux mondial, régional et national. Il s'agit là de deux points particulièrement sensibles pour la région de l'Asie centrale, qui abonde en richesses naturelles, mais pâtit des effets néfastes d'un usage incontrôlé de l'environnement. Le déséquilibre écologique qui affecte la mer d'Aral, par exemple, a des répercussions sur le climat, sur l'équilibre biologique et sur la population de cette région. Les effets d'un tel déséquilibre ne sont pas purement locaux; ils affectent l'ensemble du globe. Etant donné l'ampleur et la complexité des facteurs écologiques, socio-économiques et démographiques dans de vastes régions, il est nécessaire de renforcer et d'élargir la coopération internationale. L'Ouzbékistan, par l'intermédiaire de l'OMM, s'efforce d'établir de nouveaux liens avec la communauté internationale. Aucun progrès ne sera possible sans une collaboration plus étroite et une coordination des activités scientifiques, techniques et culturelles. M. Chub signale la qualité de la coopération qui s'est instaurée avec l'OMM, ainsi que l'attention soutenue que l'Organisation accorde à son pays et au développement des Services hydro-météorologiques dans l'ensemble de la région de l'Asie centrale.

### 1.4 Allocution de M.P. Bernal, Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et Secrétaire exécutif de la Commission océanographique intergouvernementale (COI)

**M. P. BERNAL** transmet les vœux chaleureux adressés par le Directeur général de l'UNESCO à l'occasion du Treizième Congrès et attire l'attention des participants sur le dialogue amical et constructif qui s'est instauré entre l'OMM et la COI. Il remercie le Secrétariat de l'OMM d'avoir noué, sur le plan pratique, des liens entre les divers organismes météorologiques et océanographiques aux échelons national, régional et mondial.

En 1998, l'Année internationale de l'océan et l'exposition mondiale sur les océans qui s'est tenue à Lisbonne, ont suscité une prise de conscience générale de divers risques qui peuvent compromettre l'utilisation durable des ressources de l'océan, et de la nécessité de protéger ce dernier ainsi que les zones côtières. Il conviendra de maintenir et d'approfondir cette prise de conscience dans les années à venir.

La mise en œuvre du programme Action 21 nécessite une révision radicale de la façon d'aborder le développement durable; l'on est ainsi amené à passer d'une perspective sectorielle à une perspective globale. Il s'agit à cet effet de coordonner les travaux des diverses institutions spécialisées du système des Nations Unies, pour tenir compte notamment

de difficultés financières croissantes. Les responsables d'organisations internationales ne doivent donc pas hésiter à établir des compromis et à assumer des responsabilités en s'affranchissant des contraintes institutionnelles, plutôt que de considérer ces dernières comme un frein à l'action. M. Bernal lance un appel en faveur d'une coopération accrue entre la COI et l'OMM aux niveaux régional, sous-régional et national, et cite à titre d'exemples les études sur le phénomène *El Niño* qui sont menées conjointement par les deux organisations, la création envisagée d'un Comité mixte OMM/COI pour l'océanographie et la météorologie maritime et l'élaboration de la proposition relative à un projet d'études des ondes de tempête dans la partie septentrionale de l'océan Indien.

A l'avenir, deux nouvelles tâches attendent l'OMM et la COI : aider toutes les communautés à se doter des moyens d'utiliser les systèmes d'observation mis en place actuellement, et renforcer leur participation à l'étude des nouveaux problèmes que posent la gestion des océans et la protection générale de ce système qui garantit la vie de notre planète.

### 1.5 Allocution de M. J.W. Zillman, Président de l'Organisation météorologique mondiale

Le **PRÉSIDENT** évoque quelques-uns des plus beaux succès obtenus par la météorologie nationale et internationale au cours de la décennie écoulée. Il souligne tout d'abord l'importance des progrès de la météorologie et des sciences de la Terre connexes. Non seulement nous avons beaucoup appris sur les mécanismes fondamentaux des systèmes météorologiques et climatiques, mais les chercheurs, que ce soit dans les universités ou les laboratoires d'Etat, ont élaboré des modèles qui apportent une preuve éclatante des capacités de la météorologie, en ce qu'ils permettent d'améliorer la prévision du temps et sont parfaitement capables de simuler avec exactitude les structures générales du climat et de certaines de ses manifestations, comme le phénomène *El Niño*/Oscillation australe (ENSO). La météorologie a adopté une approche beaucoup plus interdisciplinaire, et, dans le cadre des sciences de la Terre, la complémentarité de la recherche scientifique et du développement technique est désormais manifeste et salutaire.

On pourrait aisément qualifier de révolutionnaires les progrès de la technologie atmosphérique de ces dernières décennies. En effet, la communauté météorologique a mis au point des systèmes informatiques hautement performants, et a ouvert un nouveau champ à la recherche en effectuant des observations de la Terre à partir de l'espace. Toutefois, depuis le début du cycle d'expériences mondiales menées au titre du Programme de recherches sur l'atmosphère globale (GARP), cycle qui s'est achevé en 1979, les météorologistes et les spécialistes de l'espace ont emprunté des voies différentes. Il est donc nécessaire aujourd'hui de recréer, sous l'égide de l'OMM, de nouveaux liens entre les exploitants de satellites et les atmosphéristes, afin d'assurer une plus grande cohésion des activités d'observation et de surveillance de l'environnement mondial durant le siècle prochain.

Evoquant ensuite la prévention des catastrophes naturelles, M. Zillman rappelle que, en dépit des progrès accomplis dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (IDNDR), il reste encore bien du chemin à parcourir. La communauté internationale

n'a pu que constater avec consternation les dégâts causés par le tsunami qui a frappé la côte nord de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les dévastations provoquées, en 1998, par le passage de l'ouragan Mitch au-dessus l'Amérique centrale. La Conférence sur les systèmes d'alerte rapide qui s'est tenue à Potsdam en 1998 a permis d'établir que des services d'avis efficaces permettent de sauver des vies humaines et des biens, et a fait ressortir l'avantage qu'il y a, en la matière, à ne disposer que d'un seul service d'avis officiel.

Au cours des dernières années, les plus remarquables réussites ont eu lieu dans ces deux domaines : la fourniture des services destinées au grand public et la collaboration avec les médias. En effet, lorsque les conditions météorologiques mettent des vies en péril, la communication et la coopération entre les services météorologiques et les médias revêtent une importance cruciale.

Le Président exprime toutefois son inquiétude quant au fait que la collaboration qui a longtemps existé entre le milieu de la météorologie et celui de l'aviation a souffert des réductions de coûts d'exploitation opérées par les compagnies aériennes qui voulaient rester compétitives. Il est donc nécessaire aujourd'hui de renforcer le partenariat entre la météorologie et l'aviation, de manière à préserver encore mieux les intérêts de l'une et de l'autre dans un monde où règne une impitoyable concurrence.

L'alliance entre l'OMM et la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO est, elle aussi, décisive; grâce à elle, les deux organisations ont pu unir leurs efforts pour réaliser ces projets essentiels que sont le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) et le Système mondial d'observation du climat (SMOC). Parallèlement, chercheurs et prestataires de services se sont efforcés d'institutionnaliser le partenariat entre la météorologie et l'océanographie. Il en est résulté ce projet audacieux: refondre la Commission de météorologie maritime de l'OMM en une Commission technique mixte qui relève conjointement de l'OMM et de la COI. En ce qui concerne l'OMM, ce projet devra obtenir l'approbation du Congrès.

Le Président reconnaît qu'en raison de sa complexité, la prévision du temps et du climat est désormais une démarche scientifique qui requiert de hautes compétences. Les prévisions et les avis fournis à la collectivité, outre leur intérêt pour l'environnement, ont une valeur économique et sociale considérable. Les météorologues devraient toutefois s'attacher à démontrer encore mieux la valeur de leurs services, afin d'assurer la continuité des investissements dans l'infrastructure météorologique nationale et internationale. Les récents travaux portant sur l'évaluation de la valeur économique des services météorologiques ont donné lieu à des résultats remarquables. Il s'agit là d'une question à laquelle l'OMM devrait accorder une attention toute particulière dans les années à venir.

Grâce aux services météorologiques et hydrologiques, la plupart des pays sont désormais en mesure de donner l'alerte rapidement en cas de catastrophes naturelles liées aux conditions météorologiques; de garantir la sécurité du trafic aérien, terrestre et maritime; d'améliorer la qualité et d'augmenter le volume de la production agricole, ainsi que d'accroître les réserves d'aliments et de fibres; de gérer efficacement leurs ressources naturelles; de prendre les mesures

qui s'imposent pour prévenir ou limiter les conséquences des menaces qui pèsent sur l'environnement mondial, telles que la désertification, les pluies acides et la destruction de la couche d'ozone. Autant de réussites qui sont dues à l'exceptionnelle coopération entre nations qui a vu le jour au siècle dernier et que l'OMM n'a cessé de consolider au cours des cinquante dernières années.

Aujourd'hui plus que jamais, il importe de maintenir la stabilité de la coopération internationale et l'échange libre et gratuit des données et des produits, dans l'esprit de la résolution 40 (Cg-XII). Il s'agit là d'un point primordial, vu les divergences qui existent quant au problème de la gratuité de l'accès aux services météorologiques financés par les pouvoirs publics. De l'avis de M. Zillman, alors que l'OMM existe depuis près de 50 ans, rien ne saurait compter autant pour l'avenir de la coopération internationale que la volonté du Treizième Congrès de réaffirmer et de renforcer son appui à la résolution 40 (Cg-XII).

S'agissant des questions relatives au climat, le Président souhaite que l'OMM collabore étroitement avec la COI, le PNUE et le Conseil international pour la science (CIUS) afin de permettre la mise en œuvre effective du SMOC. En ce qui concerne le développement durable, il signale que la COI et l'OMM ont les compétences scientifiques et la volonté commune nécessaires pour aider les responsables politiques à tracer une voie durable pour le long terme.

Il demande instamment au Congrès, qui se réunit pour la dernière fois avant l'entrée dans le nouveau millénaire, d'inciter tous les Membres de l'OMM à participer à la construction d'un monde où les nations continueront à collaborer étroitement, dans le respect de la Convention de l'OMM; où le principe de l'échange international libre et gratuit des données et des produits météorologiques de base sera préservé et renforcé; où les Etats, les instituts de recherche et la communauté scientifique travailleront de concert à l'étude et à la surveillance des systèmes naturels de notre planète; où, dès le début du siècle prochain, les techniques météorologiques et hydrologiques de prévision des catastrophes naturelles, renforcées par les activités menées dans le cadre de l'IDNDR, seront parfaitement au point; où la collaboration entre les diverses sciences de la Terre permettront la création et l'utilisation de techniques efficaces de prévision climatique et saisonnière; où les efforts conjugués de la météorologie, de l'océanographie et de l'hydrologie permettront d'élaborer un système mondial intégré de services et de surveillance de l'environnement qui s'appuiera sur la VMM; où l'OMM, en collaboration avec les autres institutions internationales, créera un cadre permettant de mettre au service de l'humanité les applications de la météorologie, de l'hydrologie et des sciences connexes.

*La séance est suspendue à 11 h 15 et reprend à 14 h 40.*

#### **1.6 Allocution de M. Wen Kegang, Directeur de l'Administration météorologique chinoise**

M. WEN KEGANG dit au président et à l'ensemble des délégations combien la délégation chinoise a été touchée par les condoléances et les affectueux témoignages exprimés lors de l'hommage rendu à M. Zou Jingmeng.

M. Zou Jingmeng, météorologiste éminent, a consacré sa vie entière au Service météorologique chinois et à la

coopération internationale dans le domaine de la météorologie. Dès 1981, il devient Représentant permanent de la Chine auprès de l'OMM; au cours de la même année, il est nommé membre par intérim du Conseil exécutif. En 1983, il devient Deuxième Vice-Président de l'OMM; puis il sera le Président de l'Organisation de 1987 à 1995. Au cours de ces années, M. Zou Jingmeng s'est efforcé de réduire la fracture entre les pays développés et les pays en développement dans les domaines de la météorologie et de l'hydrologie, d'organiser et de mettre en œuvre les programmes de l'OMM et de renforcer le rôle de l'Organisation dans les questions relatives au changement climatique mondial et à l'environnement.

La disparition tragique de M. Zou a profondément affligé les météorologistes chinois qui, cependant, avec le soutien sans réserve des pouvoirs publics, poursuivront leurs efforts pour moderniser les services météorologiques de leur pays et continueront à s'engager en faveur de la coopération météorologique internationale. Les météorologistes chinois ont contribué efficacement à la sauvegarde des vies humaines et des biens, notamment en fournissant à point nommé, lors des inondations de 1998, des services météorologiques de qualité.

M. Wen Kegang s'engage à suivre l'exemple de M. Zou, à prêter son concours aux programmes et aux activités de l'OMM, à maintenir et à favoriser l'échange libre et gratuit des produits et des données météorologiques, à servir la coopération internationale et à apporter son soutien aux pays en développement.

#### **1.7 Allocution de M. Y. Israel, ancien Président du Comité d'Etat chargé de l'hydrométéorologie et de la surveillance de l'environnement de l'ex-URSS et invité d'honneur de la cérémonie d'ouverture**

**M. Y. ISRAEL** remercie le Directeur de l'Administration météorologique chinoise pour l'hommage chaleureux qu'il a rendu à la mémoire de M. Zou Jingmeng et pour l'évocation de l'œuvre accomplie par ce dernier alors qu'il était à la tête du Service météorologique chinois. Les Membres de l'Assemblée ont bien connu cet homme généreux et enthousiaste, qui fut Vice-Président et Président de l'OMM et dont ils ont tous pu apprécier les qualités humaines. Sous sa direction, pays développés et pays en développement ont travaillé en étroite collaboration. Il avait le don de l'amitié, et plus encore que l'administrateur ou le météorologiste émérite, c'est l'ami qui restera à jamais présent dans nos mémoires.

#### **1.8 Allocution de S.E. M. Moleleki, Membre du Parlement et Ministre des ressources naturelles du Lesotho**

**S.E. M. M. MOLELEKI** transmet les salutations chaleureuses de Sa Majesté le roi, de S.E. le Premier Ministre et de l'ensemble du peuple lesothan, ainsi que leurs vœux de succès pour le Treizième Congrès.

Il évoque deux événements majeurs: la naissance de la coopération internationale dans le domaine de la météorologie, avec la création à Vienne, en 1873, de l'Organisation météorologique internationale (OMI), qui a précédé l'actuelle OMM; puis la Conférence de Berlin de 1884, d'une portée décisive pour l'histoire, où il fut officiellement décidé de procéder à la colonisation systématique du continent africain. Si

les hommes politiques réunis à Berlin avaient pu, tout comme les météorologistes à Vienne, se soucier de coopération et de dialogue, peut-être notre siècle aurait-il pu se voir épargner les conflits et l'exploitation sans précédent des ressources naturelles que nous avons connues.

A l'aube du vingt et unième siècle, le programme Action 21, étayé par des principes démocratiques, garantie d'un développement durable et respectueux de l'environnement, ouvre des perspectives plus encourageantes. L'humanité sait désormais qu'elle doit préparer l'avenir en tenant compte des avancées de la science, et en particulier de la météorologie et de ses applications.

Pour le Gouvernement du Lesotho, la météorologie joue un rôle essentiel dans les questions relatives à la sécurité et au développement durable. En effet, le prestige de l'OMM n'a cessé de croître; grâce aux services de météorologie aéronautique, le trafic aérien est désormais plus sûr et meilleur marché; les pays peuvent plus aisément subvenir à leurs propres besoins alimentaires car l'agrométéorologie leur a appris à adapter l'agriculture au temps et au climat; l'hydrométéorologie permet une planification efficace et une exploitation durable des ressources en eau. Plusieurs projets régionaux ont été menés à bien, permettant de répondre à des besoins fondamentaux en matière de production alimentaire et d'approvisionnement en eau et apportant une preuve éclatante de l'utilité des applications de la météorologie pour la cause du développement économique durable. Il convient de citer notamment à cet égard le Système d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire, les Centres de suivi de la sécheresse (DMC) pour l'Afrique australe et orientale et le Système d'observation du cycle hydrologique (HYCOS).

Il faut rendre hommage à l'OMM d'avoir su collaborer avec d'autres organisations afin d'améliorer la qualité de vie de la population mondiale, en créant notamment, de concert avec le PNUE, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et le Comité interinstitutions du Programme «Action pour le climat» (CIPAC).

Au Lesotho, le climat est un facteur essentiel, qui régit l'approvisionnement en nourriture et en eau, l'apparition des maladies, la survenue des catastrophes. Les migrations, les modes de peuplement et même les guerres sont soumis à son influence. Le salut quotidien que l'on échange au Lesotho («Khotso, Pula, Nala») signifie, littéralement: «Paix, pluie et prospérité».

Malgré les difficultés financières actuelles, le Gouvernement lesothan renforce les activités météorologiques, et notamment le Service météorologique national, dont le budget pour 1999/2000 représente un investissement de 0,40 dollars des Etats-Unis par citoyen du Lesotho.

Les décisions et les conclusions du Treizième Congrès auront d'importantes répercussions sur le rôle que la météorologie sera appelée à jouer dans le monde entier pendant le prochain millénaire. Le Gouvernement du Lesotho, qui reconnaît tout l'intérêt que représente la VMM, espère que le Congrès réaffirmera l'importance de ce programme et fera en sorte que les pays en développement continuent à disposer de réseaux d'observations fiables. Il conviendrait de prêter assistance plus particulièrement aux pays qui, encore marqués par de récentes guerres ou des conflits intérieurs, ne disposent peut-être plus d'infrastructures météorologiques; il faudrait

également s'assurer que les pays en développement aient toujours accès aux données satellitaires. Le Congrès devrait également confirmer d'accorder une grande attention au Programme d'enseignement et de formation professionnelle, surtout dans la mesure où la réalisation des autres programmes est tributaire de la présence, dans un pays donné, de météorologues professionnels qualifiés.

Les tâches les plus urgentes dont la communauté météorologique internationale devra s'acquitter durant le prochain millénaire relèvent du PCM. Le Gouvernement du Lesotho estime que les météorologues, confrontés aux changements, ne devraient pas se contenter de mises en garde, mais montrer comment faire face à la situation. Le Lesotho est fier de sa collaboration avec l'OMM et est persuadé que cette Organisation restera une institution spécialisée préservée par son objectivité scientifique de toute dissension d'ordre politique. L'OMM doit veiller jalousement à la sauvegarde d'une longue tradition de coopération entre nations et organisations, coopération qui s'affirme par-delà les choix politiques des Etats Membres.

#### **1.9 Allocution de S.E. M. C.M.A. Rasolonay, Ministre des transports et de la météorologie de Madagascar**

**S.E. M. C. M. A. RASOLONAY** dit qu'il a l'honneur et le plaisir d'adresser, au nom du Gouvernement de Madagascar, ses salutations à tous les participants au Treizième Congrès.

La météorologie est une préoccupation majeure du Gouvernement malgache, comme en témoigne la présence d'une forte délégation à ce Congrès, dirigée pour la première fois par un ministre, ainsi que l'intitulé du Ministère lui-même: «Ministère des transports et de la météorologie».

L'organisme national chargé de la météorologie, qui était initialement un petit service composé de trois divisions techniques (météorologie, climatologie et hydrologie) faisant partie de l'Aviation civile, est devenu un organisme parallèle à la Direction de l'Aviation civile; on mesure ainsi l'influence croissante qu'exerce la météorologie sur la vie économique et sociale du pays.

Madagascar est fortement touchée par les catastrophes naturelles (dépressions tropicales, cyclones, inondations et sécheresses), qui provoquent des dégâts matériels importants et des pertes en vies humaines. Le pays subit actuellement une invasion acridienne sur les trois quarts de son territoire. Madagascar attache une grande importance aux activités de l'OMM et fait un grand effort pour s'acquitter de sa contribution à l'Organisation. En effet, l'OMM peut servir d'intermédiaire pour assurer l'échange de données et faciliter le transfert de technologies dans le pays. Grâce au Programme de coopération volontaire (PCV), le pays a pu acquérir des équipements et former du personnel. M. Razolonay réitère les remerciements adressés par le Gouvernement malgache à l'OMM et aux pays Membres qui ont aidé Madagascar ces dernières années, en particulier la Chine et le Royaume-Uni. Madagascar aura encore besoin d'aide à l'avenir.

M. Razolonay souhaite savoir si l'OMM pourrait envisager de mettre au point des programmes d'urgence, comme le font les autres institutions spécialisées des Nations Unies; il évoque à cet égard les efforts de la FAO pour lutter contre l'invasion acridienne. Après le passage d'un cyclone,

les bailleurs de fonds institutionnels interviennent en effet pour la reconstruction des infrastructures sociales et éducatives (hôpitaux, écoles, voire mairies), mais rarement pour celles des infrastructures météorologiques, qui pourraient pourtant permettre de mieux prévenir de telles catastrophes naturelles et de réduire à l'avenir les pertes en vies humaines et en biens.

Le Gouvernement de Madagascar lance un appel à l'OMM ainsi qu'à l'ensemble de la communauté internationale, afin qu'elles lui apportent une assistance dans le domaine de l'hydrologie, car le pays n'a pratiquement plus de stations d'observation, alors qu'inondations et sécheresse sévissent de plus en plus fréquemment. Par ailleurs, la vétusté des équipements risque de compromettre la collecte des données météorologiques sur le plan national. Madagascar attend beaucoup du Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD).

S'agissant de l'élection du Président et du Vice-Président de l'OMM, Madagascar soutient les candidatures présentées, respectivement, par l'Australie et la France. En ce qui concerne le Secrétaire général, Madagascar reste fidèle à M.Obasi, qui a fait preuve de compétence et d'efficacité à ce poste.

#### **1.10 Allocution de S.E. P.M. Dlamini, Sénateur et Ministre des travaux publics et des transports du Swaziland**

Au nom du Gouvernement de Sa Majesté et du peuple swazilandais ainsi qu'en son nom propre, **S.E. LE SÉNATEUR P.M. DLAMINI** remercie le Secrétariat de l'OMM pour son excellente organisation du Congrès, et complimente les autorités helvétiques pour l'appui qu'elles fournissent à cette occasion.

Le climat est un des éléments dont dépend la vie. Au fil des temps, les êtres humains ont su s'y adapter; le climat et les conditions atmosphériques ont influé sur l'habitat, la production alimentaire et énergétique et le style de vie. Aujourd'hui, tout le monde reconnaît l'intérêt des informations relatives aux conditions météorologiques, au climat et aux phénomènes météorologiques fournies par les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN); judicieusement utilisées, ces informations permettent non seulement de sauver des vies humaines et des biens, mais elles contribuent également au développement économique et social. M. Dlamini souligne l'importance des informations fournies, au plan international, dans le cadre de la VMM, et félicite l'OMM d'avoir su établir de nombreuses alliances, garantes d'une fructueuse coopération.

Le Royaume du Swaziland est très reconnaissant à l'OMM de l'aide importante qu'elle lui a apportée au titre de divers programmes concertés bilatéraux et multilatéraux. Il importe maintenant que les gouvernements donateurs se soucient de fournir de l'aide aux pays en développement pour les aider à résoudre le problème informatique du passage à l'an2000, sur la base du projet élaboré en commun par l'Agence finlandaise pour le développement international (FINNIDA), la Commission d'Afrique australe pour le transport et les communications (SATCC) et l'OMM. En effet, les pays en développement n'ont pas les moyens de mettre en place les nouvelles technologies nécessaires dans ce domaine.

La politique du Swaziland touchant à l'environnement et aux questions connexes s'accorde avec les principes adoptés par l'Association régionale I et la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC). Confronté aux nombreux risques et difficultés liés au réchauffement global, à la redistribution des zones cultivables, à l'appauvrissement de la couche d'ozone et à l'incidence des sécheresses et des tempêtes tropicales, le Swaziland est dans une situation bien précaire, au même titre que toute la région avoisinante. Il n'est pas possible d'assumer pleinement une politique cohérente en matière de développement durable, assortie de mesures visant à la protection de l'environnement atmosphérique, sans un effort collectif déployé sur le plan régional et international. Compte tenu de l'insuffisance des moyens économiques et techniques dont disposent les pays en développement pour faire face aux menaces que les conditions météorologiques extrêmes font peser sur l'environnement, le Gouvernement du Swaziland souhaite que l'on continue à leur fournir toutes les formes d'aide nécessaires.

M. Dlamini félicite l'OMM pour l'achèvement du nouveau bâtiment de son siège et émet l'espoir que ce nouveau cadre de travail aidera l'Organisation à accomplir encore mieux sa mission.

#### **1.11 Allocution de S.E. M.O.A. Aideed, Ambassadeur et Représentant du Ministre de la communication d'Oman**

**S.E. M. M. O. A. AIDEED** adresse, au nom du Ministre de la communication du Sultanat d'Oman, ses salutations à l'assemblée et complimente vivement l'OMM pour les efforts qu'elle déploie au service de la communauté internationale.

Le Gouvernement du Sultanat d'Oman a toujours fait preuve d'un vif intérêt pour la météorologie et l'hydrologie et, malgré des difficultés financières, a mis sur pied des projets essentiels de développement de la météorologie nationale. Le Service météorologique national fournit des prestations aux niveaux national et international, notamment dans le cadre de la VMM, et collabore avec le Secrétariat de l'OMM, notamment en vue de remplacer les stations d'observation obsolètes par des équipements modernes. La collaboration avec les commissions techniques s'est révélée fructueuse, et les programmes d'enseignement et de formation professionnelle, d'une importance capitale pour les pays en développement, ont fait la preuve de leur utilité. Le Service météorologique national a pu tirer un grand profit de cette collaboration, qui lui a permis de jouer un rôle majeur dans les activités liées au développement durable. Seul le renforcement des capacités locales permettra de réduire la fracture entre pays développés et pays en développement.

A l'orée d'un nouveau siècle, on peut craindre que ne s'élargisse le fossé entre pays en développement et pays développés : aussi est-il essentiel d'aborder certains problèmes relatifs à la météorologie. L'OMM a su aider les pays en développement à résoudre les problèmes liés à la modernisation; il est temps aujourd'hui de procéder à une évaluation de tous les centres nationaux et régionaux et de réexaminer les mesures qui avaient été prises pour résoudre les problèmes qui se posaient.

En 1997 et en 1998, plusieurs pays ont été touchés par le phénomène *El Niño*. On a pu, une fois encore, mesurer à

quel point il importe de disposer de données d'observation et de prévisions adéquates de ce phénomène, particulièrement précieuses pour les pays en développement. Ces pays doivent en effet pouvoir cerner au plus près un tel phénomène afin de prendre les mesures économiques et sociales qui s'imposent.

Dans la région de l'océan Indien, aucun pays ne dispose de satellite. EUMETSAT a déplacé son satellite vers un emplacement situé autour de 63°E au-dessus de l'océan Indien. Les pays de la région doivent donc moderniser leurs stations afin de pouvoir recevoir les signaux de ce satellite, lesquels revêtent une importance capitale, car ils fournissent des informations précieuses sur l'état de l'atmosphère. M. Aideed adresse ses remerciements aux pays qui font partie d'EUMETSAT et exprime l'espoir qu'ils continueront à venir en aide aux pays situés dans la région de l'océan Indien.

Certains pays qui traversent une période économique difficile ont dû limiter le budget prévu pour la météorologie. Il conviendrait dès lors d'envisager la possibilité d'augmenter proportionnellement les contributions de divers pays.

#### **1.12 Allocution de M.H.A.Diallo, Secrétaire exécutif du Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification**

**M. H. A. DIALLO** souhaite la bienvenue à tous les délégués et aux personnalités politiques venus participer aux travaux du Treizième Congrès.

Il rappelle que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a été signée à Paris le 14 octobre 1994 et qu'elle est entrée en vigueur le 26 décembre 1996. A ce jour, elle a été ratifiée par 151 pays dont la totalité des pays africains. Il y a lieu d'espérer que l'ensemble des pays d'Amérique latine et de la région des Caraïbes, de même que les pays d'Asie, d'Europe centrale et d'Europe de l'est l'auront bientôt signée. Cela reflète une extraordinaire manifestation de la volonté politique de la communauté internationale, qui voit en cet instrument un moyen approprié de promouvoir un développement durable dans les pays affectés par les sécheresses récurrentes et la dégradation des sols.

Certains pays ont déjà entrepris la préparation de leurs Programmes d'action nationaux; les organisations intergouvernementales mandatées pour coordonner la préparation des programmes d'action à l'échelle sous-régionale ou régionale sont également à pied d'œuvre. Une franche collaboration s'est engagée entre les différents acteurs (les pays concernés, les services techniques gouvernementaux, les ONG et les autres structures de la société civile). Les politiques du passé en matière de lutte contre la désertification ont fait l'objet d'un réexamen critique, et, lorsque cela s'est avéré nécessaire, ont été réaménagées. Toutefois, cette démarche ne peut être fructueuse que si d'autres acteurs ayant un rôle opérationnel sont en mesure de prendre le relais afin de mener à bien l'initiative en question. Au premier rang des acteurs ainsi désignés, figurent naturellement les coordonnateurs nationaux de la Convention.

Cette Convention, qui est, d'une certaine façon, une approche novatrice de la problématique du développement, est porteuse de grands espoirs, en raison des richesses naturelles que renferme encore la Terre et parce que chaque acteur a le devoir moral de repousser les frontières de la désertification. Les pays concernés attendent beaucoup de la



communauté internationale dans leur combat contre la désertification. La Convention ne vise pas uniquement une reconquête de la fertilité des terres. Son ambition, plus vaste, est d'élaborer une véritable politique du développement durable, non seulement en agissant de manière préventive, mais aussi en réhabilitant des terres dégradées, en améliorant la disponibilité de l'eau et la reforestation, et en mettant en place de nouveaux procédés permettant de tirer profit des progrès scientifiques et techniques.

M. Diallo exprime sa profonde gratitude à tous les pays et toutes les organisations qui contribuent à la mise en œuvre de la Convention. Parmi ces organisations, l'OMM joue un rôle essentiel car de nombreux articles de la Convention s'adressent directement aux SMHN. Nous sommes aujourd'hui en mesure de lancer des alertes précoces et de mieux comprendre les processus qui aboutissent à la sécheresse et à la désertification.

Tout sera entrepris pour assurer la mise en œuvre de la Convention. L'OMM doit continuer à encourager les recherches dans le domaine de la climatologie — qui est prioritaire dans le cinquième Plan à long terme de l'OMM — de même que celles qui sont menées dans le cadre du Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau (PHRE) et du Programme de météorologie agricole. L'OMM joue un rôle primordial dans la création et l'exploitation des centres régionaux spécialisés dans les domaines de l'agriculture, de la désertification et de la sécheresse.

Les efforts communs de l'OMM et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ont permis de rédiger un document important sur la gestion des ressources en eau, ainsi qu'un document scientifique sur la sécheresse et la désertification, fruit de la collaboration entre l'OMM et le PNUE. Des séminaires seront organisés prochainement par l'OMM, la FAO et le PNUE. En outre l'OMM, la FAO et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) préparent actuellement un colloque international sur les interactions océan-atmosphère, la sécheresse et la désertification.

Le Secrétariat de la Convention exprime sa profonde gratitude à l'OMM, à son Président et à son Secrétaire général pour leur participation active au processus de négociation et pour leur suivi des activités liées à la lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse. La sollicitude dont a toujours fait preuve M. Obasi et sa présence effective aux réunions ont été une source d'encouragement pour le Secrétariat.

### **1.13 Allocution de M.E. Bonev, Représentant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)**

M. E. BONEV note que la collaboration entre l'OMM et le PNUD, qui remonte à la création de ce dernier, a permis de mettre en place de nombreux Services météorologiques dans les pays en développement. A l'aube d'un nouveau millénaire, il importe d'apporter un nouvel élan à cette collaboration, afin de résoudre les difficultés qui surgissent dans un monde en constante évolution.

M. Bonev rappelle qu'en mars 1998, M. Federico Mayor, Directeur général de l'UNESCO, avait proposé une nouvelle initiative intitulée «*Towards a new partnership*

*between UNDP and specialized agencies*» (Pour un renouveau du partenariat entre le PNUD et les institutions spécialisées). Depuis lors, plusieurs consultations ont été organisées, auxquelles ont participé le PNUD et cinq institutions spécialisées : FAO, OIT (Organisation internationale du travail), UNESCO, ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) et OMS (Organisation mondiale de la santé). En mars 1999, le Comité consultatif interinstitutions (comprenant l'OMM) a été informé des progrès réalisés jusque-là, et a exprimé l'espoir que d'autres institutions se rallieraient à cette initiative.

L'instauration de ce nouveau partenariat répond à un désir de tous les pays Membres, soucieux de voir les Nations Unies devenir un interlocuteur compétent pour la conception et la mise en place des stratégies concertées de développement durable, qui doivent se fonder sur une approche internationale soit à la fois intersectorielle et interdisciplinaire. Avec le PNUD comme principal bailleur de fonds et les institutions spécialisées qui apportent le fruit de leur expérience et leurs programmes, un système prend place dans lequel chaque partenaire intervient dans la conception et le financement de programmes communs.

Ce nouveau partenariat a pour objectif principal d'améliorer la communication entre le PNUD et les autres institutions spécialisées et d'affermir une compréhension et une confiance mutuelles en organisant des consultations annuelles et en améliorant l'échange d'informations. Il s'agit également, par un travail commun mettant en jeu programmation, définition de stratégies, recherche, activités de promotion et mobilisation des ressources, de fournir un meilleur appui aux priorités nationales en matière de développement. Il convient enfin d'améliorer la qualité de la gestion, de réaliser des économies d'échelle par la mise en commun des réseaux et des ressources humaines, et de réexaminer les instruments actuels, tels que les tables rondes ou les dispositions concernant les dépenses d'appui.

Il importe que d'autres institutions des Nations Unies se rallient à leur tour à cette initiative en matière de partenariat, en particulier les petites institutions spécialisées comme l'OMM, qui a toujours joué un rôle prépondérant à cet égard. Il y a lieu d'espérer qu'un tel regroupement pourra se réaliser et permettra à ces institutions de jouer un rôle majeur dans les activités de coordination du système des Nations Unies.

L'OMM a un rôle important à jouer dans les activités visant à réduire la pauvreté par le biais du développement durable, lesquelles demeurent absolument prioritaires pour le PNUD. Par exemple, les services météorologiques mis en place avec l'aide de l'OMM pourraient être adaptés aux besoins des petits exploitants agricoles. Une étroite collaboration entre les deux institutions pourrait se révéler très efficace dans la lutte contre la pauvreté.

### **1.14 Allocution de M. F. Schlingemann, Représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)**

M. F. SCHLINGEMANN évoque la coopération de longue date entre l'OMM et le PNUE dans le cadre du PCM, du Programme «Action pour le climat», des activités du GIEC, du SMOC, du Système mondial d'observation de l'environnement terrestre (GTOS), du GOOS et du Plan Vigie (PNUE).

Lors de sa quinzième session, à Costa Rica, le GIEC a examiné de récents phénomènes climatiques violents liés au climat, comme l'ouragan *Mitch* et l'activité intense et prolongée de *El Niño/La Niña* observée en 1997 et 1998, et en a analysé les liens avec le changement climatique. Ce dernier a-t-il une incidence sur la fréquence et l'intensité ainsi que le moment, voire même le lieu, où surviennent ces phénomènes climatiques et météorologiques extrêmes ? L'apparition de ces phénomènes, leur violence, sont-elles imputables à la seule variabilité climatique, ou faut-il y voir la preuve d'un changement de climat ? Il appartient au GIEC de se pencher sur toutes ces questions.

On sait que les sécheresses, les inondations et les ouragans ont sévi bien avant le début de l'ère industrielle. L'humanité doit apprendre à s'adapter à une variabilité normale du climat, ce qui lui permettra de mieux faire face aux conséquences du changement climatique.

Le PNUE est heureux de rappeler qu'il collabore étroitement avec l'OMM et d'autres institutions et organisations à la mise en œuvre du Programme «Action pour le climat». Sa mission consiste à mettre en place le Programme mondial d'évaluation des incidences du climat et de formulation de stratégies de parade (PMICSP) relevant du PCM, et d'élaborer l'Axe 3 du Programme «Action pour le climat». Le PNUE a éprouvé quelques difficultés à poursuivre comme prévu la mise en place du Programme à cause des restrictions budgétaires de ces quelques dernières années. La situation dans ce domaine s'étant améliorée, il va cependant inscrire cette tâche au premier rang des priorités. Le PNUE a demandé au Congrès et aux spécialistes du climat de l'aider à mettre en place le PMICSP.

Le PNUE s'emploie à reconstituer le Comité consultatif scientifique pour le PMICSP, afin de renforcer les compétences techniques nécessaires pour aborder les nouvelles questions prioritaires relatives au climat. En outre, conformément aux nouvelles directives énoncées dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à l'intention du FEM, le PNUE organise dans les régions en développement une série de réunions d'équipes de réflexion chargées d'élaborer des propositions concernant les incidences du climat et les moyens d'adaptation.

Le PNUE ne négligera aucune occasion d'adresser des propositions au Fonds des Nations Unies pour le partenariat international, propositions qu'il souhaite élaborer en collaboration avec l'OMM. Le Fonds a approuvé les grandes lignes d'une proposition de projet du PNUE concernant l'évaluation des conséquences de l'épisode ENSO des années 1997-1998.

Tant les Etats que les organismes de financement prônent une collaboration interinstitutions pour ce qui est des propositions en matière de projets, car ils jugent stérile tout compartimentage dans le domaine de la gestion de l'environnement. On a pu constater en effet que, lorsqu'il s'agit de résoudre des problèmes liés à l'environnement, l'approche consistant à privilégier tel ou tel élément isolé entraîne de nouvelles difficultés ou aggrave celles qui existent déjà; on a découvert, par exemple, que les excellents produits (HFC et PFC notamment) appelés à remplacer les substances appauvrissant la couche d'ozone risquaient fort de provoquer un réchauffement planétaire. D'où la nécessité de tenir compte

du fait que toutes les questions relatives à l'environnement sont liées entre elles.

Le PNUE, dépositaire de bon nombre de conventions relatives à l'environnement, reconnaît qu'il existe entre elles des synergies qu'il faut exploiter afin de réduire au minimum le coût de leur mise en application. En collaboration avec la Banque mondiale et la NASA (Administration américaine pour l'aéronautique et l'espace), le PNUE a publié un rapport sur la question des corrélations entre les problèmes liés à l'environnement et la satisfaction des besoins élémentaires de l'humanité pour ce qui est de l'alimentation, de l'habitat, de la santé et de l'eau potable. Le projet approuvé par le Fonds des Nations Unies pour le partenariat international, et qui a rassemblé la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (IDNDR), l'OMM, l'Université des Nations Unies (UNU) et le *National Center for Atmospheric Research* (Centre national de recherche atmosphérique) (NCAR) des Etats-Unis est un très bon exemple de la collaboration qui peut exister entre différentes organisations.

La collaboration du PNUE avec la FAO, l'OMM, l'OMS, l'UNESCO et sa COI ainsi que le CIUS pour le Programme «Action pour le climat» reflète très clairement la nature pluridimensionnelle des problèmes liés au climat. Le PNUE a collaboré avec l'OMS et l'OMM pour la rédaction d'une brochure sur le climat et la santé; en outre, grâce au Comité scientifique chargé des problèmes de l'environnement (SCOPE), plusieurs monographies sur le sujet ont pu être établies. Le PNUE s'engage à travailler à l'avenir avec l'OMM dans des domaines d'intérêt commun.

Le plus bel exemple de collaboration entre le PNUE, l'OMM et les Etats est celui du GIEC, organisme qui, grâce à ses évaluations, a fourni la base des négociations pour la Convention sur le climat et a donné le nouvel élan nécessaire à l'élaboration du Protocole de Kyoto. Lors de la quatrième session de la Conférence des Parties, les participants à la CCNUCC ont établi le Plan d'action de Buenos Aires qui vise à résoudre les problèmes qui se posent à propos de la mise en application du Protocole de Kyoto. Ceux-ci sont nombreux le GIEC doit par exemple traiter le problème de l'utilisation des sols et des changements qui interviennent en la matière ainsi que celui de l'exploitation des forêts. La collaboration interorganisations revêt une importance capitale pour le règlement des problèmes liés aux aspects économiques du changement climatique. Le PNUE, l'ONUDI, le PNUD et la CNUED, de concert avec le Secrétariat de la CCNUCC, ont déjà préparé une proposition de projet concernant les mécanismes susceptibles de garantir un développement respectueux de l'environnement, qui doit être soumis au Fonds des Nations Unies pour le partenariat international.

De nombreuses autres questions relatives au mode d'application particulièrement souple du Protocole de Kyoto doivent encore être élaborées plus avant. Il est essentiel à cet égard d'encourager la collaboration entre organisations, d'exploiter les synergies et de proposer des solutions concrètes.

#### **1.15 Allocution de M. J.-P. Makosso, Représentant de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)**

S'exprimant au nom du président du Conseil d'administration de l'ASECNA, M. J.-P. MAKOSSO annonce que

l'Agence, composée de 15 Etats africains et de la France, fêtera en 1999 son quarantième anniversaire. Il tient à souligner la coopération exemplaire qui a toujours existé entre l'OMM et l'ASECNA. Il signale en particulier l'excellence de l'appui technique fourni par l'OMM au cours des quatre dernières années pour l'organisation conjointe de séminaires destinés aux pays francophones d'Afrique. La formation assurée par l'OMM a permis à ces pays de suivre de près l'évolution rapide des techniques dans le domaine de la météorologie et de les mettre en application.

Dans le même esprit de collaboration, l'ASECNA a passé avec d'autres organisations régionales et internationales des protocoles de coopération qui constituent des cadres de travail pour l'examen de questions en rapport avec la météorologie et la formation. Tel a notamment été le cas avec le Centre régional de formation, de recherche et d'application en agrométéorologie et en hydrologie opérationnelle (AGRHYMET), l'ACMAD et EUMETSAT.

Aujourd'hui, les progrès scientifiques et économiques réalisés facilitent la mise en œuvre du Plan à long terme de

l'OMM par l'ensemble des Etats Membres. Cependant les pays africains n'ont pas encore la maîtrise des progrès scientifiques et techniques, ce qui toutefois ne devrait pas entraîner une marginalisation du continent. Il est nécessaire de maintenir une certaine souplesse dans le fonctionnement de la VMM, afin d'apporter aux pays en développement le soutien dont ils auront besoin pour accomplir efficacement leur mission dans le domaine de la météorologie. L'ASECNA s'est toujours efforcée de mettre en place et de moderniser les équipements afin de satisfaire aux obligations qui incombent aux Etats Membres. Toutefois, le Congrès aura à traiter le problème du passage à l'an 2000, pour lequel l'ASECNA, en collaboration avec ses Etats membres, a déjà établi un plan d'action. Les orientations adoptées par le Treizième Congrès permettront d'enrichir les études menées actuellement par l'ASECNA sur le sujet. La collaboration régionale et internationale dans ce domaine doit être renforcée.

*La séance est levée à 16 h 25.*

---

PROCÈS-VERBAL DE LA DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE  
4 mai 1999 à 16 h 30

*La séance est ouverte à 16 h 55.*

**2. Etablissement du Comité de vérification des pouvoirs** (point 1.2 de l'ordre du jour) (Document 1.2 (1) (Cg-XIII))

Le **PRÉSIDENT**, indique que, conformément à la règle 22 du Règlement général, il est possible d'établir un Comité de vérification des pouvoirs immédiatement après les formalités d'ouverture et pour toute la durée de la session. Le cas des personnes dont les pouvoirs ne sont pas conformes est régi par la règle 23. S'il n'y a pas d'objection, il propose d'adopter la même procédure et de constituer un Comité avec la même représentation proportionnelle régionale que lors des sessions précédentes du Congrès.

*Il en est ainsi décidé.*

Après avoir consulté les présidents des Associations régionales, le **PRÉSIDENT** les invite à proposer chacun à tour de rôle des candidats. Il est proposé que les délégués principaux des Membres suivants fassent partie du Comité :

Association régionale I : Gabon, Guinée, Lesotho, Soudan

Association régionale II : Maldives, République de Corée, Ouzbékistan

Association régionale III : Equateur (en l'absence du président et du vice-président de l'Association régionale III, le Président fait cette proposition après consultation)

Association régionale IV : Canada, Cuba

Association régionale V : Indonésie

Association régionale VI : Fédération de Russie, Irlande, Portugal, Suède

*Il en est ainsi décidé.*

**3. Adoption de l'ordre du jour** (point 1.3 de l'ordre du jour) (Documents 1.3 (1); 2(Cg-XIII))

Le **PRÉSIDENT** soumet l'ordre du jour du Treizième Congrès (Documents 1.3 (1); ((2) et INF. 4 (Cg-XIII)) pour approbation.

*L'ordre du jour est approuvé.*

**4. Etablissement de comités** (point 1.4 de l'ordre du jour)  
Conformément aux dispositions de la règle 24 du Règlement général, le **PRÉSIDENT** propose d'établir les comités suivants :

**4.1 Comité des nominations**

Conformément aux dispositions de la règle 25 du Règlement général, et avec l'accord préalable du Bureau et des présidents des associations régionales, le **PRÉSIDENT**

propose d'établir un Comité des nominations composé des présidents des associations régionales et des délégués principaux des pays membres ci-après :

Association régionale I : Président de l'AR I (Tanzanie), délégués principaux du Sénégal et de la Tunisie

Association régionale II : Président de l'AR II (Mongolie), délégué principal du Népal

Association régionale III : Pérou

Association régionale IV : Président de l'AR IV (Antilles néerlandaises et Aruba), délégué principal des Bahamas

Association régionale V : Président de l'AR V (Malaisie)

Association régionale VI : Président de l'AR VI (Italie), délégués principaux du Liban et de l'Ukraine

*Il en est ainsi décidé.*

Le **PRÉSIDENT** fait observer que tous les délégués principaux concernés ont été consultés et que, conformément aux dispositions de la règle 30 du Règlement général, il sera présent à la première séance pour l'élection du président. Conformément aux dispositions de la règle 26 du Règlement général, un représentant du Secrétaire général, avec statut consultatif, sera invité à assister le comité dans ses travaux.

*Il en est ainsi décidé.*

**4.2 Comité de rédaction**

Le **PRÉSIDENT** fait observer que lors des précédents Congrès il n'a pas été nécessaire d'établir un comité de rédaction et propose donc de ne pas en établir.

*Il en est ainsi décidé.*

**4.3 Comité de coordination**

Le **PRÉSIDENT** propose d'établir un Comité de coordination composé, conformément aux dispositions de la règle 28 du Règlement général, notamment des présidents et vice-présidents des comités de travail qui seront constitués.

*Il en est ainsi décidé.*

**4.4 Comités de travail**

Le **PRÉSIDENT** fait observer que le Conseil exécutif a organisé les travaux du Congrès sur la base de deux comités de travail. La répartition des points de l'ordre du jour entre les Comités A et B est donnée dans le Document INF. 4 (Cg-XIII). Il indique que s'il n'y a pas d'objection, il considérera que le principe de l'établissement de deux comités de travail et la répartition de l'ordre du jour qui est proposée sont approuvés.

Le **PRÉSIDENT** propose également que le Comité plénier traite d'un certain nombre de questions importantes pour

lesquelles il ne serait pas souhaitable d'avoir deux comités fonctionnant en parallèle. Il invite M.C.E.Berridge, Premier Vice-Président, à présider le Comité plénier.

*Il en est ainsi décidé.*

Le **PRÉSIDENT** invite les deux comités à élire leurs présidents et vice-présidents et suspend les travaux de la séance plénière.

*Le Congrès, siégeant en qualité de Comité A, élit par acclamation M. N. Sen Roy (Deuxième Vice-Président) et M. B. Apuuli (Ouganda) respectivement président et vice-président du Comité A.*

*Le Congrès, siégeant en qualité de Comité B, élit par acclamation M. J.P. Beysson (Troisième Vice-Président) et M. N. I. Tawfiq (Arabie saoudite) respectivement président et vice-président du Comité B.*

*Le Congrès reprend ses travaux en séance plénière.*

#### **4.5 Approbation des procès-verbaux**

Le **PRÉSIDENT** propose que les procès-verbaux du plus grand nombre possible de séances plénières soient approuvés durant le Congrès et que les autres soient approuvés par correspondance après la clôture de la session, conformément aux dispositions de la règle 113 du Règlement général.

*Il en est ainsi décidé.*

#### **4.6 Horaire de travail**

Le **PRÉSIDENT** propose que l'horaire des précédents Congrès soit adopté:

du lundi au vendredi : 9 h 30 – 12 h 30  
14 h 30 – 17 h 30  
le samedi : 9 h – 12 h

*Il en est ainsi décidé.*

#### **5. Examen des résolutions antérieures du Congrès (point 11.4 de l'ordre du jour) (Document 11.4 (1) (Cg-XIII))**

Après avoir consulté le Bureau et les présidents des associations régionales, le **PRÉSIDENT** propose de nommer M. G.C. Schulze (Afrique du Sud) rapporteur pour l'examen des résolutions antérieures du Congrès

*Il en est ainsi décidé.*

En réponse à un commentaire de la délégation de l'Égypte, le **PRÉSIDENT** précise qu'il souhaite que le nouveau système de numérotation des documents recommandé par le Conseil exécutif soit utilisé dans toute la mesure possible. Les documents sont donc identifiés par le point de l'ordre du jour qui figure en haut à droite et non pas par le numéro qui figure en bas à gauche de la page.

*La séance est levée à 17 h 35.*

PROCÈS-VERBAL DE LA TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE  
5 mai 1999 à 9 h 40

*La séance est ouverte à 9 h 40.*

**6. Rapport du Président de l'Organisation** (point 2.1 de l'ordre du jour) (Document 2.1(1) (Cg-XIII))

Le **PRÉSIDENT** présente son rapport et souligne que celui-ci satisfait aux trois prescriptions de la règle 137 du Règlement général. Comme le prévoit l'alinéa *a*), il résume les activités de l'Organisation et de ses organes constituants depuis le Douzième Congrès. Le Président indique que l'Organisation compte désormais 179 Etats et six territoires, sept Etats et territoires ayant adhéré à la Convention de l'OMM depuis le Douzième Congrès : les îles Cook, Macao, les Etats fédérés de Micronésie, Monaco, Nioué, Samoa et Tonga.

Le Président signale qu'il a assisté aux sessions des six associations régionales, dont l'intérêt consiste à donner l'occasion aux représentants permanents d'étudier les incidences des problèmes mondiaux sur leurs régions respectives.

Il remercie les commissions techniques de l'OMM au sein desquelles tous les pays ont eu l'occasion de se faire représenter par des experts, de conjuguer leurs efforts, d'étudier de nouveaux concepts et de concevoir des approches communes pour les grands problèmes scientifiques et techniques que les communautés hydrologiques et météorologiques ont à résoudre. Pour lui, l'efficacité des programmes de l'OMM dépend en dernier ressort de celle des commissions techniques.

Parmi les points forts de ces quatre dernières années, en ce qui concerne les commissions techniques, le Président relève que la Commission des systèmes de base (CSB) a renforcé ses moyens d'action et son efficacité et concentre ses efforts sur des questions aussi difficiles que le rôle d'Internet dans le fonctionnement de la VMM. Il souligne par ailleurs les réalisations suivantes : la Commission des instruments et des méthodes d'observation (CIMO) a mis l'accent sur la mise au point d'instruments, ainsi que sur la formation et le renforcement des capacités dans ce domaine, en tenant tout particulièrement compte des besoins des pays en développement; en outre, des centres régionaux d'instruments ont été créés pour les six Régions de l'OMM; la Commission des sciences de l'atmosphère (CSA) a largement contribué à l'élaboration du concept à la base du Programme mondial de recherche sur la prévision du temps (PMRPT); la Commission de climatologie (CCI), a notamment mis en place les services d'information et de prévision climatologiques; la Commission de météorologie aéronautique (CMAé) a axé ses efforts sur la révision des codes aéronautiques et la mise en œuvre du Système mondial de prévisions de zone (SMPZ); la Commission de météorologie maritime (CMM) a coordonné la mise en œuvre du Système OMM de diffusion d'informations

météorologiques à la navigation maritime dans le cadre du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) et a conçu un Système d'intervention d'urgence en cas de pollution de la mer (SIUPM); la Commission de météorologie agricole (CMAg) a entrepris de redéfinir les activités prévues au titre du Programme de météorologie agricole afin de privilégier les solutions régionales; et la Commission d'hydrologie (CHy) a mis en route des projets faisant intervenir directement les Services hydrologiques nationaux en vue d'aider les pays à protéger les personnes et les biens et à contribuer ainsi au développement durable. La mise en place du Système mondial d'observation du cycle hydrologique (WHYCOS) illustre bien la manière dont la CHy facilite la diffusion de bases de données hydrologiques aux niveaux régional et international.

Evoquant les travaux du Conseil exécutif, le Président remercie de leur précieux concours le Secrétaire général, les Vice-Présidents et les membres du Conseil qui ont fait office de vice-présidents des comités de travail du Conseil ou rempli d'autres fonctions importantes, lui facilitant ainsi la tâche. Il exprime sa reconnaissance à ses collègues du Conseil exécutif pour la clairvoyance et le discernement dont ils ont fait preuve au cours des quatre dernières années et pour leur ardeur au travail. Il estime que le Conseil a rempli les principales fonctions que le Douzième Congrès lui avait confiées. Toutes les recommandations soumises au Congrès par le Conseil étaient le fruit d'un consensus. Le Président commente brièvement certaines d'entre elles.

Les débats sur le projet de budget-programme du Secrétaire général pour la treizième période financière figurent parmi les tâches difficiles qu'a dû remplir le Conseil exécutif depuis le Douzième Congrès. Un consensus s'est dégagé après de longues délibérations et le Président se félicite de l'esprit de conciliation dont les membres du Conseil ont fait preuve. L'étude du Conseil exécutif sur la restructuration de l'OMM a aussi nécessité un certain nombre de concessions. Si certaines propositions initiales étaient énergiques et novatrices, il a finalement été décidé de ne recommander que des changements mineurs, de nombreux membres du Conseil n'étant pas convaincus que les modifications proposées entraîneraient des améliorations. Le Conseil exécutif a finalement estimé qu'il convenait de soumettre au Congrès certaines des décisions les plus délicates.

Le Conseil exécutif s'est attaché à préserver l'esprit de la résolution 40 (Cg-XII), tout en cherchant à en améliorer l'application dans la mesure du possible, mais en se gardant de relancer les débats du Douzième Congrès. Le Président rend hommage aux membres du Conseil exécutif qui ont fait preuve de bonne volonté en veillant à ce que l'esprit de la résolution 40 (Cg-XII) soit préservé. Enfin, le Conseil exécutif s'est penché sur les problèmes auxquels les SMHN étaient

confrontés dans un contexte où les gouvernements des pays développés comme des pays en développement devaient faire face aux contraintes de la mondialisation. L'une des tâches les plus difficiles du Conseil exécutif a probablement été de fournir aux Membres qui en avaient fait la demande des conseils sur la manière de donner suite à l'action des gouvernements visant à restructurer la prestation de services et à envisager d'autres modes de prestation sans ébranler la structure internationale dont toutes les nations dépendent.

Le Président évoque rapidement les différentes questions traitées dans son rapport écrit conformément à l'alinéa *b*) de la règle 137 du Règlement général. Au sujet de l'alinéa *c*) de la règle 137, il indique que l'on a fait appel à des personnalités scientifiques de haut niveau pour décider de l'avenir de la météorologie et des autres sciences de la Terre au sein du système des Nations Unies. Celles-ci ont recommandé une plus grande interaction de la météorologie, de l'océanographie et de l'hydrologie, le regroupement des activités scientifiques relatives à l'eau, aujourd'hui trop dispersées et le lancement de nouvelles initiatives visant à réduire les pertes dues aux catastrophes naturelles. Elles ont aussi recommandé à l'OMM d'associer plus étroitement les sciences sociales et biologiques afin de contribuer à alléger les souffrances, à améliorer les conditions économiques et sanitaires et la qualité de la vie dans toutes les régions du monde.

Pour conclure, le Président remercie tous ceux qui lui ont apporté leur concours durant l'exercice de son mandat, notamment les Vice-Présidents pour leurs précieux conseils et leur soutien sans faille durant la dernière période financière, les membres du Conseil exécutif avec qui il a l'honneur et le plaisir de travailler et tous ses anciens collègues. Il rend aussi hommage au dévouement des présidents des associations régionales et des commissions techniques, ainsi que des présidents, rapporteurs et membres des nombreux groupes d'experts et groupes de travail. Il remercie aussi tout particulièrement le Secrétaire général et les membres du Secrétariat de leur coopération et de leur appui. Enfin, il rend hommage à la mémoire des collègues disparus, notamment à celle de l'ancien Président de l'OMM, M. Zou Jingmeng.

Le **DÉLÉGUÉ DU DANEMARK**, s'exprimant au nom des pays nordiques (Finlande, Islande, Norvège, Suède et Danemark), relève que ces pays ont toujours joué et continueront de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre des programmes de l'OMM. Ils attachent une grande importance au bon fonctionnement de la VMM et estiment que les systèmes d'observation — en surface, en altitude et par satellite — jouent un rôle crucial pour la prestation de services météorologiques, hydrologiques, climatologiques et environnementaux.

Il faudrait pouvoir disposer de suffisamment de ressources pour mettre en œuvre les services de base, ajoute-t-il, notamment dans les pays en développement, ce qui facilitera l'exécution des autres activités de la communauté météorologique mondiale et profitera à tous les utilisateurs de services. Il indique que les pays nordiques financent les systèmes de base dans plusieurs pays. Durant la dernière décennie, par exemple, l'appui technique de la Finlande s'est chiffré à 30 millions de dollars E.-U. et a servi à financer la mise en place d'une infrastructure dans les pays de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe et de l'Isthme de

l'Amérique centrale ainsi que l'exécution de projets bilatéraux au Soudan, au Nicaragua et dans les pays baltes.

Le délégué du Danemark souligne la nécessité d'une coopération étroite entre SMHN, dont l'un des objectifs consiste à assurer la sécurité et le bien-être de l'humanité et à éviter les pertes en vies humaines et dégâts matériels en cas de conditions météorologiques violentes. Dans ce contexte, il approuve le principe de l'échange international libre et gratuit des données météorologiques de base.

Le fait que le Danemark ait approuvé l'adoption de la résolution 40 (Cg-XII) illustre bien la coopération internationale traditionnelle dans le domaine de la météorologie et de l'hydrologie, laquelle permet de trouver des solutions à des problèmes difficiles. Tout en indiquant que les pays nordiques appuient la résolution 40 (Cg-XII) et en respectent la lettre et l'esprit et qu'ils continueront de le faire, il exprime l'espoir que le Treizième Congrès s'engagera fermement dans cette voie.

Il souligne combien il est important que l'OMM joue un rôle actif à l'avenir dans le domaine du climat et des changements climatiques à l'échelle du globe. Les activités de recherche menées par le GIEC et au titre des conventions relatives au climat ou des autres composantes du PCM dans le contexte du Programme "Action pour le climat" seront d'une grande utilité et les pays nordiques serviront les objectifs fixés à cet égard par l'Organisation dans ses plans à long terme.

Enfin, il donne l'assurance que les pays nordiques contribueront à faire en sorte que l'Organisation soit prête à relever les défis du nouveau millénaire.

Le **PREMIER VICE-PRÉSIDENT** s'inquiète de ce que la CMAg, à sa douzième session, n'ait pas atteint le quorum pour ses dernières séances plénières. Peut-être était-ce parce que de nombreux pays en développement n'avaient pas pu envoyer des représentants pour des raisons financières. C'est d'autant plus regrettable, dans le cas de la CMAg, que l'économie de nombreux pays en développement repose sur l'agriculture et qu'il leur aurait été très profitable d'assister à la réunion. Il prie le Treizième Congrès d'examiner cette question, ajoutant qu'il s'agissait là d'un domaine où l'OMM pourrait rehausser son image de marque auprès des gouvernements. Il remercie aussi chaleureusement le Président des efforts qu'il a déployés au cours des quatre dernières années.

La **DÉLÉGUÉE DE FRANCE** remercie le Président pour son rapport. Elle préconise une meilleure coordination des sciences météorologique et océanographique et indique que la France a approuvé le renforcement des liens entre l'OMM et la COI de l'UNESCO. La coopération technique est une composante essentielle des activités de l'OMM, ajoute-t-elle, surtout en ce qui concerne les pays en développement. Elle regrette aussi que les documents ne soient pas tous disponibles en français. Au début du Congrès, seule la moitié de la documentation disponible en anglais avait été distribuée en français, ce qui a entravé le travail préparatoire de nombreuses délégations.

Le **DÉLÉGUÉ DU MALI** adresse ses plus vives félicitations au Président pour la qualité de son rapport et lui rend aussi hommage pour son investissement personnel dans les activités de l'Organisation. Selon lui, la définition du rôle et du fonctionnement des SMHN est un problème complexe qui doit être traité à la fois par les pays en développement et les

pays développés. Il souhaite que le Treizième Congrès, au regard des recommandations formulées par le Conseil exécutif à sa cinquantième session, examine de façon plus approfondie la question de l'appui de l'OMM aux SMHN, notamment dans les pays en développement.

Le **DÉLÉGUÉ DE LA GÉORGIE** espère que le Treizième Congrès sera couronné de succès et remercie l'OMM et son Secrétaire général de l'assistance dont a bénéficié son pays par le biais du PCV de l'OMM. Il remercie aussi le Royaume-Uni, la Suisse et la France de leur appui. Avec l'aide de ces donateurs, la Géorgie a pu exécuter onze projets qui lui ont permis de moderniser son système de communication ainsi que son système de réception et d'interprétation des données de satellites. Malgré cette assistance, le délégué indique que la situation économique de son pays rend difficile la prestation de services météorologiques et hydrologiques. La Géorgie participe à plusieurs projets internationaux d'envergure qui exigent des services météorologiques efficaces et les SMHN des pays concernés devraient redoubler d'efforts pour coordonner leurs activités dans le cadre de ces projets. Il préconise l'organisation en l'an 2000 d'une conférence internationale où tous les pays concernés examineraient un projet relatif au transport du pétrole de la mer Caspienne et signale que la Géorgie souhaite accueillir cette conférence, avec l'aide de l'OMM. Il lance aussi un appel à l'OMM pour qu'elle participe plus activement à l'étude technique portant sur la mise en place des mécanismes prévus dans le Protocole de Kyoto.

Après avoir félicité le Président et le Secrétaire général pour la manière dont ils ont dirigé les travaux au cours des quatre dernières années, le **DÉLÉGUÉ DE LA RÉPUBLIQUE DU YÉMEN** indique qu'au vu des problèmes actuels et tendances nouvelles, une réorganisation de l'OMM semble s'imposer. Evoquant le problème de la pénurie d'eau, il dit que les Services météorologiques semblent de moins en moins actifs dans ce domaine, alors que d'autres services nationaux sans rapport avec la météorologie jouent un rôle de plus en plus important à cet égard. Faisant la même remarque au sujet du Système mondial de télécommunications (SMT), il ajoute que ces problèmes font ressortir la nécessité d'une restructuration de l'OMM, compte tenu des besoins et des obligations énoncés dans le programme Action 21. C'est la raison pour laquelle la CSB doit réexaminer et réorienter ses programmes et projets en vue d'éliminer tout double emploi.

Le **DÉLÉGUÉ DU KENYA** félicite le Président pour son rapport détaillé qui est digne de sa direction éclairée et de celle du Secrétaire général. Il préconise un renforcement de la VMM, du Programme d'enseignement et de formation professionnelle, du Programme de coopération technique (TCO) et du Programme régional. En tant que membre du comité chargé de la restructuration de l'OMM, il estime que les efforts réalisés dans ce domaine ont été utiles et que même si certains changements apportés sont mineurs, il s'agit néanmoins d'améliorations. Citant la documentation pour les réunions comme l'un des domaines dans lesquels des changements sont déjà intervenus, il estime que la restructuration devrait être un processus permanent.

La **DÉLÉGUÉE DU BOTSWANA** félicite le Président pour le travail qu'il a accompli durant la douzième période financière. Elle adresse aussi ses remerciements au Secrétaire

général et aux membres de son personnel, aux Vice-Présidents et au Conseil exécutif. Au nom de sa délégation, elle exprime sa gratitude aux pays qui ont apporté un appui au Service météorologique du Botswana, notamment le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique et les pays nordiques, tant dans le cadre d'accords bilatéraux que par l'intermédiaire de la SADC. Grâce à cette aide, son pays a pu renforcer son infrastructure météorologique et remplacer certains équipements. Le Botswana est néanmoins encore confronté à des difficultés, en particulier pour ce qui est des observations en altitude en raison du coût des biens consommables, et elle pense que le Treizième Congrès pourrait peut-être convaincre les pays donateurs, notamment les pays nordiques, d'augmenter leur aide au titre du PCV pour y inclure les produits consommables. Elle encourage l'OMM à continuer de participer aux activités visant à protéger l'environnement, notamment au titre de la CCNUCC, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et dans le cadre des travaux du GIEC. Elle espère que le projet CLIPS (Services d'information et de prévision climatologiques) de l'OMM permettra d'améliorer la prévision du climat et de faire des progrès dans ce domaine. Elle remercie l'OMM et les Membres qui ont participé au Forum régional sur l'évolution probable du climat en Afrique australe et demande que l'on intensifie les efforts dans ce domaine. Elle prie aussi le Treizième Congrès de donner des précisions sur l'interprétation de la résolution 40 (Cg-XII) s'agissant des données de satellite et connexes, car, en raison de restrictions budgétaires, son pays ne peut recueillir ce type d'information sans une aide extérieure. Elle exprime l'espoir que les dispositions qui ont été prises avec les exploitants seront maintenues. En outre, elle demande à l'OMM d'aider son pays à régler le problème du passage à l'an 2000 et ajoute que sa délégation est favorable à la restructuration de l'OMM.

Le **DÉLÉGUÉ DE L'ALLEMAGNE** déclare que sa délégation a pris acte du rapport et souhaite remercier le Président du travail qu'il a accompli durant la douzième période financière.

Le **DÉLÉGUÉ DU NIGERIA** tient aussi à féliciter le Président pour la qualité de son rapport et indique qu'il interviendra durant les débats au titre des points correspondants de l'ordre du jour. Il se dit satisfait des progrès accomplis par l'Organisation sous la conduite du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire général. Les publications de l'OMM, qu'il considère comme des directives destinées à améliorer la qualité des prestations des Services météorologiques nationaux, ont permis à de nombreux Membres d'obtenir des fonds de leurs gouvernements.

Le **DÉLÉGUÉ DU SAMOA** demande que son intervention soit consignée dans le compte rendu de la troisième séance plénière.

Il déclare que c'est pour lui un privilège et un honneur de prendre la parole devant le Congrès pour la première fois en sa qualité de Représentant permanent de l'Etat indépendant du Samoa auprès de l'OMM et souhaite transmettre les sincères compliments de Son Altesse Malietoa Tanuamafili II, Chef de l'Etat du Samoa, du Premier Ministre, S.E. Tuilaepa Sailele et de tout le peuple du Samoa.



Evoquant l'histoire du Samoa, il explique que les premiers contacts européens du Samoa remontent au XVII<sup>e</sup> siècle avec les explorateurs français et néerlandais. Les îles occidentales, connues sous le nom de Samoa occidentales, ont été annexées par l'Allemagne à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en vertu du Traité de Berlin, alors que les Etats-Unis administraient les îles orientales, connues aujourd'hui sous le nom de Samoa américaines. De 1920 jusqu'à l'indépendance en 1962, le Territoire était sous tutelle néo-zélandaise. C'est sous l'administration allemande que les observations météorologiques ont commencé à être effectuées à l'Observatoire d'Apia, l'une des stations les plus anciennes établies dans les nations insulaires du Pacifique Sud, qui célébrera son centenaire en 2002.

Conscient de l'importance que revêt la collaboration internationale dans les domaines de la météorologie et de l'hydrologie, son Gouvernement a souhaité devenir Membre de l'OMM. Samoa, l'un des nombreux petits pays insulaires de l'océan Pacifique, est tributaire d'autres pays pour assurer la cohérence et l'efficacité de son plan de développement à long terme dans les domaines de la météorologie et de l'hydrologie opérationnelle, non seulement au niveau national mais aussi aux niveaux régional et mondial.

Depuis qu'il est devenu Membre de l'OMM, en 1996, le Samoa a tiré un énorme profit des activités et programmes de l'OMM, ce qui lui a permis d'améliorer son Service météorologique. Le délégué du Samoa tient à remercier l'Organisation ainsi que l'Australie, la Chine, le Japon, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et l'Union européenne, de l'appui qu'ils lui ont apporté.

A l'instar de plusieurs autres Membres, le Samoa a néanmoins connu des problèmes socio-économiques ces dernières années, notamment lorsque le phénomène *El Niño* de 1990-1992 était le plus virulent, entraînant la formation de cyclones tropicaux qui ont dévasté et paralysé le pays. Grâce à l'aide de la communauté mondiale et régionale, son pays s'était redressé et il faut espérer que dorénavant, il sera mieux préparé en pareilles circonstances.

Pour terminer, le délégué du Samoa remercie le Secrétaire général et le personnel du Secrétariat, ainsi que le Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, et l'ancien et l'actuel présidents de l'Association régionale V. Il se réjouit à la perspective de coopérer avec les autres Membres de l'OMM dans le cadre des activités de l'Organisation au cours du siècle prochain.

#### 7. **Rapport du Secrétaire général I** (point 2.2 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT note qu'aucun document distinct n'a été présenté au titre du point 2.2 de l'ordre du jour, parce que les différents aspects du rapport du Secrétaire général étaient abordés dans les documents présentés au titre des différents points de l'ordre du jour. Il propose donc que l'on considère ce point comme ayant été examiné.

*Il en est ainsi décidé.*

#### 8. **Rapports des présidents des Associations régionales** (point 3.8.0 de l'ordre du jour) (Documents 3.8.0(1), 3.8.0(2), 3.8.0(3), 3.8.0(4), 3.8.0(5) et 3.8.0(6) (Cg-XIII))

##### 8.1 **Rapport du président de l'Association régionale I (Afrique)** (document 3.8.0(1) (Cg-XIII))

Le PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE I présente son rapport et décrit les principales activités menées par l'Association depuis le Douzième Congrès. Il indique que les Membres de l'AR I ont participé à plusieurs réunions et activités de formation organisées par l'OMM à l'échelle régionale.

Le Bureau régional pour l'Afrique a officiellement son siège à Bujumbura (Burundi), mais, vu la détérioration des conditions de sécurité dans le pays hôte, le personnel international du Bureau a été réaffecté au Secrétariat de l'OMM, à Genève, où il continue de s'acquitter de ses fonctions.

Un événement marquant a été la création d'un bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest et d'un bureau sous-régional pour l'Afrique orientale et australe. Le premier a été établi à Lagos (Nigéria), en février 1997, et le second à Nairobi (Kenya), en juin 1998.

Parmi les principaux progrès enregistrés dans la Région au cours des quatre dernières années, le président de l'AR I cite l'amélioration des circuits point à point du Réseau régional de télécommunications météorologiques (RRTM), la mise en place de 14 systèmes PDUS/SDUS et de 12 systèmes SADIS, ainsi que de 6 systèmes de présentation de bulletins météorologiques à la télévision; l'installation de 200 plates-formes de collecte de données; l'automatisation des Centres météorologiques nationaux de Lagos et de Dar-Es-Salaam; l'installation et/ou l'amélioration de systèmes CLICOM dans 19 pays; et la transformation par plusieurs pays de leurs SMN en services autonomes ou semi-autonomes. La réduction considérable de l'appui accordé par le PNUD aux projets nationaux ces dernières années a eu des conséquences très néfastes dans la Région.

Le président passe ensuite brièvement en revue les principaux sujets de préoccupation et points abordés lors de la douzième session de l'Association, notamment la faible quantité de données d'observation provenant de la Région I dont disposent les divers centres nationaux, régionaux et mondiaux; l'appui sans réserve de l'Association au projet CLIPS; le décalage croissant entre les besoins et les ressources en matière de bourses d'études; la nécessité d'une formation dans des domaines tels que le passage à l'an 2000, les télécommunications, la prévision numérique du temps et la prévision du climat. En outre, de nombreux Membres de la Région considèrent que la résolution 40 (Cg-XII) est complexe et comporte plusieurs points sujets à interprétation. C'est pourquoi l'Association a créé un groupe spécial pour leur donner des précisions et les aider à comprendre toutes les incidences de ladite résolution.

Au sujet des défis à relever par l'Association, le président indique que les progrès de la science et de la technique, en particulier dans les domaines des satellites, de l'informatique et des télécommunications, entraînent une évolution rapide des modes d'exploitation des SMHN. Par ailleurs, le rôle des SMHN va devenir de plus en plus

difficile en raison de la définition de leur mandat, du choix des systèmes de prestation de services et de la diminution des ressources financières disponibles.

Le président définit les priorités de l'Association, qui consistent notamment à améliorer la qualité et l'exploitation des produits de la prévision numérique du temps pour mettre en place des moyens de prévision saisonnière et interannuelle fiables; à rendre plus efficaces les services météorologiques destinés au public pour mettre davantage en évidence le rôle des SMHN; à mieux comprendre les risques qui entourent la variabilité du climat et les changements climatiques et à en mesurer l'ampleur; à réexaminer le Réseau synoptique de base régional (RSBR); à mettre en place des systèmes de télécommunication efficaces; à moderniser le matériel et les installations et à mettre en valeur les ressources humaines adéquates. D'après lui, il faudra renforcer les grands programmes de l'OMM pour pouvoir atteindre ces objectifs prioritaires.

Pour terminer, il remercie le vice-président de l'Association, les présidents et rapporteurs, les président et vice-président sortants et tous les Membres de leur coopération, ainsi que les Membres ne faisant pas partie de la Région qui lui ont également apporté leur concours. Il exprime aussi sa gratitude au Secrétaire général et au Secrétariat, en particulier au Bureau régional pour l'Afrique et aux deux bureaux sous-régionaux.

## 8.2 Rapport du président de l'Association régionale II (Asie) (Document 3.8.0(2) (Cg-XIII))

Le PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE II remercie le Gouvernement mongol d'avoir accueilli la onzième session de l'Association à Oulan-Bator (Mongolie), en 1996. En outre, il sait gré au Président et au Secrétaire général d'avoir assisté à la session.

Au cours des quatre dernières années, le Kirghizistan et le Tadjikistan ont exercé leur droit d'appartenir à l'Association et Macao est devenu Membre de l'OMM et de l'Association, tandis que le Portugal a quitté l'Association. Le nombre total de Membres de l'Association régionale II s'élève aujourd'hui à 34. Le président salue chaleureusement les nouveaux Membres et remercie le Portugal de sa précieuse contribution aux travaux de l'Association.

L'Association aide les Membres à mettre en œuvre les programmes scientifiques et techniques de l'Association. Toutes les réunions des groupes de travail qui avaient été prévues ont eu lieu et le président indique que le Comité d'experts des typhons CESAP (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique)/OMM et le Groupe OMM/CESAP des cyclones tropicaux, qui se sont réunis une fois par an, ont axé leurs efforts sur la prévention des catastrophes naturelles. La topographie, les zones climatiques et les écosystèmes sont très variés dans la vaste zone que représente la Région II. Toutes sortes de catastrophes naturelles se sont abattues sur l'Asie et plusieurs pays Membres ont été victimes de typhons, cyclones tropicaux, marées de tempête, inondations, sécheresses et tremblements de terre. Les pertes en vies humaines et les dégâts matériels qui en ont résulté ont eu des graves conséquences sur le bien-être socio-économique des pays touchés et risquent de compromettre la mise en place d'un développement durable. Le président rappelle que la

plupart des Membres de la Région sont des pays en développement confrontés à de nombreuses difficultés. Il conviendrait donc de renforcer tous les efforts déployés pour aider ces Membres et, à cet égard, il tient à exprimer sa profonde gratitude au Secrétaire général pour son assistance.

Durant ses déplacements dans la Région, le président a eu le plaisir d'observer le fonctionnement des SMHN, mais il doit reconnaître que certains d'entre eux, notamment dans les nouveaux Etats indépendants et pays tels que la République démocratique populaire lao et le Népal, ont besoin d'être renforcés si l'on veut améliorer la situation dans le domaine des sondages en altitude, des télécommunications et de la formation. Quelques Membres appartenant au *Gulf Cooperation Council* ont demandé une assistance pour coordonner les activités de météorologie maritime dans cette sous-région, mettant l'accent sur l'importance que revêt la coopération régionale.

Le président remercie, en particulier, le vice-président, les présidents, membres et rapporteurs des groupes de travail, ainsi que les Membres qui ont contribué aux travaux de l'Association et ceux qui ont accueilli diverses réunions, conférences et activités dans la Région. Il exprime sa reconnaissance au Secrétariat, et notamment au personnel du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique Sud-Ouest, pour leur assistance et leurs conseils.

## 8.3 Rapport du président de l'Association régionale III (Amérique du Sud) (Document 3.8.0(3) (Cg-XIII))

Au nom du PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE III, qui est arrivé au bout de son mandat au Service météorologique du Paraguay, le DÉLÉGUÉ DU BRÉSIL remercie tous ceux qui ont collaboré avec lui durant l'exercice de ses fonctions, notamment le Président de l'OMM et le Secrétaire général.

En présentant le rapport, le délégué du Brésil indique que les principaux progrès techniques enregistrés dans la Région au cours des quatre dernières années sont décrits dans l'annexe au rapport. Il ne commentera pas le rapport mais souhaite mentionner certaines activités importantes pour lesquelles l'Association demande l'appui du Congrès.

L'étude de faisabilité relative au projet climatologique ibéro-américain ayant été menée à bien en décembre 1998, l'on s'attend à ce que l'OMM, les pays donateurs et les institutions internationales de financement continuent de collaborer avec les pays participants. Les participants au séminaire régional, qui a été organisé à Lima (Pérou) en vue d'étudier le phénomène *El Niño*, ayant recommandé la création d'un groupe de travail composé de membres des Associations régionales III et IV, le délégué du Brésil sollicite un appui afin de permettre au groupe de remplir ses fonctions. Une réunion d'experts qui s'est tenue récemment à Buenos Aires, a porté sur la mise en place d'un nouveau réseau en vue de moderniser les télécommunications dans toute la Région. Ce réseau, qui est important pour la VMM, en particulier dans les Amériques, devrait être sur pied en l'an 2000.

Accroître le rôle des bureaux régionaux est l'une des activités pour lesquelles il est jugé essentiel d'obtenir un appui important. Le délégué souligne que les bureaux régionaux et sous-régionaux se sont révélés être un excellent

moyen de renforcer les activités de l'OMM dans les Régions, et en particulier les activités de coopération technique entre les pays de la Région. C'est pourquoi il faudrait aider davantage ces bureaux qui jouent un rôle décisif dans le renforcement de l'OMM. Dans ce contexte, le Gouvernement brésilien a proposé officiellement au président de l'Association régionale III d'accueillir le Bureau régional pour les Amériques au Brésil. Le délégué invite le Congrès à examiner cette proposition.

En conclusion, il remercie le Directeur du Bureau régional et le Secrétaire général pour leur appui indéfectible.

#### **8.4 Rapport du président de l'Association régionale IV (Amérique du Nord et Amérique centrale)** (Document 3.8.0(4) (Cg-XIII))

Le PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE IV indique que plusieurs cycles d'études et réunions ont été organisés dans la Région IV, notamment la Conférence technique sur le renforcement des compétences en matière de gestion à l'intention des directeurs des SMHN (Nicaragua); les activités du Comité régional des ouragans; la douzième session de l'AR IV à Nassau (Bahamas); la réunion du Groupe de travail spécial des besoins en matière d'enseignement et de formation professionnelle dans la Région IV; et les cours de formation sur la météorologie tropicale, sur la détection et la prévision des cyclones tropicaux organisés chaque année à Miami. Il remercie l'OMM et les Etats-Unis d'Amérique, notamment, qui ont aidé l'Association dans ce domaine.

Un autre fait à signaler est la mise en œuvre du nouveau RRTN fondé sur le système de télécommunications météorologiques par satellite VSAT (Station terrienne à très petite antenne)/STAR 4 (Transmission des données satellitaires et leur analyse (AR IV)), ce qui a pu se faire grâce à l'appui efficace des Etats-Unis d'Amérique et de la FINNIDA.

Au nombre des activités importantes qui ont été menées durant la période considérée, on peut citer les réunions sur les questions climatiques et le phénomène *El Niño*. Par ailleurs, une étude de faisabilité sur le projet climatologique ibéro-américain a été menée à bien, étude dont une version préliminaire avait été présentée à la Banque interaméricaine de développement. Une autre étude de faisabilité sur les incidences socio-économiques du phénomène *El Niño* en Amérique latine et dans les Caraïbes, doit être lancée durant le deuxième semestre de 1999 sous les auspices de l'OMM et de la Banque interaméricaine de développement. L'Administration nationale des océans et de l'atmosphère (NOAA), le Service météorologique national des Etats-Unis et l'Institut international de recherche sur la prévision du climat (IRI) vont aussi soutenir ce projet.

Le président ajoute que l'enseignement et la formation professionnelle sont les priorités essentielles dans la Région IV où de nombreuses personnes prendront leur retraite au cours des quelques prochaines années et qu'il est nécessaire de pourvoir des postes au niveau des Classes I et II. Un groupe de travail spécial s'est réuni à Miami l'année dernière pour examiner cette question et a demandé à l'OMM d'établir un descriptif de projet. Le président lance un appel

à l'OMM et aux pays donateurs pour qu'ils aident l'AR IV à régler ce problème en accordant des bourses d'études de longue durée.

Notant que les ouragans ont causé des dégâts s'étant chiffrés à plus de 20 milliards de dollars E.-U. l'année précédente, il ajoute que deux ouragans, *Georges* et *Mitch*, ont aussi entraîné la mort de plus de 10 000 personnes, surtout au Honduras, au Nicaragua, au Guatemala, au Salvador et en République dominicaine. En janvier 1999, une réunion de donateurs potentiels s'est tenue à San José (Costa Rica) pour faciliter les opérations de secours. Les participants à cette réunion ont lancé un appel pour qu'une aide d'urgence soit accordée afin de reconstruire l'infrastructure météorologique et hydrologique des pays frappés par les ouragans. Au vu de ces initiatives, le président demande que l'OMM appuie sans réserve le Comité des ouragans de l'AR IV, dont les activités sont considérées comme la priorité des priorités dans la Région. Pour préparer la population à la prochaine saison des ouragans, deux campagnes de sensibilisation ont été organisées en Amérique latine et dans les Caraïbes sous l'égide des Etats-Unis d'Amérique.

Le président indique qu'au cours des dix dernières années, de nets progrès ont été enregistrés dans la précision des prévisions, la recherche-développement, notamment en ce qui concerne la variabilité du climat et la prévision saisonnière, l'utilisation par l'industrie et le commerce de l'information météorologique, et la fourniture de produits et de services. Pour progresser encore dans ces domaines, il estime nécessaire que le Congrès formule des stratégies destinées à développer les SMHN; celles-ci faciliteront la modernisation des Services qui pourront ainsi mieux contribuer au développement socio-économique des pays.

Un problème auquel sa Région doit faire face est l'affaiblissement de la participation aux sessions de l'AR IV et du Congrès. Prenant l'exemple du Honduras, dévasté par l'ouragan *Mitch*, il indique que d'après lui, la principale raison est d'ordre financier. Il lance un appel pressant à l'OMM pour qu'elle fournisse une assistance financière aux Membres afin de leur permettre d'assister à ces réunions.

Le Bureau sous-régional pour l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et les Caraïbes au Costa Rica a été très actif. Il a notamment exécuté des projets dans 12 des 25 pays de la Région et prévoit d'en exécuter dans 21 pays. Il a aussi participé à 20 réunions ou activités à l'échelon national, régional ou international et organisé 3 réunions au Costa Rica au nom du Secrétariat de l'OMM et du GIEC.

Le président exprime sa gratitude aux Etats-Unis d'Amérique pour l'aide accordée aux SMHN de la Région dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnelle et dans le domaine technologique. Il remercie aussi le Directeur du Bureau régional, le personnel du Bureau sous-régional au Costa Rica, le Secrétaire général et le *International Activities Office* du Service météorologique national des Etats-Unis d'Amérique pour l'appui considérable qu'ils ont apporté.

#### **8.5 Rapport du président de l'Association régionale V (Pacifique Sud-Ouest)** (Document 3.8.0(5) (Cg-XIII))

En présentant son rapport, le PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE V remercie le Gouvernement

indonésien d'avoir accueilli la douzième session de l'AR V à Bali, en septembre 1998. Depuis le Douzième Congrès, les Etats Fédérés de Micronésie, les îles Cook, Nioué, Samoa et Tonga sont devenus Membres de l'OMM, ce qui porte à 21 le nombre de Membres dans la Région.

Le président indique que la Région se compose de nombreux petits Etats insulaires en développement et était donc particulièrement exposée aux phénomènes tels que les cyclones tropicaux et le phénomène *El Niño*/Oscillation australe (ENSO). Le phénomène *El Niño* de 1997-1998 a eu de graves répercussions sur les économies de nombreux Membres, notamment ceux de la région de l'Asie du Sud-Est. Nombre de Membres n'ont pas l'infrastructure nécessaire pour atténuer les effets de pareilles catastrophes naturelles. La Région est aussi très exposée aux changements climatiques, en particulier à l'élévation du niveau de la mer qui pourrait en résulter. A cet égard, le président demande que l'accent soit mis sur les aspects régionaux de la VMM et sur le Programme concernant les cyclones tropicaux (PCT). Il demande aussi que des améliorations soient apportées aux prévisions climatiques saisonnières et interannuelles des SMHN et que soit renforcée la coopération technique entre l'OMM et les organisations régionales. Il ajoute que les Membres de la Région ont été encouragés à participer activement à la quatrième session de la Conférence des parties à la CCNUCC.

L'Association continue d'aider les Membres à mettre en œuvre les programmes scientifiques et techniques de l'OMM. Si le niveau général de mise en œuvre est satisfaisant, des améliorations doivent néanmoins encore être apportées. D'importants progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du Réseau d'information météorologique des responsables en cas d'urgence, lequel couvre désormais 15 pays de la Région, grâce à l'appui des Etats-Unis d'Amérique. Les pays de la Région ont tiré parti du Programme des services météorologiques destinés au public, notamment dans le cadre d'ateliers de formation et d'activités organisées conjointement avec le PCT et des organes régionaux, tels que le Programme régional océanien de l'environnement (PROE).

L'Association salue les efforts déployés par le Secrétaire général pour aider la Région à installer un bureau sous-régional à Samoa. Le président remercie tous les Membres qui ont participé aux travaux de l'Association et fourni les installations nécessaires à l'organisation de plusieurs réunions dans la Région. Il exprime sa gratitude au vice-président de l'Association, aux présidents des groupes de travail et rapporteurs, ainsi qu'au président et président par intérim sortants de l'Association. Il souhaite enfin exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général et au Secrétariat, en particulier au personnel du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique pour leurs conseils et leur assistance.

### **8.6 Rapport du président de l'Association régionale VI (Europe) (Document 3.8.0(6) (Cg-XIII))**

Le PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE VI ayant été élu en mai 1998 lors de la douzième session de l'Association, exprime la gratitude et la reconnaissance de l'Association aux président et vice-président sortants. A cet égard, il tient aussi à remercier le vice-président actuel pour son appui constant.

A propos des travaux de l'Association, il indique qu'un groupe spécial a été créé dans la Région afin d'améliorer les activités de la VMM et l'accès aux données de la VMM, en particulier pour les pays à économie de transition. L'Association s'attache à satisfaire les besoins des nouveaux Membres de la zone moyen-orientale de la Région VI.

Le Réseau régional de transmission de données météorologiques (RRTDM), projet important pour la région, est entré dans sa phase de planification et de mise en œuvre, la mise en place initiale du réseau étant prévue d'un jour à l'autre. Aux 18 pays Membres, également membres du Centre européen de prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT), censés participer à la mise en place initiale, viennent s'ajouter 13 pays qui ne sont pas membres du CEPMMT. Un atelier destiné à aider les pays Membres à mettre en œuvre le réseau a été organisé à Genève en janvier 1999 et un projet coordonné a été lancé pour faciliter la mise en place du réseau avec l'aide financière de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

L'Association estime qu'il faut porter une attention particulière sur la responsabilité des gouvernements en ce qui concerne les avertissements destinés au public en cas de catastrophes naturelles. A cet égard, la Conférence technique sur la gestion des SMHN de la Région VI, qui s'est tenue à Genève, en mars 1999 a réuni 48 participants. L'application des recommandations de cette réunion sera l'un des objectifs prioritaires de l'Association durant la treizième période financière.

Le président demande aux Membres de l'OMM de ne pas renégocier la résolution 40 (Cg-XII), mais au contraire de concentrer leurs efforts sur le suivi de sa mise en œuvre. Il est important de suivre aussi la question du projet de Traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) sur la propriété intellectuelle en matière de bases de données pour s'assurer que la protection des bases de données contenant des données supplémentaires est conforme à la résolution 40 (Cg-XII).

En ce qui concerne l'avenir de l'Association, il prévoit un renforcement de la coopération entre l'OMM et les organisations régionales telles que EUMETSAT et le CEPMMT. Les organisations de la Région peuvent coopérer avec l'OMM pour veiller à ce que l'échange d'information reste gratuit. Le président préconise aussi une coopération accrue dans le domaine de la prévision à moyenne et à longue échéance entre l'OMM et le CEPMMT. L'Association, ajoute-t-il, doit axer ses efforts sur la mise en œuvre intégrale de tous ses programmes, ce qui suppose l'octroi d'une assistance aux pays à économie de transition d'Europe centrale et orientale.

Il exprime sa gratitude à tous ceux qui ont contribué au bon fonctionnement de l'Association et à la mise en œuvre de ses activités, notamment aux présidents et membres des groupes de travail et aux rapporteurs. Il remercie aussi les pays Membres qui ont accueilli des réunions, notamment Israël d'avoir accueilli la douzième session de l'Association. Il exprime aussi sa reconnaissance au Président et au Secrétaire général ainsi qu'au Secrétariat pour leur appui.

**9. Cinquième Plan à long terme de l'OMM (2000-2009)** (point 6.2) (Documents 6.2(1) et 6.2(1), ADD.1 (Cg-XIII))

Sur l'invitation du Président, le **SECRETARE GÉNÉRAL** présente le projet de cinquième Plan à long terme qui couvre la période 2000-2009, tel qu'il est contenu dans les documents 6.2(1) et 6.2(1), ADD.1 (Cg-XIII). Il indique que le Conseil exécutif avait élaboré des directives concernant sa forme de présentation, sa structure et son contenu, défini les principes directeurs et les stratégies à y faire figurer, et recommandé que ce document serve de base au budget pour la treizième période financière. Tous les pays Membres ont contribué au processus de planification, directement ou par l'intermédiaire des six associations régionales ou des huit commissions techniques, au même titre que les autres organes constituants de l'OMM.

Le projet contient un énoncé des perspectives d'avenir de l'OMM à moyen et à long terme; en outre, il expose la finalité et les objectifs généraux de l'OMM et décrit les perspectives et les défis qui s'offrent à elle, notamment les tendances et les progrès auxquels il faut s'attendre pendant la période 2000-2003 et au-delà. Le projet de Plan présente aussi les programmes et les activités de l'Organisation de façon à permettre l'évaluation de leur mise en œuvre. Il définit aussi les ressources financières nécessaires à leur exécution.

Le Secrétaire général indique que, par le biais de la planification à long terme, les Membres de l'OMM se mettent d'accord sur les critères à respecter pour fixer les priorités. C'est pourquoi le projet de Plan donne une vue d'ensemble des facteurs politiques et socio-économiques, notamment, qui ne peuvent être dissociés des progrès scientifiques et techniques dans le cadre des programmes de l'OMM. On citera notamment la globalisation, les économies de marché et la modernisation; les nouveaux modes de prestation de services; l'échange international de données et de produits; la coordination des sciences de la Terre; la prévention des catastrophes naturelles; le climat et les changements climatiques; le renforcement des capacités et le développement durable.

Le Congrès abordera ces questions durant ses débats, puisqu'elles concernent la prestation de services et le rôle des SMHN, ainsi que l'OMM dans son ensemble. Toutes ces questions sont intimement liées. La globalisation et le passage à l'économie de marché ont débouché sur une révision des services qui avaient jusque-là toujours été fournis comme des services publics dans de nombreux pays. Cette révision a elle-même conduit à examiner la question du recouvrement des coûts, de la commercialisation et, parfois, de la privatisation de certains SMHN. Tout cela a par conséquent des incidences sur la coopération mondiale dans le domaine de l'échange international de données météorologiques et connexes, ainsi que dans celui de la prestation des services météorologiques et hydrologiques concernés.

L'OMM cherche à renforcer les activités essentielles des SMHN ainsi que leur contribution au développement durable. Le Plan donne aussi des précisions sur les objectifs de mise en œuvre visés dans le cadre des grands programmes de l'OMM et des différents programmes scientifiques et techniques.

Des priorités ont été fixées à l'échelle régionale par chacune des six associations régionales dans des domaines spécifiques compte tenu des intérêts fondamentaux de l'Organisation dans son ensemble. Les priorités nationales étant aussi importantes, elles ont aussi été définies, compte tenu des divers défis à relever par les SMHN.

Une caractéristique du projet de cinquième Plan à long terme est l'Énoncé des perspectives d'avenir de l'OMM intitulé «l'Organisation météorologique mondiale au service de l'humanité : un projet d'avenir». Fondé sur la coopération internationale et les progrès scientifiques, cet énoncé a pour but de donner à l'OMM les moyens de relever les défis imposés par l'évolution du contexte politique et socio-économique, les progrès rapides des techniques et les problèmes environnementaux et de les transformer en autant d'occasions d'agir au mieux des intérêts de l'humanité.

L'énoncé des perspectives d'avenir définit la manière dont l'OMM peut aider à bâtir un monde meilleur en permettant aux pays de travailler en étroite collaboration dans le domaine de la météorologie, et dont le principe de l'échange international libre et gratuit de données et produits météorologiques peut être respecté, dans un monde où les pays, institutions et collectivités s'engagent de plus en plus à étudier et surveiller ensemble les systèmes naturels de la planète, un monde où toutes les possibilités offertes par les systèmes d'avis précoce sont exploitées afin de réduire les conséquences des phénomènes météorologiques dangereux, des inondations et des sécheresses, où la coordination dans le domaine des sciences de la Terre permet d'aboutir à des prévisions saisonnières et climatologiques plus fiables pour des phénomènes tels que *El Niño* et le réchauffement de la planète, où la coopération internationale permet de coordonner la surveillance de l'environnement et le système de prestation de services à l'échelle mondiale et où les applications météorologiques et climatologiques sont mises au service du développement durable et où l'accent est mis sur les capacités nationales.

L'Organisation cherche à exploiter pleinement les possibilités illimitées offertes par les nouvelles techniques, notamment dans les domaines de la collecte de données de satellite, des communications et de l'informatique, pour améliorer les produits météorologiques, hydrologiques et climatologiques. Elle cherche aussi à jouer un rôle de premier plan en passant pour diverses activités, avec le changement de millénaire, du stade de la recherche au stade opérationnel, à renforcer le rôle de l'Organisation au sein du système des Nations Unies pour ce qui est de la coordination des sciences de la Terre et de leurs applications, à aider les pays Membres à mettre au point de nouvelles méthodes pour la fourniture d'informations et de services météorologiques, hydrologiques et climatologiques mieux adaptés aux besoins des usagers et plus novateurs, à faire en sorte que les stratégies nationales s'appuient sur la coopération internationale, tout en reconnaissant que les services météorologiques, hydrologiques et climatologiques essentiels sont des biens publics, et à promouvoir un environnement international dans lequel politique et législation, institutions, ressources humaines et systèmes de gestion peuvent servir les intérêts des collectivités nationales et mondiales.

Le Secrétaire général indique, en évoquant la première décennie du prochain siècle sur laquelle porte le projet de cinquième Plan à long terme, qu'il est persuadé que l'OMM pourra relever les défis. Elle devra, pour ce faire, œuvrer avec ses partenaires au sein du système des Nations Unies, par l'intermédiaire des SMHN et en coopération avec d'autres institutions internationales et nationales. Convaincu que le projet de Plan à long terme fixe une série d'objectifs pouvant être atteints par l'OMM au cours de la prochaine décennie, il exhorte le Congrès à l'adopter ainsi que le projet de résolution correspondant.

*La séance plénière est suspendue à 12 h 50 et reprend à 14 h 40.*

Le débat reprend sur la présentation par le Secrétaire général du projet de cinquième Plan à long terme. Le **PRÉSIDENT** indique que des observations d'ordre général peuvent être faites, mais que la question sera examinée en détail par le Comité de travail B. Il donne la parole au **DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT**, qui fait office de président du Groupe de travail de la planification à long terme relevant du Conseil exécutif, et qui explique que l'OMM s'intéresse à la planification à long terme depuis 1983. Les plans ont pour but de faciliter l'exécution des programmes scientifiques et techniques de l'OMM en offrant aux Membres un moyen efficace de collaborer pour atteindre des objectifs communs. Le deuxième Vice-Président indique que de nombreuses innovations ont été apportées au cinquième Plan à long terme, qu'il s'agisse du contexte, de la présentation, de la stratégie ou de la structure, et qu'il sera plus facile de rapporter les objectifs fixés au budget disponible. Il considère comme un honneur de faire office de président du Groupe de travail de la planification à long terme et remercie les membres du Groupe de travail ainsi que le Conseil exécutif pour leurs conseils.

Le **PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE AÉRONAUTIQUE (CMAé)** indique que le cinquième Plan à long terme s'inscrit dans un processus itératif ayant fait intervenir de nombreux participants, ce qui a produit un excellent document. Il ajoute, cependant, que depuis que le plan a été rédigé, la CMAé a tenu sa onzième session (Genève, mars 1999) et s'est mise d'accord sur plusieurs modifications mineures à apporter à la section consacrée à la météorologie aéronautique. Il soumettra ces modifications au Comité de travail B.

Le **DÉLÉGUÉ DU JAPON** déclare que sa délégation approuve le Plan et ajoute que celui-ci devrait être suffisamment souple pour tenir compte de l'évolution imprévue du contexte socio-économique de différents pays Membres et s'adapter en conséquence.

Le **DÉLÉGUÉ DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE** juge le Plan motivant et adapté au XXI<sup>e</sup> siècle. Il demande néanmoins que les activités ne se limitent pas à celles qui y sont prévues, car certaines parties du texte ne sont pas nécessairement conformes à d'autres documents présentés par le Secrétaire général, par exemple le Document 7.2(1) sur le rôle et le fonctionnement des SMHN. Il souhaite que les déclarations faites par le Secrétaire général lorsqu'il a présenté le Plan soient reflétées comme suit dans le texte existant : «Les services météorologiques, hydrologiques et climatologiques essentiels sont des biens publics, et il serait souhaitable de veiller à ce

que les activités de base correspondantes continuent de bénéficier de l'appui du secteur public».

Le **DÉLÉGUÉ DU COSTA RICA** indique que la partie du Plan relative à l'hydrologie semble assez vague s'agissant de la mesure dans laquelle l'OMM s'occuperait de la question des ressources en eau. Il demande à l'OMM de définir clairement son rôle à cet égard, vu que d'autres organisations sont prêtes à jouer un rôle de premier plan dans le domaine hydrologique.

Le **DÉLÉGUÉ DES PHILIPPINES** fait valoir que l'énoncé des perspectives d'avenir figurant dans le Plan aidera les SMHN à préciser leur mission. C'est la raison pour laquelle sa délégation est favorable à l'adoption du Plan. Il préconise aussi le renforcement du Programme de recherche en météorologie tropicale (PMRT), priorité devant être donnée à la prévision des cyclones tropicaux et à la précision des prévisions à courte et à très courte échéance, notamment en ce qui concerne la prévision météorologique journalière dans les régions tropicales. Il relève que, grâce à l'OMM et à ses organes constituants, d'importants progrès ont été réalisés dans la prévision saisonnière, en particulier en ce qui concerne le phénomène *El Niño/La Niña*. Il note également l'amélioration de la précision des prévisions à courte et à moyenne échéance s'agissant des pays Membres des latitudes moyennes. Il ajoute que l'on pourrait améliorer considérablement la prévision du temps dans les zones tropicales en intensifiant les activités de recherche dans le cadre d'une action concertée.

Le **DÉLÉGUÉ DU ROYAUME-UNI** estime que d'importantes améliorations ont été apportées au cinquième Plan à long terme. Il demande au Treizième Congrès de définir clairement ses priorités dans le Plan, de préciser les résultats escomptés dans le cadre des programmes, de s'assurer que les objectifs, résultats et programmes approuvés sont conformes au budget approuvé et de ne pas craindre le changement ou avoir peur de modifier la structure de l'OMM si cela devait faciliter la réalisation des objectifs compte tenu des restrictions budgétaires.

Le **DÉLÉGUÉ DU CANADA** indique que c'est pour lui un grand plaisir de travailler avec le président du Groupe de travail et félicite le Président de sa déclaration antérieure, qui était axée sur les dangers que présentent pour l'homme les phénomènes météorologiques. Il se félicite aussi de l'accent qui a été mis sur l'être humain dans le projet de cinquième Plan à long terme. En outre, il estime que l'OMM devrait davantage insister sur les résultats, car cela aiderait les Membres à mieux faire valoir leurs positions auprès de leurs gouvernements respectifs et des organisations internationales.

Le **DÉLÉGUÉ DU MALI** indique que le Mali, comme d'autres pays en développement, ne sait pas encore bien comment tirer parti des applications de la météorologie et que le Plan constitue précisément le cadre dont il a besoin pour ce faire, raison pour laquelle sa délégation y adhère. Par la même occasion, le Plan met en évidence les problèmes régionaux, ce qu'il juge très judicieux et méritant l'appui sans réserve des Membres. Il ajoute néanmoins qu'il faudra disposer des ressources financières nécessaires pour pouvoir le mettre en œuvre comme il convient.

Satisfait du contenu général du Plan, le **DÉLÉGUÉ DE LA MALAISIE** souhaite ajouter quelque chose. A propos des

priorités régionales, dans le cas de la Région V (Pacifique Sud-Ouest) (voir les pages 57, 58 et 59 du Plan), la mise en œuvre d'activités hydrologiques opérationnelles dans la Région n'est pas mentionnée. Il indique qu'il soumettra un texte à ce sujet au Secrétariat en vue de son insertion dans le Plan.

Le **DÉLÉGUÉ DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE** déclare que sa délégation appuie sans réserve le projet de cinquième Plan à long terme. Ce Plan, qui porte sur la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle, s'articule autour de deux grands axes : d'une part, les progrès scientifiques et de l'autre, une plus grande prise de conscience par le public du rôle des SMHN. Il conviendrait d'accorder un rang de priorité plus élevé au renforcement du système mondial d'observation, notamment pour ce qui est des observations en altitude, et à une meilleure utilisation des produits de la prévision numérique du temps. Il faudrait aussi améliorer les services météorologiques destinés au public afin que ce dernier prenne mieux conscience de l'importance des Services nationaux.

Le **DÉLÉGUÉ DE LA JORDANIE** est favorable au projet de Plan à long terme, mais regrette les coupes budgétaires qui sont prévues, car de nombreux pays de la région ont besoin d'une assistance pour pouvoir s'adapter aux nouveaux protocoles de communications et services satellitaires. Les Services nationaux doivent s'adapter à cette évolution et il incombe à l'OMM d'aider les pays en développement à cet égard. Il souligne que les pays qui en ont les moyens devraient aider ceux qui ont besoin d'assistance, dans l'intérêt de l'humanité. Il cite comme exemple la région du Moyen-Orient, où la pluviosité est inférieure de 40 pour cent à la moyenne, et où la situation devient critique en raison de la pénurie d'eau.

Le **DÉLÉGUÉ DU SÉNÉGAL** émet quelques réserves au sujet du document, car le continent africain a dû faire face à des difficultés particulières, qui se sont traduites par la dégradation des Services météorologiques. Certains Services ne sont carrément plus en état de fonctionner. Le réseau est déjà loin d'être dense en Afrique et toute nouvelle contrainte se traduirait par une aggravation de la situation. L'OMM a déjà fait des efforts considérables pour aider la Région et la délégation sénégalaise lui demande, ainsi qu'à la communauté internationale, de poursuivre leurs efforts et si possible de les intensifier, car les Services météorologiques des pays d'Afrique ont impérativement besoin d'assistance. Il souhaite saisir l'occasion qui lui est donnée pour remercier l'OMM et les différents pays qui ont déjà apporté une aide au titre du PCV, notamment les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Kenya, le Maroc, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Le **DÉLÉGUÉ DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE** se félicite du Plan à long terme, qu'il qualifie de novateur et d'inédit, et apprécie la manière dont les priorités sont envisagées, notamment les priorités des associations régionales. Ce projet de plan aidera son pays à planifier le développement de son SMN. La rédaction d'un document distinct destiné aux décideurs, qui sera communiqué à tous les Membres, aidera les gouvernements à mieux comprendre les mécanismes mis en place par l'Organisation et, en fin de compte, les Services nationaux à améliorer leurs activités. Il propose que le Plan soit aussi envoyé aux organisations internationales avec lesquelles l'OMM collabore et que ces organisations soient mentionnées au paragraphe 6.2.10 pour souligner l'importance que revêt une coordination interinstitutions accrue.

Souscrivant aux points de vue exprimés par le délégué du Sénégal, le **PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE I** indique que les pays en développement ont besoin d'une assistance accrue étant donné la détérioration de la situation économique. Vu le décalage entre l'évolution rapide des sciences et des techniques et la dégradation des systèmes météorologiques dans ces pays, il demande à l'OMM et aux pays donateurs d'augmenter leur aide en faveur des pays en développement. Il approuve sans réserve les objectifs fixés dans le Plan et souligne que ceux qui concernent l'Association régionale I sont énoncés dans les paragraphes 5.5 à 5.7. Il tient à ajouter que le renforcement des capacités doit aussi être pris en considération, notamment en ce qui concerne la prévision climatique ou saisonnière et qu'il faut aussi mettre l'accent sur les alertes en cas de catastrophes afin de faciliter l'atténuation des conséquences de celles-ci. Il remercie l'OMM de l'aide qu'elle a apportée à la Région par le biais du PCV et dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle, ainsi que les donateurs, en particulier les Etats-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni, qui ont fourni une assistance à son pays, la République-Unie de Tanzanie. Il ajoute que les pays de la SADC dans la Région, qui ont bénéficié d'une aide de la FINNIDA, espèrent que cette aide se poursuivra.

Le **DÉLÉGUÉ DU NIGÉRIA** estime que le développement ne peut être que l'aboutissement de projets et programmes bien articulés. Sa délégation est satisfaite du degré de priorité accordé au Programme d'enseignement et de formation professionnelle, qui contribuera au renforcement des capacités dans les pays en développement, notamment dans sa région. Elle fera d'autres commentaires à cet égard durant les débats qui auront lieu au sein du Comité de travail B.

Le **DÉLÉGUÉ DE L'ÉQUATEUR** se dit satisfait du Plan, notamment pour ce qui est de la prévention des catastrophes naturelles. Le Plan a un caractère humanitaire : il ne se limite pas aux questions scientifiques et techniques, mais tient compte des populations, comme il ressort des sections consacrées aux phénomènes météorologiques extrêmes. Le phénomène *El Niño* constitue un laboratoire naturel, et l'expérience acquise en la matière peut contribuer à atténuer les conséquences des catastrophes naturelles. Sa dernière manifestation a été catastrophique pour l'économie de son pays, parmi tant d'autres dans la région, où les dégâts se sont chiffrés à plus de 400 millions de dollars E.-U. Les pays doivent donc apprendre à vivre avec le phénomène *El Niño* et il faut que les gouvernements sachent que l'OMM peut les aider. Le Plan est un guide d'où il ressort que l'OMM peut servir efficacement l'humanité.

Pour conclure le débat sur le projet de cinquième Plan à long terme, le **PRÉSIDENT**, au nom du Congrès, remercie le Secrétaire général d'avoir présenté le document. Il relève que les orateurs précédents ont exprimé leur profonde gratitude au Groupe de travail de la planification à long terme relevant du Conseil exécutif, et notamment à son président, M. SenRoy, et il se joint à eux pour les remercier de leur dur labeur.

**10. Budget-programme 2000-2003** (point 8 de l'ordre du jour) (Documents 8(1), 8(1) ADD. 1, 8(2) et 8(3) (Cg-XIII))

Expliquant que le Plan à long terme et le budget-programme sont indissociablement liés, le **PRÉSIDENT** invite le Secrétaire général à présenter son projet de budget.

Le **SECRETAIRE GENERAL** indique, en présentant ses propositions budgétaires pour la treizième période financière, que celles-ci ont été élaborées en étroite liaison avec le projet de cinquième Plan à long terme, afin d'assurer une concordance entre ces deux documents fondamentaux. Une version préliminaire des propositions a été présentée au Conseil exécutif, à sa cinquantième session, après avoir été examinée par le Comité consultatif pour les questions financières. Les observations du Conseil exécutif sur le projet de budget-programme font l'objet du Document 8(2) (Cg-XIII). Le Secrétaire général, après les avoir analysées, a consigné ses propres observations dans le Document 8(3) (Cg-XIII). Il annonce que le Conseil exécutif est arrivé à un compromis sur un budget de 257,3 millions de francs suisses. Ce montant correspond à un budget à croissance nominale nulle, soit 248,8 millions de francs suisses, chiffre déterminé par le Conseil exécutif, auquel s'ajoutent 5 millions de francs suisses et 3,5 millions de francs suisses provenant de la vente de l'ancien bâtiment du Secrétariat.

Les projections concernant l'inflation en Suisse ayant été revues à la baisse (1,3 pour cent au lieu de 2 pour cent), le projet de budget établi selon le principe de la croissance réelle nulle, qui se chiffrait à 267,9 millions de francs suisses a été ramené à 254,1 millions de francs suisses, ce qui a conduit à recalculer le montant sur lequel le Conseil exécutif s'était mis d'accord, lequel a été ramené à 251,2 millions de francs suisses.

Le Secrétaire général souligne que la responsabilité du Treizième Congrès s'agissant de l'adoption du budget-programme est particulièrement lourde, vu les conséquences que sa décision aura sur le rôle de l'OMM dans le traitement de questions planétaires toujours plus nombreuses, telles que le climat et les changements climatiques, la sécheresse et la désertification, la prévention des catastrophes naturelles, l'évaluation des ressources en eau, l'appauvrissement de la couche d'ozone, et l'environnement atmosphérique, et sur la contribution de l'Organisation au renforcement des capacités et au développement durable pendant la treizième période financière et au-delà.

De nouvelles initiatives, la nouvelle fonction de vérification interne et d'autres activités qui n'étaient pas prévues au budget de la douzième période financière devront être financées durant la prochaine période financière et, pour ce faire, il faudra porter de 10 à 13 pour cent le facteur de vacance de poste.

Il indique qu'il a formulé ses propositions de manière à décrire clairement les activités inscrites aux programmes et les résultats escomptés et ajoute qu'il a accordé une importance particulière aux programmes hautement prioritaires en cours.

Le Conseil exécutif a considéré que la VMM était le Programme de base de l'Organisation. Pour le Secrétaire général, il est l'épine dorsale de pratiquement tous les programmes scientifiques et techniques, puisqu'il fournit l'infrastructure technique et opérationnelle nécessaire à la fourniture des données et des produits qui sont essentiels pour la conduite de tous ces programmes. Le Secrétaire général indique que le Programme de la VMM suivra une stratégie multidimensionnelle mais équilibrée durant les quatre prochaines années. Il s'agira tout d'abord de renforcer les

capacités techniques des pays en développement pour leur permettre de participer pleinement au Programme de la VMM, et ensuite de continuer de moderniser l'infrastructure et les méthodes d'exploitation des systèmes de la VMM. Tous les efforts entrepris dans le cadre du Programme de la VMM doivent être étayés par des activités de formation qui doivent également bénéficier d'une assistance technique de même que de conseils techniques, ce qui se fera dans le cadre du Programme des activités d'appui à la VMM. Le projet de budget-programme de la VMM fait état d'activités hautement prioritaires. On citera en particulier l'application des mesures relatives à la commercialisation, les nouvelles exigences résultant du développement des fonctions de télécommunication et de gestion de données et les services requis pour le SMOC.

Parmi les initiatives hautement prioritaires prévues au titre des divers sous-programmes de la VMM, on citera le Système mondial d'observation (SMO), le Système mondial de télécommunications (SMT), le Système mondial de traitement des données (SMTD), le Programme des instruments et des méthodes d'observation et le Programme concernant les cyclones tropicaux (PCT). La redéfinition du SMO doit se poursuivre si l'on veut que l'OMM puisse notamment faire face aux besoins croissants à satisfaire en matière de prévision numérique du temps. Le Secrétaire général indique qu'il faut poursuivre les efforts pour mettre un terme à l'érosion des réseaux mondiaux d'observation en surface et en altitude et axer les efforts sur la conversion des satellites météorologiques et stations de réception associées du mode de transmission analogique au mode de transmission numérique afin d'éviter aux Membres toute interruption dans la réception des données de satellite.

Priorité sera donnée dans le cadre du SMT à la mise en œuvre coordonnée, afin de tirer le meilleur parti possible des progrès réalisés dans le domaine des techniques et des services de télécommunications, le but étant d'obtenir un meilleur rapport coût-efficacité et de rendre le SMT plus souple pour pouvoir répondre aux besoins de la VMM et d'autres programmes de l'OMM. Le programme prévoit aussi de coordonner et de gérer les fréquences radioélectriques pour les activités météorologiques.

Le SMTD continuera à faciliter la diffusion de produits et services de prévision améliorés des centres météorologiques spécialisés à l'échelle mondiale et régionale vers les centres nationaux, de sorte que les SMHN puissent remplir leurs responsabilités à l'échelle nationale. Des améliorations seront possibles grâce au progrès des techniques d'assimilation des données et des techniques de prévision numérique du temps, à l'allongement des échéances des prévisions, à l'amélioration des techniques de vérification et au renforcement des capacités, en vue de faciliter l'élaboration et l'utilisation des produits de la prévision numérique du temps dans les pays en développement. Le Programme de gestion des données de la VMM (GDVMM) permettra de coordonner les activités de gestion des données des SMHN et favorisera donc une utilisation optimale des ressources.

Au titre du Programme des instruments et des méthodes d'observation, on continuera à promouvoir l'utilisation des systèmes d'observation par le biais d'activités de formation et du transfert de technologies, afin de satisfaire au



mieux les besoins des pays en développement. Il faudra renforcer les centres régionaux d'instruments et organiser des conférences techniques pour faciliter le transfert de technologie. La normalisation et l'étalonnage des instruments et des méthodes d'observation météorologiques et géophysiques continueront de jouer un rôle essentiel pour la garantie à long terme de la qualité des observations.

Le principal objectif à long terme du PCT consiste à aider les Membres à améliorer la capacité des SMHN de mieux prévoir et d'annoncer plus efficacement les cyclones tropicaux, les inondations et les ondes de tempête. Parmi les résultats escomptés dans le cadre de ce programme, on citera l'élaboration de plans opérationnels coordonnés au niveau régional pour assurer des services d'avis de cyclones tropicaux aussi efficaces que possible, l'élaboration de plans globaux visant à atténuer les effets des cyclones tropicaux, l'amélioration de la prévision des cyclones tropicaux et des ondes de tempête et l'octroi d'une assistance aux Membres pour les aider à renforcer les capacités des SMHN et exécuter les activités de suivi de l'IDNDR.

Le PCM reste la cheville ouvrière des activités de l'OMM dans le domaine du climat, et c'est par le biais de ce programme que l'Organisation contribue à l'application du Programme "Action pour le climat" et que la CCI coordonne ses activités. L'ONU considère l'OMM comme l'organisme chef de file pour les questions climatiques, chargé de la coordination de l'infrastructure scientifique et technique qui sert de base au nombre croissant d'activités relatives au climat inscrites aux programmes de l'ONU et à ceux de ses institutions spécialisées.

Dans le cadre du projet de développement des services CLIPS, il est prévu de promouvoir ce type de services, de mettre en place les capacités techniques requises pour la prévision du climat et d'améliorer la coordination entre les producteurs de prévision. Les forums régionaux sur l'évolution probable du climat, qui ont été organisés durant le phénomène *El Niño* 1997-1998 et depuis lors, se sont révélés être jusqu'à présent le meilleur moyen de progresser dans ce domaine et continueront de faciliter la communication aux usagers de l'information climatologique, y compris les prévisions. Ces forums offrent l'occasion aux SMHN comme aux usagers de renforcer leurs capacités. Il est aussi prévu d'organiser des stages de formation et des séminaires itinérants au niveau régional.

Devant l'efficacité croissante des prévisions à l'échelle d'une saison à un an fondées sur des modèles, il s'est avéré nécessaire de resserrer la collaboration entre les experts de la VMM et ceux du PCM/CLIPS pour la mise en place d'une infrastructure d'appui, afin d'utiliser de façon optimale les capacités offertes par les systèmes de base existants de l'OMM et les nouvelles capacités offertes par des programmes de recherche qui ont été concluants, tels que le Programme TOGA (Programme d'étude des océans tropicaux et de l'atmosphère du globe) et le Programme CLIVAR (Programme d'étude de la variabilité et de la prévisibilité du climat). Le Groupe de travail mixte CCI/CLIVAR de la détection des changements climatiques coordonnera le projet de détection des changements climatiques, dont les premiers résultats devraient être pris en considération dans le troisième rapport d'évaluation du GIEC. Une publication sur le climat du

XX<sup>e</sup> siècle est en cours d'élaboration et sera prête pour la célébration du cinquantième anniversaire de l'OMM. Par ailleurs, des déclarations sur l'état du climat continueront d'être publiées chaque année pendant la période financière.

Le Secrétaire général indique que le projet d'application de l'informatique à la climatologie (CLICOM) ne pourra continuer à satisfaire les besoins des Membres en matière de gestion des données climatologiques que si des fonds sont alloués dans le cadre du PCV de l'OMM pour la fourniture d'équipements et l'organisation d'activités de formation pertinentes.

En ce qui concerne le Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC), le Secrétaire général y voit le principal programme scientifique international visant à approfondir notre connaissance du climat et à prévoir ses variations mondiales et régionales. Ce programme, entrepris conjointement par l'OMM, la COI de l'UNESCO et le CIUS, reposera sur une stratégie scientifique pluridisciplinaire conçue pour favoriser l'étude de tous les grands mécanismes du système climatique, comme il est décrit dans le cinquième Plan à long terme.

Dans le cadre du SMOC, l'accent sera mis sur la mise au point définitive du système d'observation initial pour l'atmosphère, l'océan et la surface des terres; le développement de la stratégie globale en matière d'observation; la mise en place d'un système opérationnel de gestion des données et de l'information et l'achèvement de la première série de projets pilotes mis en œuvre durant la douzième période financière.

Le Secrétaire général indique que la participation aux ateliers régionaux et thématiques et aux activités d'évaluation du GIEC est un moyen pratique pour les pays en développement de renforcer leurs capacités techniques et scientifiques. Il propose que l'OMM continue d'accueillir le Secrétariat du GIEC et de contribuer au fonds d'affectation spéciale du GIEC.

Durant la treizième période financière, il faudra apporter un appui aux secrétariats du GIEC, du SMOC, de la CCNUCC et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Le Secrétaire général recommande aussi que l'OMM continue de jouer le rôle d'organisme chef de file chargé de la coordination générale du PCM.

En ce qui concerne la Veille de l'atmosphère globale (VAG) relevant du PRAE, le Secrétaire général demande que beaucoup d'efforts et des moyens financiers importants y soient consacrés, car il s'agit là du seul programme mondial de surveillance à long terme de la composition chimique de l'atmosphère.

Le nouveau Programme mondial de recherche sur la prévision du temps (PMRPT), qui est principalement axé sur la prévision des phénomènes et systèmes météorologiques à fort impact, autrement dit les phénomènes météorologiques qui altèrent la qualité de la vie, désorganisent l'économie ou constituent une menace pour la vie, continuera de privilégier la prévision à moyenne et à longue échéance. Le Programme de recherche en météorologie tropicale (PRMT), quant à lui, a pour but de promouvoir et de coordonner les activités de recherche dans des domaines hautement prioritaires, l'accent étant mis sur la question de l'échelle des systèmes météorologiques de même que sur la prévision des moussons, des sécheresses et d'autres phénomènes saisonniers.

Comme la possibilité de modifier artificiellement le temps continue de susciter un vif intérêt, la huitième Conférence internationale sur la modification artificielle du temps servira de cadre international à un échange d'informations.

Dans le cadre du Programme des applications météorologiques (PAM), le Programme des services météorologiques destinés au public continuera d'aider les Membres à fournir une information, des avis et des prévisions météorologiques aussi efficaces que possible pour la sauvegarde des personnes et des biens, notamment en les encourageant à centrer leur démarche sur l'utilisateur, à améliorer la diffusion des produits et à multiplier les contacts avec les médias.

Au titre du Programme de météorologie agricole, on continuera à aider les Membres à fournir aux agriculteurs des services météorologiques et connexes par le biais de six projets qui consistent notamment à promouvoir les applications agrométéorologiques et à concevoir des stratégies d'adaptation agrométéorologique à la variabilité du climat et aux changements climatiques.

Pour ce est qui du Programme de météorologie aéronautique, priorité sera donnée à la mise en œuvre et au développement du SMPZ, à l'amélioration de la prévision et des avis de phénomènes météorologiques dangereux, à la formation professionnelle, à l'établissement d'une interface entre fournisseurs et utilisateurs de services et à l'étude des incidences de l'aéronautique sur l'environnement.

L'un des principaux objectifs du Programme de météorologie maritime et d'activités océanographiques connexes consistera à mettre en œuvre un système opérationnel d'observation et de gestion de données océanographiques destiné à améliorer la prestation de services aux usagers maritimes, et à contribuer aux activités de surveillance, de recherche et de prévision menées dans le domaine du climat à l'échelle mondiale. L'adoption de la proposition visant à créer une Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (CMOM) se traduira par une utilisation plus efficace des ressources dans le cadre de la mise en œuvre des programmes.

Au titre du PHRE, on continuera à aider les Services hydrologiques des Membres à répondre aux exigences toujours plus grandes en matière d'évaluation et d'exploitation des ressources en eau et de prévention des catastrophes naturelles. En 1999, 22 pays connaissent une pénurie d'eau et d'ici à 2025, un tiers de la population de la planète, qui, selon les estimations, comptera 8,5 milliards d'habitants, connaîtra une pénurie d'eau. Le Programme demeure axé sur l'hydrologie opérationnelle et privilégiera le développement du WHYCOS qui vise à améliorer la diffusion de données et d'informations sur les ressources en eau. Il s'appuiera aussi sur le Système hydrologique opérationnel à fins multiples (SHOFM). En outre, il faudra trouver d'urgence une solution aux problèmes de l'urbanisation rapide, de la modification des régimes d'écoulement dans les bassins fluviaux, des régions arides et semi-arides et de l'exploitation excessive des eaux souterraines dans les petites îles et les zones côtières basses. Pour s'attaquer à ces problèmes, il est proposé de mettre en œuvre deux nouveaux programmes relatifs à la mise en valeur durable des ressources en eau et sur le renforcement des capacités dans les domaines de l'hydrologie et des ressources en eau.

Le Programme d'enseignement et de formation professionnelle est très apprécié par les Membres et mérite donc qu'on lui accorde un rang de priorité élevé. Le projet de budget prévoit la poursuite des activités traditionnelles, telles que séminaires et stages de formation. L'augmentation du nombre de Membres de l'OMM s'est aussi traduite par des besoins croissants en matière de bourses, d'où le degré de priorité élevé accordé au programme des bourses d'étude. Autrement dit, on mettra l'accent sur toutes les activités susceptibles d'aider les Membres à renforcer leurs capacités, sur l'octroi d'une assistance aux Centres régionaux de formation professionnelle en météorologie (CRFPM) et sur les nouvelles activités de formation.

Le Programme régional apporte aux associations régionales l'appui dont elles ont besoin pour mettre en œuvre leurs activités, et permet d'aider les Membres à renforcer leurs SMHN dans le cadre de cycles d'études, d'ateliers et de conférences techniques, ainsi que de réunions de coordination des activités de mise en œuvre. Ces activités sont menées par le biais des trois bureaux régionaux, à savoir le Bureau pour l'Afrique, le Bureau pour les Amériques et le Bureau pour l'Asie et le Pacifique Sud-Ouest, ainsi que par l'intermédiaire des bureaux sous-régionaux pour l'Afrique occidentale, pour l'Afrique orientale et australe pour l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et les Caraïbes et pour le Pacifique Sud-Ouest. Il est prévu de créer des bureaux sous-régionaux supplémentaires pour l'Asie et pour l'Europe centrale durant la treizième période financière. Grâce à l'harmonisation des fonctions de ces bureaux et de celles du Département de la coopération technique, les bureaux devraient devenir des organes de liaison plus efficaces au sein des régions, mieux à même d'aider les Membres.

Le Programme de coopération technique (PCOT) vise à renforcer et à développer les SMHN. Durant la treizième période financière, les activités d'assistance technique devraient être essentiellement financées au titre de fonds d'affectation spéciale, du PCV, du FEM et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi que par la Banque mondiale, la Fondation des Nations Unies, les banques régionales de développement et au titre du budget ordinaire de l'OMM. Elles devraient aussi être financées dans le cadre d'accords de coopération bilatéraux et multilatéraux. La restructuration du Département de la coopération technique et l'harmonisation des fonctions des bureaux régionaux et sous-régionaux et de celles du Département de la coopération technique sont deux mesures qui ont été prises par le Secrétariat durant la douzième période financière pour réduire les dépenses. Les crédits alloués à la coopération technique serviront essentiellement à financer l'appui du Secrétariat au programme. Les activités opérationnelles et les projets seront surtout financés à l'aide de fonds extrabudgétaires.

Les services d'appui des programmes regroupent certaines activités essentielles, telles que l'organisation des sessions, conférences et réunions (interprétation, documentation, etc.), la traduction, la reproduction des documents et l'édition, la conception et l'impression des publications.

Malgré des mesures d'austérité, notamment une réduction de 30 pour cent du volume de la documentation pour les sessions d'organes constituants, les besoins accrus en matière de documentation, dus notamment à l'adjonction des

langues arabe et chinoise, ont entraîné une augmentation nette de la demande de services, et il a fallu faire davantage appel à du personnel temporaire et recourir à la sous-traitance. Le système de transactions internes a été mis en œuvre dans le Département des services linguistiques, des publications et des conférences pour susciter une prise de conscience du coût des services et augmenter la rentabilité.

Les publications de l'OMM jugées essentielles pour les programmes scientifiques et techniques sont expressément définies dans les résolutions du Congrès comme «obligatoires» et sont financées sur le budget ordinaire de l'Organisation et le Fonds des publications. Les autres publications sont financées au titre des programmes correspondants.

En ce qui concerne le système de bureautique (OAS), l'accent sera mis durant la treizième période financière en priorité sur la mise au point de systèmes d'information, par l'acquisition d'ordinateurs et de logiciels ainsi que l'accès à Internet — pour la diffusion des informations destinées aux Membres. Le Programme d'information et de relations publiques contribuera à tenir à jour la page d'accueil de l'OMM pour mieux faire connaître l'Organisation auprès du public.

Appelant l'attention sur le Document 8(1) ADD. 1 (Cg-XIII), le Secrétaire général demande au Congrès de reconduire l'autorisation qui lui avait été donnée durant la douzième période financière pour la révision des tableaux des effectifs, afin de permettre la meilleure utilisation possible des ressources disponibles compte tenu des besoins accrus. Le Douzième Congrès a décidé que le nombre maximal de postes établis au sein du Secrétariat resterait fixé à 246 pour ce qui est des postes permanents et des contrats de durée déterminée, mais que pour l'ensemble des effectifs il était préférable de fixer un plafond des dépenses de personnel à engager, afin de conserver une marge de manœuvre suffisante.

Pour que l'Organisation puisse remplir ses obligations financières, il a été jugé nécessaire de porter à 13 pour cent le facteur de vacance de poste qui était de 10 pour cent pendant la douzième période financière. Les restrictions budgétaires et les problèmes de trésorerie sont à l'origine du nombre

croissant de temporaires justifiant de longs états de service au Secrétariat. Le Secrétaire général indique qu'il a pris des dispositions pour améliorer les conditions de travail de ce personnel temporaire et que certaines mesures ont déjà pris effet.

L'exploitation du nouveau bâtiment de l'OMM, dont la superficie est nettement plus grande, nécessitera des ressources budgétaires plus importantes destinées à couvrir le coût plus élevé de l'entretien, du chauffage, de l'électricité, etc., mais le remboursement de l'emprunt et les dépenses de fonctionnement plus élevées seront compensés dans une très large mesure par le revenu locatif de l'espace non occupé, et les conséquences sur les programmes de l'OMM seront donc minimes.

Le Secrétaire général défend à nouveau son budget à croissance réelle nulle qui s'élève à 254,1 millions de francs suisses. Le Congrès a aussi examiné le rapport de la cinquantième session du Conseil exécutif qui fait l'objet du Document 8(2) (Cg-XIII). Après ajustement, compte tenu du niveau budgétaire recommandé par le Conseil, on obtient un montant révisé de 251,2 millions de francs suisses. Le Conseil exécutif a aussi proposé que des parts relatives minimales du budget — en pourcentages — soient allouées à certains programmes hautement prioritaires, ce qui a été accepté et pris en considération dans le projet, mais le Treizième Congrès peut encore revenir sur la question.

Pour conclure, le Secrétaire général indique que le projet de budget pour la treizième période financière prévoit les ressources de base requises pour la fourniture de services météorologiques et hydrologiques dans tous les pays et doit permettre de relever les grands défis mondiaux. Il souligne que la treizième période financière s'annonce particulièrement cruciale pour l'OMM, laquelle devra contribuer à la solution des problèmes planétaires du XXI<sup>e</sup> siècle. C'est pourquoi les Membres sont instamment priés de s'investir pleinement dans les programmes de l'OMM — qu'ils soient financés sur le budget ordinaire ou au moyen de fonds extra-budgétaires.

*La séance est levée à 16 h 10.*

---

PROCÈS-VERBAL DE LA QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE  
6 mai 1999 à 14 h 35

*La séance est ouverte à 14 h 35.*

**11. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs** (point 1.5 de l'ordre du jour) (Documents PINK 1.2(1) et 1.5(1) (Cg-XIII))

Présentant le premier rapport du Comité de vérification des pouvoirs, le **PRÉSIDENT DU COMITÉ** indique qu'il s'est avéré que les pouvoirs des 148 Membres étaient parfaitement en ordre.

Les délégués de la Hongrie, de l'Irlande, de la République arabe syrienne et de l'Uruguay indiquent que, bien qu'ils aient présenté leurs pouvoirs, les noms de leurs pays ne figurent pas dans les Documents PINK 1.2(1) et 1.5(1) (Cg-XIII).

Après que le président du Comité de vérification des pouvoirs a donné l'assurance qu'il examinera la question et fera rapport à ce sujet à la prochaine séance plénière, le **PRÉSIDENT** confirme que le Comité de vérification des pouvoirs continuera d'examiner les pouvoirs qui pourraient lui être soumis pendant toute la durée du Congrès et présentera d'autres rapports à ce sujet.

*Le premier rapport du Comité de vérification des pouvoirs, reproduit dans les Documents PINK 1.2(1) et 1.5(1) (Cg-XIII), est adopté.*

**12. Allocution de l'observateur de la Palestine**

Au titre du point 2.1 de l'ordre du jour, l'**OBSERVATEUR DE LA PALESTINE** prend la parole sur l'invitation du Président.

L'**OBSERVATEUR DE LA PALESTINE** souhaite informer le Congrès de la situation de la météorologie en Palestine. Le Service météorologique palestinien a été créé en mars 1997. Un plan d'exécution détaillé a été élaboré, qui prend en considération une série de dispositions présentes et futures relatives aux besoins définis aux échelles nationale, régionale et mondiale. Le Secrétaire général a été informé du caractère impératif de l'installation de ce Service ainsi que des difficultés qui ont dû être surmontées à cet égard, qu'elles soient d'ordre administratif, technique ou géographique. Pour élaborer le plan de mise en œuvre, il a été tenu compte des diverses observations formulées par l'OMM, les pays européens et les pays arabes voisins.

Actuellement, six stations synoptiques, cinq stations climatologiques et plus de 60 stations pluviométriques sont en exploitation, dont celle qui est installée à l'aéroport de Gaza. Des prévisions annuelles et des messages d'observation fondés sur les relevés météorologiques effectués sont diffusés. Ces données sont très demandées et sont d'ailleurs communiquées à divers services nationaux et internationaux. Des relevés paléoclimatiques sont rassemblés en vue de constituer

une banque de données nationale, et le Service diffuse des prévisions météorologiques à diverses fins, et notamment des bulletins météorologiques destinés aux médias. Des informations ont été échangées avec les pays arabes et le Service météorologique israélien.

Un autre objectif consiste à dispenser une formation professionnelle au personnel concerné, soit sur place, soit dans les pays arabes voisins. Jusqu'ici, vingt-quatre personnes ont été formées en Egypte avant leur entrée en fonction au Service météorologique palestinien. D'autres encore reçoivent actuellement une formation en Egypte, au Maroc et dans la Fédération de Russie.

Le Service a consenti d'intenses efforts en vue de renforcer ses relations avec les autres pays et a sollicité leur aide. Toutes les activités accomplies jusqu'ici n'auraient pu l'être sans assistance extérieure; c'est ainsi que l'Egypte, la Jordanie, le Qatar, l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis ont prêté leur concours à la mise en exploitation de l'aéroport de Gaza. L'observateur de la Palestine souhaite exprimer sa gratitude à tous ceux qui ont apporté leur aide. Plusieurs organismes européens ont contribué à la réalisation de missions sur le terrain, et l'Espagne a fourni la plupart des instruments installés à l'aéroport de Gaza. L'Allemagne et diverses institutions allemandes, ainsi que des organismes britanniques, ont également fourni un certain nombre d'instruments. Quant à l'OMM, elle a apporté une aide morale et matérielle inestimable, en particulier pour ce qui concerne la formation professionnelle, la mise en forme définitive du programme météorologique et la fourniture de publications et de matériel didactique. L'OMM a en outre pris une série de mesures efficaces pour mettre en œuvre le projet MED-HYCOS (Système méditerranéen d'observation du cycle hydrologique).

Souhaitant apporter quelques précisions d'ordre historique, l'observateur de la Palestine affirme que le peuple palestinien s'intéresse depuis longtemps au temps et au climat, et que les relevés effectués à Jérusalem sont pris en considération dans les études des changements climatiques. Avant 1967, trois stations synoptiques établies à Gaza, Jéricho et Jérusalem relevaient des Autorités égyptienne et jordanienne. Actuellement, les deux premières font partie du réseau national palestinien, alors que la dernière reste sous contrôle israélien. L'observateur de la Palestine indique à cet égard que le Service météorologique palestinien souhaite vivement que la station établie à Jérusalem puisse être rattachée à son réseau. Il émet le vœu que ce résultat puisse être obtenu dans le cadre des négociations de paix.

Notant qu'il s'adresse au Congrès en tant qu'observateur, l'observateur de la Palestine précise que le Service météorologique palestinien a l'intention d'introduire une demande d'adhésion à l'OMM en tant que Membre à part

entière. Lors du premier échange de correspondance entre le Service météorologique palestinien et l'OMM, le Secrétaire général de l'Organisation a été invité à inaugurer le Service lorsque celui-ci deviendra pleinement opérationnel, et il faut souhaiter que cela ait lieu dans un avenir proche.

L'observateur de la Palestine conclut en ajoutant que le peuple palestinien croit en la paix et s'engage à tout mettre en œuvre pour l'instauration durable de la paix dans la région.

Le **DÉLÉGUÉ D'ISRAËL** indique que sa délégation accueille favorablement certains aspects de l'allocation de l'observateur dépêché par l'Autorité palestinienne, et notamment son appel à la paix et à la coopération. Il indique également que la délégation de son pays voit d'un bon œil toute assistance que l'OMM ou ses Membres pourraient prêter à l'Autorité palestinienne. La délégation israélienne regrette cependant que l'observateur de la Palestine ait tenté de politiser les travaux du Treizième Congrès. De plus, Israël ne peut passer outre à certaines affirmations sans réagir. S'agissant de Jérusalem, la position de l'Etat d'Israël est parfaitement claire: il considère que Jérusalem est sa capitale et qu'elle relève entièrement de sa souveraineté. Le délégué d'Israël précise qu'au titre de l'article 17 de l'Accord intérimaire israélo-palestinien, la question de Jérusalem doit être traitée dans le cadre des négociations sur le statut permanent et que les Palestiniens n'ont ni autorité, ni pouvoir dans cette ville. Il indique qu'Israël s'oppose à l'évocation de cette question dans tout autre contexte, cela risquant de préjuger des résultats des négociations. Souscrivant aux propos de l'observateur de la Palestine au sujet de la coopération, le délégué d'Israël confirme que le Service météorologique israélien coopère avec l'Autorité palestinienne conformément aux dispositions de l'Accord intérimaire israélo-palestinien, aux termes duquel les deux parties sont convenues d'une coopération active dans le domaine de la météorologie, en particulier pour ce qui concerne la mise à jour des prévisions météorologiques et l'échange d'information météorologique. Les stations synoptiques et les instruments qu'Israël a confiés à l'Autorité palestinienne étaient en parfait état de marche et ont continué de fonctionner sans interruption. Le délégué d'Israël indique que le Service météorologique israélien communique deux fois par jour aux Palestiniens des prévisions à 48 heures régulièrement mises à jour. Il ajoute que les Palestiniens fournissent aussi aux Israéliens des prévisions similaires, fait auquel l'observateur de la Palestine n'a fait qu'une brève allusion. Il précise aussi que, si l'on a effectivement tenu compte, comme l'a déclaré l'observateur de la Palestine, des relevés pluviométriques historiques effectués à Jérusalem dans les études portant sur les changements climatiques, la plus grande partie de ces relevés ont en fait été réalisés par le Service météorologique israélien. Enfin, il déplore que l'observateur de la Palestine n'ait pas cru bon, tout en appelant la paix de ses vœux, de mentionner ne serait-ce qu'une seule fois le nom d'Israël dans son allocution.

Le **DÉLÉGUÉ DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE** se félicite de la coopération entre l'OMM, l'Autorité palestinienne et Israël et estime que cette coopération contribue à l'instauration de la paix au Moyen-Orient. Il ajoute cependant que le Gouvernement américain a pour règle de s'élever contre toute politisation des institutions spécialisées du système des Nations Unies et que le Treizième Congrès n'est pas le lieu

approprié pour débattre du statut de Jérusalem.

S'accordant à reconnaître que l'OMM est d'abord et avant tout une organisation à vocation scientifique et non pas politique, le **DÉLÉGUÉ DE L'EGYPTE** préconise qu'il soit clairement mentionné dans un document que l'OMM est une organisation apolitique qui ne doit donc pas être politisée.

Le **DÉLÉGUÉ DE LA JORDANIE** déclare que la station établie à Jérusalem porte le numéro jordanien 40 280 et qu'à cet égard, le Secrétaire général avait été informé par courrier qu'Israël avait diffusé des informations en provenance de cette station sous un numéro différent. Il demande que l'exploitation de la station soit suspendue jusqu'à la fin des négociations de paix, puisque la station en question est considérée comme une propriété jordanienne. S'il est important que la station continue de fonctionner, il faut que cela s'effectue sous le numéro figurant dans les documents de l'OMM. Quant aux remarques concernant les relevés pluviométriques faits à Jérusalem, le délégué de la Jordanie dit que ces relevés sont établis à partir des informations recueillies dans diverses églises de Jérusalem et que cette pratique a cours depuis 150 ans.

Après avoir indiqué au délégué de la Jordanie que le Secrétariat étudierait la question, le **PRÉSIDENT** se dit persuadé que tous les Membres s'accordent sur le caractère apolitique de l'Organisation. Il certifie en outre que toutes les déclarations relatives à cette question seront consignées dans les procès-verbaux.

**13. Budget-programme 2000-2003** (point 8 de l'ordre du jour) (Documents 8(1), 8(1) ADD1, 8(2) et 8(3) (Cg-XIII))

Se référant au projet de budget-programme présenté par le Secrétaire général à la troisième séance plénière, le **PRÉSIDENT** invite les délégués à formuler des observations d'ordre général à propos de ce point de l'ordre du jour. Il s'agit selon lui de définir de grandes orientations à l'intention du Comité du budget-programme, notamment au sujet des principales priorités, pour les quatre années à venir.

Le **DÉLÉGUÉ DE LA FRANCE** fait observer qu'en matière budgétaire, les décisions soulèvent de plus en plus de difficultés, alors que la majorité des SMHN doivent faire face à des réductions de crédits, et que c'est la raison pour laquelle certains Membres se prononcent en faveur d'un budget à croissance nominale nulle. Il conteste cependant certains des arguments invoqués à cet effet. Le premier de ces arguments a trait à l'amélioration de l'efficacité. Si la délégation française est évidemment favorable à une efficacité accrue, le délégué de la France estime cependant qu'il est plus facile de tirer parti des progrès de l'automation — et de la réduction des frais de personnel qu'ils autorisent — dans un service opérationnel qu'au sein de l'OMM. Un autre argument concerne les dépenses d'administration et le fait qu'elles représentent 40 pour cent du budget proposé par le Secrétaire général. Il apparaît en fait que, pour l'essentiel, les dépenses en question viennent en soutien des programmes, les dépenses purement administratives ne représentant qu'environ 18 pour cent du budget. Il s'agit là d'un montant raisonnable, compte tenu des dépenses supplémentaires découlant de l'administration du nouveau bâtiment du siège. Aussi la France s'est-elle prononcée en faveur d'un budget en progrès, permettant de

faire face aux besoins de l'Organisation et de soutenir ses programmes alors même que l'OMM est soumise depuis des années à de fortes restrictions budgétaires. Le délégué de la France fait en outre remarquer que le budget, tel qu'il est présenté, comporte des indications très claires et très précises sur les diverses dépenses envisagées et que le Secrétariat dispose donc d'une marge de manœuvre extrêmement limitée en la matière. Par ailleurs, il fait état des préoccupations de la délégation française quant à l'évolution des moyens affectés à un certain nombre de programmes tels que le PCT, auquel la France est extrêmement attachée et dont le financement prévu sur le budget ordinaire est en recul de plus d'un tiers. Face à une situation où certains Membres se prononcent en faveur d'un budget à croissance nominale nulle et d'autres en faveur d'un budget à croissance réelle nulle, il est clair qu'il faut trouver un compromis. La délégation française s'est employée à favoriser ce compromis et a d'ailleurs fait des propositions précises à cet effet lors de la dernière session du Conseil exécutif. En la circonstance, le Conseil a recommandé au Congrès un budget plutôt équilibré et qui répond assez bien aux préoccupations des uns et des autres. Après les rectifications liées aux taux d'inflation, il se trouve qu'en termes réels, le budget envisagé correspond exactement à celui que le Conseil exécutif a proposé. La délégation française estime donc qu'un budget à croissance nominale nulle, auquel serait ajouté un montant de 2,4 millions de francs suisses provenant des économies réalisées par suite du déplacement du siège de l'Organisation, constitue un bon compromis et devrait avoir l'assentiment de tous les Membres. En conséquence, la France accorde sans réserve son appui au budget proposé.

Le **DÉLÉGUÉ DE L'UGANDA** considère que la VMM est l'âme même de l'OMM et de ses Membres. A cet égard, il remercie l'OMM et le Secrétaire général de l'aide qu'ils ont apportée au Service météorologique ougandais. Il tient aussi à remercier, entre autres, Météo-France, le Service météorologique du Royaume-Uni, la NOAA et le Service météorologique national des Etats-Unis d'Amérique, le Service météorologique australien et EUMETSAT pour le soutien qu'ils ont apporté à l'Ouganda. Le délégué de l'Ouganda ajoute que son pays a d'ailleurs besoin d'une aide supplémentaire pour faire face au problème du passage à l'an 2000 et aux difficultés liées à la mise en service des satellites METEOSAT de la deuxième génération. Il considère par ailleurs que le Programme d'enseignement et de formation professionnelle est un programme essentiel, notamment pour ce qui concerne le renforcement des capacités des pays en développement. Quant au programme régional, qui fait apparemment l'objet de contraintes budgétaires affectant en premier lieu les pays en développement, il mérite aussi toute l'attention du Treizième Congrès.

La **DÉLÉGUÉE DU BOTSWANA** félicite le Secrétaire général et remercie l'OMM du soutien apporté à son pays. Elle estime qu'il convient, pendant la prochaine période financière, de continuer d'accorder une grande importance à la VMM, au titre de laquelle elle s'attend qu'on puisse moderniser les stations qui font partie du SMOC et régler les problèmes que pose le réseau d'observation en altitude du SMOC. Elle souligne que l'OMM a mené très peu d'activités d'enseignement et de formation professionnelle du fait de l'absence de fonds prévus à cet effet dans son budget ordinaire.

D'autres programmes, et notamment le PCT, ne peuvent être non plus négligés. Alors que le PCT bénéficiait auparavant de l'appui du PNUD, cet appui a totalement fait défaut pendant la douzième période financière, et il devrait en être de même à l'avenir. La déléguée du Botswana estime par ailleurs que la prévision numérique du temps constitue un nouveau domaine d'intérêt pour les pays en développement. De ce point de vue, il est nécessaire de mettre en train des activités de formation spécialement adaptées, afin que le Botswana puisse disposer de ses propres experts et aider les pays voisins à mettre au point leurs propres produits. Elle indique que son pays ne se satisfait plus de la seule diffusion de prévisions à 24 heures et qu'il a besoin de ressources, sous la forme d'activités de formation et d'experts, pour fournir des prévisions à plus longue échéance. Le budget doit tenir compte du renforcement des services. Aussi la délégation du Botswana apporte-t-elle son soutien au budget proposé.

Le **DÉLÉGUÉ DE LA CHINE** a estimé que les propositions précises et détaillées formulées par le Secrétaire général en vue d'établir un budget qui tienne compte de facteurs tels que l'inflation semblaient judicieuses et réalistes. A mesure que le développement progresse, les besoins en matière de services météorologiques et hydrologiques augmentent. L'OMM et les SMHN sont donc tenus d'envisager de nouveaux moyens de faire face à cette demande croissante et de mobiliser à cet effet les ressources financières nécessaires. La délégation chinoise souscrit au budget proposé et souhaite que le plus haut degré de priorité soit donné au Programme de la VMM, mais aussi au Programme d'enseignement et de formation professionnelle, au Programme régional et au PCT.

Selon le **DÉLÉGUÉ DU SOUDAN**, chacun sait que les pays en développement se trouvent généralement dans des situations financières délicates et doivent en permanence faire face à des difficultés dans ce domaine. Ces pays ont besoin de l'appui de tous les organes et programmes compétents (VMM, CLIPS, Programme "Action pour le climat", autres programmes ayant trait à l'Afrique occidentale, etc.). Le délégué du Soudan remercie l'OMM et certains pays, en particulier le Royaume-Uni, d'avoir apporté leur aide en matière de coopération technique. Il remercie également l'Organisation internationale de télécommunications par satellites (INTELSAT) pour son concours en ce qui concerne l'utilisation des satellites et prie instamment tous les intéressés de continuer à accorder leur appui.

Le **DÉLÉGUÉ DES PAYS-BAS** indique qu'il apprécie la démarche consistant à mettre en relation les résultats obtenus par l'Organisation et la budgétisation afin de mieux définir les orientations et d'améliorer la transparence. Il souligne que, si les pays en développement ont de sérieux problèmes financiers, les pays développés n'en sont pas exempts. Aux Pays-Bas par exemple, la part du budget consacrée à la météorologie a diminué. Toutefois, compte tenu de l'importance de l'OMM, son pays souscrit à la proposition de budget à croissance nominale nulle. Les propositions relatives aux priorités semblent aussi acceptables. Les retards en matière de règlement des contributions ont un effet négatif sur les programmes et leur mise en œuvre, et le délégué des Pays-Bas apprécierait que le Secrétariat fournisse des renseignements à cet égard. Par ailleurs, pour ce qui concerne la mise en œuvre des programmes prioritaires et les pourcentages adoptés au

Douzième Congrès, il souhaiterait en apprendre plus long sur ce qui s'est réellement passé pendant la douzième période financière. A l'instar des délégations qui ont pris la parole pendant le Congrès et qui, toutes, ont estimé qu'il convenait de donner le plus haut degré de priorité à la VMM, la délégation des Pays-Bas propose que soient précisés non seulement le pourcentage, mais également le montant nominal des fonds alloués à ce programme.

Le **DÉLÉGUÉ DE LA RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE** estime que les propositions budgétaires tiennent compte de la plupart des grands programmes, et notamment de la VMM. Il exprime par ailleurs sa gratitude à l'OMM ainsi qu'à des pays tels que la France et le Royaume-Uni pour l'aide apportée et précise que, sans cette aide, nombre de pays de la Région I auraient du mal à s'acquitter de leurs obligations minimales pour ce qui est du Programme de la VMM et du SMOC. Les pays en développement ont absolument besoin d'aide pour pouvoir accomplir leurs tâches. Il importe de mettre l'accent sur le Programme de la VMM, le PCT, le Programme d'enseignement et de formation professionnelle et les Programmes régionaux. La délégation de la République-Unie de Tanzanie souscrit au budget proposé.

Le **DÉLÉGUÉ DES PHILIPPINES** prend note des difficultés que soulèvent l'élaboration du budget-programme et l'instauration d'un juste équilibre entre, d'une part, les fonds disponibles et, d'autre part, leur affectation aux programmes et projets prioritaires. La délégation des Philippines souscrit à la proposition d'augmenter le budget du Programme de la VMM et du Programme d'enseignement et de formation professionnelle. Le délégué des Philippines fait part de ses préoccupations au sujet de la réduction de la part du budget dévolue au Programme d'information et de relations publiques ainsi qu'au PAM, compte tenu en particulier de la grande utilité du *Guide des pratiques concernant les services météorologiques destinés au public* (OMM-N° 834). Il estime que la diminution de l'aide financière accordée à ces programmes est préjudiciable aux SMHN des pays en développement et se dit en outre déçu d'apprendre qu'on envisage de réduire les fonds alloués au PCM, spécialement eu égard au développement du projet CLIPS. Cette dernière réduction aboutira à l'annulation d'un projet qui lui semble d'une extrême importance et qui consiste à aider les Membres à mettre en œuvre des programmes nationaux relatifs au climat. Les SMHN ont acquis davantage de crédibilité et de notoriété à la suite de l'amélioration des prévisions saisonnières et des prestations fournies pendant le dernier épisode *El Niño*. Le délégué des Philippines estime que le moment est mal choisi pour réduire l'appui accordé à ces programmes et projets.

Se référant au tableau 168 — Bureau sous-régional pour l'Asie figurant à la page 290 du Document 8(1) (Cg-XIII), le **DÉLÉGUÉ DE LA MONGOLIE** propose que ce tableau soit modifié afin qu'il soit fait mention d'un fonctionnaire international dans la colonne P.1 à P.4 — ou qu'un fonctionnaire national soit remplacé par un fonctionnaire international dans la colonne suivante — et que les autres titres pertinents du budget soient modifiés en conséquence. Selon lui, l'Asie est un continent qui présente une très grande diversité linguistique et culturelle et où il existe un écart important entre les pays développés et les pays en développement. Il importe donc que le Bureau sous-régional dispose de ressources

accrues afin de contribuer à combler cet écart. Le délégué de la Mongolie propose également que, dans le Document 8(3) (Cg-XIII), l'énoncé du paragraphe 3162 de l'appendice C (page 6) soit modifié afin d'ajouter «et l'emploi de nouveaux instruments et de nouvelles techniques d'observation efficaces par rapport au coût» après «pour des comparaisons d'instruments». Le texte ainsi modifié sera présenté au Secrétariat.

Notant que la plupart des observations formulées jusqu'ici se révélaient favorables aux propositions de budget-programme, le **DÉLÉGUÉ DU BÉNIN** déclare qu'il partage lui aussi ces vues. Selon lui, le budget envisagé est extrêmement positif pour l'Organisation, et il se dit certain que, lorsque le Congrès se réunira de nouveau en 2003, les réalisations de la treizième période financière donneront lieu à une appréciation similaire. Pour poursuivre dans le même esprit positif, les Membres devraient dûment tenir compte des propositions formulées dans le budget établi par le Secrétaire général. La délégation du Bénin apporte par conséquent son soutien aux propositions budgétaires du Secrétaire général.

Le **DÉLÉGUÉ DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE** indique que son pays accorde son appui aux principaux éléments du budget. Il estime en outre que la VMM devrait rester le principal programme de l'OMM et qu'il convient de lui donner le degré de priorité approprié. Il souligne que le problème du financement affecte grandement aussi bien les pays en développement que les pays développés et qu'il nécessite le passage à une croissance nominale nulle. Il aborde également quatre autres points : a) les Membres doivent comprendre qu'il est indispensable, pour que l'Organisation puisse fonctionner comme il convient, que le paiement des contributions s'effectue de façon régulière. Le délégué de la Fédération de Russie estime que le problème pourrait être en partie réglé si l'Organisation adoptait le barème des Nations Unies, où les pays sont évalués de manière réaliste selon leur capacité de paiement; b) les restrictions budgétaires obligent à définir de nouveaux moyens d'augmenter l'efficacité des activités déployées par l'OMM, comme cela a été le cas après le Douzième Congrès; c) le Congrès doit imaginer de nouveaux moyens de mobiliser des ressources extrabudgétaires. C'est ainsi que d'autres organes tels que le FEM pourraient contribuer à la mise en œuvre des programmes de l'OMM relatifs à l'environnement. Une perception plus claire du rôle des SMHN pourrait inciter les organismes de financement potentiels à s'engager davantage en ce sens; d) bien qu'il se réjouisse que l'OMM dispose désormais d'un bâtiment magnifique, le délégué de la Fédération de Russie se déclare préoccupé du fait que les dépenses relatives au bâtiment seront une charge financière supplémentaire pour l'Organisation. Il préconise donc qu'on tienne une comptabilité détaillée de ces dépenses et que l'on définisse plus précisément les ressources que devrait procurer la location d'une partie du bâtiment.

Estimant que les considérations présentées en séance plénière sont destinées à faciliter la tâche du Sous-Comité du budget-programme, le **PREMIER VICE-PRÉSIDENT** se dit persuadé que les Membres auraient été mieux à même de donner les orientations requises s'ils avaient été au courant des délibérations et des recommandations du Comité consultatif pour les questions financières (FINAC). En effet, il a été fait

allusion à certaines recommandations de ce Comité sans que les Membres en connaissent précisément la teneur. Selon le Premier Vice-Président, la façon dont est établi l'ordre du jour pénalise manifestement de nombreux Membres à propos d'une question particulièrement importante.

Se ralliant aux vues du Premier Vice-Président, le **DÉLÉGUÉ DU MALI** fait part de la satisfaction de la délégation de son pays quant au budget présenté, notamment pour ce qui est des réformes et des nouvelles initiatives envisagées. Il tient par ailleurs à préciser que les budgets des Services météorologiques des pays en développement sont composés de plusieurs parties qui se complètent, à savoir les budgets nationaux et le budget de l'OMM, lequel comprend le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires. En ce qui concerne ces ressources extrabudgétaires, il remercie tous ceux qui ont apporté leur aide à son pays, notamment la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et la Suisse et espère que ces efforts pourront être poursuivis. S'agissant du budget ordinaire de l'OMM, il estime que les diverses interprétations possibles des chiffres fournis peuvent poser problème. De plus, selon la délégation malienne, les priorités telles qu'elles sont établies soulèvent certaines difficultés, et l'Organisation devrait davantage tenir compte de la disparité des besoins des Membres. La délégation malienne apporte son soutien au budget considéré dans son ensemble, mais demande à l'Organisation de ne pas oublier que, dans certains pays tels que le Mali, l'agriculture et, par conséquent, le développement national seraient grandement affectés si les Services météorologiques ou agrométéorologiques ne parvenaient pas à diffuser une information d'une qualité appropriée.

Le **DÉLÉGUÉ DE L'ALGÉRIE** indique que le budget-programme couvre l'ensemble des activités ayant trait aux services météorologiques ainsi que les défis qu'il faut aujourd'hui relever. Il souscrit au degré élevé de priorité donné à la VMM, qui constitue l'activité principale de l'Organisation et des SMHN. Quant au PAM, il permet aux Services météorologiques d'améliorer leur image de marque au regard des utilisateurs de données météorologiques. Il importe de souligner que le développement de tous ces programmes revêtirait un caractère illusoire pour les pays en développement si ceux-ci ne disposaient pas des ressources humaines et financières nécessaires. Par ailleurs, le Programme d'enseignement et de formation professionnelle et le PCT jouent un rôle essentiel dans la capacité des pays en développement de s'adapter aux nouvelles techniques et de relever les défis qui se poseront à l'avenir. Le tarissement des ressources mises à disposition par le Gouvernement algérien s'est traduit par une réduction du budget alloué aux Services météorologiques au-dessous du montant prévu en termes nominaux. Le délégué de l'Algérie souhaite aussi profiter de l'occasion pour remercier les pays qui participent au PCV. Il conclut en soutenant sans réserve les propositions budgétaires du Secrétaire général.

Le **DÉLÉGUÉ DU NIGÉRIA** déclare que la plupart des pays africains éprouvent de la difficulté à classer par ordre de priorité les projets prévus dans le budget, de façon à disposer d'un Service météorologique idéal. Le Programme d'enseignement et de formation professionnelle, le PCT, le Programme de la VMM et les Programmes régionaux sont les programmes les plus importants. Il importe de prêter une

attention particulière au PCT, compte tenu de la réduction brutale du financement à partir d'autres sources, et notamment du financement assuré par le PNUD. La délégation du Nigéria soutient le budget à croissance réelle nulle et présentera ses recommandations pendant les délibérations du Comité.

Favorable lui aussi au renforcement du Programme d'enseignement et de formation professionnelle, du PCT et du PHRE, le **DÉLÉGUÉ DU MAROC** déclare que ces programmes ont permis de renforcer les capacités, d'accroître les ressources humaines disponibles et d'apporter des améliorations aux SMHN de nombreux pays en développement. Il est difficile de s'adapter aux nouveaux matériels et aux nouvelles techniques dans le domaine de la météorologie. C'est pourquoi une part importante du budget que le Maroc alloue à la météorologie est consacrée à la formation générale et professionnelle. A cet égard, le Maroc a bénéficié du concours de l'OMM ainsi que des accords de coopération bilatérale conclus avec des pays tels que la France, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique. L'OMM a participé à l'organisation d'ateliers et de séminaires itinérants à l'intention du Maroc et d'autres pays de la région. La délégation marocaine apporte son soutien au budget-programme proposé par le Secrétaire général.

Le **DÉLÉGUÉ DE LA NORVÈGE** souligne qu'il importe de donner le plus haut degré de priorité à la VMM et aux programmes scientifiques et techniques de base. Des ressources suffisantes devraient être mises à la disposition des Membres afin qu'ils puissent mettre en place le système d'observation de base et faire en sorte que les données d'observation obtenues soient convenablement diffusées. On devrait aussi donner un degré élevé de priorité à la question des ressources en eau. La délégation norvégienne attache par ailleurs une grande importance au rôle que joue l'OMM dans tout ce qui touche le climat. Des ressources devraient être également mises à disposition pour poursuivre la restructuration de l'Organisation. Enfin, le délégué de la Norvège s'inquiète des retards dans le règlement des contributions et exhorte les Membres à régler leur dû à temps, de façon à ne pas compromettre la mise en œuvre des programmes.

Selon le **DÉLÉGUÉ DU SÉNÉGAL**, il faut disposer d'un budget approprié pour pouvoir mettre en œuvre comme il convient les programmes envisagés. A cet égard, il ne faut pas oublier que les pays sont parvenus à des degrés de développement différents. Pour ce qui est de l'Afrique, le délégué du Sénégal souhaite exprimer sa gratitude pour l'aide volontaire obtenue et espère que cette aide se maintiendra pendant la treizième période financière. La délégation sénégalaise apporte son soutien sans réserve au budget-programme proposé.

Le **DÉLÉGUÉ DU MALAWI** tient à ce qu'il soit pris acte de la gratitude et de la reconnaissance de son pays pour l'assistance technique fournie par l'OMM et par certains pays tels que l'Allemagne, l'Australie, l'Egypte, les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni, etc.) par le biais du PCV. Il se félicite que, dans leurs rapports, les présidents des associations régionales aient recommandé que l'OMM renforce le financement de ses programmes. Le Programme d'enseignement et de formation professionnelle joue un rôle capital dans le bon fonctionnement du Service météorologique du



Malawi, compte tenu de l'importance des mouvements de personnel enregistrés récemment au SMHN. Si l'aide apportée sous forme de bourses d'études devait être bientôt suspendue, il en résulterait des perturbations des services météorologiques destinés au secteur aéronautique et au public pendant les cinq prochaines années. Etant donné l'importance de ces services pour l'image de marque des SMHN, le délégué du Malawi prie instamment l'OMM d'augmenter les crédits dévolus à l'octroi de bourses d'études pendant la treizième période financière. La délégation du Malawi, à l'instar de beaucoup d'autres, apporte son appui à la proposition de budget à croissance réelle nulle.

Souscrivant à la démarche adoptée pour ce qui est de la relation entre le budget-programme, les résultats obtenus et le plan à long terme, le **DÉLÉGUÉ DU CANADA** estime qu'il s'agit là, pour l'Organisation, d'un pas dans la bonne direction. La délégation canadienne se rallie à l'opinion maintes fois exprimée selon laquelle une attention particulière devrait être accordée au Programme de la VMM et au Programme d'enseignement et de formation professionnelle, tous deux d'une importance primordiale pour tous les Membres. Il importe en particulier d'étudier les moyens d'obtenir des fonds en provenance d'autres sources, et notamment du PNUD et du FEM. L'OMM, avec le concours des Etats Membres, doit s'employer à persuader le PNUD qu'il est judicieux de faciliter la mise en œuvre de tous les programmes de l'Organisation au sein des SMHN, de sorte que ces derniers disposent de systèmes d'alerte et de prévision plus efficaces et puissent ainsi contribuer à réduire les pertes en vies humaines et les préjudices socio-économiques considérables résultant des phénomènes météorologiques extrêmes. Le délégué du Canada signale que certains progrès ont été accomplis par l'intermédiaire du CIPAC en vue de convaincre le FEM du bien-fondé du soutien apporté aux observations climatiques dans le cadre de la CCNUCC.

Le **DÉLÉGUÉ DE L'ITALIE** note avec satisfaction que le Secrétaire général a tenu compte de l'esprit général des nombreux échanges de vues sur la question dans les propositions budgétaires qu'il a formulées. Il se dit en particulier pleinement d'accord avec la place accordée à la VMM et au Programme d'enseignement et de formation professionnelle dans le budget-programme.

Le **DÉLÉGUÉ DU ZIMBABWE** note que, dans la plupart des pays en développement, on enregistre d'importants mouvements de personnel et que l'essentiel de l'appui nécessaire pour faire face à ce problème provient du PCT. En conséquence, la délégation du Zimbabwe apportera son soutien à toute initiative visant à renforcer ce programme et espère qu'on accordera à celui-ci toute l'attention voulue au cours de l'examen du budget. Le délégué du Zimbabwe souhaite aussi exprimer sa reconnaissance pour l'aide apportée jusqu'ici par le Département de la coopération technique. Il se déclare par ailleurs préoccupé par le fait que l'accès aux données est tributaire du type de matériel disponible et du cadre d'exploitation. A cet égard, il estime que l'OMM devrait être en mesure d'apporter l'aide d'urgence requise.

Si quelques orateurs ont fait part de leurs préoccupations au sujet du budget à croissance nominale nulle, le **DÉLÉGUÉ DES BAHAMAS** les incite à ne pas oublier que l'OMM n'est pas une grande entreprise faisant d'importants bénéfices,

mais qu'elle dispose simplement d'un budget qui lui permet de poursuivre la mise en œuvre des programmes existants et d'en mettre en train de nouveaux. Le budget a des répercussions sur l'ensemble des programmes institutionnalisés, et la délégation des Bahamas estime qu'il concourra à la réalisation de ses objectifs. Le délégué des Bahamas souscrit à l'importance accordée à la VMM ainsi qu'à l'augmentation des crédits alloués au Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau et au PHRE. L'accroissement des fonds alloués à ces trois programmes s'est révélé très positif pour les SMHN du monde entier, et notamment ceux des pays en développement. En conséquence, les Bahamas souscrivent pleinement au budget proposé.

Le **DÉLÉGUÉ DU JAPON** indique qu'un certain nombre de pays ont éprouvé de graves difficultés économiques ces dernières années et que son pays ne fait pas exception. Il considère donc qu'il est peu souhaitable que le budget de l'OMM continue d'augmenter. La délégation japonaise estime que le budget devrait être géré sur la base d'une croissance nominale nulle. Toutefois, au cas où le nouveau budget chiffré s'avérerait supérieur au budget à croissance nominale nulle et où l'écart ne serait pas subordonné aux contributions des Membres, le Japon envisagerait de souscrire à ce budget actualisé.

Réaffirmant que son pays attachait une grande importance à tous les programmes de l'OMM, le **DÉLÉGUÉ DU YÉMEN** admet néanmoins qu'il est nécessaire d'établir des priorités pour leur mise en œuvre. Il s'agit là d'un élément clé du bon fonctionnement de l'Organisation, et il importe en particulier de s'assurer que les données sont convenablement transmises entre les centres régionaux. Le délégué du Yémen souhaite profiter de l'occasion pour remercier la Chine de l'aide qu'elle a fournie en vue d'améliorer les systèmes d'observation en surface et les systèmes de communication dont dispose son pays.

Le **DÉLÉGUÉ DU NÉPAL** déclare que son pays doit faire face à des difficultés dans plusieurs domaines relevant de la météorologie, notamment pour ce qui concerne la modernisation du Service météorologique népalais dont les installations datent de plus de 30 ans. Les observations en altitude sont en particulier un domaine d'activité qui nécessite des améliorations. Le délégué du Népal remercie le Royaume-Uni d'avoir récemment fourni et installé dans son pays le réseau SADIS, qui facilite grandement les activités de météorologie aéronautique. Il remercie en outre l'OMM pour la part décisive qu'elle a prise à cette initiative.

Le **PRÉSIDENT** note que, pendant le débat général sur le budget-programme 2000-2003, les orateurs qui se sont succédé ont loué la qualité, la clarté et la concision du document élaboré par le Secrétaire général, document qui rend compte des priorités proposées par le Conseil exécutif. Les diverses remarques relatives au budget se sont révélées d'une grande portée et fort constructives et devraient servir de base pour les travaux du Comité. S'agissant de l'ampleur du budget, il constate que les propositions du Secrétaire général ont été globalement bien accueillies. Certains se prononcent en faveur d'un budget à croissance réelle nulle, alors que d'autres préféreraient un budget à croissance nominale nulle. S'il en croit les déclarations des délégués, le Président décèle la volonté de parvenir à un compromis sur ce point,

conformément aux recommandations formulées à la cinquantième session du Conseil exécutif. Même si le Comité consultatif pour les questions financières n'a pas encore officiellement présenté son rapport, le Président est persuadé qu'il y sera fait état d'une opinion similaire. Quant aux nombreuses allusions aux priorités, il note qu'il a été surtout question du Programme de la VMM, du Programme d'enseignement et de formation professionnelle, du PCT, des

Programmes régionaux et des activités concernant le climat et l'eau. Il prend également note des nombreuses incitations à la recherche de sources de financement supplémentaires et estime que, dans l'ensemble, les observations formulées seront fort utiles au Sous-Comité du budget-programme.

*La séance est levée à 16 h 35.*

---

PROCÈS-VERBAL DE LA CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE  
7 mai 1999 à 9 h 35

*La séance est ouverte à 9 h 35.*

**14. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs**  
(point 1.5) (Document PINK 1.5(2) (Cg-XIII))

Le **PRÉSIDENT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS** présente le deuxième rapport de son Comité et signale que huit Membres ont présenté des lettres de créance satisfaisantes, ce qui porte désormais à 156 le nombre de Membres dont les lettres de créance sont légitimes. Il invite les participants qui n'ont pas encore présenté les leurs à s'acquitter au plus vite de cette obligation.

*Le deuxième rapport du Comité de vérification des pouvoirs, reproduit dans le Document PINK 1.5(2) (Cg-XIII), est approuvé.*

**15. Nomination du Secrétaire général** (point 12.3)

Le **PRÉSIDENT** signale qu'après avoir consulté diverses délégations ou leur avoir fait part, directement ou indirectement, de ses observations, il a décidé d'organiser et de présider une réunion qui se tiendra en dehors des activités officielles du Congrès et qui permettra aux trois candidats à la fonction de Secrétaire général d'exposer leur façon de voir aux délégations. Après avoir consulté le président du Comité des nominations, il adressera une invitation officielle aux candidats qui, par la voie de consultations informelles, auront accepté de participer à cette réunion. Tout en reconnaissant les avantages et les inconvénients de ce procédé, le Président estime qu'une réunion qui ne sera pas suivie d'une période de questions et où chaque candidat disposera d'une vingtaine de minutes pour exposer son point de vue facilitera l'élection et permettra aux délégations de mieux connaître les candidats. La date de la réunion sera annoncée dans le Journal du Congrès.

Le **PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE I** fait part de ses réserves à l'égard de ce projet, dont il perçoit mal l'utilité dans la mesure où les candidats, lorsqu'ils se sont présentés, ont déjà fait une déclaration d'intention, et précise qu'à sa connaissance, cette procédure n'est en vigueur dans aucun autre organisme des Nations Unies. Il pense que cette initiative inusitée va créer un précédent et que, par la suite, les candidats à des fonctions électives, notamment celles de président, de vice-président et de membres du Conseil exécutif, demanderont qu'on leur accorde la possibilité de s'exprimer dans des conditions semblables. Il estime qu'il est de l'intérêt de l'OMM de se dispenser de toute campagne électorale et d'éviter toute division au sein de l'Organisation. Qui plus est, le vote de nombreux Membres étant tributaire de la position de leurs gouvernements, cette réunion n'aurait absolument aucune incidence sur leur choix.

Le **DÉLÉGUÉ DU GHANA**, faisant écho à l'opinion qui vient d'être exprimée, souligne le fait que l'Organisation

devrait s'abstenir de toute forme de campagne électorale et que les candidats qui souhaiteraient tenir des meetings devraient le faire de leur propre initiative. Il prie instamment le Président de tenir compte de ce point de vue, auquel s'associe également le **DÉLÉGUÉ DU BÉNIN**, qui fait remarquer que cette procédure pourrait devenir extrêmement longue, au cas où un poste serait brigué par un grand nombre de candidats et qui souhaite en outre savoir si le Règlement de l'OMM autorise ce type de réunion. Le **DÉLÉGUÉ DE LA GUINÉE** souscrit à cette opinion et signale que son Gouvernement lui a remis une liste de candidats avant son départ; de plus, il estime que si l'utilité d'une telle réunion s'avérait fondée, il faudrait en différer la tenue jusqu'au prochain Congrès, afin que les délégués y soient préparés. Le **DÉLÉGUÉ DE LA TUNISIE**, notant que ce qui est valable pour un poste doit l'être pour l'ensemble des postes, se rallie au point de vue exprimé par le président de l'Association régionale I.

Le **DÉLÉGUÉ DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE** estime également que ce type de réunion ne permettra pas de mieux cerner le point de vue des candidats, et que seule une participation active de ces derniers aux réunions quotidiennes consacrées aux divers points de l'ordre du jour peut permettre aux délégués de les évaluer et de se forger une opinion à leur sujet.

Pour dissiper les doutes qui viennent d'être exprimés, le **PRÉSIDENT** indique que si la procédure en question n'est pas spécifiée dans le Règlement de l'Organisation, celui-ci n'interdit pas pour autant la tenue de réunions en dehors du cadre des activités officielles du Congrès. Il reconnaît partager certaines des craintes formulées et déclare qu'il a l'intention d'engager de larges consultations sur la manière de gérer au mieux cette réunion en réduisant au maximum le risque de division au sein de l'Organisation, par exemple en recourant au tirage au sort pour déterminer l'ordre de présentation. Après examen des aspects problématiques de la question, et compte tenu du fait que certaines délégations sont largement favorables à cette présentation des candidats, il a estimé qu'il était préférable d'organiser cette réunion, en limitant la durée à une heure, et cela en dehors des activités officielles du Congrès. Les délégués ne seront pas tenus d'y assister, mais ceux qui ne connaissent pas encore les candidats auront là l'occasion d'en apprendre plus long à leur sujet.

Le **DÉLÉGUÉ DU COSTA RICA** est d'avis que, d'une manière générale, les déclarations des candidats ne peuvent que faciliter l'élection, et remarque que, si ce procédé n'a pas été adopté dans le passé, c'est qu'il n'y avait qu'un seul candidat. Les délégués ayant à choisir entre trois candidats, il est indispensable qu'ils puissent écouter les déclarations de chacun d'entre eux s'ils veulent se faire une opinion en connaissance de cause. L'OMS et l'OMPI ont d'ailleurs

utilisé cette formule avec succès. Il exhorte donc les participants à soutenir une initiative qu'il estime particulièrement opportune. Le **DÉLÉGUÉ DES ANTILLES NÉERLANDAISES ET ARUBA** se range à cette opinion et déclare qu'il voit là un moyen d'augmenter la transparence de l'Organisation; il pense que de nombreux délégués apprécieront d'entendre les candidats exposer leur point de vue, et particulièrement ceux qu'ils ne connaissent guère. Il soutient donc l'initiative du Président, d'autant plus que celui-ci a obtenu en privé l'approbation des trois candidats.

Le **PRÉSIDENT**, conscient du fait que de nombreuses délégations sont arrivées au Congrès avec des instructions de leur gouvernement concernant la nomination du Secrétaire général, rappelle que les délégués ne seront pas obligés de participer à cette réunion qui n'est pas officiellement inscrite à l'ordre du jour du Congrès et n'a pour objet que de permettre à ceux qui le souhaitent d'entendre les candidats exposer leur point de vue. Il veut croire que la divergence d'opinions sur cette question n'entraînera pas de controverse au sein de l'Organisation. Il n'a de toute façon aucune intention de prolonger le débat, son seul but étant de faire part à l'assemblée des demandes qui lui ont été adressées et de la solution qu'il propose pour y répondre.

Le **PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE I**, soulevant une question de procédure, constate qu'aucun consensus ne s'est dégagé et que nombre de ceux qui se sont exprimés n'étaient pas favorables à ce projet. Il demande donc une

suspension de séance afin de poursuivre la consultation. Le **PRÉSIDENT** rappelle qu'il a seulement voulu profiter de la présence à la séance plénière de l'ensemble des délégations pour leur faire part d'une initiative n'entrant pas dans le cadre des activités officielles du Congrès. Il encourage donc les délégations à tenir des consultations sur cette question au cours des jours qui viennent et déclare qu'il prendra volontiers connaissance d'éventuelles observations à ce sujet, mais signale que cette question ne fera plus l'objet d'un débat officiel en séance plénière, puisque la réunion envisagée ne figure pas expressément à l'ordre du jour du Congrès. Le **PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE I** fait remarquer qu'il a demandé une suspension de séance à la seule fin de permettre aux délégués de parvenir à une unité de vues.

Le **PRÉSIDENT** déclare qu'il prendra volontiers connaissance des avis des délégations et invite ces dernières à poursuivre leurs entretiens en dehors de la séance plénière; il informera quant à lui les délégués du résultat de ces débats. A la demande du président de l'Association régionale I, le Président renonce à envoyer aux candidats une invitation officielle avant de connaître l'issue de ces consultations informelles et rappelle qu'aux termes du Règlement, il ne peut y avoir débat après qu'une question de procédure a été soulevée. Le Président lève alors la séance.

*La séance est levée à 10 h 05.*

---

PROCÈS-VERBAL DE LA SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE  
13 mai 1999 à 9 h 30

*La séance est ouverte à 9 h 35.*

**16. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs**  
(point 1.5) (Documents PINK 1.5(3) et 4 (Cg-XIII))

Le **PRÉSIDENT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS** présente les troisième et quatrième rapports de celui-ci. Outre celles des pays énumérés dans le Document PINK 1.5(3) (Cg-XIII), les lettres de créance de la République démocratique du Congo et des Maldives sont jugées recevables. Des lettres de créance ont été également présentées par le Burundi et les Comores depuis la quatrième séance. Répondant à une question du Président, le président du Comité de vérification des pouvoirs déclare que les lettres de créance de 169 sur les 185 Etats Membres de l'OMM ont été jugées recevables à ce jour.

Le **PRÉSIDENT** relève que c'est la première fois qu'autant d'Etats Membres de l'OMM sont représentés à un Congrès.

*Les troisième et quatrième rapports du Comité de vérification des pouvoirs, figurant dans les Documents PINK 1.5(3) et 4 (Cg-XIII), sont approuvés.*

Le **DÉLÉGUÉ DU PAKISTAN** demande que la déclaration ci-après figure dans les procès-verbaux de la session :

La délégation pakistanaise voudrait attirer l'attention des participants sur la vive déception que lui cause le rapport du Comité de vérification des pouvoirs sur la question de la représentation de l'Afghanistan. La recommandation du Comité est sans fondement et elle est inadmissible tant sur le plan pratique que du point de vue politique et juridique. Par conséquent, le Pakistan tient à ce qu'il soit pris acte des réserves qu'il émet au sujet de cette recommandation.

L'OMM est une organisation technique qui doit compter, pour s'acquitter de sa mission, sur la collaboration et la participation des autorités qui ont le contrôle effectif du territoire. Elle ne saurait se reposer pour cela sur des gouvernements fictifs ou fantômes.

L'Afghanistan est un pays dont la superficie équivaut à la majeure partie de l'Europe centrale. Toutes ses stations météorologiques sont sous le contrôle du Gouvernement de Kaboul et, comme le pays est situé à l'ouest du Pakistan, l'absence de données météorologiques est préjudiciable à ce dernier.

Comment l'OMM pourrait-elle collaborer, pour des questions qui intéressent non seulement les citoyens de l'Afghanistan, mais aussi l'ensemble de la communauté internationale, avec le représentant d'une époque révolue?

L'OMM elle-même est consciente de la situation. Depuis 1994, le représentant personnel de l'Afghanistan

auprès de l'Organisation est M. Qader, qui est basé à Kaboul. Il représente les intérêts du Gouvernement et du peuple afghans et lui-même et les autorités qu'il représente sont à même de coopérer avec l'OMM. Aucune autre entité, où qu'elle soit en Afghanistan, ne saurait collaborer avec l'OMM.

Le Secrétariat de l'Organisation a reconnu à juste titre cet état de fait et a adressé des invitations aux personnes concernées à Kaboul pour qu'elles participent aux travaux du Congrès. La délégation se félicite de la décision prise par le Secrétaire général, M. Obasi et le Secrétariat de l'OMM, décision empreinte de réalisme et de pragmatisme. Or, la recommandation du Comité de vérification des pouvoirs constitue un délit flagrant de la réalité.

Le Gouvernement afghan de Kaboul satisfait tous les critères voulus pour que lui-même et sa représentation soient reconnus au sein des organisations internationales. Il contrôle Kaboul, la capitale ainsi que la quasi-totalité du territoire national. Il exerce sa souveraineté en tant que gouvernement en place en Afghanistan et participe activement, à ce titre, aux échanges commerciaux et autres relations internationales. Que ce soit sur le plan juridique, politique ou moral, le Gouvernement de Kaboul a éminemment le droit d'être reconnu comme le gouvernement légitime du peuple afghan.

Sur la base de ces critères objectifs, le Pakistan reconnaît le gouvernement actuel de la même façon qu'il a reconnu les gouvernements précédents de Kaboul qui répondaient aux critères établis.

Il est regrettable que l'Organisation des Nations Unies persiste contre toute raison à autoriser un gouvernement non représentatif et inexistant à continuer de représenter l'Afghanistan dans ses instances. Ce «gouvernement» fictif ne correspond, tout ou plus, qu'à une des factions qui est en rébellion contre le gouvernement central de Kaboul. On ne peut donc considérer, même en forçant l'esprit et la lettre des dispositions juridiques et réglementaires, qu'il remplit ne serait-ce qu'un des critères nécessaires pour être reconnu ou pour prétendre représenter l'ensemble du pays et du peuple afghans.

Face à des «anciens régimes» de ce type, l'Organisation des Nations Unies a systématiquement appliqué la règle qui consiste à reconnaître officiellement le régime successeur et/ou à ne plus reconnaître le régime qui a cessé d'exister. Par conséquent, il est inacceptable qu'un critère émotionnel et subjectif soit invoqué pour refuser au gouvernement qui dirige actuellement l'Afghanistan le droit de se faire représenter.

Compte tenu de ce qui précède, le Pakistan tient à ce qu'il soit pris acte de ses réserves vis-à-vis de la

recommandation du Comité de vérification des pouvoirs relative à la représentation de l'Afghanistan. Quoi qu'il en soit, le Pakistan a bon espoir que l'OMM ne voudra pas s'associer, au mépris de tout principe juridique et politique, à la décision de refuser au peuple afghan le droit d'être dûment représenté au sein des organisations internationales et de collaborer avec elles. Il espère également que l'OMM continuera d'associer le Gouvernement de Kaboul à ses activités.

Le **DÉLÉGUÉ DE LA CHINE** demande que la déclaration ci-après, faite par la délégation chinoise durant la séance que le Comité plénier a tenue l'après-midi du 10 mai 1999 et concernant l'attaque, par l'OTAN, de l'ambassade de la Chine à Belgrade, soit consignée dans les procès-verbaux de la session :

Aux premières heures du jour, le 8 mai 1999 (heure de Beijing), l'aviation de l'OTAN, dirigée par les Etats-Unis d'Amérique, a imprudemment bombardé l'ambassade de la Chine à Belgrade (Yougoslavie), causant la mort de ressortissants chinois et endommageant gravement le bâtiment de l'ambassade. Cet acte barbare de l'OTAN, qui constitue une violation flagrante des conventions internationales et des principes qui régissent les relations entre les pays, a porté sérieusement atteinte à la souveraineté de la Chine. La délégation météorologique chinoise est profondément indignée par cet acte brutal qu'elle condamne vigoureusement. Elle voudrait remercier à cet égard les délégations qui, ces deux derniers jours, ont manifesté leur sympathie et leur soutien pour le peuple chinois.

Le **DÉLÉGUÉ DES ETATS-UNIS** demande que la déclaration ci-après faite le 10 mai 1999 soit elle aussi consignée dans les procès-verbaux de la session :

La délégation des Etats-Unis s'associe au président Clinton pour adresser ses sincères regrets et condoléances aux dirigeants et au peuple chinois pour le bombardement tragique mais accidentel, par l'aviation de l'OTAN, de l'ambassade de la Chine à Belgrade, le 7 mai. Le 8 mai, dans l'Oklahoma, le Président a déclaré en substance: «Nous faisons tout ce que nous pouvons pour éviter de faire des victimes parmi la population civile innocente.»

#### 17. Demandes d'adhésion à l'Organisation (point 11.5) (Document 11.5(1) Cg-XIII)

Le **PRÉSIDENT** informe le Congrès que les demandes d'adhésion à l'Organisation doivent être examinées en vertu des dispositions des articles 3, alinéas *c*) et *e*), 33 et 34 de la Convention de l'OMM. Les Gouvernements portugais et chinois ont fait parvenir une demande concernant l'adhésion de Macao.

Un **REPRÉSENTANT DU SECRETARIAT** déclare que le Portugal restituera Macao à la Chine le 20 décembre 1999. Evoquant la procédure suivie dans le cas de l'adhésion de Hong Kong, il note que les dispositions de l'alinéa *d*) de l'article 3 de la Convention ont été appliquées à cette occasion car Hong Kong figurait à l'Annexe II de la Convention. Comme Macao n'y figure pas, ce sont les dispositions de l'alinéa *e*) de l'article 3 qui devront être appliquées en l'occurrence.

Le **DÉLÉGUÉ DU PORTUGAL** déclare que l'adhésion de Macao à l'OMM a été approuvée à l'unanimité lors du Douzième Congrès, en juin 1995. La proposition d'adhésion

avait été présentée par le Gouvernement portugais avec l'appui sans réserve de la Chine, et le 24 janvier 1996, une décision a été prise à ce sujet. Macao est doté d'un service météorologique efficace qui, outre les différentes tâches dont il s'acquitte, notamment l'élaboration de prévisions et l'évaluation de la situation sismique, joue un rôle fondamental par rapport aux régions voisines. Le Service météorologique de Macao possède des équipements très modernes et a été le premier service météorologique d'Asie à se voir doter du système SADIS pour la réception et la transmission de données à des fins aéronautiques. Très actif au sein du Comité des ouragans, Macao a accueilli en 1994 la vingt-septième session de ce dernier, avant même de devenir Membre de l'OMM. Deux ans après son adhésion à l'Organisation, Macao a accueilli la deuxième Conférence technique sur la gestion des Services météorologiques et hydrologiques dans la Région II, conférence qui a été couronnée de succès. Macao est aussi membre fondateur de l'Agence des pays lusophones et du Territoire de Macao pour l'étude du climat et des questions environnementales connexes (CRIA) et a joué une part très active aux expériences concernant le régime des pluies dans la province de Huanam qui ont été menées en collaboration avec la Thaïlande et les pays voisins. Comme sa qualité de Membre n'a cessé de dynamiser les efforts déployés pour mettre en place des services dans les domaines de la météorologie et de l'hydrologie, la délégation du Portugal recommande au Congrès que Macao continue de faire partie de l'OMM tout en étant placé sous la souveraineté de la République populaire de Chine.

Le **DÉLÉGUÉ DE LA CHINE**, évoquant le Document 11.5(1) (Cg-XIII) et s'exprimant au nom du Gouvernement de la République populaire de Chine, rappelle qu'en vertu de la déclaration conjointe des Gouvernements chinois et portugais signée à Beijing le 13 avril 1997, la Chine exercera à nouveau sa souveraineté sur Macao le 20 décembre 1999, date à laquelle Macao deviendra une région administrative spéciale de la Chine; celle-ci sera alors responsable de la conduite des relations internationales concernant ladite région.

Les Gouvernements chinois et portugais ont soumis officiellement leurs déclarations au Secrétaire général de l'OMM. Dans la sienne, le Gouvernement chinois faisait observer qu'il était au nombre des Etats contractants qui ont signé la Convention de l'OMM à Washington le 11 octobre 1947. La Chine a ratifié cette convention le 19 janvier 1973. A compter du 20 décembre 1999, la Convention sera appliquée à la région administrative spéciale de Macao, qui demeurera au sein de l'Organisation en tant que Membre sous l'appellation «Macao, Chine», vu qu'elle remplira les conditions nécessaires pour être Membre.

Le Service météorologique et l'Observatoire géophysique et météorologique de Macao ont été créés en 1952. Auparavant, les observations météorologiques étaient effectuées par la marine portugaise, stationnée alors à Macao, et même si elles n'étaient pas recueillies de façon régulière, ces données d'observation remontaient tout de même à 1861. Macao exploite à présent 10 stations météorologiques automatiques, ce qui constitue un réseau tout à fait honorable. Depuis 1987, Macao est associée aux discussions sur le temps significatif, appelées «Pearl River delta discussions», qui sont coparrainées par la province de Guangdong et Hong Kong.

En 1992, Macao devenait membre de la CESAP et du Comité des typhons, et accueillait en 1994 la vingt-septième session de ce dernier. En 1996, Macao obtenait le statut de territoire Membre de l'OMM, s'acquittant de toutes ses obligations à cet égard. Le territoire devait accueillir ensuite la deuxième Conférence technique sur la gestion des services météorologiques et hydrologiques dans la Région II ainsi que d'autres réunions. Les Gouvernements chinois et portugais souhaitent tous deux maintenir le statut de Macao au sein de l'OMM après le 20 décembre 1999, sentiment partagé par les 400 000 citoyens du territoire, d'autant plus que cela favoriserait le développement futur de l'Observatoire de Macao. Le délégué de la Chine remercie le Secrétaire général de sa participation active aux efforts déployés pour maintenir le statut de Macao à l'OMM et remercie aussi les gouvernements qui ont fourni leur appui à cet égard.

Le **PRÉSIDENT** déclare que si le Congrès décide de maintenir le statut de Membre de Macao conformément aux dispositions de l'alinéa e) de l'article 3 de la Convention, en faisant valoir que cette solution reflète un changement de statut politique et non pas une nouvelle demande d'adhésion, une partie du texte figurant dans le paragraphe 11.5.6 du Document 11.5(1) (Cg-XIII) sera incorporée dans un document PINK qui sera soumis à une assemblée plénière ultérieure.

Des messages de soutien pour le maintien du statut de Membre de Macao sont présentés par les **DÉLÉGUÉS DE L'ARABIE SAOUDITE, DE L'EGYPTE, DES FIDJI, DE KIRIBATI, DE LA MALAISIE, DE LA MONGOLIE, DU PAKISTAN, DU SAMOA, DE LA SYRIE ET DE LA THAÏLANDE.**

S'exprimant en sa qualité d'observateur au Congrès, le **DÉLÉGUÉ DE KIRIBATI** fait observer que les petits Etats insulaires en développement ont leurs propres priorités qui s'inscrivent dans les politiques locales. Kiribati, très exposé aux incidences des changements climatiques, vient de soumettre une demande d'adhésion à l'Organisation des Nations Unies. Le gouvernement de ce pays souhaite vivement devenir Membre de l'OMM et pourrait en faire la demande durant le prochain exercice financier.

Le **DÉLÉGUÉ DU SAMOA** souscrit sans réserve aux déclarations de la délégation de Kiribati. Son pays est un petit Etat insulaire en développement du Pacifique Sud qui a cruellement besoin du soutien et des programmes de l'OMM.

Le **DÉLÉGUÉ DES FIDJI**, notant qu'un grand nombre de petits Etats insulaires en développement sont devenus Membres de l'OMM au cours des dernières années, demande que l'Organisation tienne particulièrement compte de leurs besoins durant la prochaine période financière. Il demande aussi qu'il soit consigné que le Congrès se félicite de ce qu'un grand nombre de petits Etats insulaires en développement soient devenus Membres de l'Organisation durant la dernière période financière et se réjouit des perspectives d'adhésion de nouveaux pays durant la prochaine période. Il prie le Secrétaire général de se préoccuper activement de répondre aux besoins de ces Etats insulaires, qui sont confrontés à des difficultés particulières, et de les aider à renforcer leurs capacités et leurs moyens d'action durant la treizième période financière.

S'exprimant au nom de sa délégation, le **DÉLÉGUÉ DE MACAO** se félicite du maintien du statut de territoire Membre de Macao après le 20 décembre 1999, lorsque la Chine

recouvrera sa souveraineté sur ce territoire. Après cette date, Macao sera largement autonome, sauf pour les questions militaires et les relations internationales. Par conséquent, c'est le principe «un pays, deux systèmes» qui prévaudra.

Le Service météorologique de Macao a toujours bénéficié du soutien de la Chine et du Portugal qui ont donc largement favorisé son essor. En 1996, Macao devenait Membre de l'OMM et s'est lancé depuis lors dans diverses activités, accueillant notamment de nombreuses réunions internationales. Dans les années à venir, Macao collaborera plus étroitement et renforcera ses échanges avec les autres Membres et prendra une part active à la mise en œuvre des programmes et des activités de l'Organisation. Le délégué exprime sa gratitude à tous les Membres pour leur compréhension et leur soutien.

Le **PRÉSIDENT** fait observer que, si l'on en juge d'après les réactions des participants, les Membres sont manifestement très heureux que Macao puisse conserver son statut de Membre de l'OMM.

#### **18. Questions relatives à la Convention** (point 11.2) (Document PINK 11.2 (1) (Cg-XIII))

Le **PRÉSIDENT DU COMITÉ PLÉNIER** présente le Document PINK 11.2 (1) (Cg-XIII).

*Le projet de texte destiné à être inséré dans le résumé général des travaux de la session, qui figure dans l'Appendice du Document PINK 11.2 (1) (Cg-XIII), est approuvé.*

#### **19. Révision du Règlement général** (point 11.3) (Document PINK 11.3 (1) (Cg-XIII))

Le **PRÉSIDENT DU COMITÉ PLÉNIER** présente le Document PINK 11.3 (1) (Cg-XIII).

*Le projet de résolution 11.3/1 (Cg-XIII), qui figure dans l'Appendice B du Document PINK 11.3 (1) (Cg-XIII), est approuvé.*

*Le projet de texte destiné à être inséré dans le résumé général des travaux de la session, qui figure dans l'Appendice A du Document PINK 11.3 (1) (Cg-XIII), est approuvé.*

**M. J.-P. BEYSSON**, s'exprimant en sa qualité de Troisième Vice-Président de l'OMM et de délégué principal de la France, estime que l'approbation de ce Document PINK fera date dans l'histoire de l'Organisation et que l'adoption de la nouvelle règle fait de celle-ci un exemple à suivre au sein du système des Nations Unies. La tâche semblait quasiment impossible au départ mais au bout de trois tentatives, les efforts consentis ont été couronnés de succès. La France est particulièrement heureuse d'avoir pu contribuer à ce que la nouvelle résolution soit adoptée à l'unanimité.

#### **20. Allocution de M. S.C. Nwokedi, Secrétaire permanent du Ministère nigérian de l'Aviation**

**M. S. C. NWOKEDI**, s'exprimant au nom du Ministre de l'Aviation, M. B. Briggs, et du Gouvernement nigérian, transmet les chaleureuses salutations du chef d'Etat, le général Abdulsalami Abubakar, et du peuple nigérian.

Le Congrès devra examiner la meilleure façon de relever les défis auxquels est confrontée l'humanité dans les domaines de la météorologie et de l'hydrologie, à savoir : la

prévention des catastrophes naturelles que sont, entre autres, la famine, la sécheresse et la désertification; le réchauffement général de la planète, les changements climatiques et la variabilité du climat; l'amenuisement de la couche d'ozone; la raréfaction de l'eau douce; la pollution de l'air et de l'eau. Les responsables politiques des pays Membres voudraient bien savoir combien de temps cela va prendre de trouver des solutions concrètes pour atténuer l'impact négatif de ces changements sur les personnes et les biens. La société continue en effet de payer un lourd tribut aux phénomènes météorologiques dangereux, malgré les progrès de la science et de la technique enregistrés dans divers domaines et malgré l'efficacité des nombreux programmes de l'OMM et d'autres institutions des Nations Unies.

La prévision de ce type de phénomène, notamment celle des cyclones et des tempêtes tropicales, a cependant bien progressé, et cette évolution a été favorisée par la modernisation de l'infrastructure des SMN, par l'installation de systèmes perfectionnés de réception par satellite et par la mise en place de dispositifs de mesure en altitude dans le cadre du SMO relevant de la VAG de l'OMM. Les prévisions climatiques mensuelles à saisonnières ont vu elles aussi leur qualité s'améliorer, mais il reste encore des efforts à faire pour accroître notamment la précision des prévisions à longue échéance destinées à l'agriculture, de manière à améliorer la production alimentaire et à rationaliser la gestion des ressources en eau.

Les récentes anomalies constatées dans les régimes climatiques ont été imputées à l'évolution du climat, et dans ce domaine, les pays ont besoin que la communauté scientifique les conseille. Il convient de rendre hommage à l'OMM et au PNUE pour le travail accompli par le GIEC, qui a établi des rapports d'évaluation très précieux sur les aspects scientifiques des changements climatiques, leurs incidences et les stratégies de parade.

Les pays sont de plus en plus conscients de la nécessité de collaborer, sur le plan mondial, à la recherche d'une solution durable face à la menace que font peser sur eux le réchauffement de la planète et les changements climatiques. Il est essentiel à cet égard de léguer aux générations futures un environnement moins pollué. La communauté mondiale compte sur l'OMM pour qu'elle poursuive ses efforts visant à trouver des solutions viables à ces problèmes et à tous ceux qui se posent dans les domaines de la météorologie et de l'hydrologie. Le Nigéria attache une grande importance au soutien que l'Organisation apporte aux pays en développement dans le cadre de son programme de coopération technique et de son Programme d'enseignement et de formation professionnelle.

L'OMM a joué un rôle de premier plan, avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), dans la création du Centre ACMAD. Grâce à sa précieuse contribution à l'essor du Centre, il sera beaucoup plus aisé de trouver les moyens d'atténuer les conséquences dévastatrices des sécheresses récurrentes dans de nombreux pays d'Afrique. L'action de l'OMM permet aussi à bon nombre de SMN de conseiller plus intelligemment les décideurs et, d'une manière générale, les utilisateurs de l'information météorologique.

Le Service météorologique nigérian a connu un développement rapide qui s'est traduit par de nombreuses

réalisations depuis le dernier Congrès. Son réseau de stations météorologiques s'est nettement étoffé, accroissant ainsi le volume de données qui sont recueillies par les divers centres d'observation et de collecte et dont la transmission fait appel à des techniques de pointe dans le domaine des télécommunications. Le Gouvernement nigérian entend s'employer à développer et à renforcer encore ses SMHN pour que le pays puisse bénéficier des informations et des produits dont il a besoin pour son développement durable. Le soutien de la communauté internationale et en particulier de l'OMM revêt toujours une importance primordiale à cet égard.

Le Nigéria apprécie au plus haut point les possibilités de formation offertes au personnel de son Service météorologique et du Ministère fédéral des ressources en eau ainsi qu'aux professeurs d'université qui donnent des cours de météorologie et d'hydrologie.

L'OMM a établi un certain nombre de bureaux sous-régionaux pour fournir de meilleures prestations à ses Membres, et le Nigéria confirme son appui au Bureau sous-régional pour l'Afrique occidentale, situé à Lagos. Depuis sa création, en 1997, ce bureau aide les Membres à formuler et à mettre en œuvre des projets de développement se rapportant à la météorologie et à l'hydrologie, et sa contribution à cet égard est fort précieuse. Le Nigéria souhaite accueillir certaines sessions de groupes de travail régionaux ou d'autres organes constituants de l'OMM, par exemple la prochaine session de la CHy, qui se tiendra à Abuja, et continuera de fournir une assistance (partielle) aux boursiers de l'OMM qui étudient à l'Université fédérale de technologie, à Akure.

Durant le Congrès, les participants seront confrontés à l'immense tâche qui consiste non seulement à faire le point sur les résultats obtenus par l'OMM dans le cadre de ses nombreux programmes, mais aussi à recenser les problèmes rencontrés et à prendre des mesures concertées pour y remédier. C'est pourquoi le cinquième Plan à long terme de l'OMM devra bénéficier d'une attention particulière. Le Congrès s'acquittera de ces tâches essentielles dans l'esprit de coopération et de concertation qui caractérise habituellement ses travaux.

Le Nigéria rend hommage à l'OMM dont la direction éclairée a toujours été garante d'un rapport coût-efficacité optimal dans la conduite des affaires de l'Organisation. Il convient de la saluer pour le rôle qu'elle a joué dans la conception et la construction de son nouveau siège, qui est une merveille d'architecture. Le Nigéria est fier d'être associé à cette réalisation.

## **21. Allocution de M. O. Turpeinen, expert technique à la Section météorologique de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)**

M. O. TURPEINEN, s'exprimant au nom du Secrétaire général de l'OACI, M. Costa Pereira, adresse ses sincères remerciements aux participants pour cette occasion qui lui est donnée de prendre la parole. L'OACI et l'OMM travaillent en étroite concertation dans le domaine de l'aviation depuis la création, lors du premier Congrès météorologique mondial, de la CMAé qui est devenue un lien essentiel entre les deux organisations. C'est par le biais de cette commission et en vertu des arrangements de travail conclus conjointement en 1953 que l'OMM a pu apporter



une précieuse contribution à l'essor de la navigation aérienne internationale.

Depuis le Douzième Congrès, l'OMM et l'OACI ont collaboré dans de multiples domaines, dont la liste est impressionnante. On peut en mentionner deux, qui illustrent bien l'ampleur et la diversité des problèmes scientifiques et techniques abordés. Le premier est la mise au point du Système mondial de prévisions de zone (SMPZ), sans aucun doute le projet le plus vaste et le plus ambitieux se rapportant à la météorologie aéronautique internationale que l'OACI ait entrepris en étroite collaboration avec l'OMM. Des progrès considérables ont été accomplis à cet égard depuis le Douzième Congrès dans la préparation de la phase finale du SMPZ. A titre d'exemple, l'instauration de trois services internationaux de transmission des données par satellite, qui assurent une couverture mondiale, a permis d'améliorer sensiblement la qualité des services météorologiques fournis aux pilotes et transporteurs aériens et de mettre à la disposition des centres météorologiques du monde entier un éventail complet de renseignements météorologiques d'exploitation dont ils se servent pour diffuser des avis et des prévisions à l'intention de la navigation aérienne. Toujours dans le cadre du SMPZ, des progrès ont été accomplis dans l'élaboration, à l'échelle mondiale, de prévisions du temps significatif par les deux centres mondiaux de prévisions de zone situés à Londres et à Washington. L'OACI demeure résolue à collaborer avec

l'OMM à la mise en œuvre de la phase finale du SMPZ pour garantir la sécurité, la régularité et l'efficacité de la navigation aérienne internationale.

Le deuxième grand domaine dans lequel collaborent les deux organisations est le Programme OACI de veille des volcans le long des voies aériennes internationales. En effet, c'est sur les conseils de l'OMM que l'OACI a désigné neuf centres d'avis de cendres volcaniques, et en 1998, les deux organisations ont conduit un atelier sur les cendres volcaniques qui s'est tenu en France. En 2002, il est prévu d'organiser, conjointement avec la douzième session de la CMAé, une réunion météorologique à l'échelon division.

M. Turpeinen déclare que l'OACI apprécie au plus haut point les conseils et le soutien dont elle bénéficie de la part des commissions techniques, des organes régionaux, des groupes d'experts et du Secrétariat de l'OMM, et salue tout particulièrement le dévouement de la CMAé et de son président sortant, M. C. Sprinkle. Il se dit convaincu que le nouveau bâtiment du siège de l'OMM, dont l'allure futuriste et la forme aérodynamique sont du meilleur augure, offrira à l'Organisation un cadre rêvé pour s'attaquer aux nouveaux défis qu'elle devra relever dans le domaine de la météorologie aéronautique internationale.

*La séance est levée à 10 h 55.*

---

PROCÈS-VERBAL DE LA SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE  
14 mai 1999 à 9 h 30

*La séance est ouverte à 9 h 40.*

**22. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs**  
(point 1.5 de l'ordre du jour)

Le **PRÉSIDENT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS** note que, depuis la présentation du quatrième rapport du Comité, la délégation du Cap-Vert a présenté des pouvoirs qui ont été jugés en règle. Cela porte le nombre de délégations à un chiffre record de 170. Il sera fait état de cette information dans un nouveau Document PINK 1.5(5) (Cg-XIII), établi incessamment.

**23. Nomination du Secrétaire général** (point 12.3 de l'ordre du jour) (Document PINK12.3(1), CORR. 1 (Cg-XIII))

Le **PRÉSIDENT** rappelle les dispositions de l'article 21 de la Convention et la règle 135 du Règlement général, qui régissent la nomination du Secrétaire général par le Congrès, ainsi que les règles 195 et 196 du Règlement général, qui définissent la procédure à suivre. Il fait en outre mention des Documents INF. 6 et INF. 6 ADD. 1 (Cg-XIII), où figure la liste des Membres autorisés à voter. Le Président indique que, par courrier en date du 29 juin 1998, il a invité les ministres des Affaires étrangères de tous les pays Membres à présenter, s'ils le souhaitent, des candidats au poste de Secrétaire général (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000). Trois candidatures ont été présentées, qui ont été communiquées au président du Comité des nominations.

Le **PRÉSIDENT DU COMITÉ DES NOMINATIONS** présente le Document PINK 12.3(1), CORR. 1 (Cg-XIII), où il est fait état des candidatures de MM. Manuel B. Dengo (Costa Rica), Gordon McBean (Canada) et Godwin O.P. Obasi (Nigéria) au poste de Secrétaire général de l'OMM pour la treizième période financière.

Le **PRÉSIDENT**, après s'être assuré qu'aucune autre candidature n'est proposée, invite les délégués à procéder à l'élection. A sa demande, MM. R.A. Sonzini (président par intérim de l'Association régionale III) et Lim Joo Tick (président de l'Association régionale V) font office de scrutateurs et MM. A.I. Bedritsky (Fédération de Russie) et N.B.I. Tawfiq (Arabie saoudite), de scrutateurs adjoints. Ils seront assistés dans leur tâche par M. S. Chacowry (représentant du Secrétariat).

*Un vote a lieu à bulletins secrets.*

Le Président proclame le résultat du vote :

Nombre total de bulletins :	153
Nombre de bulletins blancs ou nuls et d'abstentions :	1
Nombre de bulletins valides :	152
Majorité requise :	102

Ont obtenu :

M. G.O.P. Obasi (Nigéria) :	105
M. G. McBean (Canada) :	24
M. M. B. Dengo (Costa Rica) :	23

Le Président, se référant à la règle 196e) du Règlement général, déclare M. G.O.P. Obasi réélu Secrétaire général pour la treizième période financière et lui adresse les félicitations du Congrès.

Le **SECRETARE GÉNÉRAL** remercie sincèrement le Congrès de lui donner la possibilité de rendre encore service à l'Organisation. Il remercie en particulier MM. M. Dengo (Costa Rica) et G. McBean (Canada) d'avoir offert leurs services à l'OMM et espère que leur volonté d'être utiles à l'Organisation restera intacte et se manifesterà en d'autres circonstances. C'est avec une profonde humilité qu'il reste conscient de l'immense responsabilité qui lui est confiée à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

Pendant les nombreuses années qu'il a passées au sein de l'OMM, le Secrétaire général a appris à mieux apprécier l'importance du rôle que joue l'Organisation dans la facilitation et la coordination des activités internationales relevant de son domaine de compétence, non seulement en météorologie et en hydrologie, mais aussi dans les autres disciplines géophysiques connexes. Comme il est précisé dans sa Convention, l'OMM a pour mission de mettre l'accent sur la coopération et sur la mise en œuvre et la coordination d'un certain nombre d'activités qui outrepassent la capacité d'un seul pays, mais qui sont néanmoins indispensables pour l'application pratique et le progrès de la météorologie, de l'hydrologie et des autres disciplines connexes aux échelles nationale, régionale et mondiale.

Le Secrétaire général se déclare pleinement conscient des défis auxquels l'Organisation doit actuellement faire face ou qu'elle devra relever à l'avenir. Il a réitéré sa ferme intention de transformer ces défis en autant d'occasions de promouvoir la croissance et le développement et indiqué qu'ils pourront être relevés si l'Organisation continue de faire preuve de la même résolution et du même esprit de coopération. Dans l'intervalle, les progrès accomplis aux échelles nationale et régionale dans les domaines d'activité de l'OMM permettront à celle-ci de parvenir à ses fins au plan international.

M. Obasi remercie tous ceux qui lui ont manifesté leur soutien pendant toutes ces années où il a exercé les fonctions de Secrétaire général. Il continuera de tirer avantage de la perspicacité du Congrès, des conseils et des avis du Conseil exécutif et de l'appui de tous les Membres. Il réaffirme qu'il s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir pour mener à bien la mission de l'OMM et remplir au mieux la fonction de Secrétaire général, pour le plus grand profit de l'Organisation.

Le **PRÉSIDENT** fait état des félicitations adressées par tous les Membres représentés au Congrès à M. Obasi pour sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM et remercie les deux autres candidats d'avoir bien voulu présenter leur candidature. Il adresse aussi ses remerciements aux scrutateurs et demande que les bulletins de vote soient détruits. Comme les délégués seront sans doute nombreux à vouloir féliciter le Secrétaire général, il propose, conformément à la procédure suivie lors de la précédente session, que le président (ou le président par intérim) de chacune des associations régionales adresse ses félicitations verbalement et que les autres délégués les expriment par écrit en vue de leur insertion dans le procès-verbal.

**M. G. McBEAN** adresse ses félicitations à M. Obasi et précise à son intention et à celle de tous les Membres représentés au Congrès que le Canada continuera de servir la cause de la météorologie à l'OMM et dans le monde entier. Il remercie aussi M. M.B. Dengo (Costa Rica) de s'être montré si actif et d'avoir permis que se tienne une telle élection.

**M. M.B. DENG** félicite M. Obasi de sa réélection. Au nom de sa délégation, il exprime aussi toute sa gratitude à la délégation canadienne pour la franchise et la transparence qui ont caractérisé les relations entre les deux délégations. Il estime que le changement proposé par le délégué du Canada et par lui-même a déjà commencé et qu'il s'est par exemple traduit par l'instauration d'un processus de consultation démocratique au sein de l'Organisation, qui a permis aux délégués d'exprimer leurs différentes opinions. Il espère que les idées développées par M. G. McBean et par lui-même pendant qu'ils faisaient campagne seront prises en considération dans les activités de l'Organisation. Il remercie les délégations qui ont appuyé et encouragé les candidats du Canada et du Costa Rica et certifie aux Membres que son pays continuera d'accorder son plein appui à l'Organisation.

Le **PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE I**, s'exprimant au nom de la République-Unie de Tanzanie et de son Association, remercie les délégués qui ont manifesté leur confiance à M. Obasi et félicite ce dernier pour son élection, qui lui donne la possibilité de continuer à faire la démonstration de sa compétence et de servir les intérêts de l'Organisation au mieux de ses capacités. L'Association régionale I s'engage à collaborer avec lui afin qu'il puisse mener sa tâche à bien. Le président de l'Association régionale I remercie également les deux autres candidats d'avoir offert leurs services à l'OMM et leur souhaite de poursuivre leurs activités avec le même dynamisme.

Le **PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE II**, s'exprimant au nom de son Association, du Gouvernement mongol et en son nom propre, félicite M. Obasi et lui adresse ses meilleurs vœux de succès. Chacun sait que M. Obasi ne se contente pas d'œuvrer dans le domaine de la météorologie, mais qu'il a consacré sa vie à cette discipline. Le président de l'Association régionale II se déclare persuadé que M. Obasi se réjouit maintenant à l'idée de servir au mieux les intérêts de l'Organisation et de ses Membres avec un dévouement et un enthousiasme renouvelés, de sorte que puissent être relevés les multiples défis auxquels font face les Membres et leurs SMHN. Si l'on en croit les documents de l'OMM élaborés sur l'initiative ou sous la direction de M. Obasi et les déclarations qu'il a faites à l'occasion de cette élection, il est manifeste qu'il a une idée très précise du rôle que

l'Organisation aura à l'avenir, des initiatives qu'il faudra lancer ou développer à l'échelle de la planète en ce qui concerne le climat, l'eau et l'environnement ainsi que de la mise en œuvre appropriée des programmes de l'OMM pour le plus grand profit de tous les Membres de l'Organisation et des autres pays du globe. Le président de l'AR II remercie les autres candidats, qui ont manifesté à l'occasion de cette élection des idées neuves et la volonté sincère de se mettre au service de l'Organisation. Il se déclare persuadé que M. Obasi tiendra compte de leurs idées et propositions pour apporter les changements souhaités et estime que ces idées et propositions devraient grandement l'aider à mener sa tâche à bien.

Le **PRÉSIDENT PAR INTÉRIM DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE III** indique que l'Organisation dispose d'un système d'élection démocratique, mais que certaines difficultés peuvent surgir lorsque l'élection se passe entre amis. Pour mener à bien les activités météorologiques, il faut disposer non seulement des connaissances techniques et de l'aide nécessaires, mais aussi de l'appui des nombreux bons amis qui assistent à ce Congrès et s'entraident habituellement dans le monde entier. L'une des faiblesses de notre système d'élection est qu'il provoque parfois une sorte de «traumatisme» lorsqu'il oblige à choisir entre plusieurs amis. Les délégués du Canada et du Costa Rica n'ont pas «perdu». Ils ont en fait gagné, et avec eux tous les Membres représentés au Congrès. Ils ont en effet eu le courage et la force de se porter candidat au poste de Secrétaire général et de relever ainsi un immense défi. Le président par intérim de l'Association régionale III les félicite et se dit persuadé que M. Obasi saura tirer avantage de toutes les idées qu'ils ont mises en avant et les développer pour le plus grand profit de tous les Membres. Il adresse ses félicitations à M. Obasi pour l'appui massif dont il a bénéficié et précise que tout témoigne de l'excellence de la direction de l'OMM et des activités menées par le Secrétariat. Il remercie enfin le Président pour la manière rigoureuse et disciplinée dont le Congrès est organisé.

Le **PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE IV**, au nom des Antilles néerlandaises et Aruba et de l'Association régionale qu'il préside, adresse ses félicitations à M. Obasi. Tous les Membres de l'AR IV lui souhaitent d'avoir la santé, la force et la sagacité nécessaires pour mener à bien sa tâche pendant la prochaine période financière. Ils ne doutent pas que M. Obasi continuera d'apporter son concours à tous les SMHN dans les années qui viennent. Ils tiennent aussi à remercier les autres candidats d'avoir offert leurs services à l'Organisation. L'Association régionale IV se félicite de la qualité exceptionnelle des candidats en lice et se réjouit par ailleurs à la perspective de collaborer avec M. Obasi pendant son prochain mandat.

Le **PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE V** adresse ses félicitations à M. Obasi au nom du Gouvernement malais et de l'ensemble des Membres de l'Association qu'il préside. M. Obasi s'est rendu dans la Région V, et notamment en Malaisie, à maintes reprises et est donc tout à fait au courant des buts, des aspirations et des enjeux propres aux pays de la Région. Le soutien que M. Obasi a apporté à l'Association régionale V eu égard aux programmes de coopération technique a été grandement apprécié. Le président de l'Association régionale V sait pouvoir compter sur l'appui constant de M. Obasi aux efforts déployés dans la Région

pour renforcer les SMHN des pays en développement. Il remercie enfin les deux autres candidats d'avoir offert leurs services à l'OMM.

Le **PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE VI**, au nom de l'Association qu'il préside, adresse ses plus vives félicitations à M. Obasi et remercie les délégués du Canada et du Costa Rica d'avoir offert leurs services à l'OMM. Les Membres de l'AR VI sont persuadés que M. Obasi continuera de servir les intérêts de l'Organisation conformément à la Convention et, simultanément, d'appliquer l'article 2 de cette même Convention, à la lumière des nouveaux défis que la science, l'économie, les services sociaux, la société moderne, la communauté météorologique mondiale et tous les SMHN devront relever en l'an 2000. L'Association régionale VI continuera de participer pleinement aux programmes de l'OMM et d'aider le Secrétaire général et le Secrétariat à mettre à exécution le cinquième Plan à long terme de l'Organisation et, notamment, les objectifs que les délégués sont en train de fixer pour les quatre prochaines années.

Le **PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES SYSTÈMES DE BASE (CSB)** s'exprime au nom des présidents des commissions techniques, qui sont grandement tributaires du Secrétaire général pour la mise en œuvre de leurs programmes. Le fait que M. Obasi les ait assurés de sa collaboration leur procure une garantie et un programme pour mener leur tâche à bien au sein de leurs commissions respectives. De concert avec le Secrétaire général, ils s'emploieront à promouvoir l'image de marque de l'OMM au sein du système des Nations Unies, en tant qu'organisme faisant autorité sur le plan scientifique pour ce qui concerne la météorologie et l'hydrologie opérationnelle. Le président de la CSB adresse tous ses vœux de succès à M. Obasi pour son mandat et lui souhaite d'avoir la santé indispensable pour relever les défis qui se poseront au cours du siècle prochain.

*La séance est levée à 12 h 35.*

## ANNEXE

### MESSAGES DE FÉLICITATIONS PRÉSENTÉS À MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL À L'OCCASION DE SA RÉÉLECTION POUR LA TREIZIÈME PÉRIODE FINANCIÈRE

#### ALGÉRIE

La délégation de l'Algérie adresse ses vives félicitations à M. Godwin O.P. Obasi pour sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM. C'est un signe de reconnaissance pour le dévouement qu'il a mis, depuis 16 ans, au service de l'Organisation. La délégation de l'Algérie pense qu'il continuera à œuvrer avec son dévouement habituel à la réalisation des programmes scientifiques de l'Organisation et afin que toutes les parties du monde puissent bénéficier des progrès de la science météorologique. Grâce à son expérience et à la collaboration du Conseil exécutif et de ses Membres, l'Organisation continuera de jouer un rôle important sur la scène internationale et relèvera les défis qui se profilent à l'orée du troisième millénaire.

La délégation de l'Algérie souhaite à M. Obasi plein succès dans sa tâche durant les quatre années à venir et remercie MM. Manuel Dengo et Gordon McBean d'avoir bien voulu mettre leur compétence au service de l'Organisation.

#### ARABIE SAOUDITE

La délégation du Royaume d'Arabie saoudite adresse ses vives félicitations au professeur Obasi à l'occasion de sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM pour la prochaine période financière. Cette réélection témoigne du prestige dont M. Obasi jouit en tant que scientifique et lui montre combien est apprécié le dévouement dont il a fait preuve au service de l'OMM dans l'exercice du mandat qui vient de s'achever. La délégation saoudienne est persuadée que le professeur Obasi s'acquittera avec une parfaite intégrité et une très grande efficacité de la mission qui lui est confiée pour cette prochaine période, caractérisée par

l'entrée dans le vingt et unième siècle, et qu'il fera ainsi progresser les activités de l'OMM dans les domaines de la météorologie, de la prévision, de l'hydrologie et de la recherche ainsi que dans d'autres domaines scientifiques, en fournissant notamment aux pays en développement tout l'appui dont ils auront besoin. Elle tient également à adresser ses remerciements à MM. McBean et Dengo, qui se sont dévoués au service de l'OMM et ont pris une large part à ses diverses activités. Elle est pleinement convaincue qu'ils continueront de prêter fidèlement leur concours afin que l'OMM puisse aller résolument de l'avant.

Elle félicite une fois encore le professeur Obasi et rappelle que le Royaume d'Arabie saoudite s'engage à collaborer pleinement avec lui et avec l'OMM dans tous les domaines qui relèvent de la compétence de l'Organisation. Elle lui souhaite plein succès dans sa mission.

#### ARMÉNIE

La délégation de l'Arménie, qui préside le Conseil intergouvernemental d'hydrométéorologie de la Communauté des Etats indépendants, indique que cette journée qui a vu la victoire de M. Obasi est à marquer d'une pierre blanche. Elle lui souhaite d'avoir la santé et l'énergie suffisantes pour appliquer comme il convient les décisions du Congrès. M. Obasi s'est rendu dans les pays de la région et connaît leurs problèmes. C'est un homme exceptionnel dont le savoir et la sagacité assureront la pérennité et la prospérité de l'Organisation. La délégation de l'Arménie adresse par ailleurs ses félicitations au Président pour la façon dont il a mené ces élections.

### **BAHAMAS**

Au nom de son gouvernement, la délégation des Bahamas félicite le professeur G.O.P. Obasi de sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM et lui réitère son soutien indéfectible. M. Obasi est un ami des Bahamas et le Service météorologique bahamien a très largement bénéficié de son soutien. L'OMM a apporté une aide aux Bahamas tant sur le plan technique qu'en matière de formation professionnelle ainsi que dans bien d'autres domaines. C'est en grande partie à l'OMM et à son Secrétaire général que la réunion de l'Association régionale IV qui s'est tenue aux Bahamas en mai 1997 doit son succès et son prestige. La délégation des Bahamas s'associe aux autres délégations pour présenter au Secrétaire général ses vœux de santé et lui souhaiter la force nécessaire pour mener à bien les tâches qui attendent l'OMM à l'aube du nouveau millénaire.

### **BÉLARUS**

La délégation du Bélarus adresse ses vives félicitations au professeur G.O.P. Obasi pour son élection au poste de Secrétaire général de l'OMM. Elle le remercie de l'engagement avec lequel il défend les idéaux de l'Organisation et des efforts qu'il ne cesse de déployer en faveur des Etats nouvellement indépendants. Elle exprime l'espoir que pendant la prochaine période financière, le professeur Obasi continuera de prêter son concours à la mise en œuvre du Programme de coopération technique ainsi qu'au renforcement des réseaux d'observation et du rôle des Services hydrométéorologiques nationaux.

### **BOTSWANA**

La délégation du Botswana constate avec plaisir qu'après avoir élu une première fois le professeur G.O.P. Obasi au poste de Secrétaire général de l'OMM en 1983 et lui avoir ensuite renouvelé sa confiance à plusieurs reprises, le Congrès vient de le réélire une nouvelle fois à ce poste. La première élection n'avait pas été facile, mais celle d'aujourd'hui a été plus difficile encore, car M. Obasi a dû affronter cette fois non plus un seul, mais deux candidats. La délégation du Botswana lui adresse ses plus vives félicitations. Elle est convaincue que le Congrès a fait le meilleur choix et que, quoiqu'il arrive, l'OMM ne pourra que s'en féliciter. Elle est persuadée que sous l'experte direction de M. Obasi, l'Organisation fera dignement son entrée dans le nouveau millénaire. Elle tient également à féliciter le docteur McBean et M. Dengo, qui ont offert leurs services à l'Organisation. L'on peut ainsi être assuré que l'avenir de l'OMM est entre de bonnes mains.

### **BURKINA FASO**

A l'occasion de votre brillante réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM, la délégation du Burkina Faso vous adresse toutes ses félicitations. Cette réélection, en même temps qu'elle traduit la marque de confiance que nos pays ont placé en vous, est une invitation à poursuivre et à

parfaire l'œuvre que vous avez entreprise à la tête de l'Organisation.

Sa tâche est immense et vos concurrents ont émis des idées fort intéressantes qu'il conviendrait certainement de prendre en compte, dans la mesure du possible, pour fortifier davantage le socle de l'institution afin qu'il puisse jouer pleinement le rôle qui est le sien et répondre à ce qu'on attend de lui. Nous connaissons votre courage et votre dévouement à la cause de l'institution. Notre souhait est que Dieu vous accorde la paix et la santé afin que vous puissiez conduire avec sérénité, sagesse et équité notre Organisation dans le troisième millénaire. Le Burkina Faso vous soutiendra comme il l'a fait dans le passé et vous souhaite plein succès dans vos fonctions.

### **BURUNDI**

C'est pour la délégation du Burundi un réel plaisir de prendre la parole en ce jour mémorable où un citoyen du monde d'origine africaine, le professeur Godwin O.P. Obasi vient d'être reconduit comme Secrétaire général de l'OMM. Citoyen du monde, tant il est vrai que les fonctions qu'il exerce depuis une dizaine d'années l'ont fait connaître à travers le monde, et bien connaître, en témoigne sa brillante réélection comme Secrétaire général de l'OMM.

La délégation du Burundi félicite, au nom de toutes les autres délégations qui participent au treizième Congrès de l'OMM, le professeur Godwin O.P. Obasi pour sa réélection. Monsieur le Secrétaire général, encore une fois, félicitations. Elle tient également à remercier tous ceux qui ont placé de nouveau la confiance de leur pays dans M. G.O.P. Obasi au poste de Secrétaire général de l'OMM. Il n'appartient pas à la délégation du Burundi d'interpréter ce vote, il s'explique par lui-même. En réélisant le professeur Obasi, vous avez choisi la compétence et la continuité pour une meilleure efficacité de l'OMM. Félicitation pour votre clairvoyance. Monsieur le Secrétaire général, votre réélection n'aurait pas été aussi brillante si vous n'aviez pas eu à concourir avec d'éminentes personnalités du monde de la météorologie. J'ai cité Messieurs Manuel Dengo du Costa Rica et Gordon McBean du Canada.

En participant loyalement dans la compétition du poste de Secrétaire général de l'OMM, ils ont permis l'expression de la démocratie dans cette organisation internationale qu'est l'OMM. Au nom de vous toutes et tous, la délégation du Burundi voudrait aussi leur demander de continuer à contribuer au développement des services de la météorologie dans le monde. Enfin, même avec la modestie légendaire de l'Afrique, la délégation du Burundi ne saurait terminer cette allocution sans exprimer la fierté que ressent aujourd'hui ce continent à travers la réélection du professeur Obasi.

### **CAMEROUN**

La délégation camerounaise adresse ses félicitations au Professeur G.O.P. Obasi pour sa réélection au poste de Secrétaire général d'une organisation d'une telle importance. Elle y voit un hommage rendu à la capacité de M. Obasi de mener à bien la mission de l'OMM et apprécie l'action qu'il a déployée au cours de ces seize dernières années en

faveur de l'amélioration et du renforcement des services météorologiques. Elle le remercie de l'intérêt particulier qu'il a manifesté à l'égard du Cameroun et exprime l'espoir que la précieuse collaboration qui s'est ainsi instaurée se poursuivra. Elle forme à l'intention du Secrétaire général et du personnel de l'Organisation des vœux de santé et de succès.

### COMORES

La délégation des Comores se félicite vivement du très large succès remporté par le professeur G.O.P. Obasi ainsi que de la confiance grandissante dont il jouit et dont témoigne sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM. Elle est convaincue que ses qualités exceptionnelles lui permettront de diriger l'Organisation avec une très grande compétence. Elle lui souhaite bon vent et beaucoup de réussite.

### CONGO

Au nom de son gouvernement, la délégation du Congo voudrait s'acquitter d'un devoir, celui d'adresser son message de félicitations. Si vous avez été élu, c'est que vous avez bien travaillé, alors continuez à bien faire. Une fois de plus, vives félicitations.

### DJIBOUTI

Au nom de la République de Djibouti et de son peuple, la délégation de Djibouti tient à féliciter le professeur Obasi pour sa réélection comme Secrétaire général de l'OMM. Elle lui souhaite plein succès dans sa vie professionnelle oh combien difficile. Mais elle a plein espoir qu'avec son expérience, ses connaissances et ses collaborateurs au sein du Secrétariat de l'OMM, le professeur Obasi fera ce qu'il faut pour le bien de tous les Membres de l'OMM. Elle le soutient et fera tout ce qui est en son pouvoir pour qu'il ait plein succès durant les prochaines années à venir.

### EGYPTE

La délégation égyptienne tient à adresser ses vives félicitations au professeur G.O.P. Obasi pour sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM. Elle tient également à l'assurer qu'elle continuera de coopérer avec lui à la réalisation des objectifs de l'Organisation. Elle se félicite également des efforts que le Secrétaire général ne cesse de déployer pour que les activités de l'OMM soient couronnées de succès ainsi que de l'appui indéfectible qu'il apporte aux Services météorologiques des pays en développement pour faciliter leur essor.

### EQUATEUR

La délégation de l'Equateur félicite M. Obasi pour sa réélection. Au terme de la procédure qui s'est déroulée ce matin, il n'y a ni vainqueur, ni vaincu, et s'il fallait désigner un vainqueur, ce serait surtout la démocratie. Elle adresse à M. Obasi tous ses vœux de succès, de sorte qu'au cours des quatre prochaines années, il puisse atteindre les buts définis

pour tous ceux qui s'occupent de météorologie. L'Amérique du Sud doit faire face à des problèmes particuliers, et notamment aux conséquences du phénomène *El Niño*. Les pays Membres sont prêts à relever ces défis avec l'aide du Secrétaire général et à engager le dialogue avec confiance et bonne volonté.

### ERYTHRÉE

La délégation érythréenne exprime ses plus vives félicitations au professeur G.O.P. Obasi à l'occasion de sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM. Le brillant succès de cette réélection ainsi que les déclarations faites en séances plénières par de nombreuses délégations en provenance de toutes les régions montrent combien sont appréciées les remarquables qualités et la conduite avisée de M. Obasi. La délégation érythréenne est pleinement convaincue que le Secrétaire général permettra à l'OMM de franchir sans heurt le cap de l'an 2000 et elle se réjouit à l'idée de voir se poursuivre la coopération qui s'est instaurée entre son pays et l'Organisation.

### ESPAGNE

Au nom de son gouvernement, la délégation espagnole s'unit à tous ceux qui se sont exprimés, par oral ou par écrit, au sujet de la nette victoire que professeur Obasi vient de remporter dans ces élections, victoire qui est une preuve indiscutable de la popularité dont il jouit auprès de l'ensemble des délégations et témoigne du succès avec lequel il s'est acquitté de sa tâche de Secrétaire général de l'OMM pendant ses précédents mandats. L'Espagne continuera de collaborer avec l'OMM, avec son Secrétaire général et avec l'ensemble des pays et territoires qui font partie de notre organisation. Mais elle s'attachera surtout à aider les Services météorologiques qui en ont le plus besoin, dans l'esprit général de solidarité dont le Secrétaire général est le garant. Il s'agit là sans doute d'une des raisons (parmi de nombreuses autres bien connues) qui sont à l'origine de la nette victoire que M. Obasi vient de remporter en ce jour inoubliable pour lui-même, pour le Nigéria, pour l'Afrique et pour la Région I tout entière (dont l'Espagne fait partie). L'ensemble de la délégation espagnole adresse ses félicitations au Secrétaire général.

### ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

La délégation des Etats-Unis d'Amérique se joint avec plaisir aux autres délégations pour féliciter M. Obasi de son succès électoral éblouissant. M. Obasi peut être fier de la manière dont il a su faire progresser l'OMM pendant les seize dernières années. A une époque de forte contrainte budgétaire, il a su gérer les programmes de l'Organisation avec une perspicacité remarquable. Il a par ailleurs représenté l'OMM avec beaucoup de compétence lors des rencontres internationales et a porté haut la bannière de l'Organisation pendant les réunions internationales consacrées à l'environnement. Il s'est employé sans répit à trouver un juste équilibre entre les multiples intérêts représentés au Congrès, et cela avec un

talent indéniable. Mais l'Organisation tout entière doit aussi tirer fierté de la qualité des deux autres candidats qui ont offert leurs services. MM. Dengo et McBean sont des personnes d'une grande compétence, et c'est l'un des atouts de l'Organisation que de tels candidats à une fonction aussi importante se soient déclarés. La délégation des Etats-Unis d'Amérique adresse à M. Obasi ses vœux de succès et de bonne santé et se réjouit à l'idée de collaborer avec lui pour renforcer encore l'Organisation et lui permettre de faire face aux nombreuses tâches qui l'attendent durant le prochain millénaire.

### FÉDÉRATION DE RUSSIE

La délégation de la Fédération de Russie félicite vivement le professeur G.O.P. Obasi de sa réélection au poste de Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale. Le Treizième Congrès météorologique mondial a fait preuve de sagesse en confirmant, par le biais de cette réélection, son engagement en faveur des principaux idéaux et objectifs de l'OMM, au seuil du troisième millénaire. La délégation de la Fédération de Russie estime très important de tout mettre en œuvre pour tirer pleinement parti de la somme de connaissances et de l'expérience acquises par le professeur Obasi. Elle est convaincue qu'il sera ainsi possible de mener à bien les tâches fixées par le Treizième Congrès météorologique mondial et d'aider la communauté météorologique internationale à établir un nouveau programme d'action pour le début du XXI<sup>e</sup> siècle. Elle souhaite au professeur Obasi la santé et la force nécessaires pour s'acquitter de ces nobles et complexes tâches. Elle est également très reconnaissante à MM. Dengo et McBean d'avoir présenté leur candidature à l'élection au poste de Secrétaire général de l'OMM. Les propositions qu'ils ont formulées dans le cadre de la campagne menée à cette occasion sont extrêmement utiles et devraient permettre de contribuer au renforcement de la coopération internationale dans le domaine de la météorologie et d'établir de solides bases pour la poursuite de l'œuvre de l'Organisation météorologique mondiale.

### FRANCE

Pour la première fois depuis de nombreuses années, le Congrès a été l'occasion d'une compétition entre trois candidats pour le poste de Secrétaire général. C'est le signe de la vitalité de la démocratie dans notre Organisation, mais ces candidatures portaient en elles-mêmes une forte signification, celle d'une attente plus ou moins forte, plus ou moins partagée, mais tout de même réelle, celle de voir notre Organisation évoluer, changer, s'adapter pour faire face aux défis nouveaux du XXI<sup>e</sup> siècle. Au fond, MM. McBean et Dengo nous ont lancé un appel et il faut les remercier et les féliciter d'avoir eu le courage de le faire.

Le défi s'adresse peut-être moins à vous, Mr le Secrétaire général qu'à nous tous, à tous les Membres de l'Organisation. Vous avez en effet démontré depuis longtemps votre attachement à l'OMM et à ses idéaux et vous avez beaucoup fait au cours des années récentes pour que l'OMM parle d'une voix plus forte, soit plus visible, plus

crédible dans la communauté internationale et au sein du système des Nations Unies. Mais il y a beaucoup à faire. Pour cela, Mr le Secrétaire général, vous pouvez compter sur le soutien de la France. Vous avez toujours eu le soutien et vous continuerez à l'avoir pour l'exercice de votre dernier mandat à la tête de l'OMM. Acceptez enfin, au nom du gouvernement français, les plus vives félicitations de la délégation française pour cette brillante élection.

### GAMBIE

La délégation gambienne tient à féliciter le professeur G.O.P. Obasi de sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM et à exprimer la joie que lui procure cette victoire bien méritée, qui est aussi celle de l'ensemble du continent africain. Puisse Dieu l'aider à s'acquitter avec efficacité de la lourde tâche qui l'attend et à répondre ainsi aux vœux de l'ensemble des Membres de l'OMM. La délégation gambienne souhaite à M. Obasi une bonne santé pour les années à venir, et notamment pour l'exercice de son nouveau mandat. Elle adresse également ses remerciements à M. Dengo et au docteur McBean, qui ont accepté de servir les intérêts de l'Organisation en présentant leur candidature.

### GHANA

Au nom du Gouvernement et du peuple du Ghana, la délégation ghanéenne tient à adresser ses vives félicitations au professeur G.O.P. Obasi pour sa réélection au poste de Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale pour une nouvelle période de quatre ans. Elle tient également à saisir cette occasion pour lui réitérer son indéfectible appui et lui indiquer qu'elle continuera de coopérer pleinement avec lui à l'exécution de sa lourde tâche pendant toute la durée de son mandat. Elle saisit également cette occasion pour faire part de sa sympathie aux deux autres candidats, c'est-à-dire à l'Ambassadeur Dengo et au docteur McBean, et pour leur souhaiter plus de chance la prochaine fois.

### GUINÉE

La délégation de la Guinée saisit cette opportunité pour exprimer ses félicitations au professeur G.O.P. Obasi pour sa brillante réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM. Nos félicitations vont également à toutes les délégations pour les efforts dont elles ont fait preuve pour la prospérité de la météorologie internationale. Notre délégation est convaincue que le professeur Obasi mettra tout en œuvre pour le triomphe de nos idéaux.

### ILES SALOMON

La délégation des Iles Salomon tient à adresser ses chaleureuses et vives félicitations au professeur G.O.P. Obasi pour sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM pour la treizième période financière. Elle est convaincue qu'il continuera de faire bénéficier pleinement l'OMM et ses Membres, tout particulièrement les petits Etats insulaires en développement, de son dévouement et de son engagement.

Ses félicitations s'adressent également aux autres candidats pour leur participation à cet exercice démocratique et pour les services qu'ils rendent à l'OMM.

### INDE

La délégation de l'Inde, au nom de son pays et de la région tout entière, adresse ses plus vives félicitations à M. Obasi, qui a été une source d'inspiration et un exemple de fermeté. Il est très connu de l'Inde, non seulement en qualité de Secrétaire général de l'OMM, mais aussi en tant qu'ami à qui a été conféré le titre de membre titulaire honoraire de la Société météorologique indienne. L'Inde l'assure de son entier concours pendant son nouveau mandat, concours qui n'a d'ailleurs jamais fait défaut. La délégation indienne adresse par ailleurs ses meilleurs vœux à MM. McBean et Dengo pour la suite de leur action exemplaire.

### JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

La délégation de la Jamahiriya arabe libyenne adresse ses plus vives félicitations au professeur G.O.P. Obasi à l'occasion de sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM. Elle est convaincue que M. Obasi possède les compétences exceptionnelles nécessaires pour diriger l'OMM et traiter l'ensemble des problèmes auxquels l'humanité est confrontée du fait des changements subis par le climat et l'environnement. Elle est également persuadée qu'il continuera, comme par le passé, d'apporter son appui à tous les pays en général, et plus particulièrement aux pays en développement.

### JAPON

La délégation japonaise tient à féliciter le professeur G.O.P. Obasi à l'occasion de sa réélection au poste de Secrétaire général pour la treizième période financière. Elle exprime l'espoir qu'il dirigera l'OMM avec autant de compétences qu'au cours de ces seize dernières années et étudiera plus avant les moyens de la rendre encore plus efficace au XXI<sup>e</sup> siècle. Elle souhaite également que MM. McBean et Dengo continuent, pour leur part, à mettre toute leur expérience au service de l'OMM.

### JORDANIE

La délégation de la Jordanie félicite le Secrétaire général et lui adresse ses meilleurs vœux de succès, ainsi qu'à son personnel, pour la prochaine période financière. Elle se déclare certaine que M. Obasi fera de son mieux pour aider les pays les moins avancés et les plus démunis et qu'il leur prêtera assistance dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle, où leurs besoins sont immenses. Elle remercie par ailleurs MM. Dengo et McBean d'avoir participé à cette élection démocratique.

### KENYA

La délégation kényenne adresse ses plus chaleureuses félicitations au professeur G.O.P. Obasi pour sa réélection au

poste de Secrétaire général de l'OMM. Le score très largement favorable à M. Obasi témoigne de la confiance générale dont il jouit et montre combien est appréciée la manière avisée avec laquelle il a assuré la gestion des affaires de l'Organisation au cours de ces dernières années. C'est également là une façon de lui indiquer qu'il est appelé à conduire l'Organisation vers des succès plus larges encore. Comme chacun le sait, le professeur Obasi est un excellent scientifique de renommée mondiale; à ce titre, il a représenté efficacement l'Organisation dans de nombreuses réunions internationales. Il ne faut pas oublier non plus qu'en sa qualité d'enseignant, il a formé dans le monde entier bon nombre d'éminents météorologistes. Il ne fait aucun doute que le Congrès, dans sa sagesse coutumière, a pris la décision qui s'imposait. La délégation kényenne souhaite au professeur Obasi de continuer de jouir d'une excellente santé, qui lui permettra de guider les premiers pas de l'OMM dans le prochain millénaire.

### KOWEÏT

La délégation du Koweït adresse ses vives félicitations au professeur G.O.P. Obasi à l'occasion de sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM pour la treizième période financière. Elle lui souhaite plein succès dans l'exercice de son mandat. Elle félicite également les autres candidats, à savoir le docteur McBean et l'Ambassadeur Dengo, qui ont apporté leur soutien aux activités de l'OMM, et elle ose espérer que le Secrétaire général et les Membres de l'OMM pourront continuer de bénéficier de ce soutien. Elle est pleinement convaincue que le professeur Obasi mettra tout en œuvre pour assurer le renforcement des Services météorologiques nationaux des pays en développement et pour aider ces pays à harmoniser leurs services météorologiques.

### LESOTHO

Au nom de son gouvernement, la délégation du Lesotho félicite le professeur G.O.P. Obasi de sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM pour la treizième période financière. Elle est consciente des progrès réalisés ces dernières années par l'OMM sous la direction du professeur Obasi, et elle estime donc qu'avec M. Obasi à la barre, l'Organisation sera bien placée pour relever, au début du nouveau millénaire, les défis qui ne manqueront pas de se présenter un peu partout dans le monde à propos de questions relatives au climat. A cet égard, elle tient à relever en particulier les problèmes qui se poseront en matière de production alimentaire, d'approvisionnement en eau et de protection de l'environnement. La délégation du Lesotho estime que le professeur Obasi est bien l'homme de la situation et lui souhaite de jouir d'une bonne santé dans l'exercice de ses fonctions de Secrétaire général de l'Organisation.

### LIBAN

Au nom du Gouvernement libanais et de la Commission permanente de météorologie de la ligue arabe,



la délégation du Liban adresse ses très vives félicitations au professeur G.O.P. Obasi pour sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM. Elle est convaincue que le maintien de M. Obasi à ce poste est un nouvel atout pour l'OMM et que l'Organisation pourra ainsi poursuivre sur sa lancée afin d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés. Le Congrès vient donc de renouveler une fois de plus, à la majorité absolue, sa confiance au Secrétaire général. La délégation libanaise tient aussi à remercier vivement le docteur McBean et l'Ambassadeur Dengo, grâce à qui cette élection a été une magnifique expression de l'esprit démocratique qui préside aux efforts concertés que nous menons tous au sein de l'OMM. Elle estime que l'importante majorité obtenue par le professeur Obasi constitue pour lui un nouvel encouragement à poursuivre les efforts qu'il n'a cessé de déployer pour assurer le succès des programmes et activités décidés par le Congrès, pour mettre en œuvre des projets de coopération entre les Services météorologiques du monde entier et pour renforcer le travail de coordination afin de relever les défis qui se présenteront à l'avenir et de les transformer en autant d'occasions de remporter de nouveaux succès, de prendre des initiatives et de régler des problèmes internationaux. Elle félicite encore le professeur Obasi et lui souhaite une bonne santé et plein succès dans sa mission.

#### **MALAWI**

La délégation malawienne tient à féliciter le professeur G.O.P. Obasi de sa réélection au poste important de Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale. Elle est convaincue qu'il poursuivra, pendant la treizième période financière, sa gestion avisée de l'Organisation. Elle s'engage donc à continuer de soutenir les efforts déployés tant par le professeur Obasi que par l'OMM, afin d'assurer la poursuite de l'excellent travail accompli jusqu'ici. Elle souhaite au professeur Obasi de continuer de jouir d'une bonne santé et de faire preuve de clairvoyance dans l'exercice de ses fonctions afin que l'Organisation météorologique mondiale puisse connaître des succès plus larges encore.

#### **MALDIVES**

La délégation de la République des Maldives adresse ses plus vives félicitations au professeur G.O.P. Obasi pour sa réélection au poste de Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, qui est une nouvelle preuve de la confiance que lui témoignent les Etats Membres. Elle tient également à remercier les deux autres candidats de s'être présentés à cette élection, qui a été démocratique et marquée par un souci de transparence. Elle est d'avis que le professeur Obasi a démontré au fil des ans qu'il possède d'incontestables qualités de chef : dévouement, efficacité et, surtout, impartialité envers tous les pays Membres, grands ou petits, développés ou en développement, qualité tout à fait remarquable et très rare. Les efforts que le professeur Obasi n'a cessé de déployer, tout au long de son mandat, en vue de rehausser l'image de l'OMM et de mettre en relief le rôle de l'Organisation sont largement reconnus. M. Obasi s'est rendu pratiquement dans tous les pays Membres, a rencontré

des chefs d'Etats, des ministres et d'autres responsables de haut rang et s'est clairement employé à faire connaître les avantages dont nous pouvons tous tirer de la météorologie et de l'hydrologie. Il ne fait aucun doute que ses missions ont produit les résultats escomptés. Même de très petits pays sollicitent aujourd'hui leur adhésion à l'OMM. Le soin avec lequel le professeur Obasi s'occupe de questions relevant de la compétence de l'Organisation et le vif intérêt qu'il leur porte témoigne de sa force de conviction et de son désir constant d'améliorer les prestations fournies par l'OMM. La délégation maldivienne est fermement convaincue qu'en confiant au professeur Obasi la tâche de diriger l'OMM à l'aube du nouveau millénaire, le Congrès a fait le choix qui s'imposait. Il ne fait absolument aucun doute que M. Obasi est l'homme de la situation, et la délégation maldivienne saisit cette occasion pour l'assurer de sa pleine coopération dans la lourde tâche qui l'attend. Elle tient également à lui adresser des vœux de santé, de bonheur et de succès dans l'exercice de son nouveau mandat.

#### **MALI**

Au nom de son pays, la délégation de la République du Mali tient à exprimer ses très chaleureuses et sincères félicitations au professeur Godwin O.P. Obasi pour sa brillante réélection comme Secrétaire général de notre chère et incomparable Organisation, l'OMM. Ce succès éclatant est le meilleur témoignage que la communauté météorologique internationale puisse exprimer à un de ses serviteurs. La délégation du Mali a été témoin du dévouement sans faille avec lequel il s'acquitte de ses fonctions si exaltantes. Il a toujours su être là où on a besoin de lui. La délégation salue le citoyen du monde et l'infatigable porte-drapeau de l'OMM. Le Mali sera toujours à côté de lui dans la mesure de ses possibilités et souhaite une bonne santé et plein succès à notre excellent Secrétaire général, professeur G.O.P. Obasi.

#### **MAROC**

La délégation du Royaume du Maroc a l'honneur de féliciter le professeur G.O.P. Obasi de sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM, qui s'est déroulée dans un esprit démocratique et a été marquée par un souci de transparence. Cette réélection constitue pour l'Organisation un atout supplémentaire, qui devrait lui permettre de poursuivre sur sa lancée en vue d'atteindre ses objectifs. La délégation marocaine tient à assurer l'OMM et son Secrétaire général qu'ils peuvent compter sur son appui.

#### **MAURITANIE**

Au nom de la République islamique de Mauritanie, la délégation mauritanienne félicite le professeur G.O.P. Obasi pour sa brillante réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM. Elle remercie également toutes les délégations qui ont bien voulu donner leur voix à l'un des fils de l'Afrique, ainsi que MM. McBean et Dengo pour avoir bien voulu proposer leurs services à l'OMM. Elle espère que M. Obasi, avec

sa nouvelle réélection, continuera sa lourde tâche et œuvrera encore pour une action beaucoup plus proche des pays en développement et afin que tous les programmes de l'OMM puissent, dans leur globalité, être exécutés avec la participation et l'implication de tous les SMHN.

Elle voudrait également féliciter tous les membres du Groupe africain de l'OUA présents à Genève pour l'effort qu'ils ont déployé pour assurer la réélection de M. Obasi.

#### NAMIBIE

La délégation namibienne tient à féliciter le professeur G.O.P. Obasi de sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM pour la prochaine période financière. C'est un honneur pour l'Afrique et pour l'ensemble de la communauté météorologique que de pouvoir compter sur le professeur Obasi, qui continuera de mettre toute son expérience et sa clairvoyance au service de l'OMM et de faciliter la mise en œuvre et le renforcement de l'ensemble des programmes de l'Organisation touchant aux domaines de la météorologie, de l'hydrométéorologie et de l'environnement. La délégation namibienne tient à assurer M. Obasi que la Namibie continuera pour sa part de coopérer avec l'OMM et avec son distingué Secrétaire général.

#### NÉPAL

La délégation népalaise tient à adresser ses cordiales félicitations au professeur G.O.P. Obasi pour sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM pour la treizième période financière. Elle lui présente ses très sincères et meilleurs vœux de succès dans les efforts qu'il sera appelé à déployer pour encourager le développement de la météorologie et de l'hydrologie opérationnelle. Elle remercie également MM. Dengo et McBean d'avoir offert leurs services à l'Organisation et leur souhaite beaucoup de chance pour l'avenir.

#### NIGER

Au nom du Conseil de réconciliation nationale, du Gouvernement et du peuple de la République du Niger, la délégation nigérienne voudrait féliciter très chaleureusement le professeur G.O.P. Obasi pour sa brillante élection. Elle est persuadée que le Congrès vient de faire le meilleur choix possible pour notre Organisation en réélisant le professeur G.O.P. Obasi à la tête de notre Organisation pour un nouveau mandat de quatre ans. Cette victoire est celle de la compétence et de la continuité face au changement pour le changement. La délégation nigérienne souhaite également féliciter, à travers cette élection du professeur G.O.P. Obasi, la République sœur du Nigéria avec laquelle le Niger partage un même destin. Le Niger souhaite santé, courage et détermination au professeur G.O.P. Obasi pour conduire notre Organisation dans le nouveau siècle à venir. Que Allah le tout puissant protège le professeur G.O.P. Obasi.

#### NIGÉRIA

La délégation du Nigéria, au nom du Gouvernement et du peuple nigérian, exprime son immense gratitude au Congrès pour la confiance qu'il a une fois encore manifestée à M. Obasi, qui a su diriger l'Organisation d'une façon remarquablement efficace. Si l'on en croit le soutien massif apporté à sa candidature, M. Obasi a été réélu non pas parce qu'il est nigérian, mais parce que la tâche qu'il a accomplie dans l'exercice de ses fonctions est exemplaire et digne de louanges. La délégation nigérienne en tire d'ailleurs une très grande fierté. Le Gouvernement nigérian est résolu à apporter son concours moral et financier à l'OMM pour la mise en œuvre de ses programmes. Dans son discours d'acceptation, M. Obasi a de nouveau confirmé qu'il continuerait de donner le meilleur de lui-même pour servir les intérêts de l'OMM. La délégation du Nigéria est persuadée que M. Obasi tiendra sa promesse et remplira ses fonctions de façon exemplaire. Elle remercie aussi les autres candidats d'avoir offert leurs services à l'Organisation.

#### OUZBÉKISTAN

La délégation de l'Ouzbékistan se joint aux précédents orateurs pour féliciter M. Obasi et lui adresser tous ses vœux de succès dans tous les domaines, et notamment en météorologie. Elle lui souhaite en outre de trouver l'énergie indispensable pour mener sa tâche à bien.

#### PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

La délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée tient à se joindre aux autres délégations qui se sont déjà exprimées pour féliciter le professeur G.O.P. Obasi de sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM pour la treizième période financière. Elle félicite également les représentants permanents de tous les pays représentés au Congrès qui ont donné leur voix au professeur Obasi, lui permettant ainsi de rester à la tête de l'Organisation au moment où elle s'apprête à franchir le cap du nouveau millénaire. Tout le monde est conscient du travail accompli par l'OMM et des succès qu'elle a remportés grâce à son Secrétariat sous la conduite du professeur Obasi. Cependant, certaines tâches doivent encore être menées à leur terme, et il est donc tout indiqué de maintenir M. Obasi au poste de commande (ne faudrait-il pas dire plutôt à la barre du navire) pour permettre à l'OMM d'aller de l'avant. La délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée souhaite au Secrétaire général une bonne santé et la force nécessaire pour accomplir sa tâche avec tout le succès escompté.

#### PÉROU

Au nom de son gouvernement, la délégation du Pérou adresse ses vives félicitations au professeur G.O.P. Obasi à l'occasion de sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM. Elle lui souhaite beaucoup de succès dans l'exercice des importantes tâches qui l'attendent et l'assure de la pleine coopération de son pays à cet égard. Elle prie instamment MM. Dengo et McBean de continuer de prêter leur

concours et d'apporter leur précieux appui à l'OMM afin de lui permettre d'atteindre les objectifs visés. Elle est convaincue que le professeur Obasi tiendra dûment compte des importantes points soulevés par ces deux éminentes personnalités dans les questions et les recommandations qu'elles ont formulées.

### **PHILIPPINES**

La délégation des Philippines tient à adresser ses plus vives félicitations au professeur G.O.P. Obasi pour sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM. Elle est d'avis que la facilité avec laquelle M. Obasi a été réélu montre combien le Congrès apprécie la compétence avec laquelle il a dirigé l'Organisation ainsi que le dynamisme et la clairvoyance avec lesquels il s'apprête à faire entrer l'OMM dans le prochain millénaire. Elle lui souhaite une bonne santé et plein succès dans l'exercice de son nouveau mandat.

### **PORTUGAL**

La délégation du Portugal félicite le Congrès pour la façon dont les élections ont été menées et pour les idées neuves qui ont été lancées. Le Portugal apprécie la détermination et la volonté dont MM. G. McBean et M. Dengo ont fait preuve en prenant part à ces élections. Des remerciements particuliers doivent être adressés au Secrétaire général pour le soutien qu'il a apporté à la cause du portugais au sein de l'Organisation. De vifs remerciements sont adressés au nom du Portugal et de tous ceux qui font partie du CRIA.

### **RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE**

La délégation de la République arabe syrienne adresse ses plus vives félicitations au professeur G.O.P. Obasi à l'occasion de sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM pour la treizième période financière. Cette réélection témoigne du solide appui dont M. Obasi bénéficie de la part des Membres de l'OMM. La délégation syrienne a toujours été convaincue que M. Obasi obtiendrait un tel résultat, étant donné les efforts considérables qu'il a déployés tout au long de son précédent mandat à la tête de l'OMM, le dynamisme dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions, les étroites relations qu'il a entretenues avec l'ensemble des Membres sans discrimination, et le concours qu'il n'a cessé de prêter aux pays en développement pour les aider à développer leurs Services. Elle forme à son égard des vœux de santé, de bonheur et de succès pour l'avenir.

### **RÉPUBLIQUE DE CORÉE**

La délégation de la République de Corée a le plaisir d'adresser ses plus chaleureuses félicitations au professeur G.O.P. Obasi à l'occasion de sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM pour la treizième période financière. Elle lui souhaite plein succès dans l'exercice de ses fonctions pour ce nouveau mandat et tient également à

l'assurer qu'il pourra, comme par le passé, compter sur son appui dans les efforts qu'il déploie pour renforcer l'OMM et la communauté météorologique mondiale.

### **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

La délégation de la République démocratique du Congo se réjouit de la nomination du professeur G.O.P. Obasi au poste de Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale et l'en félicite. Pour la République démocratique du Congo, bénéficiaire privilégiée de l'appui de l'OMM pour le développement de ses services météorologiques, cette réélection constitue une preuve éclatante du caractère largement positif de son œuvre à la tête de l'OMM.

### **RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN**

La délégation de la République islamique d'Iran adresse ses vives félicitations au professeur G.O.P. Obasi à l'occasion de sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM. Elle est convaincue que la communauté météorologique mondiale pourra tirer largement parti des connaissances scientifiques et techniques et de l'expérience acquises par le professeur Obasi et que, sous la direction avisée du Secrétaire général, l'OMM continuera de progresser. M. Obasi peut compter pleinement sur le soutien des membres de l'Association régionale II (Asie) pour assurer le renforcement du rôle de l'OMM au XXI<sup>e</sup> siècle. C'est à lui qu'il appartiendra de diriger l'entrée de l'OMM dans le nouveau millénaire, à un moment où de grands défis devront être relevés.

### **ROYAUME-UNI**

La délégation du Royaume-Uni adresse ses félicitations au professeur G.O.P. Obasi à l'occasion de sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM. L'imposante majorité qu'il a obtenue à cette occasion témoigne de la haute estime dont il jouit auprès des Etats Membres. Elle adresse également ses vifs remerciements à MM. Dengo et McBean, qui ont si généreusement offert leurs services à l'OMM en présentant leurs candidatures au poste de Secrétaire général. Maintenant que le Secrétaire général a été réélu à son poste et que le Secrétariat est installé dans le nouveau bâtiment de son Siège, l'OMM est en mesure de relever les défis qui ne manqueront pas de se présenter au cours de la prochaine période et d'aborder avec succès le nouveau millénaire. Le Royaume-Uni est résolu à travailler de concert avec le Secrétariat pour apporter les changements nécessaires et faire en sorte que l'OMM soit en mesure d'aller de l'avant et de répondre aux besoins de l'ensemble de ses Membres.

### **SAINTE-LUCIE**

La délégation de Sainte-Lucie tient à féliciter très chaleureusement le professeur G.O.P. Obasi pour sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM. Le succès ainsi remporté par le professeur Obasi est l'expression de l'appui

sans réserve que lui ont accordé la majorité des pays Membres, qui continuent de lui faire confiance pour diriger l'Organisation. La délégation saint-lucienne tient également à remercier les autres candidats de s'être présentés à cette élection.

### **SAMOA**

La délégation du Samoa, au nom des nouveaux Membres représentés au Congrès, prie instamment les candidats battus de ne pas perdre espoir ni renoncer et adresse ses plus vives félicitations à M. Obasi pour sa réélection au poste de Secrétaire général.

### **SÉNÉGAL**

La délégation du Sénégal exprime sa satisfaction. La confiance que les Etats Membres ont témoignée à M. Obasi est à l'origine de sa brillante réélection. Le Congrès a confiance en lui et est pleinement satisfait de la façon dont il a dirigé l'Organisation. La délégation du Sénégal remercie également les deux autres candidats et assure une fois encore le Secrétaire général du concours sans faille de son pays.

### **SEYCHELLES**

Au nom du peuple seychellois et de tout le personnel du Service météorologique national, la délégation des Seychelles félicite le professeur G.O.P. Obasi de sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM pour un quatrième mandat. Elle est convaincue que le Congrès a fait un choix judicieux en le désignant pour assurer la conduite des travaux de l'OMM à l'aube d'un nouveau millénaire et que les générations futures ne pourront que s'en féliciter. Elle adresse également ses remerciements aux autres candidats pour l'enthousiasme avec lequel ils ont donné à l'Organisation une nouvelle impulsion.

### **SINGAPOUR**

La délégation de Singapour se joint aux autres délégations pour féliciter le professeur G.O.P. Obasi de sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM et tient à lui souhaiter une bonne santé et plein succès dans l'exercice de son mandat.

### **SOUDAN**

La délégation soudanaise adresse ses vives félicitations au professeur G.O.P. Obasi à l'occasion de sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM pour la treizième période financière. Elle estime que cette réélection est tout à fait méritée et tient à souhaiter à M. Obasi plein succès dans l'accomplissement de ses tâches et à l'assurer qu'il peut compter sur l'appui du Soudan.

### **SRI LANKA**

C'est avec un très grand plaisir que la délégation du Sri Lanka adresse ses félicitations au professeur G.O.P. Obasi pour sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM.

Elle est convaincue que, grâce à sa clairvoyance, M. Obasi sera en mesure de réduire, comme indiqué dans le Plan à long terme dont le Congrès est saisi, le fossé existant entre les Services météorologiques des pays développés et ceux des pays en développement. Elle lui souhaite une bonne santé et plein succès dans la tâche qui l'attend.

### **SWAZILAND**

La délégation du Swaziland tient à féliciter très chaleureusement le professeur G.O.P. Obasi de sa réélection au poste de Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale. Elle lui adresse ses meilleurs vœux de santé et lui souhaite bonne chance aux commandes du navire qui s'apprête à franchir le cap du vingt et unième siècle.

### **TCHAD**

Au nom du Gouvernement de la République du Tchad, la délégation tchadienne adresse ses vives et sincères félicitations au professeur Godwin O.P. Obasi pour sa brillante réélection et au premier tour, à la tête de notre Organisation météorologique mondiale (OMM). Monsieur le Président, la réélection du Professeur Obasi à la tête de l'Organisation n'est pas le fait du hasard. C'est le fait qu'il a une bonne expérience et qu'il conduit des activités hydro-météorologiques exemplaires qui explique cette réélection. La délégation du Tchad lui est très reconnaissante et remercie aussi les deux autres candidats, M. Manuel B. Dengo, de Costa Rica et Dr Gordon McBean, du Canada pour leur prestation de service au sein de l'Organisation. Une fois de plus, au nom du Gouvernement de la République du Tchad, la délégation du Tchad félicite le Professeur Obasi. Que le tout puissant Allah le guide dans ce mandat.

### **THAÏLANDE**

La délégation de la Thaïlande tient à exprimer ses vives et cordiales félicitations au professeur G.O.P. Obasi pour sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM. Elle lui souhaite plein succès dans son nouveau mandat et remercie également MM. G. McBean et M. Dengo d'avoir offert leurs services à l'OMM.

### **TUNISIE**

La délégation tunisienne présente ses chaleureuses félicitations au professeur G.O.P. Obasi pour sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM et lui souhaite plein succès pour son nouveau mandat. La délégation tunisienne remercie les deux autres candidats MM. McBean du Canada et Dengo du Costa Rica pour leur volonté de servir l'OMM et pour avoir donné à cette élection une marque de démocratie.

### **VIET NAM**

La délégation vietnamienne adresse ses félicitations au professeur G.O.P. Obasi pour sa réélection au poste de

Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale. Elle tient à lui exprimer ses plus vives félicitations et à lui souhaiter plein succès dans ses très importantes fonctions. Elle est convaincue que grâce aux efforts du Secrétaire général la coopération entre les Membres et la communauté météorologique continuera de se renforcer et que l'OMM obtiendra des succès plus importants encore et contribuera au développement durable. Elle saisit cette occasion pour remercier très vivement M. Obasi de son aide et de sa coopération et exprime sa conviction que ces prochaines années, tout comme par le passé, le Service hydrométéorologique vietnamien pourra compter sur une assistance sans cesse accrue.

### **ZAMBIE**

La délégation zambienne tient à féliciter le professeur G.O.P. Obasi de sa réélection au poste de Secrétaire général de l'OMM pour la treizième période financière. Elle continuera, comme par le passé, de lui accorder son soutien afin qu'il soit en mesure de s'acquitter de sa mission à l'aube du troisième millénaire.

### **ZIMBABWE**

La délégation du Zimbabwe tient à adresser au professeur G.O.P. Obasi, à l'occasion de sa réélection, les félicitations de l'ensemble du peuple zimbabwéen. L'Afrique est restée unie et s'est résolument prononcée en faveur de la candidature de M. Obasi, par le truchement de l'OUA. La délégation du Zimbabwe espère que l'Afrique continuera de faire preuve de la même unité pour l'application de tous les futurs programmes de l'OMM. Elle est persuadée que M. Obasi continuera pour sa part à servir l'OMM avec le dévouement et l'intégrité indéfectibles dont il a fait preuve jusqu'ici. A l'aube du troisième millénaire, l'Organisation peut compter sur l'appui du Zimbabwe.

### **ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE DES CARAÏBES (CMO)**

Au nom de la CMO et de ses membres, le Premier Vice-Président de l'OMM adresse ses plus vives félicitations au professeur G.O.P. Obasi à l'occasion de sa réélection, qui montre combien sont appréciés les efforts que le Secrétaire général a déployés jusqu'ici et qu'il poursuivra sans relâche pour permettre à l'OMM d'atteindre ses objectifs. La délégation souhaite à M. Obasi plein succès dans son nouveau mandat et l'exhorte à prendre soin de sa santé

dans l'exercice des lourdes tâches qui l'attendent. Elle se réjouit de poursuivre ces prochaines années sa collaboration avec lui.

### **PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT DU PACIFIQUE SUD-OUEST**

Les délégations des îles Cook et des Etats Fédérés de Micronésie ainsi que celles de Fidji, de Nioué, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Samoa, des îles Salomon, de Tonga et de Vanuatu, petits Etats insulaires en développement du Pacifique Sud-Ouest, de même que les représentants de Kiribati et Tuvalu, deux petits Etats insulaires en développement (PEID) présents au Treizième Congrès à titre d'observateurs tiennent à saisir cette occasion pour féliciter chaleureusement le professeur G.O.P. Obasi de sa réélection pour un cinquième mandat consécutif au poste de Secrétaire général de l'OMM. La tâche qui l'attend est lourde, d'autant plus que cette nouvelle période sera marquée par l'entrée dans le troisième millénaire. Toutefois, l'appui que tous les Membres de l'OMM lui ont réservé au Treizième Congrès montre bien qu'ils sont convaincus que M. Obasi est l'homme de la situation et qu'il saura relever les défis qui ne manqueront pas de se présenter au vingt et unième siècle. Ces petits Etats insulaires en développement sont fermement décidés à faire tout leur possible pour lui apporter le soutien nécessaire dans le domaine de la météorologie, conformément aux dispositions de la Convention de l'OMM et dans un esprit de coopération. Ils tiennent à faire savoir à M. Obasi qu'ils apprécient très vivement son appui et constatent que le Secrétaire général connaît très bien leurs problèmes et sait les comprendre. Ils espèrent qu'il continuera, comme par le passé, de leur apporter son précieux concours pour leur permettre de faire face à leurs problèmes spécifiques notamment en ce qui concerne la question de la prévention des catastrophes naturelles et celle des changements climatiques. Il s'agit là en effet de questions primordiales pour eux, et ce d'autant plus que leurs îles sont exposées aux cyclones et ne se trouvent que quelques mètres au-dessus du niveau moyen de la mer.

Ils saisissent aussi cette occasion pour remercier M. Manuel Dengo, du Costa Rica, et M. Gordon McBean, du Canada, qui ont aimablement offert leurs services en présentant leurs candidatures au poste de Secrétaire général. C'est là à n'en pas douter une preuve de leur dévouement et de l'intérêt qu'ils portent à l'OMM et à ses programmes et activités. Les PEID du Pacifique Sud-Ouest souhaitent à M. Obasi une bonne santé et plein succès dans son mandat à la tête de l'Organisation et espèrent qu'il continuera de leur apporter, comme par le passé, un soutien indéfectible spécialement adapté à leurs besoins.

PROCÈS-VERBAL DE LA HUITIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE  
14 mai 1999 à 15 heures

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

**24. Discours de M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies**

Le PRÉSIDENT déclare qu'il est heureux et honoré d'accueillir M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au Treizième Congrès de l'Organisation météorologique mondiale.

Il assure au Secrétaire général que le message d'espoir, d'optimisme, de coopération et d'encouragement que celui-ci a transmis dans le document audiovisuel qui a été présenté lors de l'inauguration du nouveau bâtiment du siège de l'OMM a été très apprécié. Les 170 délégations qui assistent au Congrès et représentent les communautés météorologiques et hydrologiques du monde entier sont fières de l'esprit de coopération dont fait preuve l'ensemble des pays Membres de l'OMM ainsi que de leur appartenance au vaste système des Nations Unies. A cet égard, elles interprètent la présence du Secrétaire général comme un signe concret de la fierté qu'il tire de la tâche accomplie par l'OMM. Si le moment revêt une importance particulière, le Congrès peut s'en réjouir à double titre, puisque le mandat de M. Obasi vient par ailleurs d'être renouvelé. Le Président invite ensuite le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à prendre la parole.

M. KOFI ANNAN félicite M. G.O.P. Obasi pour le renouvellement de son mandat de Secrétaire général de l'OMM. Il ajoute que c'est un honneur pour lui de prendre la parole devant le Congrès. Lors de l'inauguration du nouveau bâtiment du siège de l'OMM, il a déclaré que les nouveaux problèmes auxquels la planète devait faire face constituaient non seulement un défi, mais aussi un creuset unificateur, et que l'édifice en forme de navire nous rappelait qu'en tant qu'habitants de la planète, nous étions tous dans le même bateau.

Aucune organisation mieux que l'OMM n'a compris le sens de l'interdépendance; l'OMM n'a en effet jamais cessé d'encourager l'approfondissement de la connaissance des phénomènes météorologiques, hydrologiques et climatiques et a toujours insisté sur le fait que ces phénomènes ignorent les frontières. Grâce à elle, on a aussi compris qu'il n'existait aucune limite clairement définie entre des disciplines scientifiques telles que les sciences de l'atmosphère, l'hydrologie, l'océanographie, la biologie ou l'agronomie et qu'il y avait par contre une corrélation étroite entre les défis qu'il fallait relever dans ces divers domaines. Les changements climatiques provoqués par les gaz à effet de serre et la raréfaction de l'ozone dans la haute atmosphère sont autant de problèmes qui nécessitaient une approche interdisciplinaire.

Au lieu de se limiter à développer ses propres activités, l'OMM a compris très tôt qu'il était plus judicieux

d'élaborer des projets et des programmes en partenariat avec d'autres institutions des Nations Unies et avec les scientifiques du monde entier. L'OMM préfère s'attacher à tirer parti des ressources dont disposeraient d'éventuels partenaires plutôt que de s'engager dans des luttes stériles. Ainsi, l'OMM est devenue un modèle en matière de coopération interorganisations ainsi qu'un précurseur pour ce qui concerne le partenariat avec la société civile, représentée en l'occurrence par les milieux universitaires.

Cet esprit de coopération a donné lieu à de nombreuses initiatives remarquables, qu'il s'agisse de la collaboration interorganisations dans le domaine de l'eau, de la mise en œuvre du Programme de recherches sur l'atmosphère globale (GARP) par l'OMM et le Conseil International pour la Science (CIUS) ou de la mise en œuvre par l'OMM, le PNUE et le CIUS du PCM, qui a permis, avec la participation active de plusieurs organisations gouvernementales et non gouvernementales, de définir les moyens les plus opportuns de prévoir les changements climatiques, qu'ils soient d'origine naturelle ou humaine.

L'OMM, qui, selon le Secrétaire général de l'ONU, a fait œuvre de pionnier en matière de réseaux, a montré comment répondre à ce besoin mondial d'interdépendance en établissant des liens entre les activités nationales et en faisant fond sur les réseaux ainsi obtenus. Trente ans après, l'ensemble du système des Nations Unies s'efforce à trouver des solutions fondées sur cette même notion.

A l'avenir, l'OMM devra faire preuve d'une vigilance et d'une créativité accrues. La concentration dans l'atmosphère des gaz à effet de serre augmente de façon préoccupante, et on ne peut exclure la possibilité que ces gaz soient préjudiciables aux activités humaines. La production vivrière, par exemple, pourrait être sérieusement touchée, alors même que la population mondiale est en pleine expansion.

L'accroissement des pénuries d'eau dans de nombreuses parties du monde laisse présager une accélération de la désertification. Dans les petits Etats insulaires en développement, les tempêtes tropicales, dont l'intensité et la fréquence vont en augmentant, font peser une véritable menace sur la survie des infrastructures côtières, des systèmes de protection, des habitations et des établissements humains. A long terme, l'élévation graduelle du niveau de la mer pourrait bien avoir un impact analogue. La communauté internationale tout entière est de plus en plus préoccupée par les catastrophes naturelles, dont les trois quarts — qu'il s'agisse d'inondations, de cyclones tropicaux, de sécheresses, d'incendies de forêts ou d'épidémies — ont un lien direct avec le temps ou le climat.

Grâce aux immenses progrès accomplis en matière de prévision du temps, l'OMM est en mesure de donner l'alerte

rapidement, contribuant ainsi à sauver des vies humaines et à réduire les dommages causés aux biens et à l'environnement. De fait, les SMHN procurent, sur le plan économique, des gains plus de dix fois supérieurs aux sommes investies.

Compte tenu de l'aptitude avérée de l'OMM à forger des partenariats solides avec d'autres organisations au sein comme en dehors du système des Nations Unies, il semble donc qu'on puisse compter sur elle pour prévoir, analyser et régler comme il convient les nombreux problèmes auxquels l'humanité devra faire face au cours du siècle prochain.

**M. OBASI** remercie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour ses commentaires encourageants et rappelle que c'est la première fois depuis 25 ans que le Secrétaire général de l'ONU prend la parole devant le Congrès. Sa présence témoigne incontestablement de l'esprit de coopération qui caractérise les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'OMM.

Depuis que l'OMM est devenue une institution spécialisée des Nations Unies en 1951, ses relations avec l'Organisation des Nations Unies ont été des plus profitables pour l'humanité. Dans les années 50, l'OMM a participé aux activités menées par l'Organisation des Nations Unies et le Conseil économique et social dans le domaine de l'atmosphère, des océans et des ressources en eau douce. Durant les années 60 et 70, les résolutions de l'Assemblée générale ont permis de mettre en œuvre le Programme de la Veille météorologique mondiale de l'OMM, le Programme OMM/CIUS de

recherches sur l'atmosphère globale ainsi que le Programme de l'OMM concernant les cyclones tropicaux. Ces programmes ont donné lieu à des progrès notables et amélioré notre compréhension des processus atmosphériques et du système climatique mondial (l'amélioration des prévisions météorologiques, saisonnières et climatiques s'est révélée profitable pour une large gamme d'activités humaines, notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la sécurité et de l'efficacité des transports et de la prévention des catastrophes naturelles). Par l'action qu'elle a engagée en matière de surveillance et de recherche, l'OMM a incité l'Organisation des Nations Unies à adopter des résolutions sur la protection du climat de la Terre et sur la prévention des catastrophes naturelles, résolutions qui ont à leur tour abouti à la ratification de la CCNUCC. Cette relation symbiotique persistera tant que l'OMM renforcera sa collaboration avec l'Organisation des Nations Unies à propos des questions d'intérêt commun et des sujets de préoccupation intéressant l'humanité tout entière.

Pour affronter les défis du XXI<sup>e</sup> siècle, les deux organisations devront conjuguer leurs forces, repérer et corriger leurs faiblesses, tirer parti des circonstances, définir et appliquer les mesures considérées comme prioritaires et trouver les moyens d'atteindre les buts et les objectifs censés répondre aux besoins et aux souhaits des Etats Membres.

*La séance est levée à 15 h 30.*

---

---

PROCÈS-VERBAL DE LA NEUVIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE  
17 mai 1999 à 9 h 30

*La séance est ouverte à 9 h 30.*

**25. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs**  
(point 1.5 de l'ordre du jour)

Le **PRÉSIDENT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS** indique qu'il n'a reçu aucune autre lettre de créance depuis le quatrième rapport.

**26. Election du Président et des Vice-Présidents de l'Organisation** (point 12.1 de l'ordre du jour)  
(Documents PINK 12.1(1) (Cg-XIII); PINK 12.1(2) (Cg-XIII))

Le **PREMIER VICE-PRÉSIDENT**, qui présente ce point de l'ordre du jour, cite les articles pertinents de la Convention et du Règlement général de l'OMM qui gouvernent l'élection du Président et des Vice-Présidents de l'Organisation et prie le Secrétaire général adjoint de lire les articles appropriés.

Le **PRÉSIDENT DU COMITÉ DES NOMINATIONS** présente le Document PINK 2.1(1) (Cg-XIII) et propose le nom de M. J.W. Zillman (Australie) pour le poste de Président.

*Aucun autre candidat n'étant pressenti, M. J.W. Zillman est déclaré Président de l'Organisation pour la treizième période financière.*

Le **PRÉSIDENT** remercie chaleureusement le Treizième Congrès pour la confiance qu'il lui accorde et réaffirme sa conviction que l'OMM est l'une des meilleures organisations internationales du globe. Il proclame que le monde n'a jamais eu autant besoin d'un esprit de coopération, de compréhension mutuelle et de bonne volonté parmi les cultures et les nations qui sont entrées dans la communauté météorologique mondiale et qui ont rassemblé la famille de l'Organisation en vue de contribuer à la sécurité et au bien-être de l'humanité.

Il souligne la satisfaction et la fierté collectives que suscitent les réalisations du Congrès à ce jour. Pour la première fois en plus de vingt-quatre ans, le Secrétaire général des Nations Unies s'est exprimé devant le Congrès, le Treizième, qui a été le plus grand rassemblement d'Etats et de Territoires Membres de l'OMM qui ait jamais eu lieu. Le Congrès peut être fier de l'hommage que le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, a rendu à l'OMM, qualifiée de modèle de coopération interinstitutions, de pionnière des partenariats avec la société civile et d'initiatrice de réseaux mondiaux. Le Secrétaire général des Nations Unies a aussi établi des normes sévères et mentionné des défis formidables pour l'OMM, qui, selon le Président, doivent être relevés avec perspicacité et enthousiasme.

Le Président énumère les éléments suivants, qu'il considère comme nécessaires pour garantir que toutes les nations et la communauté mondiale bénéficient des immenses

avantages potentiels que les SMHN peuvent apporter au cours des premières décennies du XXI<sup>e</sup> siècle : des SMHN financés par les deniers publics, le cadre de coopération internationale entre les nations établi par l'OMM, le principe de l'échange international libre et gratuit de données et de produits et l'accroissement de la contribution des pays développés au renforcement de l'infrastructure de base des services météorologiques destinés au public des pays en développement. Il estime que l'un des défis les plus importants auxquels doit faire face l'OMM sera de rebâtir son cadre fondamental de coopération internationale et de prestation de services nationaux dans le contexte du XXI<sup>e</sup> siècle.

Le Président croit qu'étant donné l'incertitude actuelle et la réévaluation du rôle et du fonctionnement des SMHN, il est extrêmement important d'accroître la rapidité et la pertinence des communications dans les deux sens entre le Conseil exécutif et les Membres. Il espère cependant que, ce faisant, les membres du Conseil songeront à ce qui, à son avis, est l'ingrédient le plus important d'un fonctionnement non politique correct de l'OMM: leur devoir presque sacré de faire passer au second plan leurs propres intérêts nationaux pour s'acquitter de leurs fonctions dans le plus haut intérêt de tous les Membres de l'Organisation. Il illustre ce point en citant un extrait du procès-verbal de la Conférence des directeurs de 1947, organisée à Washington, au cours de laquelle a été rédigée la Convention de l'OMM, conférence mentionnée dans l'édition de 1998 du *Guide concernant les activités du Conseil exécutif*.

Pour ce qui est de la restructuration de l'OMM, le Président estime que l'Organisation devrait rechercher en permanence de nouveaux moyens d'organiser et d'exécuter son travail. Il se déclare impressionné par l'esprit de coopération et d'interaction mutuelle qui s'est développé parmi les commissions techniques au cours des dix dernières années et il exprime l'espoir que dans cet esprit, quelle que soit la décision du Congrès à propos de la fusion ou du regroupement des travaux de la CSB et de la CIMO, la confiance et la collaboration qui se sont instaurées entre les commissions vont persister. Il espère que le principe d'universalité qui a permis à tous les Membres de l'OMM de bénéficier du système des commissions sera maintenu et que seront également maintenus les rapports essentiels existant entre les activités des commissions et les régions.

Le Président note avec satisfaction l'importance que les délégations accordent à la question essentielle du climat. Il souligne cependant que l'emploi des mots "météorologie et climatologie" est un mauvais service à rendre à la communauté météorologique. Il faut qu'il soit absolument clair que la climatologie ne constitue pas une nouvelle discipline scientifique, mais qu'elle a toujours fait partie intégrante de la



météorologie depuis ses débuts, comme la météorologie inclut le temps et le climat, ces deux domaines ne pouvant être suivis, compris et prévus correctement que si on les étudie simultanément. Cette vision a des conséquences pratiques considérables pour les SMHN, les progrès récents de la science du climat offrant aux services climatologiques la possibilité de s'assimiler à un système de services environnementaux réellement intégrés fondés sur les réseaux et l'infrastructure établis par la VMM.

Le Congrès tient beaucoup au rôle que devrait jouer l'OMM en vue de faciliter les rapports entre les SMHN et les médias, le milieu universitaire et les communautés météorologique et hydrologique du secteur privé. Il souligne le rôle central, stipulé par la règle 6 du Règlement général de l'OMM, des représentants permanents en tant que voie d'accès à l'Organisation pour tous les secteurs de chaque pays Membre.

Le Congrès a démontré la grande confiance qu'il accorde au Secrétaire général en le désignant pour un nouveau mandat. A ce propos, le Président tient à déclarer formellement la confiance qu'il manifeste personnellement au Secrétaire général et son immense admiration pour sa vision, son énergie, son autorité et surtout son engagement total envers l'OMM. Il estime que le Secrétaire général, qui a toujours fait de son mieux, a constamment agi en faveur des intérêts supérieurs de l'Organisation et, tout en imposant des normes élevées à son personnel, les a lui-même invariablement respectées. Le Président fait également l'éloge du personnel du Secrétariat de l'OMM pour son grand professionnalisme et sa loyauté. Il engage le Conseil exécutif à collaborer étroitement avec le Secrétaire général en vue de lui offrir tout l'appui possible pour qu'il s'acquitte du mandat que lui a confié le Treizième Congrès, en accordant une priorité particulière au renforcement de l'engagement et du moral du personnel.

Le Président rappelle qu'il a eu le privilège de travailler auprès de trois générations de dirigeants des organes directeurs de l'OMM. Pendant ce temps, il a vu la conduite de l'Organisation passer de pays développés à des pays en développement et il a assisté à l'apparition d'un profond engagement à combler le fossé qui sépare ces deux mondes. Il a vu cette vision chanceler face à des difficultés financières, mais il a aussi été le témoin de grands pas en avant. Il existe une sagesse immémoriale au sein de l'OMM, dont la communauté a accueilli les traditions les plus nobles de la coopération internationale, rédigé une charte claire et réuni un immense potentiel pour la science de contribuer au bien de l'humanité.

Le Président, qui fait l'éloge des réalisations des trois Vice-Présidents sortants, MM. Berridge, Sen Roy et Beysson, attend avec impatience de collaborer avec leurs successeurs et le nouveau Conseil exécutif. Il espère qu'en quittant le Congrès, les délégués auront confiance en l'avenir de l'Organisation et en ceux qu'ils auront choisis pour la diriger au cours des quatre années à venir. Il s'engage à faire de son mieux pour aider le Conseil exécutif, les commissions techniques, les associations régionales et le Secrétariat dans leurs activités. Il s'engage aussi à contribuer à maintenir et à renforcer le rôle des SMHN des pays en développement et à aider le Secrétaire général à améliorer la situation de l'OMM au sein du système des Nations Unies, ainsi qu'à créer des liens

plus étroits avec d'autres disciplines et programmes, surtout lorsqu'ils s'adressent aux médias internationaux et au secteur privé.

Pour terminer, le Président affirme qu'il est fier d'appartenir à l'OMM et qu'il accepte humblement d'avoir été de nouveau désigné pour diriger l'Organisation. Il attend avec impatience de collaborer avec tous les Membres en vue de relever les grands défis et de saisir les occasions qui se présenteront. Il espère que les participants au Quatorzième Congrès vivront dans un monde sensiblement meilleur pour les activités de l'OMM.

Le **PRÉSIDENT** procède ensuite à l'élection des Vice-Présidents de l'Organisation et laisse la parole au **PRÉSIDENT DU COMITÉ DES NOMINATIONS**, qui présente le Document PINK 12.1(2) (Cg-XIII), dans lequel il est proposé que M. Jean-Pierre Beysson (France) soit désigné comme Premier Vice-Président.

*Aucun autre candidat n'étant pressenti, M. J.-P. Beysson est élu Premier Vice-Président de l'Organisation pour la treizième période financière.*

Le Premier Vice-Président élu, **M. BEYSSON**, se déclare très fier d'avoir été désigné. Faisant partie de l'Organisation depuis peu, il participe à son deuxième Congrès. Il pense que sans doute, sa ténacité et la force de ses convictions lui sont, en quelque sorte, utiles. Il est heureux de la confiance qu'on lui a accordée. Il déclare éprouver une véritable passion pour la météorologie et manifeste sa détermination inébranlable à contribuer à la mise en œuvre des programmes de l'OMM.

A l'invitation du Président, le **PRÉSIDENT DU COMITÉ DES NOMINATIONS** propose la candidature de MM. Victor Chub (Ouzbékistan) et Ali-Mohammad Noorian (République islamique d'Iran) pour le poste de Deuxième Vice-Président, aux termes du Document PINK 12.1(2) (Cg-XIII). S'étant assuré qu'aucun autre candidat n'est pressenti par l'assemblée, le **PRÉSIDENT** propose qu'on passe au vote. A son invitation, MM. C.E. Berridge, Premier Vice-Président, et M. N. Sen Roy, Deuxième Vice-Président, sont désignés comme scrutateurs et MM. A.I. Bedritsky (Fédération de Russie) et N.B.I. Tawfiq (Arabie saoudite) comme scrutateurs adjoints.

*Le vote a lieu à bulletin secret.*

Le **PRÉSIDENT** annonce les résultats de l'élection :

Nombre total de bulletins :	142
Nombre de bulletins blancs ou nuls et d'abstentions :	2
Nombre de bulletins valides :	140
Majorité requise :	71

Nombre de voix obtenues :	
M. Ali-Mohammad Noorian (République islamique d'Iran) :	119
M. Victor Chub (Ouzbékistan) :	21

*M. A.M. Noorian est déclaré Deuxième Vice-Président de l'Organisation.*

**M. NOORIAN** remercie l'assistance pour la confiance qu'elle lui a manifestée et déclare que chacun, au moins une fois dans sa vie, devrait se trouver dans une situation où il ne trouve pas de mots. Il affirme vivre maintenant cette situation

et ressentir deux émotions conflictuelles, la fierté et l'appréhension : fierté pour l'honneur qu'on lui a fait en l'élisant Deuxième Vice-Président de l'OMM, et appréhension face aux responsabilités inhérentes à cette fonction. M. Noorian indique qu'ayant été membre du Congrès et du Conseil exécutif à divers titres pendant plus de vingt ans, il a bénéficié des conseils, des connaissances et de l'expérience de ses collègues provenant tant de pays développés que de pays en développement. Il a compté sur ces relations, ces conseils et cette assistance qui n'ont jamais fait défaut. Il est essentiel que le fossé qui sépare les pays en développement et les pays plus avancés soit réduit et comblé tôt ou tard, surtout dans le domaine de la météorologie, qui ne connaît pas de frontières politiques et où les faiblesses d'une partie du monde risquent d'avoir des répercussions graves ailleurs. M. Noorian espère que des activités coordonnées seront lancées dans tous les secteurs d'activité météorologique sous la conduite éclairée du Président et du Secrétaire général, qu'il félicite de leur élection. Il rend hommage à M. Chub et déclare espérer qu'ils travailleront en étroite collaboration à l'avenir. Il affirme qu'il fera de son mieux pour mériter la confiance qu'on lui a accordée.

**M. CHUB** félicite M. Noorian pour son élection au poste de Deuxième Vice-Président et remercie tous ceux qui lui ont fait confiance et qui ont soutenu sa candidature. Il déclare qu'il espère obtenir leur appui lors de ses futures occupations au sein de son SMN et des activités qu'il a entreprises dans le cadre de l'OMM. Il espère poursuivre sa collaboration avec les Membres et continuer à travailler avec eux à l'avenir.

A l'initiative du Président, le **PRÉSIDENT DU COMITÉ DES NOMINATIONS** propose la candidature de M. Ramon A. Sonzini (Argentine) pour le poste de Troisième Vice-Président, aux termes du Document PINK 12.1(2) (Cg-XIII).

*Aucun autre candidat n'étant pressenti, M. R.A. Sonzini est déclaré Troisième Vice-Président de l'Organisation.*

**M. SONZINI** affirme que c'est pour lui un grand honneur et un grand privilège que d'être élu au poste de Troisième Vice-Président. Rappelant les propos de M. Noorian, il se dit convaincu lui aussi que son élection lui donne d'immenses responsabilités. Il pense n'avoir rien à ajouter à ce que le Président a exprimé dans son allocution, estimant qu'il a dit tout ce qu'il y avait à dire. Il remercie tous ceux qui lui ont accordé son appui, en particulier son épouse, et félicite M. Castro Wrede, ex-président de l'Association régionale III, du rôle actif qu'il a joué dans l'Organisation. Lançant un appel à l'unité, il promet formellement de faire de son mieux dans l'intérêt de l'Organisation.

Le **PRÉSIDENT** félicite chaleureusement les trois Vice-Présidents pour leur élection et, au nom du Congrès, remercie M. Chub de s'être porté candidat et d'avoir affirmé qu'il continuerait à contribuer aux activités de l'Organisation. Il remercie également les scrutateurs pour leur aide.

En son nom propre et au nom du Secrétariat de l'Organisation, le **SECRETÉNAIRE GÉNÉRAL** félicite chaleureusement le Président pour son élection à l'unanimité. Il rappelle que ce dernier a une vaste expérience des affaires de l'OMM, faisant partie du Conseil exécutif depuis 1979 et participant aux réunions du Bureau de l'OMM depuis cette époque. Il a été président du Groupe de travail de la planification à long

terme depuis sa création au début des années 80 jusqu'en 1995 et il est Premier Vice-Président de l'Organisation depuis le Dixième Congrès.

En outre, il a été un Président au-dessus de tout éloge pendant la période financière actuelle. Cela a été un plaisir que de travailler avec lui au cours des quatre dernières années et ses conseils ont été largement appréciés en cas de difficultés. Il s'est profondément engagé et s'est intéressé de près à la promotion de l'Organisation, à laquelle il a consacré une grande énergie. Le Secrétaire général se déclare convaincu que le Président se consacrera de plus en plus à l'avenir de l'OMM. Il va collaborer avec lui en vue de renforcer constamment l'Organisation afin qu'elle soit en mesure de relever en toute confiance les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Lui-même et le Président se sont engagés à remettre à leurs successeurs la meilleure organisation du système des Nations Unies.

Le Secrétaire général félicite également M. Beysson, Premier Vice-Président, M. Noorian, Deuxième Vice-Président, et M. Sonzini, Troisième Vice-Président. Les trois Vice-Présidents sont bien connus, ayant prouvé leur engagement envers l'OMM à divers titres par le passé, et il attend avec impatience de collaborer avec eux au cours de la prochaine période financière. Il se déclare certain que, grâce à leur expérience, ils s'acquitteront des tâches que leur a confiées le Congrès et qu'ils serviront la cause de l'Organisation de façon compétente et louable.

Le **PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE I**, s'exprimant au nom de l'Association régionale et de la délégation de la République-Unie de Tanzanie, présente ses sincères félicitations au Président et aux trois Vice-Présidents. Ayant travaillé avec eux au sein du Conseil exécutif et du Bureau, il est certain de leur fidélité à la cause de l'Organisation. Il affirme qu'ils peuvent compter sur l'appui des membres de l'Association régionale I dans l'exercice de leurs fonctions et il espère qu'eux-mêmes tiendront compte des problèmes particuliers des pays en développement dans leurs efforts pour s'acquitter de fonctions essentielles et pour offrir de meilleurs services.

Au nom de sa Région, de la délégation de Mongolie et en son nom propre, le **PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE II** félicite le Président pour sa réélection. Le Président, qui a de vastes connaissances en matière de sciences de la Terre et une grande expérience de la météorologie et de l'hydrologie sur le plan international, s'est profondément attaché au rôle au niveau national de la météorologie et de l'hydrologie, qui produisent des avis et des informations en vue d'atténuer les conséquences des catastrophes, ainsi qu'au rôle de l'OMM, qui renforce les SMHN pour assurer le développement socio-économique de leurs pays. Il se déclare convaincu que la capacité du Président à présider des réunions sera, comme par le passé, le garant d'une efficacité accrue. Il félicite également MM. Beysson, Noorian et Sonzini pour leur élection aux postes de Premier, Deuxième et Troisième Vice-Présidents respectivement. Il s'affirme certain qu'ils serviront l'Organisation avec enthousiasme afin d'atteindre des résultats tangibles lors de la mise en œuvre des programmes de l'OMM. Il remercie MM. Sen Roy et Berridge pour leur travail consciencieux au service de l'Organisation et leur souhaite santé et bien-être. Il remercie aussi M. Chub pour sa candidature et se déclare convaincu que le candidat de la

Région II continuera à œuvrer en faveur de l'OMM dans son ensemble.

En l'absence du président et du vice-président de l'**ASSOCIATION RÉGIONALE III**, le **DÉLÉGUÉ DE COLOMBIE** s'affirme convaincu que la nouvelle direction de l'OMM accordera un appui total au Secrétaire général. Il profite de l'occasion pour féliciter ce dernier de sa réélection. Il s'agit d'une nouvelle étape pour l'Organisation: les efforts de modernisation déjà entrepris devraient se poursuivre, ainsi que le renforcement des Services des pays en développement afin de faire face aux défis des années à venir, car sans de tels efforts, l'Organisation ne fonctionnerait pas avec une efficacité optimale. Il faut vaincre les difficultés dans de nouveaux domaines de connaissance, surtout en matière de climat et de changements climatiques, ce qui est impératif pour comprendre les Services et les dynamiser en vue de bâtir une Organisation digne des objectifs des Membres au service de l'humanité. Les membres de l'Association régionale III ont demandé au délégué de féliciter le Président et le Secrétaire général et de souligner la fierté qu'ils ressentent à l'occasion de l'élection de M. Sonzini au Bureau. Ils félicitent également MM. Beysson et Noorian. Le Bureau peut compter sur l'appui total de la Région au cours des quatre années à venir.

En son nom propre et au nom des Membres de la Région, des Antilles néerlandaises et d'Aruba, le **PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE IV** félicite le Président de l'OMM pour sa réélection et les trois Vice-Présidents pour leur élection. Se déclarant certain que la présidence sera assurée avec compétence au cours des années à venir, il souhaite au Président et aux Vice-Présidents d'avoir la force et la sagesse nécessaires pour régler les problèmes que l'OMM va connaître. Il affirme que c'est avec plaisir qu'il continuera à travailler avec eux pendant les quatre années à venir. En outre, il rend hommage au Premier Vice-Président sortant, M. Berridge, qui va quitter son poste de directeur de l'Organisation météorologique des Caraïbes pour se consacrer à la météorologie internationale. Depuis 40 ans, il est très actif au sein de l'OMM et de la Région. Il a joué un rôle important dans le développement de SMHN du monde entier, particulièrement dans des pays en développement. Exprimant l'espoir que l'OMM continuera à bénéficier des qualités de M. Berridge et que celui-ci continuera à participer d'une manière ou d'une autre aux activités de l'Organisation, il lui souhaite bonne chance pour l'avenir.

Au nom de l'Association régionale V et de la délégation de Malaisie, le **PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE V** félicite chaleureusement le Président pour sa réélection et souligne que la Région est fière d'avoir régulièrement fourni à l'Organisation des météorologues de grande compétence. Sa conduite efficace et son grand dévouement sont de bon augure pour l'Organisation. Le président de l'Association régionale V espère bientôt collaborer étroitement avec lui et recevoir ses conseils inestimables, pour répondre en particulier aux besoins et aux priorités de son Association. Il adresse également toutes ses félicitations aux trois Vice-Présidents dont l'expérience des activités de l'Organisation garantira leur apport efficace au progrès et au développement de l'OMM. Il souhaite aussi remercier MM. Berridge et Sen Roy pour leur importante contribution aux travaux de l'Organisation depuis de nombreuses années.

Au nom de l'Association régionale VI et de la délégation d'Italie, le **PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE VI** félicite sincèrement le Président pour sa réélection. Il se déclare certain qu'au cours des quatre années à venir, sa sagesse, son abnégation et son dynamisme exceptionnels seront reconnus comme ils l'ont été pendant les quatre dernières années. La conduite conjugée du Président et du Secrétaire général garantiront le progrès constant de l'Organisation. L'Association régionale VI s'engagera à fond et accordera un appui inconditionnel aux programmes de l'OMM. Le président de l'Association régionale VI félicite chaleureusement MM. Beysson, Noorian et Sonzini pour leur élection aux postes de Vice-Présidents. Ils ont tous servi l'Organisation à divers titres et il se déclare certain qu'ils vont continuer à la servir avec le même dévouement et la même efficacité. Enfin, il souhaite remercier M. Chub d'avoir été candidat à l'élection et MM. Berridge et Sen Roy pour leurs activités à titre de Premier et de Deuxième Vice-Présidents respectivement.

S'exprimant au nom de l'Organisation météorologique des Caraïbes, le **DÉLÉGUÉ DE LA DOMINIQUE** félicite le Président pour sa réélection. Il traduit le plaisir et la confiance du Congrès pour sa capacité à conduire l'OMM aussi efficacement que par le passé. Il adresse les félicitations de sa délégation aux nouveaux Vice-Présidents et se déclare certain que leur sagesse va guider le Bureau afin de favoriser les objectifs de l'OMM.

Au nom de son pays et du Comité permanent de météorologie de la Ligue des Etats arabes, le **DÉLÉGUÉ DU LIBAN** félicite sincèrement le Président pour sa réélection et le remercie. Il souhaite exprimer son immense gratitude pour sa sagesse et sa conduite éclairée pendant son dernier mandat, au cours duquel il a fait face aux défis avec dévouement et a œuvré à la recherche de solutions appropriées. Ses efforts au cours des quatre dernières années ont été couronnés de succès et ont donné confiance à chacun à une époque où les problèmes se multipliaient. Il félicite également les trois Vice-Présidents et sa délégation souhaite bonne chance au nouveau Bureau, certain que l'esprit de coopération et de coordination restera intact pendant les quatre années à venir.

Le **DÉLÉGUÉ DU KENYA** félicite chaleureusement tous ceux qui viennent d'être élus. Il estime que les participants au Treizième Congrès ont pris de sages décisions. Il est indubitable qu'avec le Secrétaire général, ils vont conduire efficacement l'Organisation afin de régler des problèmes urgents tels que celui des changements climatiques. Cela implique que la VMM doit faire preuve d'efficacité, ce qui ne sera possible que grâce au Programme d'enseignement et de formation professionnelle et, dans une grande mesure, au PCT. Le délégué garantit que le Kenya, participant actif du PCT, poursuivra et renforcera sa collaboration à l'avenir et continuera à contribuer aux objectifs de l'Organisation. Sa délégation souhaite remercier MM. Berridge et Sen Roy pour les services qu'ils ont rendus à l'Organisation au cours des années passées.

Au nom de sa délégation, le **DÉLÉGUÉ DE LA CHINE** félicite chaleureusement M. Zillman pour sa réélection au poste de Président ainsi que le Secrétaire général pour la reconduction de son mandat. L'élection a démontré que les Membres reconnaissent les efforts consentis par le passé. Le délégué félicite également MM. Beysson, Noorian et Sonzini

pour leur élection à titre de Premier, Deuxième et Troisième Vice-Présidents respectivement. La conduite dynamique, les talents, la sagesse, l'assiduité et la persévérance alliés à l'appui actif de tous les Membres entraîneront la prospérité de l'OMM et l'essor des SMHN au XXI<sup>e</sup> siècle.

La **DÉLÉGÉE DU BOTSWANA**, qui félicite le Président et les trois Vice-Présidents, affirme que le Congrès a pris encore une fois une sage décision en les élisant. Selon elle, le Bureau de l'OMM dispose de quatre personnes compétentes susceptibles de conduire l'Organisation dans une nouvelle ère marquée par des techniques au développement rapide. Un Bureau efficace ne serait pas complet sans un Conseil exécutif également efficace. La déléguée estime que le nouveau Conseil à élire apportera l'élan nécessaire, en ce qui concerne notamment des programmes tels que la VMM et le Programme d'enseignement et de formation professionnelle. Elle rend hommage et exprime sa sincère gratitude à MM. Berridge et Sen Roy pour leur apport à l'OMM et leur souhaite bonne chance.

Le **DÉLÉGUÉ D'OMAN** se joint aux autres délégations pour féliciter MM. Zillman, Beysson, Noorian et Sonzini de leur élection aux postes de Président et de Premier, Deuxième et Troisième Vice-Présidents respectivement. Il est convaincu qu'ils feront progresser l'OMM au XXI<sup>e</sup> siècle et qu'ils prouveront leur capacité à faire face aux défis que connaîtra l'Organisation.

Notant que sa délégation assiste au Congrès pour la première fois, son pays étant un nouveau Membre de l'OMM, le **DÉLÉGUÉ DU SAMOA** remercie le Président de lui donner l'occasion de s'exprimer devant le Congrès. Il félicite M. Beysson d'assumer les fonctions précédemment exercées par M. Berridge et se déclare convaincu qu'il s'en acquittera avec le même dynamisme et la même passion. Il félicite également M. Noorian pour son élection au poste de Deuxième Vice-Président et fait ses adieux à M. Sen Roy. Il constate avec plaisir que M. Sonzini a été élu au poste de Troisième Vice-Président. Il note avec satisfaction que le Congrès a une fois encore accordé sa confiance au Président, "enfant du Pacifique" provenant de la Région V, en le réélisant. Selon lui, le Président a été réélu en raison de ses qualités, de son mérite et de ses réalisations et du fait qu'il incarne l'esprit de l'OMM en fondant son travail non pas sur des frontières politiques mais sur des jugements scientifiques et techniques.

Au nom de sa délégation et du Gouvernement du Nigéria, le **DÉLÉGUÉ DU NIGÉRIA** félicite tous ceux qui ont été élus ou réélus et leur souhaite la santé et la sagesse qui leur permettront de conduire l'OMM dans le nouveau millénaire. Il regrette la perte qu'entraîne pour l'Organisation le départ de M. Berridge et en appelle au Bureau pour qu'il garde à l'esprit les principes démocratiques qui contribueront à un fonctionnement harmonieux de l'OMM. Le nouveau Bureau devrait aussi tenir compte des nouvelles techniques, et notamment de l'emploi d'Internet, dans l'exploitation des SMHN.

Au nom de sa délégation, le **DÉLÉGUÉ DU SWAZILAND** félicite le Président pour sa réélection et, se fondant sur ses réalisations passées, se déclare confiant dans sa capacité de guider l'Organisation dans le XXI<sup>e</sup> siècle. Il félicite également les trois Vice-Présidents et s'affirme convaincu qu'ils représenteront les intérêts de l'OMM de façon compétente et dynamique, comme ils l'ont démontré à divers titres par le

passé. Il se montre reconnaissant de la volonté de M. Chub de servir l'Organisation et se déclare satisfait de l'œuvre accomplie par les Vice-Présidents sortants. En outre, il adresse les félicitations sincères de sa délégation au Secrétaire général pour le renouvellement de son mandat, qui prouve la confiance que les Membres accordent à son engagement exceptionnel envers l'œuvre de l'Organisation, et remercie les autres candidats pour leur empressement à offrir leurs services à l'OMM. Il promet formellement que le Swaziland fera de son mieux pour continuer à respecter ses engagements envers l'Organisation.

Au nom de sa délégation, le **DÉLÉGUÉ DE LA JORDANIE** félicite le Président de sa réélection à l'unanimité et le remercie pour l'œuvre qu'il a accomplie au service de l'Organisation, pour sa vaste expérience et sa clairvoyance en matière de météorologie et pour sa conduite éclairée du Treizième Congrès. Il félicite également les Premier, Deuxième et Troisième Vice-Présidents de leur élection et leur souhaite beaucoup de succès pour le bien de l'Organisation et de l'humanité. Au nom de sa délégation, il exprime le souhait que la nouvelle équipe dirigeante soutienne les pays en développement en contribuant à réduire le fossé qui les sépare des pays développés et en collaborant avec le Secrétariat de façon constructive.

Au nom du Gouvernement du Népal, de sa délégation et en son nom propre, le **DÉLÉGUÉ DU NÉPAL** félicite cordialement M. Zillman de sa réélection et MM. Beysson, Noorian et Sonzini de leur élection. Il leur souhaite de mener à bien l'élargissement du rôle de l'OMM. Il estime que tous les Membres devraient collaborer avec eux lors de l'exécution de l'ensemble des activités se rapportant à la météorologie et à l'hydrologie et lors de la mise en œuvre des programmes prévus pour la treizième période financière. Il remercie enfin MM. Berridge et Sen Roy de leur apport remarquable à l'OMM à titre de Vice-Présidents.

S'exprimant au nom de sa délégation et du Conseil intergouvernemental des nouveaux Etats indépendants, le **DÉLÉGUÉ DE L'ARMÉNIE** se déclare satisfait des résultats des élections et félicite le Président, les nouveaux Vice-Présidents et les Vice-Présidents sortants. Il s'affirme convaincu que les dirigeants vont s'efforcer de combler le fossé qui sépare les pays développés des pays en développement et de créer des conditions optimales pour les activités de l'Organisation. Il félicite également le Secrétaire général, déclarant que lui et les autres dirigeants ont un rôle complémentaire à jouer, et leur souhaite de mener à bien leur entreprise.

Au nom de sa délégation et de son pays, le **DÉLÉGUÉ DE L'INDE** félicite chaleureusement l'"équipe du millénaire", composée de quatre fortes personnalités, le Président et les trois Vice-Présidents. Affirmant qu'ils vont devoir faire face à de nombreux problèmes complexes au cours des quatre années à venir, il les assure de l'appui et de la confiance de sa délégation pour les aborder. Il déclare que l'Inde a apporté une contribution exceptionnelle à l'OMM en la personne du Deuxième Vice-Président, M. Sen Roy, et, même s'il le regrettera en tant que Deuxième Vice-Président, il est content qu'il retourne chez lui en Inde. Il souhaite aussi beaucoup de succès au Premier Vice-Président, M. Berridge, qui quitte aussi son poste de dirigeant. Enfin, il réaffirme la confiance que sa délégation accorde à la nouvelle équipe et son engagement à lui apporter un appui total.

Le **DÉLÉGUÉ DE L'ARABIE SAOUDITE** félicite le Président et les trois Vice-Présidents. Il est convaincu que sous leur direction éclairée, l'Organisation n'aura rien à craindre aux abords du XXI<sup>e</sup> siècle. Il affirme connaître le Président depuis de nombreuses années, tant sur le plan personnel que professionnel, et avoir été témoin de sa compétence, de ses connaissances, de son expérience et de sa confiance en lui-même et dans la tâche sacrée qui lui a été confiée. Il affirme que c'est pourquoi l'Organisation l'a élu et réélu. Il se déclare certain qu'avec l'aide des Vice-Présidents et du Secrétaire général, l'avenir de l'Organisation est prometteur. Il remercie les Vice-Présidents sortants, MM. Berridge et Sen Roy, pour les services qu'ils ont rendu à l'Organisation et leur souhaite de mener à bien leurs futures activités. Il offre aux nouveaux dirigeants l'appui total et inconditionnel de son pays.

Le **DÉLÉGUÉ DE L'ESPAGNE** souhaite associer sa délégation à celles qui ont félicité les Vice-Présidents sortants, MM. Berridge et Sen Roy. Il se déclare désolé d'avoir à leur faire bientôt ses adieux. Sa délégation souhaite aussi être associée aux félicitations et aux hommages rendus au Président et aux nouveaux Vice-Présidents et il note avec plaisir que la direction de l'Organisation continuera de compter des représentants de la météorologie moderne. Il leur souhaite un grand succès et espère que des réalisations importantes de la météorologie moderne auront lieu pendant leur mandat. Il affirme que les dirigeants peuvent compter sur l'appui total et inconditionnel du Représentant permanent de l'Espagne et de l'ensemble de la délégation espagnole dans la tâche difficile qui les attend.

Au nom de sa délégation, le **DÉLÉGUÉ DE LA GAMBIE** félicite chaleureusement le Président et les trois Vice-Présidents pour leur élection et s'affirme convaincu que leur collaboration avec la Conseil exécutif et le Secrétaire général permettra de guider sagement l'Organisation pendant les quatre années à venir, notamment par l'accroissement de l'assistance accordée aux SMHN des pays en développement. Il souhaite aussi faire l'éloge de M. Chub pour les services qu'il a rendus à l'OMM. Certain des immenses réalisations de l'OMM au cours des quatre années à venir, il réitère l'engagement de son pays à collaborer avec l'Organisation dans tous les aspects de ses activités.

Se joignant aux intervenants précédents, le **DÉLÉGUÉ DE LA FRANCE** souhaite également féliciter le Président et les nouveaux Deuxième et Troisième Vice-Présidents. Ayant constaté depuis plusieurs années leur enthousiasme et la qualité de leur travail à de nombreux titres au service de l'Organisation, il se déclare satisfait que leurs qualités soient une fois encore mises au service de l'OMM. En ce qui concerne la confiance renouvelée accordée au Premier Vice-Président élu, il affirme que ce que gagne l'OMM est une perte pour Météo-France, regrettant que dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, M. Beysson aura encore moins de temps à consacrer au Service météorologique français. Il rend hommage à MM. Berridge et Sen Roy, Vice-Présidents sortants, reconnaissant de tout ce qu'ils ont fait pour l'Organisation.

Au nom de sa délégation, le **DÉLÉGUÉ DE LA PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE** s'affirme satisfait de l'élection du Président à l'unanimité. Il le félicite, ainsi que les trois Vice-Présidents nouvellement élus. Il se déclare d'accord

avec la déclaration du Secrétaire général, selon qui le Président est un surhomme. Il souhaite à toutes les personnes nouvellement élues ou réélues à la direction de l'Organisation la santé, la vigueur et la sagesse nécessaires pour diriger l'OMM avec succès et affirme que sa délégation est convaincue que les nouveaux dirigeants possèdent ces qualités.

En son nom personnel et au nom de son pays, le **DÉLÉGUÉ DE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE** ajoute les félicitations qu'il adresse au Président et aux trois Vice-Présidents aux sentiments exprimés par le président de l'Association régionale I au nom des pays de la Région. Il affirme que son pays a contribué à une coopération plus étroite et à une amélioration de la météorologie au niveau national pour bénéficier des nouveaux progrès et pour combler, dans la mesure du possible, le fossé qui sépare les pays développés des pays en développement. Il félicite également le Secrétaire général pour le renouvellement de son mandat et lui souhaite un grand succès au cours de la prochaine période financière.

Au nom de son gouvernement et en son nom propre en tant que Représentant permanent, le **DÉLÉGUÉ DU VENEZUELA** félicite le Président pour sa réélection et les Vice-Présidents pour leur élection. Il exprime l'espoir qu'avec le Secrétaire général, ils vont continuer à diriger l'Organisation avec succès et à maintenir l'unité des Membres. Il félicite également M. Berridge, Premier Vice-Président sortant, déclarant qu'il a encore beaucoup à apporter à l'Organisation en tant que conseiller et qu'il est considéré comme un véritable ami du Venezuela.

Au nom de sa délégation, le **DÉLÉGUÉ DE TRINITÉ-ET-TOBAGO** souhaite au Président, aux trois nouveaux Vice-Présidents et au Secrétaire général de mener à bien les affaires de l'Organisation pendant la prochaine période financière. Il se déclare certain que tous les Membres sont satisfaits des progrès accomplis par l'Organisation au cours des quatre dernières années, dus en partie à l'apport des Premier et Deuxième Vice-Présidents sortants, auxquels il souhaite bonne chance. Son pays et, pense-t-il, les Membres de toutes les régions sont fiers à juste titre du Premier Vice-Président, M. Berridge, originaire de Trinité-et-Tobago. Parmi ses nombreuses réalisations au cours des 42 années pendant lesquelles il a été au service de la météorologie, on citera, notamment, ses fonctions de directeur du Service météorologique de Trinité-et-Tobago, directeur-coordonnateur de l'Organisation météorologique des Caraïbes, plusieurs fois président de l'AR IV et enfin Premier Vice-Président de l'OMM. L'apport remarquable de ce citoyen d'un petit Etat insulaire en développement sera beaucoup regretté.

Au nom de son Gouvernement et de sa délégation, le **DÉLÉGUÉ DE LA TURQUIE** félicite chaleureusement et sincèrement le Président pour sa réélection, le Secrétaire général pour le renouvellement de son mandat et MM. Beysson, Noorian et Sonzini pour leur élection aux postes de Premier, Deuxième et Troisième Vice-Présidents respectivement. Il affirme que sa délégation est convaincue de la capacité des nouveaux dirigeants à faire face aux défis du prochain millénaire. Ils peuvent compter sur l'appui et la coopération de la Turquie pour toutes les activités se rapportant à la météorologie et à l'hydrologie.

Le **DÉLÉGUÉ DU SRI LANKA** se joint aux intervenants précédents pour offrir les félicitations sincères et chaleureuses

de sa délégation au Président et aux nouveaux Vice-Présidents. Sa délégation se déclare certaine que le Président, les Vice-Présidents et le Secrétaire général, outre le Conseil exécutif à élire, auront la capacité de guider l'Organisation de façon à ce qu'elle relève tous les défis du nouveau millénaire. Il félicite également le Premier et le Deuxième Vice-Présidents sortants pour les services exceptionnels qu'ils ont rendus à l'Organisation.

Au nom de son pays et en son nom propre en tant que Représentante permanente auprès de l'OMM, la **DÉLÉGUÉE DE L'URUGUAY** félicite chaleureusement le Secrétaire général, le Président et les trois nouveaux Vice-Présidents et leur souhaite un grand succès. Elle ajoute que l'Uruguay voudrait que les dirigeants de l'OMM continuent à œuvrer pour le bien de l'Organisation par l'intermédiaire des divers programmes et qu'ils apportent ainsi une contribution à la communauté scientifique mondiale. Elle affirme que l'Association régionale III, dont fait partie l'Uruguay, est honorée d'être représentée par le Troisième Vice-Président, M. Sonzini, originaire d'Argentine et membre de la nouvelle équipe dirigeante.

Au nom de sa délégation, le **DÉLÉGUÉ DE LA TUNISIE** félicite sincèrement et chaleureusement le Président pour sa réélection et les trois nouveaux Vice-Présidents pour leur élection. Il se déclare convaincu que le nouveau Bureau poursuivra les activités de l'Organisation de manière exemplaire. Il félicite également les Premier et Deuxième Vice-Présidents sortants, MM. Berridge et Sen Roy, pour les nombreuses années qu'ils ont consacrées au service de l'Organisation.

Le **PRÉSIDENT** annonce qu'il a appris que M. Kelkar a été officiellement nommé Représentant permanent de l'Inde à la suite de M. Sen Roy, mais il propose que M. Sen Roy poursuive ses fonctions de président du Comité A jusqu'à la fin du Congrès, ce qui est décidé. Il invite ensuite M. Sen Roy à prendre la parole.

Comblé par les paroles aimables prononcées à son égard, le **DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT** souhaite s'exprimer à ce propos. D'abord, il tient à féliciter les dirigeants nouvellement élus, se déclarant convaincu que l'OMM est en bonnes mains et qu'ils conduiront sagement l'Organisation en relevant les nombreux défis auxquels elle sera confrontée au cours de la prochaine période financière. Il a eu le privilège de servir l'Organisation à de nombreux titres et se déclare profondément reconnaissant de l'amitié et de la chaleureuse coopération dont il a bénéficié au cours des ans. Il s'affirme convaincu que le monde a pris note non pas des débats et des décisions du Congrès en soi, mais de la suite donnée à ces décisions. L'OMM a une tradition remarquable à cet égard. Elle est en mesure d'établir une tradition unique d'unité dans la diversité, d'où le statut de la météorologie en tant qu'instrument du bien-être humain en vue de développer le monde. C'est pourquoi continuer à servir l'Organisation par l'intermédiaire du Congrès est pour lui un grand plaisir. Il souhaite bonne chance à chacun.

Rappelant les paroles de M. Kintanar, ex-Président de l'OMM, selon lequel le Congrès révélerait toute sa sagesse au travers de ses nombreux débats et de ses nombreuses délibérations, le **PREMIER VICE-PRÉSIDENT** affirme que le Congrès a fait preuve une fois de plus de cette sagesse. Celle-ci se traduit par la qualité du Bureau qui a été élu. Se déclarant

agréablement surpris des nombreux mots aimables prononcés à son égard, il estime qu'il a payé sa dette, mais précise qu'il a eu l'honneur et le plaisir de travailler avec des représentants de nombreuses cultures du monde et de bénéficier de leur sagesse.

En son nom propre et au nom des trois Vice-Présidents, MM. Beysson, Noorian et Sonzini, le **PRÉSIDENT** remercie le Secrétaire général pour ses propos encourageants. Il remercie aussi tous les délégués qui ont pris la parole de leurs mots aimables, de leurs souhaits et de la confiance qu'ils lui accordent ainsi qu'à MM. Beysson, Noorian et Sonzini. Il affirme que lui et les Vice-Présidents, qui constituent le nouveau Bureau, feront de leur mieux pour répondre à leurs attentes. Il approuve chaleureusement les hommages rendus à MM. Berridge et Sen Roy, auxquels il souhaite bonne chance à l'occasion de leur départ. Il tient aussi à déclarer qu'il apprécie l'apport à la météorologie de l'Espagne et de M. Bautista-Pérez, ressortissant de ce pays, qui a exercé les fonctions de Troisième Vice-Président au début de la douzième période financière. Pour terminer, le Président rappelle que les déclarations de félicitations reçues par écrit seront consignées dans le procès-verbal et il invite les délégations qui le souhaitent à présenter des déclarations écrites à la suite de celles déjà reçues.

La **DÉLÉGATION DES ÎLES COOK** félicite M. Zillman de sa réélection à titre de Président de l'OMM. Les défis du XXI<sup>e</sup> siècle dans le monde de la météorologie comprennent les problèmes dus aux changements climatiques et à l'élévation du niveau de la mer, qui préoccupent particulièrement les petits Etats insulaires en développement tels que les îles Cook. Le rôle de M. Zillman par le passé a transformé certains SMHN de la région, y compris celui des îles Cook, qui, étant à l'origine des services d'observation de base, sont devenus des services très actifs. C'est parce que l'on n'avait jamais connu auparavant dans les îles Cook ou dans la région du Pacifique Sud un engagement et un dévouement tels que ceux de M. Zillman que ces développements ont pu se faire. La délégation compte contribuer aux activités de l'OMM de toutes les façons nécessaires à l'approche du nouveau millénaire. La délégation félicite également les trois Vice-Présidents et espère collaborer bientôt avec eux. Elle remercie enfin les Premier et Deuxième Vice-Présidents sortants, MM. Berridge et Sen Roy, pour leur contribution manifeste aux intérêts de l'OMM.

La **DÉLÉGATION DU GHANA** félicite M. Zillman de sa réélection à titre de Président et MM. Beysson, Noorian et Sonzini de leur élection aux postes de Premier, Deuxième et Troisième Vice-Présidents respectivement pour la treizième période financière. La délégation espère que ces élections aideront l'OMM à évoluer en toute confiance vers le prochain millénaire et qu'ensemble, ils contribueront à améliorer encore l'image de l'OMM et à combler le fossé technique qui sépare les pays développés des pays en développement Membres de l'Organisation.

La **DÉLÉGATION DU MALAWI** félicite le Président pour sa réélection et MM. Beysson, Noorian et Sonzini pour leur élection aux postes de Premier, Deuxième et Troisième Vice-Présidents respectivement. Le Gouvernement du Malawi a confiance dans l'équipe. Il est convaincu qu'elle s'efforcera de poursuivre l'œuvre de l'Organisation. Il s'engage à lui accorder

son appui constant et se déclare convaincu que pendant les quatre ans où elle sera en fonction, elle lancera d'autres activités dont bénéficiera le Malawi grâce au renforcement de son SMN de façon à ce que celui-ci contribue efficacement au développement socio-économique du pays.

Au nom du Gouvernement des Maldives, la **DÉLÉGATION DES MALDIVES** félicite sincèrement M. Zillman pour sa réélection à l'unanimité, qui prouve la confiance que lui ont accordée les Membres. Son dévouement, son honnêteté et sa capacité à s'acquitter de ses lourdes responsabilités méritent un appui total. La délégation l'assure de son entière coopération et lui souhaite santé et réussite. Elle félicite également MM. Beysson, Noorian et Sonzini pour leur élection aux postes de Premier, Deuxième et Troisième Vice-Présidents respectivement. Elle se déclare convaincue de leur capacité à s'acquitter de leurs obligations avec succès, étant donné leurs compétences et leur expérience. La délégation offre son appui inébranlable au Bureau pendant la treizième période financière. Elle remercie enfin les Vice-Présidents sortants, MM. Berridge et Sen Roy, dont elle a apprécié l'engagement, et leur souhaite santé, bonheur et réussite à l'occasion de leur départ.

La **DÉLÉGATION DU MALI** félicite sincèrement et chaleureusement le Président pour sa réélection et MM. Beysson, Noorian et Sonzini pour leur élection à titre de Vice-Présidents. Les mots ne suffisent pas à exprimer les qualités personnelles et professionnelles exceptionnelles de M. Zillman. Il a fait preuve d'une compétence remarquable et ce sera un plaisir pour la délégation que de poursuivre à l'avenir sa collaboration avec lui, avec M. Beysson, qui a la capacité insigne de trouver des solutions aux problèmes urgents, ainsi qu'avec MM. Noorian et Sonzini. La délégation accorde sa confiance au travail de ces collègues compétents et dévoués, qu'ils exécutent avec un professionnalisme incomparable. Le départ de MM. Berridge et Sen Roy, qu'elle admire beaucoup, est une grande perte pour l'Organisation, car ils se sont acquittés de leurs fonctions de façon exemplaire. La délégation leur souhaite bonne chance pour l'avenir.

La **DÉLÉGATION DU MAROC** félicite chaleureusement M. Zillman pour sa réélection à l'unanimité. Elle estime que cette élection traduit le souhait de l'Organisation d'un plus grand progrès au cours des quatre ans à venir et prouve la confiance universelle accordée à sa capacité d'aider l'OMM à progresser dans un monde en évolution. La délégation souligne la contribution de M. Zillman à la mise en œuvre d'activités très diverses de l'OMM malgré des ressources limitées. Elle félicite également les trois Vice-Présidents pour leur élection. Le rôle de l'Organisation à propos des changements climatiques sera essentiel non seulement pour l'OMM, mais pour l'humanité. La réduction du fossé qui sépare les pays développés des pays en développement est particulièrement importante pour l'Organisation, car elle influe sur le progrès des services météorologiques. La délégation est certaine que les nouveaux Vice-Présidents, le Secrétaire général dans sa sagesse et le Président dans sa clairvoyance feront de leur mieux pour réduire ce fossé.

Au nom du Gouvernement et du peuple du Niger, la **DÉLÉGATION DU NIGER** transmet ses meilleures pensées aux membres du Bureau nouvellement élu de l'OMM, composé de MM. Zillman, Beysson, Noorian et Sonzini. Elle leur

souhaite de mener à bien les affaires de l'Organisation à l'avenir malgré les difficultés qu'ils pourront rencontrer. En même temps, la délégation remercie MM. Berridge et Sen Roy pour les services qu'ils ont rendus à l'OMM.

La **DÉLÉGATION DU PÉROU** félicite chaleureusement M. Zillman pour sa réélection récente au poste de Président de l'OMM et lui souhaite beaucoup de succès dans ce rôle important afin qu'il soit fructueux. Elle félicite également les représentants distingués de la France, de la République islamique d'Iran et d'Argentine pour leur élection aux postes de Premier, Deuxième et Troisième Vice-Présidents respectivement. La délégation du Pérou leur offre l'assistance et l'appui inconditionnels dont ils pourront avoir besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités avec succès.

La **DÉLÉGATION DE SAINTE-LUCIE** félicite sincèrement MM. Zillman, Beysson, Noorian et Sonzini pour leur élection. Elle leur souhaite, ainsi qu'au Secrétaire général, un grand succès à la direction de l'OMM au cours de la treizième période financière, qui sera stimulante. La délégation leur offre son appui et espère collaborer bientôt avec eux. Elle désire s'associer aux manifestations de reconnaissance déjà exprimées par d'autres délégations à MM. Berridge et Sen Roy et, en particulier, à celles présentées par le délégué de Trinité-et-Tobago au Premier Vice-Président sortant, M. Berridge. La délégation leur souhaite à tous deux une bonne santé et de nombreuses autres années fructueuses.

Les **DÉLÉGUÉS DES PETITS ETATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT (PEID) DU PACIFIQUE SUD-OUEST** — les îles Cook, les Etats fédérés de Micronésie, Fidji, l'île Nioué, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les îles Salomon, le Samoa, les Tonga et Vanuatu, et de futurs Membres éventuels de l'OMM, Kiribati et Tuvalu — félicitent chaleureusement le Président de l'Organisation pour sa réélection à l'unanimité. La délégation, qui l'a toujours tenu en haute estime en tant que directeur du Service météorologique australien, est fière qu'un membre de l'Association régionale V ait gagné la confiance de l'ensemble de la communauté météorologique et ait été désigné à un poste si important pour un deuxième mandat. Les PEID de la Région V, qui ont des besoins particuliers exigeant des solutions particulières, ont reçu l'appui constant de M. Zillman et se déclarent convaincus que cet appui leur restera acquis à l'avenir. La délégation félicite également les Premier, Deuxième et Troisième Vice-Présidents, remercie M. Chub de s'être porté candidat et espère qu'il continuera à accorder son plein appui aux programmes et aux activités de l'OMM. Les PEID, qui remercient également MM. Berridge et Sen Roy pour leur contribution exceptionnelle au travail de l'Organisation et leur dévouement, espèrent qu'ils continueront à œuvrer dans le domaine de la météorologie.

Au nom du Gouvernement des îles Salomon, la **DÉLÉGATION DES ÎLES SALOMON** félicite chaleureusement MM. Zillman, Beysson, Noorian et Sonzini. Leur élection prouve la confiance que le Congrès leur accorde, ainsi qu'au Secrétaire général, afin qu'ils continuent à fournir des conseils et à conduire l'Organisation dans le prochain millénaire. Sous la conduite avisée du Président, les SMHN des petits Etats insulaires en développement de la Région V ont subi certaines transformations. La délégation, qui sera toujours reconnaissante à M. Zillman pour ses conseils et son appui, compte qu'il continuera à lui prodiguer ces conseils et cet appui.

Enfin, elle remercie MM. Berridge et Sen Roy pour les services exceptionnels qu'ils ont rendus à l'OMM et leur souhaite une bonne santé et une bonne continuation.

La DÉLÉGATION DE LA THAÏLANDE félicite sincèrement M. Zillman pour sa réélection à l'unanimité au poste de Président de l'OMM pendant la treizième période financière,

ainsi que MM. Beysson, Noorian et Sonzini, nouvellement élus aux postes de Premier, Deuxième et Troisième Vice-Présidents respectivement.

*La séance est levée à 12 h 50.*

---

---



PROCÈS-VERBAL DE LA DIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE  
19 mai 1999 à 9 h 30

*La séance est ouverte à 9 h 40.*

**27. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs**  
(point 1.5) (Documents PINK 1.5 (5) (Cg-XIII))

Le **PRÉSIDENT** informe le Congrès qu'il n'y a pas d'autre rapport du Comité de vérification des pouvoirs. Toutefois, la décision prise précédemment par le Congrès d'accepter les pouvoirs de l'Etat islamique d'Afghanistan n'est pas pleinement conforme à la décision de l'organe politique des Nations Unies. Si l'on avait suivi à la lettre la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'acceptation pure et simple des pouvoirs de l'Afghanistan aurait été contre-indiquée. Se reportant au Document PINK 1.5 (5) (Cg-XIII), le Président propose d'apporter une modification au troisième rapport du Comité de vérification des pouvoirs pour indiquer que le Congrès décide d'ajourner sa décision au sujet des pouvoirs des représentants de l'Afghanistan, étant entendu que les représentants du pays actuellement accrédités auprès de l'ONU continueront de participer aux travaux du Congrès, conformément à la Convention et au Règlement général de l'OMM. Il invite donc le Congrès à adopter la décision ci-après qui remplacerait la décision consignée au paragraphe 2 du Document PINK 1.5 (3) (Cg-XIII) :

Ayant examiné la question des pouvoirs des représentants de l'Afghanistan, le Congrès a décidé de reporter à une date ultérieure sa décision à ce sujet, étant entendu que les représentants du pays actuellement accrédités auprès de l'ONU continueraient de participer aux travaux du Congrès, conformément à la Convention et au Règlement général de l'OMM.

*Il en est ainsi décidé.*

**28. Election des membres du Conseil exécutif**  
(point 12.2) (Document PINK12.2 (Cg-XIII))

Le **PRÉSIDENT** souligne que, conformément à l'article 14 de la Convention, le Conseil exécutif est l'organe exécutif de l'Organisation et qu'il est responsable devant le Congrès de la coordination des programmes de l'Organisation entre les sessions du Congrès. Il rappelle aussi au Congrès que les 36 membres du Conseil exécutif agissent à titre individuel. Ils se répartissent en trois groupes. Le premier groupe comprend le Président et les trois Vice-Présidents de l'Organisation. Ils sont élus par l'ensemble des Membres de l'OMM et doivent normalement appartenir à des Régions différentes (règle 83 du Règlement général). C'est le cas pour les élections les plus récentes à ces postes. Le deuxième groupe comprend les présidents des six associations régionales. Ils sont élus non pas par le Congrès dans son ensemble mais par leur propre association dont ils sont tenus de présenter le point de vue lors des sessions du Conseil exécutif. Le

troisième groupe comprend 26 directeurs de SMHN. Ceux-ci sont élus par l'Organisation dans son ensemble sous réserve (alinéa c) de l'article 13 de la Convention) qu'aucune Région ne puisse compter plus de neuf membres et qu'elle compte au moins trois membres du Conseil exécutif, y compris les présidents des associations régionales et le Président et les Vice-Présidents de l'Organisation. Une fois élus, les 26 directeurs seront comptables envers l'Organisation dans son ensemble de leurs activités en tant que membres du Conseil exécutif. Leur mandat expire à la fin du Quatorzième Congrès.

Le Président indique que, conformément à l'alinéa j) de l'article 8 de la Convention et à l'alinéa 19 de la règle 135 du Règlement général, le Congrès doit maintenant élire les membres du Conseil exécutif qui ne sont pas membres de droit. Les membres de droit sont le Président et les Vice-Présidents de l'OMM ainsi que les présidents des six associations régionales. Les conditions d'éligibilité sont énoncées dans les articles 6, alinéa a) et 13, alinéa c) de la Convention ainsi que dans la résolution 37 (Cg-XI); quant aux procédures d'élection, elles sont décrites dans les règles 79 à 82 et 85 à 89 du Règlement général.

A la demande du Président, le **SECRETÉIRE GÉNÉRAL ADJOINT** donne lecture des dispositions de la Convention et du Règlement général se rapportant à la procédure d'élection et invite les participants à se référer au Document INF. 2 (Cg-XIII).

Le **PRÉSIDENT** attire l'attention sur le système de vote assisté par ordinateur, qui a été utilisé en 1995 par le Douzième Congrès pour l'élection des membres du Conseil exécutif et aux sessions récentes du Conseil exécutif pour sélectionner le lauréat du Prix de l'OMI, et qui s'est révélé efficace. Après avoir indiqué que toutes les règles et procédures de base avaient été intégrées au système, il invite le Congrès à en approuver l'utilisation afin d'accélérer les modalités d'élection.

*Il en est ainsi décidé.*

Le **PRÉSIDENT DU COMITÉ DES NOMINATIONS**, en présentant le Document PINK 12.2 (Cg-XIII), signale que, conformément aux directives du Neuvième Congrès, les présidents des associations régionales ont décidé de fixer comme suit la répartition des sièges du Conseil exécutif entre les différentes Régions (y compris ceux du Président, des Vice-Présidents et des présidents des associations régionales) jusqu'au Quatorzième Congrès : Association régionale I – 9; Association régionale II – 6; Association régionale III – 4; Association régionale IV – 5; Association régionale V – 3; Association régionale VI – 9. Il donne les noms des candidats aux 26 sièges restants.

Le **DÉLÉGUÉ DU PAKISTAN** signale que M.Q.Z.Chaudhry a retiré sa candidature au Conseil exécutif.

Le **DÉLÉGUÉ DU SAMOA** propose la candidature de M. J.R.Lumsden (Nouvelle-Zélande) pour l'Association régionale V.

Le **DÉLÉGUÉ DE L'Australie** appuie cette proposition.

**M. J.R. LUMSDEN** remercie les deux délégations de leur proposition mais la décline.

Indiquant qu'à l'exception du nom de M. Q.Z. Chaudhry, qu'il convient de rayer, tous les autres noms figurant dans le Document PINK 12.2 (Cg-XIII) sont valables, le Président demande s'il y a d'autres propositions de candidature dans la salle.

*En l'absence de toute nouvelle candidature, le Document PINK 12.2 (Cg-XIII), tel qu'il a été modifié, est approuvé en tant que liste définitive des candidats à l'élection au Conseil exécutif.*

Le **PRÉSIDENT** explique que l'élection se fera en deux étapes. Dans un premier temps, il convient d'élire huit membres, le nombre maximal de sièges par Région étant fixé à trois, conformément à l'alinéa c) ii) de l'article 13 de la Convention et à l'alinéa a) de la règle 85 du Règlement général. Pour assurer une distribution régionale correcte, il est nécessaire de répartir les huit sièges comme suit : Région I – 2; Région II – 1; Région III – 1; Région IV – 2; Région V – 1; Région VI – 1. Le Président invite les présidents des associations régionales à proposer des candidats aux sièges vacants dans leurs Régions respectives.

Le **PRÉSIDENT DE L'AR I** propose les candidatures de MM.F. Oyoy (Congo) et Y.Salahu (Nigéria).

Le **PRÉSIDENT DE L'AR II** propose la candidature de M.Wen Kegang (Chine).

Le **PRÉSIDENT PAR INTÉRIM DE L'AR III** ne propose pas de candidature.

Le **PRÉSIDENT DE L'AR IV** propose les candidatures de MM. J.J.Kelly (Etats-Unis d'Amérique) et G.A.McBean (Canada).

Le **PRÉSIDENT DE L'AR V** propose la candidature de M.R. Prasad (Fidji).

Le **PRÉSIDENT DE L'AR VI** propose la candidature de M.A.I. Bedritsky (Fédération de Russie).

*Le Président déclare ces personnes élues membres du Conseil exécutif.*

Le **PRÉSIDENT** passe à l'élection d'un candidat pour la Région III. Il invite MM. C.E. Berridge (Premier Vice-Président) et N. SenRoy (Deuxième Vice-Président) à faire office de scrutateurs et demande à MM. S. Chacowry, S. Shaddock et D. Hume (tous membres du Secrétariat) de leur apporter leur concours.

*Il est procédé à un vote à bulletin secret.*

Le **PRÉSIDENT** annonce les résultats de l'élection, à savoir :

Nombre total de bulletins :	147
Nombre d'abstentions et de bulletins blancs :	1
Nombre de bulletins nuls :	1
Nombre de bulletins valables :	145
Majorité requise :	73

Nombre de voix obtenues :

Mme I. Dutra Maisonnave (Uruguay)	73
M. F. Camargo Duque (Venezuela)	46
M. A.C. Vaz de Athayde (Brésil)	26

*Le Président déclare Mme I. Dutra Maisonnave élue membre du Conseil exécutif.*

Conformément aux règles 85 b), 87 et 89 du Règlement général, le Président passe à la seconde étape de l'élection afin de pourvoir les 18 autres sièges vacants. Il souligne que l'on ne peut élire plus de six candidats par Région.

*Il est procédé à un vote à bulletin secret.*

Le **PRÉSIDENT** annonce les résultats de l'élection, à savoir :

Nombre total de bulletins :	147
Nombre d'abstentions et de bulletins blancs :	0
Nombre de bulletins nuls :	1
Nombre de bulletins valables :	146
Majorité requise :	74

Nombre de voix obtenues :

M. A.Diouri (Maroc)	125
M. P.D. Ewins (Royaume-Uni)	122
M. R.R. Kelkar (Inde)	120
M. Y. Takigawa (Japon)	120
M. K. Konaré (Mali)	115
M. G.C. Schulze (Afrique du Sud)	113
M. E.A. Mukolwe (Kenya)	109
M. N.B.I. Tawfik (Arabie saoudite)	109
M. T. Sutherland (Territoires britanniques des Caraïbes)	102
M. U. Gärtner (Allemagne)	101
Mme G.K. Ramothwa (Botswana)	100
M. A. Jaime (Mexique)	98
M. D.E. Coca Vita (Espagne)	93
M. F. Camargo Duque (Venezuela)	86
M. J.Zielinski (Pologne)	85
M. F.J.B. Hounton (Bénin)	84
M. Z. Alperson (Israël)	82
M. L.P. Prahm (Danemark)	81
M. N. Al-Shalabi (République arabe syrienne)	68
M. I. Obrusnik (République tchèque)	65
M. A.C. Vaz de Athayde (Brésil)	48
M. V.E. Chub (Ouzbékistan)	37

M. M.A. Mahran (Egypte) a obtenu 82 voix, mais comme il vient en septième position pour la Région I, il n'est pas éligible.

Conformément à l'alinéa a) de la règle 87 du Règlement général, le **PRÉSIDENT** déclare élues au Conseil exécutif pour la treizième période financière les dix-huit premières personnes de la liste ci-dessus. Il remercie les scrutateurs et leurs collaborateurs du concours qu'ils ont apporté, et s'étant assuré que tous les enregistrements concernant l'élection sont effacés et tous les bulletins détruits, il invite le Congrès à applaudir les membres nouvellement élus du Conseil exécutif.

*La séance est levée à 13 h 15.*

PROCÈS-VERBAL DE LA ONZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE  
24 mai 1999 à 14 h 30

*La séance est ouverte à 14 h 30.*

**29. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs**  
(point 1.5 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS indique qu'il n'a reçu aucune autre lettre de créance depuis le quatrième rapport.

**30. Textes destinés au résumé général approuvés en l'état**

Au cours de la séance et au nom du président du comité approprié, le PRÉSIDENT présente les documents suivants qui ne suscitent aucun débat ni proposition d'amendement de la part des Membres :

**Rapport du Président de l'Organisation** (point 2.1)  
(Document PINK 2.1 (Cg-XIII))

**Rapport du Secrétaire général** (point 2.2) (Document PINK 2.2 (Cg-XIII))

**Activités relatives aux interventions en cas d'urgence**  
(point 3.1.4) (Document PINK 3.1.4 (Cg-XIII))

**Activités de l'OMM dans l'Antarctique** (point 3.1.5)  
(Document PINK 3.1.5 (Cg-XIII))

**Programme climatologique mondial; rapport du président de la CCI** (point 3.2.0) (Document PINK 3.2.0 (Cg-XIII))

**Appui aux activités relatives aux changements climatiques, notamment dans le cadre du GIEC et au titre des conventions sur les changements climatiques, la diversité biologique et la désertification** (point 3.2.2)  
(Document PINK 3.2.2(2) (Cg-XIII))

**Programme mondial des données climatologiques et de surveillance du climat** (point 3.2.4) (Document PINK 3.2.4 (Cg-XIII))

*Les projets de textes à insérer dans le résumé général des travaux, contenus dans les appendices aux documents susmentionnés, sont approuvés.*

**31. Résolutions et textes s'y rattachant adoptés en l'état**

Le PRÉSIDENT présente aussi, au nom du président du comité approprié, les documents ci-après, qui renferment des projets de résolutions mais qui ne suscitent ni débat ni proposition d'amendement de la part des Membres :

**Rapport de synthèse sur les amendements au Règlement technique** (point 2.4) (Document PINK 2.4 (Cg-XIII))

**Appui aux activités relatives aux changements climatiques, notamment dans le cadre du GIEC et au titre des conventions sur les changements climatiques, la**

**diversité biologique et la désertification** (point 3.2.2)  
(Document PINK 3.2.2(1) (Cg-XIII))

**Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC)** (point 3.2.7) (Document PINK 3.2.7 (Cg-XIII))

**Programme de météorologie aéronautique; rapport du président de la Commission de météorologie aéronautique** (point 3.4.3) (Document PINK 3.4.3 (Cg-XIII))

*Les projets de résolutions contenus dans les appendices aux documents susmentionnés sont adoptés.*

*Les projets de textes à insérer dans le résumé général des travaux, reproduits dans les appendices aux documents susmentionnés, sont approuvés.*

**32. Rapport du président du Comité consultatif pour les questions financières** (point 2.3) (Document PINK 2.3 (Cg-XIII))

**M. BERRIDGE**, président du Comité plénier, présente le Document PINK 2.3 (Cg-XIII).

Le PRÉSIDENT indique que dans la version anglaise de l'Appendice B, recommandation 3, il conviendrait de remplacer "(Cg-XII)" par "(Cg-XIII)" et certains des titres en caractères gras par des titres en italique pour indiquer qu'il s'agit de sous-questions des "questions relatives aux contributions".

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux, contenu dans l'Appendice A au Document PINK 2.3 (Cg-XIII), et l'Annexe de l'Appendice B sont approuvés avec des modifications de forme.*

**33. Programme de la Veille météorologique mondiale**  
(point 3.1.0) (Document PINK 3.1.0 (Cg-XIII))

**M. BEYSSON**, président du Comité B, présente le Document PINK 3.1.0 (Cg-XIII).

*Les projets de résolutions 3.1.0/1 (Cg-XIII) et 3.1.0/2 (Cg-XIII), contenus dans les Appendices B et C respectivement au document PINK 3.1.0 (Cg-XIII), sont adoptés.*

Le DÉLÉGUÉ D'IRLANDE ayant demandé une explication à propos de l'expression "not-standing expert", à la deuxième ligne du paragraphe 3.1.0.8 de la version anglaise, le directeur du Département de la VMM explique qu'il s'agit d'une erreur typographique et qu'il faudrait lire "non-standing expert".

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux, reproduit dans l'Appendice A au Document PINK 3.1.0 (Cg-XIII), est approuvé tel qu'amendé.*

**34. Programme des instruments et des méthodes d'observation; rapport du président de la CIMO** (point 3.1.1) (Document PINK 3.1.1 (Cg-XIII))

Ayant présenté le Document PINK 3.1.1 (Cg-XIII) au nom de M. Tawfiq, vice-président du Comité B, le **PRÉSIDENT** indique que dans la version anglaise du document, le mot "no" devrait être inséré avant le mot "longer" dans la note se trouvant à la fin du projet de résolution.

*Le projet de résolution 3.1.1/1 (Cg-XIII), contenu dans l'Appendice B au Document PINK 3.1.1 (Cg-XIII), est adopté tel qu'amendé.*

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux, reproduit dans l'Appendice A au Document PINK 3.1.1 (Cg-XIII), est approuvé.*

**35. Activités de l'OMM dans le domaine des satellites** (point 3.1.2) (Document PINK 3.1.2 (Cg-XIII))

Le **PRÉSIDENT** présente le Document PINK 3.1.2 (Cg-XIII) au nom de M. Tawfiq, vice-président du Comité B.

Le **DÉLÉGUÉ D'IRLANDE** s'étant interrogé sur l'emploi, dans la version anglaise du document, des mots "make readily available" à l'avant-dernière ligne du paragraphe 3.1.2.15, il est convenu, à l'initiative du directeur du Département de la VMM, de remplacer le mot "make" par le mot "provide".

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux, contenu dans l'Appendice au Document PINK 3.1.2 (Cg-XIII), est approuvé tel qu'amendé.*

**36. Programme concernant les cyclones tropicaux** (point 3.1.3) (Document PINK 3.1.3 (Cg-XIII))

Ayant présenté le Document PINK 3.1.3 (Cg-XIII) au nom de M. Tawfiq, vice-président du Comité B, le **PRÉSIDENT** passe au projet de résolution contenu dans l'Appendice B. Le **DÉLÉGUÉ DES ANTILLES NÉERLANDAISES ET D'ARUBA** propose qu'on ajoute, dans le paragraphe "EXPRIME", les Etats-Unis d'Amérique, qui ont accordé un important appui à la région par l'intermédiaire de leur Centre météorologique régional spécialisé (CMRS). Par souci d'homogénéité, la **DÉLÉGUÉE DU BOTSWANA** propose qu'on remplace "du ministère finlandais des Affaires étrangères" par "de la Finlande". La Finlande faisant partie de l'Union européenne, le **DÉLÉGUÉ D'ALLEMAGNE** estime qu'il faut remplacer "l'Union européenne" par "la Commission européenne", ce que confirme le directeur du Département de la VMM. Le **PRÉSIDENT** indique qu'il faudrait ajouter le Japon à la liste. *Il est convenu* d'intégrer les modifications proposées de façon que la phrase devienne "... du PNUD, de la Commission européenne, des Etats-Unis d'Amérique, de la Finlande, du Japon et d'accords bilatéraux ...".

*Le projet de résolution 3.1.3/1 (Cg-XIII), contenu dans l'Appendice B au Document PINK 3.1.3 (Cg-XIII), est adopté tel qu'amendé.*

Le **DÉLÉGUÉ DES FIDJI** propose que la dernière phrase du paragraphe 3.1.3.6 soit modifiée pour indiquer que des pays autres que ceux cités exploitent des centres mondiaux. Il propose que la phrase en question devienne : "Il a par ailleurs exprimé sa satisfaction aux Membres exploitant des centres

mondiaux qui fournissent aux CMRS spécialisés dans les cyclones tropicaux...". Le **DÉLÉGUÉ DE NOUVELLE-ZÉLANDE** se déclare d'accord, mais il propose que dans la version anglaise, "for providing" soit remplacé par "which provide" pour indiquer qu'on se réfère aux centres qui établissent des directives concernant l'élaboration de prévisions du mouvement et de l'intensité des cyclones tropicaux. Se déclarant également d'accord avec la proposition des Fidji, le **DÉLÉGUÉ DU ROYAUME-UNI** propose qu'on remplace "des Membres" par "des SMN", étant donné que ce sont ces derniers qui établissent des directives et non les pays. Il est convenu de modifier ainsi la phrase : "Il a par ailleurs noté avec satisfaction que les centres mondiaux exploités par des SMN fournissaient aux CMRS spécialisés dans les cyclones tropicaux et aux centres d'avis de cyclones tropicaux...".

*Il est convenu*, à l'initiative du **DÉLÉGUÉ DES FIDJI**, d'insérer dans le paragraphe 3.1.3.7, à la première ligne, ", selon les besoins," après "de se doter" et d'insérer, à la troisième ligne, "ou à renforcer" après "à mettre en place".

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux, reproduit dans l'Appendice A au Document PINK 3.1.3 (Cg-XIII), est approuvé tel qu'amendé.*

**37. Coordination des activités relatives au Programme "Action pour le climat"** (point 3.2.1) (Document PINK 3.2.1 (Cg-XIII))

**M. BEYSSON**, président du Comité B, ayant présenté le Document PINK 3.2.1 (Cg-XIII), le **PRÉSIDENT** indique que dans la version anglaise, le mot "Science" devrait être remplacé par "Scientific" à la troisième ligne du paragraphe 3.2.1.2 et que toute autre modification de forme de ce type devrait être apportée à l'étape du rapport final.

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux, contenu dans l'Appendice au Document PINK 3.2.1 (Cg-XIII), est approuvé tel qu'amendé.*

**38. Système mondial d'observation du climat** (point 3.2.3) (Document PINK 3.2.3 (Cg-XIII))

**M. BEYSSON**, président du Comité B, présente le Document PINK 3.2.3 (Cg-XIII).

*Le projet de résolution 3.2.3/1 (Cg-XIII), contenu dans l'Appendice B au Document PINK 3.2.3 (Cg-XIII), est adopté.*

A l'initiative du **DÉLÉGUÉ D'IRLANDE**, il est convenu, dans la version anglaise du paragraphe 3.2.3.4, de supprimer "(GXOS)" à la huitième ligne. A ce propos, le **PRÉSIDENT** précise que le rapport final du Congrès comporte toujours un appendice présentant une liste des abréviations et des acronymes.

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux, contenu dans l'Appendice A au Document PINK 3.2.3 (Cg-XIII), est approuvé tel qu'amendé.*

**39. Programme mondial d'évaluation des incidences du climat et de formulation de stratégies de parade (PMICSP)** (point 3.2.6) (Document PINK 3.2.6 (Cg-XIII))

**M. BEYSSON**, président du Comité B, présente le Document PINK 3.2.6 (Cg-XIII).

Le DÉLÉGUÉ D'IRLANDE, considérant que, dans la version anglaise, le mot "fertilizing", à la quatrième ligne du paragraphe 3.2.6.3, est impropre, *il est convenu* de le remplacer par le mot "beneficial".

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux, reproduit dans l'Appendice au Document PINK 3.2.6 (Cg-XIII), est approuvé tel qu'amendé.*

**40. Programme consacré à la recherche atmosphérique et à l'environnement** (point 3.3) (Document PINK 3.3 (Cg-XIII))

Le PRÉSIDENT présente le Document PINK 3.3 (Cg-XIII) au nom de M. Tawfiq, vice-président du Comité B.

*Le projet de résolution 3.3/1 (Cg-XIII), contenu dans l'Appendice B au Document PINK 3.3 (Cg-XIII), est adopté.*

A l'initiative du DÉLÉGUÉ D'IRLANDE, *il est convenu* de remplacer, dans la dernière phrase de la version anglaise du paragraphe 3.3.4.2 de l'Appendice A, les mots "Congress encouraged the future prospects" par "Congress welcomed the prospects". A l'initiative du PRÉSIDENT, *il est convenu* de remplacer, dans la version anglaise, "land falling" par "land-falling", dans la même phrase. Dans le paragraphe 3.3.5.4, le DÉLÉGUÉ DU ROYAUME-UNI, ayant consulté d'autres délégations, à savoir celles de la France et de la Chine, ainsi que le Secrétariat, propose que la troisième phrase soit remplacée par la suivante : "Il a été noté qu'il était nécessaire d'approfondir encore la compréhension et le développement des techniques de modification artificielle du temps afin d'établir si elles peuvent contribuer à la gestion des ressources mondiales en eau." *Il en est ainsi décidé.*

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux, contenu dans l'Appendice A au Document PINK 3.3 (Cg-XIII), est adopté sous sa forme modifiée.*

**41. Programme de services météorologiques destinés au public** (point 3.4.1) (Document PINK 3.4.1 (Cg-XIII))

Le PRÉSIDENT présente le Document PINK 3.4.1 (Cg-XIII) au nom de M. Tawfiq, vice-président du Comité B.

*Le projet de résolution 3.4.1/1 (Cg-XIII), contenu dans l'Appendice B au Document 3.4.1 (Cg-XIII), est adopté.*

Le DÉLÉGUÉ DES PHILIPPINES propose que dans le paragraphe 3.4.1.15, des modifications soient apportées au quatrième paragraphe précédé d'un point pour indiquer qu'une seule voix officielle doit se faire entendre en cas d'avis de temps violent. Un débat s'ensuit, le DÉLÉGUÉ DE LA FRANCE précisant qu'il doit être clair qu'il s'agit d'une seule voix sur le plan national. Cependant, le DÉLÉGUÉ DES PHILIPPINES craint que plusieurs prévisions soient diffusées. Le DÉLÉGUÉ D'AFRIQUE DU SUD estime qu'on réglerait la question en faisant référence à la résolution 40 (Cg-XII), qui stipule que les Services météorologiques ou hydrométéorologiques nationaux (SMN) devraient être authentiquement à l'origine de la diffusion d'avis de temps violent. Cependant, à l'initiative du DÉLÉGUÉ DE NOUVELLE-ZÉLANDE, *il est convenu* que le mot "avis" doit être suivi d'"officiels" aux deux endroits où il apparaît dans le paragraphe.

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux, contenu dans l'appendice B au Document PINK 3.4.1 (Cg-XIII), est approuvé tel qu'amendé.*

**42. Programme de météorologie maritime et d'activités océanographiques connexes; rapport du président de la Commission météorologie maritime (CMM)** (point 3.4.4) (Document PINK 3.4.4 (Cg-XIII))

Le PRÉSIDENT présente le Document PINK 3.4.4 (Cg-XIII) au nom de M. Tawfiq, vice-président du Comité B.

*Le projet de résolution 3.4.4/1 (Cg-XIII) et ses annexes, contenus dans l'Appendice B au Document PINK 3.4.4 (Cg-XIII), et le projet de résolution 3.4.4/2 (Cg-XIII), contenu dans l'Appendice C au même document, sont adoptés.*

Déclarant que la dernière phrase du paragraphe 3.4.4.11 ne reflète pas les interventions de sa délégation au cours des réunions du comité, le DÉLÉGUÉ DU JAPON propose que cette phrase soit remplacée par la suivante : "Il a également noté avec satisfaction le travail entrepris par le Japon pour numériser la collection Kobe d'observations climatologiques maritimes d'archives antérieures à 1933, plus particulièrement pendant la Première Guerre mondiale, et pour mettre ces données à la disposition des utilisateurs sur CD-ROM." *Il en est ainsi décidé.* Le délégué du Japon, répondant à une question de la DÉLÉGUÉE DU BOTSWANA, indique que le jeu de données ne sera disponible que sur CD-ROM.

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux, contenu dans l'Appendice A au Document PINK 3.4.4 (Cg-XIII), est approuvé tel qu'amendé.*

**43. Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau** (point 3.5) (Document PINK 3.5 (Cg-XIII))

M. BEYSSON, président du Comité B, présente le Document PINK 3.5 (Cg-XIII).

*Le projet de résolution 3.5/1 (Cg-XIII), contenu dans l'Appendice B au Document PINK 3.5 (Cg-XIII), est adopté.*

Le DÉLÉGUÉ DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE propose que l'on modifie l'avant-dernière phrase du paragraphe 3.5.0.25 afin qu'elle se lise ainsi : "Il a été considéré comme essentiel d'envisager d'exécuter des projets analogues de sauvetage des données dans d'autres régions." Le DÉLÉGUÉ DU ROYAUME-UNI, considérant que le mot "essentiel" est trop fort par rapport à la phrase d'origine, propose qu'on insère "tout aussi" avant "essentiel" dans la phrase modifiée. Le DÉLÉGUÉ DU KENYA se déclare d'accord. *Il est convenu* de modifier la phrase afin qu'elle se lise comme suit : "Il a été considéré comme tout aussi essentiel d'envisager d'exécuter des projets analogues de sauvetage des données dans d'autres régions."

Le DÉLÉGUÉ DE LA CHINE propose qu'on ajoute "et des sécheresses" à la fin de la dernière phrase du paragraphe 3.5.2.11. *Il en est ainsi décidé.*

Le DÉLÉGUÉ DU ROYAUME-UNI souhaite remplacer "informations" par "produits" à la neuvième ligne du paragraphe 3.5.3.1 pour tenir compte des débats du sous-comité. Le DÉLÉGUÉ DU NIGÉRIA estime que le mot "informations" est

plus approprié dans ce contexte. A l'initiative du **DÉLÉGUÉ DE COLOMBIE**, *il est convenu* de faire apparaître les deux mots de façon que la phrase se lise ainsi: "... les données, produits et informations ...".

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux, contenu dans l'Appendice A au Document PINK 3.5 (Cg-XIII), est approuvé tel qu'amendé.*

**44. Programme d'enseignement et de formation professionnelle** (point 3.6) (Document PINK 3.6 (Cg-XIII))  
**M. SEN ROY**, président du Comité A, présente le Document PINK 3.6 (Cg-XIII).

*Le projet de résolution 3.6/1 (Cg-XIII), contenu dans l'Appendice B au Document PINK 3.6 (Cg-XIII), est adopté.*

Une intervention du **DÉLÉGUÉ DU PAKISTAN**, qui souhaite remplacer "le pays hôte d'un CRFPM renonce" par "les établissements de formation renoncent", à la première phrase du paragraphe 3.6.3.6, suscite un débat. Le délégué estime que tout établissement de formation peut renoncer aux frais d'inscription. Le **DÉLÉGUÉ DU ROYAUME-UNI** s'interroge sur l'emploi du mot "pays", estimant que c'est un SMN qui accueille un CRFPM, et non un pays. Cependant, la **DÉLÉGUÉE DU BOTSWANA** pense que le passage porte sur les CRFPM et sur aucun autre établissement de formation. **M. BEYSSON**, président du Comité B, ayant expliqué que ce paragraphe renvoie au Programme de coopération volontaire, auquel cas c'est bien d'un pays qu'il s'agit, et le **PRÉSIDENT** ayant indiqué que cela n'empêche pas d'autres établissements d'offrir ce type d'aide, *il est convenu* que le texte ne sera pas modifié.

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux, contenu dans l'Appendice A au Document PINK 3.6 (Cg-XIII), est approuvé.*

**45. Rapports des présidents des associations régionales** (point 3.8.0) (Document PINK 3.8.0 (Cg-XIII))  
**M. SEN ROY**, président du Comité A, présente le Document PINK 3.8.0 (Cg-XIII).

Le **DÉLÉGUÉ DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE** demande une clarification à propos du paragraphe 3.8.0.6, qui lui semble porter sur plusieurs questions à la fois. Ainsi, le type d'aide dont il est question dans l'avant-dernière phrase n'est pas clair: données d'observation en altitude, télécommunications ou données Internet et échange de produits. Ayant participé aux débats du comité, il souhaite que la phrase soit modifiée pour tenir compte de ces débats et propose qu'elle se lise ainsi: "Il a également prié le Secrétaire général de venir en aide à certains des pays sérieusement touchés pour leur permettre d'obtenir les moyens appropriés, tel Internet, pour l'échange de données et de produits." L'**ASSISTANT SPÉCIAL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL** explique que la phrase renvoie à la phrase précédente et qu'elle porte sur la gravité du problème de disponibilité des données dans le centre de l'Afrique.

Une telle phrase ne poserait aucun problème au **DÉLÉGUÉ DU KENYA** si l'on pouvait supposer que les données et les produits sont disponibles. Il déclare cependant que la Région I a souffert de l'abandon du système de navigation OMEGA,

en raison duquel des données d'observation en altitude n'ont plus été disponibles en vue d'un échange. Il souhaite inciter le **DÉLÉGUÉ DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE** à accepter une mention d'ordre général incluant une aide pour divers besoins. Le délégué des Etats-Unis d'Amérique répond que ses réserves concernent le libellé de la phrase, qui appelle l'OMM à aider des pays à améliorer leurs systèmes d'observation en altitude et d'autres installations. Cela va au-delà de l'objet de ce qui a été débattu en comité, qui, selon lui, se limitait aux télécommunications et à Internet. Il se demande si la phrase traduit bien l'intention du Congrès. Le délégué du Kenya affirme que l'abandon du système OMEGA est un cas particulier qui a donné lieu à de nombreuses demandes au titre du Programme de coopération volontaire (PCV) de l'OMM, que la question de l'amélioration des observations en altitude constitue un problème sérieux dans la région et qu'une assistance est toujours nécessaire pour rétablir la disponibilité de données d'observation en altitude. Le **DÉLÉGUÉ D'ARGENTINE** ajoute que, selon lui, le paragraphe porte sur deux questions distinctes, ce qui a donné lieu aux difficultés exprimées.

Pour faire confluer des opinions divergentes, le **DIRECTEUR DU BUREAU RÉGIONAL POUR L'AFRIQUE DE L'OMM** propose qu'on ajoute à la fin de la phrase: "plus particulièrement pour leur permettre d'obtenir des moyens appropriés, tel Internet, pour l'échange de données et de produits."

Le **DÉLÉGUÉ DES ETATS-UNIS** se déclare d'accord, mais il désapprouve l'expression "au moyen des ressources disponibles", se demandant si l'aide accordée proviendra du budget ordinaire ou de ressources extrabudgétaires. Il préfère qu'on précise qu'il s'agit de ressources extrabudgétaires. Le **DÉLÉGUÉ DU KENYA** propose alors qu'on supprime "au moyen des ressources disponibles". Le **PRÉSIDENT** répond que cela serait possible si l'on remplaçait, dans la version anglaise, le mot "support" par "assist". *Il est donc convenu* que la phrase deviendra: "Il a également prié le Secrétaire général de venir en aide à certains des pays touchés afin de faire face à leurs problèmes immédiats, plus particulièrement ...".

Passant au paragraphe 3.8.0.8, le **DÉLÉGUÉ DE LA FRANCE** propose qu'on supprime "en ce qui concerne les propositions qui contreviennent aux pratiques actuelles", à la septième ligne, et que la deuxième phrase se termine par "au Quatorzième Congrès." *Il en est ainsi décidé.*

Toujours à propos du paragraphe 3.8.0.8, le **PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE IV** se demande pourquoi on a cité une seule Région dans l'avant-dernière phrase. Approuvant sans réserve non seulement les activités des rapporteurs, mais aussi celles des présidents des groupes de travail, il estime que cela est également vrai de toutes les Régions, et pas seulement de la Région I. C'est pourquoi il propose que la phrase soit modifiée pour tenir compte de cette considération, éventuellement de la façon suivante: "Il a pris note par ailleurs que les rapporteurs et les présidents des groupes de travail de toutes les associations régionales avaient besoin d'une assistance pour participer aux activités de l'OMM qui ont trait à leurs travaux." Le **TROISIÈME VICE-PRÉSIDENT** estime que dans ce cas, il vaudrait mieux remplacer "avaient besoin" par "pourraient avoir besoin", car ce ne sont pas tous les rapporteurs et tous les présidents qui auraient nécessairement besoin d'une assistance de

l'Organisation. Le **PRÉSIDENT** propose qu'on précise "avaient éventuellement besoin" pour nuancer la phrase. Le **DÉLÉGUÉ DU KENYA** indique que si l'on modifie l'avant-dernière phrase du paragraphe, il faudrait aussi modifier la dernière, car lorsqu'on a pris acte des décisions adoptées au titre du point 8 de l'ordre du jour, on l'a fait par rapport aux conditions définies. Le **PRÉSIDENT** propose par conséquent qu'on indique "de l'AR I et d'autres associations, le cas échéant," afin de citer nommément l'AR I sans exclure les autres Régions. Le **DÉLÉGUÉ DU KENYA** affirme que sa délégation est d'accord. Le **PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE IV** répète que l'AR I ne doit pas être seule citée, des Membres d'autres Régions ayant aussi besoin d'une assistance de l'OMM. Se déclarant d'accord, **M. SEN ROY**, président du ComitéA, estime qu'on peut modifier l'avant-dernière phrase si l'on supprime la dernière. Le **DÉLÉGUÉ DU MALI** souligne qu'il faut rappeler pourquoi on a cité précisément l'AR I au départ et qu'il n'y a pas lieu de reprendre les débats à ce sujet. Il indique qu'on a cité des Régions données ailleurs, par exemple dans les paragraphes 3.8.0.10 et 3.8.0.11, mais que cela n'empêche pas ces paragraphes de s'appliquer à d'autres Régions.

Ayant pris en considération ces diverses opinions, le **PRÉSIDENT** propose que la phrase soit ainsi modifiée : "Il a pris note par ailleurs que les rapporteurs de l'AR I et d'autres

associations, selon le cas, avaient besoin d'une assistance pour pouvoir participer aux activités de l'OMM qui ont trait à leurs travaux.", ajoutant que dans cette modification, la Région I est nommément citée sans que les autres Régions soient exclues. La modification en question répondant à leurs préoccupations, les **PRÉSIDENTS DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES II, V ET VI** et le **DÉLÉGUÉ DE COLOMBIE**, au nom de l'AR III, se déclarent d'accord, ainsi que la **DÉLÉGUÉE DU BOTSWANA**, et *il est donc convenu* de modifier la phrase.

A l'initiative du **DÉLÉGUÉ DES FIDJI**, *il est convenu*, dans le paragraphe 3.8.0.11, troisième ligne de la version anglaise, de remplacer "supported their enhanced activities" par "enhancement of their activities".

A la demande du **DÉLÉGUÉ DU PORTUGAL**, *il est convenu* de modifier le paragraphe 3.8.0.16 en ajoutant à la première ligne, après "Le Congrès a salué l'offre faite", "par le Portugal d'accueillir la treizième session de l'AR I (Afrique) à Madère".

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux, contenu dans l'Appendice A au Document PINK 3.8.0 (Cg-XIII), est approuvé tel qu'amendé.*

*La séance est levée à 17 h 00.*

---

PROCÈS-VERBAL DE LA DOUZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE  
25 mai 1999 à 11 heures

*La séance est ouverte à midi.*

**46. Activités régionales** (point 3.8.1 de l'ordre du jour)  
(Document PINK 3.8.1) (Cg-XIII))

Avant de passer à l'examen des documents PINK, le **SOUS-SECRETÉIRE GÉNÉRAL** annonce des corrections à l'état d'avancement de certains d'entre eux, tel qu'il est indiqué dans le journal. Les délégués sont invités à apporter les modifications suivantes : le PINK 3.2.5 n'a pas encore été approuvé; le PINK 3.6 a été approuvé; le PINK 4.2 n'a pas encore été publié.

Le **PRÉSIDENT** présente le Document PINK 3.8.1. (Cg-XIII) au nom de M. Sen Roy (président du Comité A).

La **DÉLÉGUÉE DES ÉTATS-UNIS** propose de modifier le texte des paragraphes 3.8.1.12 et 3.8.1.13 pour l'harmoniser avec celui des paragraphes 3.8.1.14 et 3.8.1.15. Elle suggère d'insérer dans la deuxième phrase du paragraphe 3.8.1.12, après «et de l'Asie du Sud-Est», les termes «ainsi que du rapport d'évaluation du Conseil exécutif» et dans la cinquième phrase du paragraphe 3.8.1.13, après «à sa douzième session (Tel Aviv, mai 1998)» les termes «et de prendre une décision à cet égard compte tenu du rapport d'évaluation du Conseil exécutif». Elle propose aussi de modifier comme suit la dernière phrase du paragraphe 3.8.1.14 : «Le Congrès a demandé en outre au Conseil exécutif de prendre connaissance des résultats de cette étude d'évaluation avant de décider de créer de nouveaux bureaux sous-régionaux».

**M. SEN ROY** (président du Comité A) fait observer que la déléguée des États-Unis a exprimé le même point de vue lors des débats du Comité, mais estime que le texte dans son libellé actuel reflète parfaitement les conclusions du Comité A. La question est de savoir si, d'après le Comité, aucune mesure ne devrait être prise concernant la création de bureaux sous-régionaux avant que le Conseil exécutif ait présenté son rapport d'évaluation.

Le **PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE VI** estime lui aussi que le Document PINK reflète bien les délibérations du Comité A.

Le **PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE II** explique que le mot «nouveaux» utilisé dans la dernière phrase du paragraphe 3.8.1.14 signifie «tout bureau qui viendrait s'ajouter à ceux dont la création a déjà été décidée». C'est cela qu'il fallait entendre pour l'Association régionale II.

Le **PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE V** comprend que le président de l'AR II ne soit pas favorable aux modifications proposées par les États-Unis d'Amérique, notamment celle qui concerne le paragraphe 3.8.1.12.

Le **DÉLÉGUÉ DU NIGÉRIA** indique que la question a été débattue au sein du Comité A dont la majorité a estimé que l'évaluation ne devait avoir lieu qu'une fois que les

bureaux sous-régionaux auraient été créés et non avant leur création.

Le **DÉLÉGUÉ DU ROYAUME-UNI** approuve les amendements proposés par les États-Unis d'Amérique et suggère de supprimer au paragraphe 3.8.1.13, le dernier membre de la quatrième phrase, à savoir «après qu'une décision aura été prise à cet effet». La phrase serait ainsi libellée : «Le Gouvernement bulgare a proposé d'accueillir un bureau sous-régional pour la Région.»

*Il en est ainsi décidé.*

Le **PRÉSIDENT** propose l'adjonction d'une clause de délais, afin que les décisions relatives à la création de bureaux sous-régionaux ne soient pas indûment reportées. La dernière phrase du paragraphe 3.8.1.14 pourrait être ainsi libellée : «Le Congrès a demandé en outre au Conseil exécutif de prendre connaissance à sa cinquante-deuxième session des résultats de cette étude d'évaluation avant de décider de créer de nouveaux bureaux sous-régionaux».

*Il en est ainsi décidé.*

Le **DÉLÉGUÉ DU YÉMEN** demande pourquoi la proposition qu'il a présentée au Comité concernant la nécessité de créer un bureau sous-régional dans la partie occidentale de la Région II n'est pas reflétée dans le Document PINK.

Le **PRÉSIDENT** propose de remplacer «ce bureau» par «un bureau» dans la quatrième phrase, de sorte que celle-ci serait ainsi libellée : «Un autre Membre a déclaré qu'il faudrait qu'il y ait un bureau dans la partie occidentale de l'Asie.»

*Il en est ainsi décidé.*

Le **PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE VI** regrette que l'on s'éloigne des considérations du Comité A. L'évaluation proposée dans le document concerne les bureaux régionaux déjà créés et non les nouveaux bureaux sous-régionaux que l'on envisage d'établir. Toutefois, comme le président de l'Association régionale II, il approuvera les amendements finals du Président.

Le **PRÉSIDENT** récapitule les amendements et propose la suppression des modifications aux paragraphes 3.8.1.12 et 3.8.1.13 suggérées par les États-Unis d'Amérique. Au paragraphe 3.8.1.12, dans la quatrième phrase, il convient de remplacer le membre de phrase «que ce Bureau se trouve» par l'expression «qu'il y ait un bureau». Au paragraphe 3.8.1.13, dans la quatrième phrase, les termes «après qu'une décision aura été prise à cet effet» sont supprimés. La dernière phrase du paragraphe 3.8.1.14 est ainsi libellée : «Le Congrès a demandé en outre au Conseil exécutif de prendre connaissance des résultats de cette étude d'évaluation avant de décider de



créer de nouveaux bureaux sous-régionaux». Le Président relève qu'aucune clause de délais ne figure dans le texte mais indique qu'il convient de consigner dans les comptes rendus de séance que le rapport d'évaluation doit être mené à bien d'ici la cinquante-deuxième session du Conseil exécutif.

*Il en est ainsi décidé.*

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux, contenu dans l'Appendice au Document PINK 3.8.1 (Cg-XIII), est approuvé tel qu'amendé.*

**47. Conférences** (point 4.1 de l'ordre du jour) (Document PINK 4.1, REV. 1 (Cg-XIII))

Le **PRÉSIDENT** présente le Document PINK 4.1, REV. 1 (Cg-XIII) au nom de M. Sen Roy (président du Comité A) et annonce les adjonctions suivantes à l'Appendice au document. Page 3, sous 2001, il convient de remplacer le nom de

la Commission de météorologie maritime par «Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime». La colonne «Observations» renvoie au paragraphe correspondant du résumé général contenu dans le Document PINK 3.4.4 (Cg-XIII). Page 4, sous 2002, la treizième session de l'Association régionale V se tiendra au Samoa (voir le Document PINK 3.8.0 (Cg-XIII)).

Le **DÉLÉGUÉ DES FIDJI** propose l'adjonction de «Apia» après Samoa.

*Il en est ainsi décidé.*

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux, contenu dans l'Appendice au Document PINK 4.1, REV. 1 (Cg-XIII) est approuvé tel qu'amendé.*

*La séance est levée à 12h 45.*

---

---

PROCÈS-VERBAL DE LA TREIZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE  
25 mai 1999 à 14 h 30

*La séance est ouverte à 14 h 35.*

Le **PRÉSIDENT** ouvre la séance plénière en faisant deux annonces. M. Sonzini, en sa qualité de président par intérim de l'Association régionale III, invite tous les membres de l'Association à une réunion au cours de laquelle ils s'entre-tiendront des dispositions prises pour l'AR III pendant la période où l'Association n'avait pas de président et où le Président de l'OMM s'est acquitté des fonctions de président par intérim, conformément au Règlement général.

La deuxième annonce a trait à la CMAg. Le Congrès abordera en séance plénière la question non résolue de la présidence et de la vice-présidence de la Commission. Trois possibilités ont été avancées et certaines délégations recherchent un compromis qui serait acceptable pour l'ensemble du Congrès. M. Lambergeon, qui a présidé le sous-comité et représenté la France, et dont la position nationale est neutre, se déclare disposé à rechercher une solution pour éviter de passer aux voix. Ainsi, une réunion informelle à laquelle tous les délégués intéressés sont invités à participer à la recherche d'un compromis aura lieu immédiatement après la séance plénière.

**48. Textes destinés au résumé général approuvés en l'état**

Au cours de la séance, le **PRÉSIDENT**, au nom du président du comité concerné, présente les documents suivants, qui ne suscitent aucun débat ni proposition d'amendement de la part des membres.

**Rapport sur le suivi de la mise en œuvre du quatrième Plan à long terme** (point 6.1 de l'ordre du jour) (Document PINK 6.1 (Cg-XIII))

**Structure de l'OMM** (point 6.4 de l'ordre du jour) (Document PINK 6.4 (Cg-XIII))

**Coopération avec d'autres disciplines et avec d'autres programmes** (point 7.3 de l'ordre du jour) (Document PINK 7.3 (Cg-XIII))

**Coopération avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations** (point 9.1 de l'ordre du jour) (Document PINK 9.1(1) (Cg-XIII))

**Suivi de la CNUED** (point 9.2 de l'ordre du jour) (Document PINK 9.2 (Cg-XIII))

**Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (IDNDR)** (point 9.4 de l'ordre du jour) (Document PINK 9.4 (Cg-XIII))

**Questions financières** (point 10.1 de l'ordre du jour) (Document PINK 10.1(3) (Cg-XIII))

**Questions relatives au personnel** (point 10.3 de l'ordre du jour) (Document PINK 10.3(1) (Cg-XIII))

**Nomination du Secrétaire général** (point 12.3 de l'ordre du jour) (Document PINK 12.3(2) (Cg-XIII))

**Conférences et discussions scientifiques** (point 13 de l'ordre du jour) (Document PINK 13 (Cg-XIII))

**Date et lieu du Quatorzième Congrès** (point 14 de l'ordre du jour) (Document PINK 14 (Cg-XIII))

*Les projets de textes à insérer dans le résumé général des travaux ainsi que les annexes qui s'y rapportent, et que l'on trouve en appendice aux documents susmentionnés, sont approuvés.*

**49. Résolutions et textes s'y rattachant adoptés en l'état**

Le **PRÉSIDENT** présente aussi, au nom du président du comité concerné, les documents ci-après qui renferment des projets de résolution mais qui ne suscitent ni débat ni proposition d'amendement de la part des Membres.

**Programme de météorologie agricole; rapport du président de la CMAg** (point 3.4.2 de l'ordre du jour) (Document PINK 3.4.2 (Cg-XIII))

**Programme d'information et de relations publiques** (point 5 de l'ordre du jour) (Document PINK 5 (Cg-XIII))

**Elaboration du sixième Plan à long terme de l'OMM (2004-2013)** (point 6.3 de l'ordre du jour) (Document PINK 6.3 (Cg-XIII))

**Le problème informatique de l'an 2000** (point 7.4 de l'ordre du jour) (Document PINK 7.4 (Cg-XIII))

**Budget-programme 2000-2003** (point 8 de l'ordre du jour) (Document PINK 8 (Cg-XIII))

**Questions financières** (point 10.1 de l'ordre du jour) (Document PINK 10.1(4) (Cg-XIII))

**Révision du Règlement général** (point 11.3 de l'ordre du jour) (Document PINK 11.3(2) (Cg-XIII))

*Les projets de résolutions et leurs annexes, contenus dans les appendices aux documents susmentionnés, sont adoptés.*

*Les projets de textes à insérer dans le résumé général des travaux et les annexes qui s'y rattachent, contenus dans les appendices aux documents susmentionnés, sont approuvés.*

**50. Programme mondial des applications et des services climatologiques** (point 3.2.5 de l'ordre du jour) (Document PINK 3.2.5 (Cg-XIII))

Le **PRÉSIDENT** présente le Document PINK 3.2.5 (Cg-XIII) au nom de M. Beysson, président du Comité B.

*Le projet de résolution 3.2.5/1 (Cg-XIII), contenu dans l'Appendice B au Document PINK 3.2.5 (Cg-XIII), est adopté.*

Pour tenir compte de son intervention pendant les débats, le **DÉLÉGUÉ DU KENYA** propose qu'on ajoute "et des centres de suivi de la sécheresse" à la onzième ligne du paragraphe 3.2.5.7 afin que la phrase commence ainsi : "Le Congrès a également noté que les forums et que les réalisations de l'ACMAD et des centres de suivi de la sécheresse ont confirmé ...". Le **DÉLÉGUÉ DU NIGÉRIA**, indiquant que le projet a été rédigé à l'origine par sa délégation, déclare ne pas s'opposer à cette adjonction. Par conséquent, *il en est ainsi décidé.*

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux, contenu dans l'Appendice A au Document PINK 3.2.5 (Cg-XIII), est approuvé tel qu'amendé.*

**51. Cinquième Plan à long terme de l'OMM (2000-2009)** (point 6.2 de l'ordre du jour) (Document PINK 6.2 (Cg-XIII))

Le **PRÉSIDENT** présente le Document PINK 6.2 (Cg-XIII) au nom de M. Beysson, président du Comité B.

*Le projet de résolution 6.2/1 (Cg-XIII), contenu dans l'Appendice B au Document PINK 6.2 (Cg-XIII), est adopté.*

*Il est convenu, à l'initiative du PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE AÉRONAUTIQUE, que dans l'Appendice C, au Chapitre 6, Programme 4.3 — Programme de météorologie aéronautique (24) —, le texte soit ainsi modifié : "améliorer les prévisions et les avis dans la région terminale (après évaluation selon les normes de vérification internationales) en mettant tout particulièrement l'accent sur les trois premières heures afin de faciliter la gestion du trafic aérien;".*

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux, contenu dans l'Appendice A au Document PINK 6.2 (Cg-XIII) et dans l'Annexe de l'Appendice C, est approuvé tel qu'amendé.*

**52. Echange international de données et de produits** (point 7.1 de l'ordre du jour) (Document PINK 7.1 (Cg-XIII))

**M. SEN ROY**, président du Comité A, présente le Document PINK 7.1 (Cg-XIII). En ce qui concerne le projet de résolution contenu dans l'Appendice B, le **DÉLÉGUÉ DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE** souhaite ajouter, sous "ADOpte", paragraphe 3, à la troisième ligne, le mot "hydrologiques" après "toutes les données et tous les produits". *Il en est ainsi décidé.* A l'initiative du **DÉLÉGUÉ DE LA SUÈDE**, *il est convenu*, dans la version anglaise, de supprimer le mot "use" à la deuxième ligne.

*Le projet de résolution 7.1/1 (Cg-XIII), contenu dans l'Appendice B au Document PINK 7.1 (Cg-XIII), est adopté tel qu'amendé.*

Prenant note de l'approbation du projet de résolution 7.1/1, le **PRÉSIDENT** estime qu'il convient de prendre acte des remerciements du Congrès de la part de la communauté hydrologique à tous ceux qui ont contribué à la préparation du projet de résolution, et notamment au président et aux membres de la Commission d'hydrologie. Le **DÉLÉGUÉ DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE** se déclare d'accord.

Passant à l'Appendice A, le **PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE AÉRONAUTIQUE** souhaite ajouter les mots "de météorologie aéronautique" après "de données", à la deuxième ligne du paragraphe 7.1.36. *Il en est ainsi décidé.*

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux, contenu dans l'Appendice A au Document PINK 7.1 (Cg-XIII), est approuvé tel qu'amendé.*

**53. Coopération avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations** (point 9.1 de l'ordre du jour) (Document PINK 9.1(2) (Cg-XIII))

**M. BWANGO-APUULI**, vice-président du Comité A, présente le Document PINK 9.1(2) (Cg-XIII). En ce qui concerne le projet de résolution, le **DÉLÉGUÉ DE L'IRLANDE** propose qu'on supprime le paragraphe 3 de "NOTANT EN OUTRE", mais la **DÉLÉGUÉE DU BOTSWANA** lui répond que "NOTANT" se rapporte aux recommandations et aux résolutions d'organisations autres que l'OMM, ce qui n'est pas le cas du paragraphe 3 de "NOTANT EN OUTRE". Par conséquent, *il est convenu* de conserver le paragraphe.

Le **DÉLÉGUÉ DE L'IRLANDE** propose de supprimer "de tous âges" dans le paragraphe 1 de "RECOMMANDE AUX Membres". Le **DÉLÉGUÉ DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE** lui répond que cette expression se rapporte à l'éducation des filles des écoles élémentaires ainsi que des femmes qui font des études supérieures. La **DÉLÉGUÉE DU BOTSWANA** s'étant déclarée d'accord, *il est convenu* que l'expression sera conservée.

*Le projet de résolution 9.1/1 (Cg-XIII), contenu dans l'Appendice B au Document PINK 9.1(2) (Cg-XIII), est adopté tel qu'amendé.*

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux, contenu dans l'Appendice A au Document PINK 9.1(2) (Cg-XIII), est approuvé tel qu'amendé.*

**54. Questions financières** (point 10.1 de l'ordre du jour) (Document PINK 10.1(1) (Cg-XIII))

**M. BWANGO-APUULI**, vice-président du Comité A, ayant présenté le Document PINK 10.1(1) (Cg-XIII), *il est convenu*, à l'initiative du délégué de la Chine, de remplacer, dans la version anglaise, "present building" par "old building" à la quatrième ligne du deuxième paragraphe.

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux, contenu dans l'Appendice au Document PINK 10.1(1) (Cg-XIII), est approuvé tel qu'amendé.*

**55. Questions financières** (point 10.1 de l'ordre du jour) (Document PINK 10.1(2) (Cg-XIII))

**M. BWANGO-APUULI**, vice-président du Comité A, présente le Document PINK 10.1(2) (Cg-XIII). Le Secrétaire général adjoint signale qu'à la suite de débats sur le budget, il faudrait remplacer "de 2 à 2,5 millions de francs suisses" par "de 1 à 1,5 million de francs suisses" à la cinquième ligne du deuxième paragraphe.

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux, contenu dans l'Appendice au Document PINK 10.1(2) (Cg-XIII), est approuvé tel qu'amendé.*

**56. Contrat du Secrétaire général** (point 10.4 de l'ordre du jour) (Document PINK 10.4 (Cg-XIII))

**M. BWANGO-APUULI**, vice-président du Comité A, ayant présenté le Document PINK 10.4 (Cg-XIII), le **PRÉSIDENT** attire l'attention des participants sur une erreur qui s'est glissée dans la version anglaise de l'Annexe du projet de résolution 10.4/1 figurant à l'Appendice B, où une ligne a été imprimée deux fois dans le paragraphe 4c).

*Le projet de résolution 10.4/1 (Cg-XIII), contenu dans l'Appendice B au Document PINK 10.4 (Cg-XIII), est adopté avec une modification de forme.*

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux, contenu dans l'Appendice A au Document PINK 10.4 (Cg-XIII), est approuvé.*

**57. Prix de l'OMI et de l'OMM** (point 11.1 de l'ordre du jour) (Document PINK 11.1 (Cg-XIII))

**M. BWANGO-APUULI**, vice-président du Comité A, présente le Document PINK 11.1 (Cg-XIII). Pour tenir compte des débats en comité, au cours desquels sa délégation a demandé à ce que le processus de sélection soit plus transparent, le **DÉLÉGUÉ DE L'IRLANDE** propose de remplacer "de conserver la transparence" par "de trouver des méthodes afin d'améliorer la transparence" à la troisième ligne. Le **PRÉSIDENT** suggère que l'on remplace "d'améliorer" par "d'accroître". Le **DÉLÉGUÉ DU ROYAUME-UNI**, soulignant qu'il est important de conserver le niveau actuel de transparence tout en recherchant des moyens de l'accroître, estime qu'il faut garder le mot "conserver". *Il est convenu* que la phrase aura le libellé suivant : "... de conserver et de trouver des méthodes afin d'améliorer la transparence ...".

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux, contenu dans l'Appendice au Document PINK 11.1 (Cg-XIII), est approuvé tel qu'amendé.*

**58. Questions relatives à la Convention; révision du Règlement général** (points 11.2 et 11.3 de l'ordre du jour) (Document PINK 11.2(2) (Cg-XIII))

La présentation du Document PINK 11.2(2) (Cg-XIII) par **M. Bwango-Apuuli**, vice-président du Comité A, suscite des débats concernant le remplacement du mot "Association" pour désigner les organes régionaux de l'OMM.

Le **DÉLÉGUÉ DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE**, tout en déclarant comprendre les motifs pour lesquels on souhaite modifier la Convention et le Règlement général de l'OMM, répète qu'il craint, comme il l'a indiqué lors de débats précédents, que le projet de texte et le projet de résolution proposés ne soient pas conformes aux règles qui régissent les amendements à la Convention et au Règlement général. Sa préoccupation est d'ordre constitutionnel et pratique. Pour ce qui est des questions constitutionnelles, l'article 28 de la Convention stipule que tout projet d'amendement à la Convention doit être communiqué aux Membres six mois au moins avant d'être soumis à l'examen du Congrès. Bien que le texte proposé ne concerne que la modification des mots "Association régionale", il entraîne des amendements à la Convention et au Règlement général, ainsi qu'une certaine ambiguïté dans les cas où le mot "Région" est remplacé par "région". Le délégué estime qu'il n'y a pas eu suffisamment

de temps pour analyser les conséquences d'une telle modification. Pour ce qui est des incidences d'ordre pratique, il pense qu'on n'a pas suffisamment songé au caractère pratique de ces modifications. Par exemple, à moins de donner une définition précise du terme "régions", tous les mots "Régions" seraient modifiés, d'où une ambiguïté.

Se déclarant d'accord avec le délégué de la Nouvelle-Zélande, le **DÉLÉGUÉ DE L'INDE** indique que sa délégation est en faveur de l'esprit du texte mais que des amendements à la Convention sont des questions délicates et qu'il est essentiel de suivre les procédures constitutionnelles. Même si le projet de résolution était approuvé en l'état, cela ne modifierait pas la Convention mais entamerait simplement le processus de son amendement aux termes de l'article 28.

Souhaitant également que les procédures définies par l'article 28 soient suivies, le **DÉLÉGUÉ DE L'ALLEMAGNE** déclare s'interroger quant à la légalité d'amendements à un document fondamental tel que la Convention, qui relève du droit international. Il recommande la prudence et souhaite qu'on obtienne des conseils juridiques avant d'aller plus loin.

Tout comme le délégué de l'Inde, le **DÉLÉGUÉ DU MALI** approuve l'esprit du projet de résolution, qui représente un pas en avant, mais il souligne que selon sa délégation, il convient de respecter les procédures juridiques voulues pour que les règles de la Convention ne soient pas violées. Le **DÉLÉGUÉ DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE** se déclare d'accord.

La **DÉLÉGUÉE DU BOTSWANA** convient que le Congrès devrait suivre les procédures voulues et que s'il ne peut pas apporter de modifications dans l'immédiat, on pourrait lui demander de reconnaître qu'il y a un problème, en particulier dans la Région I. Si ce problème n'est pas résolu, le Congrès devrait veiller à ce que des mesures soient prises en vue de sa résolution.

Tenant compte des préoccupations exprimées par plusieurs délégations, le **DÉLÉGUÉ DE LA FRANCE** propose de modifier ainsi la deuxième ligne du troisième paragraphe de l'appendice A : "... a adopté le principe voulant qu'on remplace le terme "Association régionale" par un autre terme." Il propose également de supprimer le texte du paragraphe 11.2.4 et de le remplacer par un quatrième paragraphe libellé ainsi : "En conséquence, le Congrès a demandé au Secrétaire général et au Conseil exécutif d'étudier la question en tenant compte des discussions qui ont eu lieu pendant le Congrès et de préparer une proposition à soumettre au Quatorzième Congrès." Il propose en outre que le projet de résolution contenu dans l'Appendice B soit supprimé. La **DÉLÉGUÉE DU BOTSWANA** suggère que dans la version anglaise, on remplace le mot "asked" par "requested". Le **DÉLÉGUÉ DU ROYAUME-UNI** ajoute que comme l'article 28 de la Convention exige un préavis de six mois avant qu'un projet d'amendement soit soumis au Congrès, cela devrait être également indiqué dans le texte.

Le **PREMIER VICE-PRÉSIDENT**, s'interrogeant sur les arguments quant à la légalité des amendements, estime qu'un préavis de plus de six mois a déjà été donné. Il ajoute que si une modification était apportée à la Convention, des amendements corrélatifs connexes pourraient être introduits s'ils ne modifient pas l'intention fondamentale de la proposition. Cependant, si les délégations de la Région I acceptent la proposition du délégué de la France, il n'y voit pas d'inconvénients.

Le **DÉLÉGUÉ DE L'ALLEMAGNE** se déclare mécontent qu'on n'ait jamais demandé d'avis juridique et réaffirme qu'un tel avis est nécessaire avant d'aller plus loin.

Etant donné les préoccupations exprimées, l'**ASSISTANT SPÉCIAL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL** espère que les observations suivantes contribueront à clarifier la question. Il explique que le Dixième Congrès a défini des procédures relatives à l'article 28. Tout projet d'amendement à la Convention émanant du Conseil exécutif doit être communiqué aux Membres neuf mois au moins avant le début du Congrès, ce qui a été fait. Il rappelle qu'à la suite de débats approfondis, on n'est arrivé à aucun accord sur des termes précis qui ont été proposés. Il cite ensuite le texte pertinent du Dixième Congrès :

Le Sixième Congrès a décidé que, en examinant, conformément aux dispositions de l'article 28, un projet d'amendement à la Convention, le Congrès peut recevoir, examiner et, s'il le décide, adopter toute proposition tendant à modifier ce projet d'amendement, à condition que la modification proposée n'entraîne ni un changement de l'objectif visé par l'amendement initialement proposé, ni l'introduction d'une nouvelle question.

Se réjouissant de cette information, le **DÉLÉGUÉ DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE** déclare qu'il aurait quand même souhaité la recevoir plus tôt. Cependant, il appuie la proposition du délégué de la France tout en réaffirmant qu'il faudrait suivre la procédure appropriée. Déclarant qu'il est également heureux de recevoir cette information, le **DÉLÉGUÉ DE L'INDE** appuie lui aussi la proposition de la France. Parlant des difficultés rencontrées, il estime qu'au moment voulu, il faudra prendre le temps d'intégrer les modalités de mise en œuvre de l'article 28 dans les documents fondamentaux afin de les rendre parfaitement claires.

Le **PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE I** propose qu'on cite sous "NOTANT", dans le projet de résolution, le texte approprié des Sixième et Dixième Congrès.

Se référant à sa proposition de modifier le projet de texte et le projet de résolution pour apaiser l'inquiétude manifestée par certaines délégations, le **DÉLÉGUÉ DE LA FRANCE** affirme qu'il est ouvert à toute suggestion en vue de modifier le texte mais qu'il craint que certaines délégations aient du mal à comprendre les incidences juridiques de ces modifications.

La **DÉLÉGUÉE DU BOTSWANA** suggère qu'au lieu de supprimer le projet de résolution, on en modifie le paragraphe actuel commençant par "DÉCIDE", conformément à la proposition française. Elle estime que l'adoption d'une résolution aurait plus de poids que l'approbation d'un simple texte.

Le **DÉLÉGUÉ DE L'AFRIQUE DU SUD** estime qu'on est parvenu à un consensus quant au remplacement du terme "Association régionale" par "Région de l'OMM", qui a donné lieu au projet de texte et au projet de résolution. Cependant, il ne pense pas que le mot "Région" doive être remplacé systématiquement par "région". L'amendement conduirait à apporter des modifications connexes au Règlement général. C'est pourquoi il propose que lorsqu'on fait référence aux Régions de l'OMM, on garde la majuscule au "R" du mot "Région". En revanche, si le mot est employé dans un sens général, il faudrait l'écrire "région". Cela serait conforme au texte tel qu'il est actuellement rédigé et pourrait permettre de simplifier l'amendement. Il espère qu'on pourra arriver à un

accord pragmatique de façon à ne pas prolonger les délibérations pendant quatre ans de plus, ce avec quoi le **PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE I** se déclare d'accord.

Le **PRÉSIDENT** affirme que si le Congrès se déclare en faveur de la proposition du délégué de la France telle que l'a modifiée la déléguée du Botswana, il sera nécessaire d'amender le document et d'indiquer que toute modification devra être apportée conformément à l'article 28, comme l'ont déclaré diverses délégations. Cependant, il a songé à une autre solution qu'il souhaite présenter. Etant donné que de nombreux délégués sont satisfaits du terme "Association régionale" et que les autres délégués auxquels il pose un problème semblent satisfaits du terme "Région de l'OMM", il propose qu'on conserve les deux termes, ce qui peut se faire simplement en modifiant l'article 4 a) 3) de la Convention, où le terme "Association régionale" est apparu pour la première fois. Le texte de cet article, qui indique "les associations météorologiques régionales (ci-après appelées "les associations régionales");", pourrait devenir "les associations météorologiques régionales (ci-après appelées "les associations régionales" et qu'on peut abrégé en "Régions de l'OMM");". Ainsi, l'emploi des deux termes serait autorisé.

Le **DÉLÉGUÉ DU MALI** estime que la proposition du Président est révolutionnaire pour l'OMM. Cela dit, comme elle consiste à résoudre les problèmes de certains pays sans causer de difficultés à d'autres, il pense qu'elle est raisonnable et qu'elle permet aux pays d'agir sans remettre en cause l'autorité de l'Organisation et le statut des associations régionales.

Le **DÉLÉGUÉ DES TERRITOIRES BRITANNIQUES DES CARAÏBES** affirme que la proposition du Président, tout en étant sans doute valable du point de vue juridique, ne résout pas entièrement les difficultés que suscite la question. Si n'importe quel Membre peut choisir le terme à employer, cela peut conduire à une certaine confusion, par exemple dans la correspondance que tout Membre adressera à tout autre Membre, qui pourra contenir les deux termes, ce qui ne résoudra pas le problème initial. Pour résoudre ce problème, le **DÉLÉGUÉ DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE** propose que les mots "et qu'on peut abrégé en "Régions de l'OMM"" que contient la proposition du Président soient remplacés par "et qu'on peut aussi désigner par "Régions de l'OMM"", ce qui éviterait de modifier la Convention et le Règlement général. Le **PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE I** estime que cette proposition n'améliore pas la situation du point de vue de l'AR I.

Réaffirmant sa préoccupation, le **DÉLÉGUÉ DE L'ALLEMAGNE** souligne qu'on parle ici non pas d'un simple règlement mais d'une convention. Dans son pays, cette question relève de la législation nationale et pour apporter toute modification, en particulier aux définitions, il faut en informer le Parlement. Il estime qu'il faut demander l'avis d'experts en droit, car tout amendement doit être apporté selon la formule prescrite. Il rappelle la déclaration de la déléguée du Botswana, selon laquelle il ne faut rien changer à la légère. Se déclarant d'accord avec cette opinion, le **DÉLÉGUÉ DU JAPON** estime que la question est trop importante pour qu'on se fonde sur des accords de dernière minute. Le **DÉLÉGUÉ DU MEXIQUE** se déclare d'accord avec la position de ces deux délégués.

Tenant compte des opinions divergentes exprimées jusqu'ici, le **DÉLÉGUÉ DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN**

propose qu'on révisé le document et qu'on en discute de nouveau ultérieurement.

Le **PRÉSIDENT** suggère qu'on rédige une version révisée du Document PINK 11.2(2) en se fondant sur les propositions du **DÉLÉGUÉ DE LA FRANCE**. Dans l'Appendice A, il faudrait conserver les deux premiers paragraphes, libeller ainsi les deuxième et troisième lignes du troisième paragraphe : "... a adopté le principe voulant qu'on remplace le terme "Association régionale" par un autre terme." et ajouter un quatrième paragraphe indiquant : "En conséquence, le Congrès a demandé au Secrétaire général et au Conseil exécutif d'étudier la question en tenant compte des discussions qui ont eu lieu pendant le Congrès et de préparer une proposition à soumettre au Quatorzième Congrès, conformément à l'article 28 de la Convention. C'est pourquoi le Congrès a adopté la résolution 11.2/3 (Cg-XIII)". Pour ce qui est du projet de résolution figurant à l'Appendice B, le texte situé sous "DÉCIDE" serait entièrement supprimé et remplacé par le suivant : "PRIE le Secrétaire général et le Conseil exécutif de faire en sorte que l'on prépare une proposition à examiner par le Quatorzième Congrès en vue du remplacement du terme "Association régionale" par un autre terme, conformément à l'article 28 de la Convention de l'OMM." Il faudrait également parler des modifications corrélatives. Se déclarant d'accord avec la proposition du Président, le président de l'Association régionale I insiste pour que les décisions des Sixième et Dixième Congrès soient citées sous "NOTANT". Le **DÉLÉGUÉ DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE** estime que la résolution devrait contenir les mots suivants : "DÉCIDE qu'en principe, le terme "Association régionale" devrait être remplacé par un autre terme".

Etant donné les amendements proposés, le **PRÉSIDENT** déclare qu'un Document PINK 11.2(2) (Cg-XIII) révisé sera publié et soumis à l'examen de la prochaine séance plénière après avoir été vérifié par le président de l'Association régionale I et par les délégués de la France, du Mali et de la Nouvelle-Zélande.

**59. Révision du Règlement général** (point 11.3 de l'ordre du jour) (Document PINK 11.3(3) (Cg-XIII))

**M. BWANGO-APUULI**, vice-président du Comité A, présente le Document PINK 11.3(3) (Cg-XIII). Le **DÉLÉGUÉ DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE** propose, pour tenir compte des débats qui ont eu lieu au sein du Comité A, qu'on remplace, dans la deuxième phrase du dernier paragraphe, les mots "mis à la disposition des Membres intéressés" par "mis à la disposition de tous les représentants permanents auprès de l'OMM". Le **DÉLÉGUÉ DES TERRITOIRES BRITANNIQUES DES CARAÏBES** propose qu'on ajoute "intéressés" à la suite de "représentants permanents". Le **DÉLÉGUÉ DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE** répond qu'il a été convenu que tous les représentants permanents recevraient un mot de passe. A l'initiative du **PRÉSIDENT**,

*il est convenu* d'ajouter "intéressés" à la suite de "représentants permanents", dans la dernière phrase du paragraphe.

Indiquant que la version française du document ne correspond pas au texte anglais, le **DÉLÉGUÉ DE LA FRANCE** affirme qu'il lui est difficile de suivre les débats. Il demande que la version française soit alignée sur la version anglaise. Le **DÉLÉGUÉ DE LA SUISSE** se déclare d'accord et ajoute que le texte qui sera présenté à l'assemblée plénière ne devrait pas contenir de telles différences. Le **PRÉSIDENT** lui assure que le texte français sera aligné sur le rapport final.

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux, contenu dans l'Appendice au Document PINK 11.3(3) (Cg-XIII), est approuvé tel qu'amendé.*

**60. Demandes d'adhésion à l'Organisation** (point 11.5 de l'ordre du jour) (Document PINK 11.5 (Cg-XIII))

Le **PRÉSIDENT**, qui présente le Document PINK 11.5 (Cg-XIII), déclare que le Congrès est très satisfait de la collaboration entre la Chine et le Portugal à propos de la question de Macao.

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux, contenu dans l'Appendice au Document PINK 11.5 (Cg-XIII), est approuvé tel qu'amendé.*

**61. Election du Président et des Vice-Présidents de l'Organisation** (point 12.1 de l'ordre du jour) (Document PINK 12.1(3) (Cg-XIII))

Le **PRÉSIDENT** présente le Document PINK 12.1(3) (Cg-XIII). Le **DÉLÉGUÉ DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN** indique que, dans le paragraphe 1.2.1.3, son titre devrait être "Vice-Ministre des transports et des routes et Administrateur général de l'Organisation météorologique de la République islamique d'Iran".

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général, contenu dans l'Appendice au Document PINK 12.1(3) (Cg-XIII), est approuvé tel qu'amendé.*

**62. Election des membres du Conseil exécutif** (point 12.2 de l'ordre du jour) (Document PINK 12.2(2) (Cg-XIII))

Le **PRÉSIDENT**, ayant présenté le Document PINK 12.2(2) (Cg-XIII), note que dans la version anglaise, il convient de remplacer "N.I. Tawfik" par "N.I. Tawfiq". Le **DÉLÉGUÉ DE L'ESPAGNE** ajoute qu'il faut remplacer "D.E. Coca Vita" par "E. Coca Vita".

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux, contenu dans l'Appendice au Document PINK 12.2(2) (Cg-XIII), est approuvé tel qu'amendé.*

*La séance est levée à 17 h 30.*

PROCÈS-VERBAL DE LA QUATORZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE  
26 mai 1999 à 9 h 30

*La séance est ouverte à 9 h 35.*

**63. Approbation de la version non amendée du résumé général**

Au cours de la séance, le **PRÉSIDENT**, au nom du président du Comité concerné, présente le document ci-après, qui ne suscite ni débat ni modification de la part des Membres :

**Rapports d'activité concernant les conventions sur les changements climatiques et la désertification** (point 9.3 de l'ordre du jour) (Document Cg-XIII/PINK 9.3)

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux de la session, qui figure dans l'Appendice au document susmentionné, est approuvé.*

**64. Adoption des résolutions et textes correspondants non amendés**

Le **PRÉSIDENT** présente également au nom du président du Comité concerné, les documents ci-après, qui contiennent des projets de résolutions et qui ne suscitent ni débat ni modification de la part des Membres :

**Programme de coopération technique** (points 3.7.1 et 3.7.2 de l'ordre du jour) (Document Cg-XIII/PINK 3.7)

**Questions relatives à la Convention** (point 11.2 de l'ordre du jour)

**Révision du Règlement général** (point 11.3 de l'ordre du jour) (Cg-XIII/PINK 11.2(2), REV. 1)

*Les projets de résolutions 3.7/1 (Cg-XIII) et 11.2/3 (Cg-XIII) contenus dans les Appendices aux documents susmentionnés sont adoptés.*

*Les projets de textes destinés à être insérés dans le résumé général des travaux de la session et leurs éventuelles annexes, tels qu'ils figurent dans les Appendices aux documents susmentionnés, sont approuvés.*

**65. Organisation de la session** (point 1 de l'ordre du jour) (Document Cg-XIII/PINK 1)

Le **PRÉSIDENT** présente le Document Cg-XIII/PINK 1.

Le **DÉLÉGUÉ DE LA TANZANIE**, se référant au paragraphe 1.4.1, demande que la liste des délégués principaux représentant leur association régionale au Comité des nominations soit modifiée de manière à ce que dans chaque cas, le président de l'association régionale figure en tête de liste, comme dans le Document Cg-XIII/MIN. 2.

Le **DÉLÉGUÉ DU BÉNIN**, se référant au paragraphe 1.1.19, demande que la traduction française du titre de M. O. Oubandawaki soit alignée sur la version anglaise.

Le **DÉLÉGUÉ DE L'OUGANDA**, se référant au paragraphe 1.4.3, demande d'apporter la modification suivante concernant son nom : remplacer «M. B. Apuuli» par «M. Bwango-Apuuli».

*Il en est ainsi décidé.*

*Le projet de texte destiné à être inséré dans le résumé général des travaux de la session, contenu dans l'Appendice au Document Cg-XIII/PINK 1, est approuvé tel qu'amendé.*

**66. Services linguistiques** (point 4.2 de l'ordre du jour) (Document Cg-XIII/PINK 4.2)

Le **PRÉSIDENT** présente le Document Cg-XIII/PINK 4.2 au nom de M. Bwango-Apuuli (vice-président du Comité A) et non pas de M. SenRoy, et demande qu'une correction soit apportée en ce sens sur la page de couverture du PINK.

**M. BWANGO-APUULI** informe le Congrès qu'une fois terminée la rédaction du projet de rapport, un échange de vues a eu lieu entre un certain nombre de délégués au sujet des services d'interprétation en portugais. Un nouveau projet de texte, représentant un compromis sur la question de l'utilisation du portugais, a donc été établi et figure à la dernière page du Document Cg-XIII/PINK 4.2. Ce texte, s'il est adopté, très probablement en vue d'être inséré après le paragraphe 4.2.4, aura une incidence directe sur le débat qui sera consacré ensuite au Document Cg-XIII/PINK 11.3(4). M. Bwango-Apuuli informe également les délégués que les passages relatifs à l'établissement de publications en arabe et en chinois ont été retirés du point 4.2 de l'ordre du jour et figurent désormais au point 4.3, ce qui est préférable puisque c'est ce dernier point qui traite des publications.

Le **PRÉSIDENT** propose d'ajouter, dans le nouveau paragraphe 4.2.5 (ancien paragraphe 4.2.x, dernière page), à la fin de la première phrase, les mots «et a adopté la résolution 4.2/1».

*Il en est ainsi décidé.*

*Le projet de résolution 4.2/1 (Cg-XIII), contenu dans l'Appendice B au Document Cg-XIII/PINK 4.2 est adopté.*

*Le projet de texte destiné à être inséré dans le résumé général des travaux de la session, contenu dans l'Appendice A au Document Cg-XIII/PINK 4.2, est approuvé tel qu'amendé.*

**67. Révision du Règlement général** (point 11.3) (Document Cg-XIII/PINK 11.3(4))

Le **PRÉSIDENT** présente le Document PINK 11.3(4) (Cg-XIII) au nom de M. Bwango-Apuuli (vice-président du Comité A).

**M. BWANGO-APUULI** indique que le paragraphe supplémentaire sur l'utilisation du portugais qui figure à la dernière page du Document PINK 4.2 (Cg-XIII) a été approuvé et que le projet de résolution 4.2/1 (Cg-XIII) a été adopté; il convient donc de supprimer dans le Document

PINK 11.3(4) (Cg-XIII), l'option A tant pour le projet de texte que pour le projet de résolution.

*Il en est ainsi décidé.*

Le **DÉLÉGUÉ DU PORTUGAL** indique que l'adoption de la résolution sur l'utilisation du portugais est un petit pas en avant, mais un pas constructif.

**68. Publications** (point 4.3) (Document Cg-XIII/PINK 4.3)

Le **PRÉSIDENT** présente le Document PINK 4.3 (Cg-XIII) au nom de M. SenRoy (président du Comité A).

**M. SEN ROY**, se référant au paragraphe 4.3.2, explique qu'une délégation a estimé que le texte de ce paragraphe dans le document de travail n'était pas tout à fait conforme à la proposition qui avait été faite devant le Comité et que plusieurs autres délégations ont demandé qu'un nouveau texte soit rédigé afin qu'il puisse se prononcer. Deux variantes sont donc soumises au Congrès, qui est invité à les examiner et à prendre une décision à ce sujet.

*Le projet de résolution 4.3/1 (Cg-XIII), figurant dans l'Appendice B au Document Cg/XIII (PINK 4.3), est adopté.*

Le **DÉLÉGUÉ DE LA FRANCE** se référant au paragraphe 4.3.2, signale que, dans la version française, la seconde formulation ne correspond pas au texte qui avait été suggéré, car la dernière phrase a été omise; il s'agit en fait d'une bonne partie de la dernière phrase de la première formulation. La version française doit être alignée sur la version anglaise.

A l'appui de la seconde formulation, telle que modifiée, le **DÉLÉGUÉ DE LA FRANCE** fait valoir que la politique de l'OMM concernant les publications et leur diffusion a été réorientée de manière à tirer un maximum de profit de la vente des publications, au détriment de leur diffusion. Pourtant, l'objectif principal de l'OMM est d'assurer la diffusion des publications, et non pas de tirer un profit de leur vente. Les publications peuvent être diffusées à moindre coût par des moyens électroniques et en économisant du papier, mais il ne faut pas qu'une telle possibilité soit limitée par le fait que l'on cherche à couvrir les coûts par le produit des ventes. La solution proposée aurait certes d'importantes répercussions financières puisqu'elle réduirait le profit tiré de la vente des publications, mais la délégation de la France est convaincue que le Secrétaire général saura adapter le montant des recettes qui doivent provenir de la vente des publications en fonction des contributions financières réelles des Membres. Diffuser davantage d'informations par des moyens électroniques permet de réduire les crédits nécessaires pour les publications et de réaliser ainsi des économies.

**L'ARGENTINE**, **la COLOMBIE**, **l'ÉGYPTÉ**, **la NOUVELLE-ZÉLANDE**, **le NIGÉRIA** et **la TUNISIE** se prononcent également en faveur de la seconde formulation, dans sa version anglaise.

Au vu de l'appui manifesté en faveur de la seconde formulation, le **PRÉSIDENT** demande aux Membres de supprimer la première formulation dans la paragraphe 4.3.2.

*Il en est ainsi décidé.*

Le **DÉLÉGUÉ DU SOUDAN**, se référant à la première phrase du paragraphe 4.3.5, fait remarquer que le Comité A a décidé d'inclure également la production en arabe du *Guide*

*des pratiques climatologiques* (OMM-N° 100). Il demande donc qu'il soit tenu compte de cette décision dans cette première phrase. A propos de la quatrième phrase du paragraphe 4.3.6, il suggère qu'elle soit supprimée, étant donné qu'aucun accord n'est intervenu pour demander au Secrétaire général d'examiner la possibilité de préparer des publications dans d'autres langues, en particulier l'arabe et le chinois.

**M. SEN ROY**, président du Comité A, constate que le paragraphe 4.3.5 devrait être modifié en conséquence.

Le **DÉLÉGUÉ DE LA CHINE** dit qu'il convient de maintenir, dans le paragraphe 4.3.6, la référence à des éditions en chinois.

Le **DÉLÉGUÉ DE L'ÉGYPTÉ** indique qu'il souhaite le maintien de toute la phrase en question.

Le **DÉLÉGUÉ DU SOUDAN** informe le Congrès qu'il souhaite supprimer la mention de l'arabe, car elle risque de prêter à confusion dans le cas de certaines publications ou de retarder la publication d'un document en arabe, comme c'est le cas actuellement.

Après s'être entretenu avec le délégué de l'Égypte, le délégué du Soudan accepte le maintien de la phrase actuelle sans modification.

Le **DÉLÉGUÉ DE LA JORDANIE**, se référant à la troisième phrase du paragraphe 4.3.6, note des différences selon les versions pour ce qui est du nombre d'éditions de publications obligatoires dans une nouvelle langue. La version arabe fait état de huit éditions, alors que la version anglaise en indique dix.

Apportant, au nom du Secrétariat, des éclaircissements sur ce point, le **DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DES SERVICES LINGUISTIQUES, DES PUBLICATIONS ET DES CONFÉRENCES** dit que ce dernier chiffre doit être modifié et qu'il s'agit en fait de douze éditions; le chiffre initial avait en effet été calculé en fonction du nombre de commissions techniques. Toutefois, le Secrétariat avait omis de prendre en considération une session extraordinaire de la CSB.

Le **DÉLÉGUÉ DE LA FRANCE** note que, dans la version française, il est question de douze langues différentes, alors qu'il s'agit en fait de douze documents différents dans une nouvelle langue. Il y a lieu d'aligner le français sur la version anglaise.

*Il en est ainsi décidé.*

*Le projet de texte destiné à être inséré dans le résumé général des travaux de la session, contenu dans l'Appendice A au Document Cg-XIII/PINK 4.3, est approuvé tel qu'amendé.*

**69. Bureautique et informatique** (point 4.4 de l'ordre du jour) (Document Cg-XIII/PINK 4.4)

Le **PRÉSIDENT** présente le Document Cg-XIII/PINK 4.4 au nom de M. Sen Roy (président du Comité A).

Le **DÉLÉGUÉ DU JAPON** attire l'attention des participants sur la dernière phrase du paragraphe 4.4.2 et exprime l'avis que les activités dans le domaine de la diffusion de prévisions et d'avis sont menées principalement par des SMHN et non pas par l'OMM. Il demande que la dernière phrase de ce paragraphe soit supprimée.

Le **DÉLÉGUÉ DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE** fait remarquer que la proposition en question visait à établir un lien



direct entre le site Web de l'OMM et les prévisions et avis officiels disponibles sur les sites SMHN et non pas à faire en sorte que les prévisions elles-mêmes soient accessibles sur le site Web de l'OMM. Il propose donc de modifier le texte de la phrase en question en ajoutant les mots «permettant un lien avec les» entre les mots «un mécanisme» et «prévisions et avis officiels», ainsi que les mots «et qui figurent sur leurs sites Web» à la suite du mot «SMHN».

Le **DÉLÉGUÉ DU JAPON** accepte cette modification.

Le **DÉLÉGUÉ DU NIGÉRIA** appuie la proposition de la Nouvelle-Zélande.

Le **DÉLÉGUÉ DE LA FRANCE** dit qu'il ne voit en principe aucune difficulté à ce que l'on procède de la sorte, mais exprime la crainte que le site Web de l'OMM soit peu à peu utilisé régulièrement pour la diffusion de prévisions et d'avis.

Les **DÉLÉGUÉS DU CANADA ET DE LA FRANCE** jugent le texte un peu confus. Il s'agit en fait d'insister sur les liens. Ils proposent donc de modifier le texte et d'y faire état de «la création sur le site Web de l'OMM de liens directs avec les prévisions et avis officiels».

Les **DÉLÉGUÉS DE L'ARGENTINE, DE LA COLOMBIE ET DU VENEZUELA** estiment que le paragraphe en question fait l'objet d'un large consensus mais soulignent la nécessité d'aligner les versions dans les autres langues sur la version anglaise.

Le **DÉLÉGUÉ DU NIGÉRIA** se réfère à la troisième phrase du paragraphe 4.4.4 et demande que les mots «le multimédia» soient remplacés par «d'autres services multimédias».

*Il en est ainsi décidé.*

*Le projet de texte destiné à être inséré dans le résumé général des travaux de la session, contenu dans l'Appendice au Document Cg-XIII/PINK4.4, est approuvé tel qu'amendé.*

#### **70. Rôle et fonctionnement des Services météorologiques et hydrologiques nationaux** (point 7.2 de l'ordre du jour) (Document Cg-XIII/PINK 7.2)

Le **PRÉSIDENT** présente le Document Cg-XIII/PINK 7.2 au nom du M. Sen Roy (président du Comité A) et fait remarquer qu'à la première ligne de la Déclaration de Genève (Appendice C), le nombre de pays à indiquer est 170.

Le **DÉLÉGUÉ DU BOTSWANA** propose qu'à la première ligne de la Déclaration de Genève, le mot «pays» soit remplacé par «pays Membres».

Le **DÉLÉGUÉ DE LA CHINE** estime qu'il serait préférable d'utiliser le mot «Membres».

Le **PRÉSIDENT** propose les mots «Etats et Territoires Membres de l'OMM».

*Il en est ainsi décidé.*

Le **DÉLÉGUÉ DU CANADA** demande des explications concernant l'utilisation à laquelle la Déclaration est destinée.

*La Déclaration de Genève, qui figure dans l'Appendice C au Document Cg-XIII/PINK 7.2, est approuvée telle qu'amendée.*

Le **DÉLÉGUÉ DU MALI** fait remarquer, à propos de la version française du projet de résolution 7.2/1 (Cg-XIII), que le libellé du deuxième RECONNAISSANT est ambigu; il propose

donc de supprimer les mots «que l'on avait fait valoir». Il demande que la version française soit alignée sur la version anglaise.

Le **SECRETARE GÉNÉRAL ADJOINT** propose à cet égard, pour la version française, une traduction plus littérale, mot à mot, acceptable pour le délégué du Mali et le Congrès.

*Le projet de résolution 7.2/1 (Cg-XIII), qui figure dans l'Appendice B au Document Cg-XIII/PINK 7.2, est adopté compte tenu des modifications apportées à la version française.*

En ce qui concerne la dernière phrase du paragraphe 7.2.27, le **DÉLÉGUÉ DE L'INDE** propose de remplacer les mots «dont s'inspire» par «de».

*Il en est ainsi décidé.*

Le **DÉLÉGUÉ DE LA SUÈDE** signale que les titres du point 7.2 de l'ordre du jour et du projet de résolution correspondant ne concordent pas tout à fait.

L'**ASSISTANT SPÉCIAL DU SOUS-SECRETARE GÉNÉRAL** explique au Congrès que cette résolution porte uniquement sur le rôle et le fonctionnement des SMN par rapport à la prestation de divers services, alors que dans le résumé général, il est question du rôle et du fonctionnement des SMHN. La même façon de procéder sera adoptée par la suite pour les Services hydrologiques nationaux.

Le **DÉLÉGUÉ DE LA FRANCE** propose de remplacer, dans le paragraphe 7.2.30, les mots «les Membres concernés» par «tous les Membres concernés». Il fait remarquer que les mots «toutes les expériences nationales» manquent dans la version française. Il demande donc que cette version soit alignée sur la version anglaise.

*Il en est ainsi décidé.*

Le **DÉLÉGUÉ DE LA CHINE** se demande, tout comme celui du Canada, à qui est destinée la Déclaration de Genève. Il propose d'ajouter, dans la section 7.2, un paragraphe indiquant que le Congrès a adopté la Déclaration de Genève et a prié le Secrétaire général d'en informer les gouvernements de tous les Membres.

Le **PRÉSIDENT** fait remarquer que cela est déjà indiqué à la fin du paragraphe 7.2.14.

*Le projet de texte destiné à être inséré dans le résumé général des travaux de la session, contenu dans l'Appendice A au Document Cg-XIII/PINK 7.2 est approuvé tel qu'amendé.*

A l'invitation du **PRÉSIDENT**, s'engage un débat général sur la Déclaration de Genève. Le **DÉLÉGUÉ DU CANADA** dit que cette Déclaration revêt une grande importance, étant donné que les SMHN sont eux-mêmes soumis à une certaine pression de la part de leurs gouvernements à propos des priorités. L'on estime souvent que l'existence des Services météorologiques va de soi, qu'ils font tout simplement partie du paysage. Il importe de savoir comment communiquer cette Déclaration. Si elle est diffusée, comme cela a été suggéré, la question principale qui se pose est de savoir comment elle doit être utilisée et à qui elle est destinée : doit-elle être adressée aux plus hautes sphères du gouvernement ou, par exemple, au ministère de tutelle du Service météorologique ? Le délégué

du Canada estime qu'elle aura d'autant plus d'impact qu'elle sera adressée aux plus hautes instances.

Le **PRÉSIDENT** est d'avis que la Déclaration pourrait être jointe à un communiqué qui doit être remis aux médias à la fin du Congrès et que le Secrétaire général, donnant suite à une requête qui lui aurait été adressée, pourrait communiquer le texte de la Déclaration aux ministres des Affaires étrangères des Etats et Territoires Membres, en indiquant que le Congrès souhaite qu'il soit porté à l'attention de tous les gouvernements. Ce texte pourrait être utilisé et cité dans toute une série d'autres publications de l'OMM, en particulier dans l'avant-propos de directives sur les SMN et leur gestion. Il demande aux participants de donner leur avis sur la façon dont la Déclaration pourrait être utilisée.

Le **DÉLÉGUÉ DU ROYAUME-UNI** indique, à propos de l'idée selon laquelle le Secrétaire général pourrait prendre les dispositions nécessaires pour assurer la diffusion de la Déclaration aux gouvernements, que cela lui poserait un problème. En effet, en tant que représentant de son gouvernement au Congrès, c'est à lui qu'il appartient d'en parler à ce gouvernement, lequel trouverait étrange de recevoir une telle communication du Secrétariat plutôt que de son représentant. Il reconnaît néanmoins qu'il faut assurer la plus large diffusion possible de cette Déclaration; les indications données à cet égard dans le paragraphe 7.2.14 tel qu'approuvé ne sont peut-être pas suffisamment détaillées.

Le **PRÉSIDENT** fait remarquer que la question du délai à respecter est importante : les représentants permanents et les délégués transmettraient la Déclaration avant qu'elle n'arrive par le canal des Affaires étrangères.

Le **DÉLÉGUÉ DE L'ARGENTINE** fait remarquer que la relation entre le gouvernement et le Service météorologique diffère d'un pays à un autre. Le Secrétariat devrait tout d'abord envoyer la Déclaration aux représentants permanents, qui pourraient ensuite la faire parvenir, accompagnée de leurs commentaires, à leur gouvernement. Au bout d'un certain temps, le Secrétariat pourrait l'envoyer aux ministères des affaires étrangères. La Déclaration serait ainsi acheminée par les deux voies, étant donné qu'il s'agirait de tenir compte de temps de réaction différents.

Le **PRÉSIDENT** constate qu'il existe manifestement de grandes différences d'opinion : certains représentants permanents préféreraient nettement transmettre le document à leurs gouvernements, d'autres préféreraient que leurs gouvernements ne le voient pas du tout et d'autres encore préféreraient qu'il soit communiqué à leurs gouvernements par un autre canal afin que cela paraisse plus officiel. Puisque l'on se trouve en présence de positions différentes, il est donc nécessaire de voir quelle est la meilleure façon de traiter un document qui peut se révéler être un sujet sensible à tous ces niveaux.

Le **DÉLÉGUÉ DE LA MONGOLIE** appuie le délégué du Royaume-Uni : les représentants permanents sont les mieux placés pour transmettre ce document à leurs gouvernements.

Le **DÉLÉGUÉ DE L'ALLEMAGNE** fait observer que, pour vraiment faire connaître l'OMM comme il se doit, il aurait fallu organiser déjà une conférence de presse et rendre la Déclaration publique. L'on avait déjà procédé de la sorte à l'occasion de Congrès précédents.

Le **DÉLÉGUÉ DU NIGER** dit qu'il s'agit là d'une résolution importante, en particulier pour les pays africains en

développement. Il ne voit pas quel problème peut poser la distribution officielle de la Déclaration. Une telle distribution aiderait les Services météorologiques à améliorer leur image ou leur permettrait de mieux se faire connaître. Certains pays n'en auraient peut-être pas besoin. Les représentants seraient en mesure d'expliquer à leurs gouvernements que la résolution ne leur est pas communiquée puisque leurs Services météorologiques se trouvent dans une meilleure situation. Diffuser cette résolution ne pose pas de problème, et plus de la moitié des Membres représentés se féliciteraient certainement d'une telle démarche.

Le **DÉLÉGUÉ DU MALI** ne voit pas de grandes contradictions entre les deux façons d'aborder la question. Tous les délégués emporteraient avec eux la Déclaration. Ceux qui ne le souhaitent pas ne l'utiliseraient pas. Par la suite, le Secrétariat informerait officiellement les Membres des décisions prises par le Congrès et le Conseil exécutif. Certains représentants permanents auraient, alors, déjà mis leurs gouvernements au courant. Mais il n'y aurait là rien de contradictoire, et ce que les gouvernements recevraient ultérieurement serait, au contraire, une simple confirmation de ce qu'ils auraient appris de leurs représentants permanents.

Le **DÉLÉGUÉ DE LA FRANCE** rappelle qu'une fois qu'un document a été approuvé par le Congrès, tous les représentants de gouvernements présents dans la salle sont au courant. Bien entendu, le document sera diffusé au sein de l'administration de chacun des pays représentés — il s'agit là d'une question interne. Le Secrétariat assurera lui aussi la distribution de ce document, mais il s'agit alors d'une question administrative.

Le **DÉLÉGUÉ DU KENYA** estime que la proposition visant à ce que la Déclaration soit transmise par l'intermédiaire des ministères des affaires étrangères pourrait vraiment faciliter la tâche de certains Membres qui parfois ont d'énormes difficultés à faire comprendre à leur gouvernement l'intérêt que présentent les Services météorologiques.

Le **DÉLÉGUÉ DE L'OUGANDA** indique qu'il partage ce point de vue et ajoute que les gouvernements seraient encouragés à prêter attention si de nombreux échos lui parvenaient à cet égard. Il a fallu réaliser des compromis pour parvenir à un consensus au sujet de la Déclaration, mais le texte est approuvé. Le Secrétariat est instamment prié de la diffuser dans les plus hautes sphères des gouvernements.

Le **DÉLÉGUÉ DE LA CHINE** dit qu'il partage l'avis du délégué du Mali selon lequel il n'y a pas de contradiction à procéder de la sorte. En outre, la Déclaration doit être largement diffusée dans les médias. Tel sera le cas en Chine, ce qui permettra d'en accentuer l'importance et de la faire connaître également au grand public.

Le **DÉLÉGUÉ DU BOTSWANA** approuve l'idée de transmettre la Déclaration par les voies de communication officielles afin de lui donner davantage de poids.

Le **DÉLÉGUÉ DE LA CÔTE D'IVOIRE** fait remarquer que le Congrès a établi des directives à l'intention des SMN en vue de relever les défis qui se présenteront au XXI<sup>e</sup> siècle. La responsabilité des Services météorologiques s'en trouvera accrue. Dans des pays tels que la Côte d'Ivoire, ces services ne sont pas suffisamment connus. Une déclaration comme celle dont il est question ici est très importante dans la mesure où elle les concerne, et elle devrait donc être

adressée à leurs gouvernements par les voies les plus officielles.

Le **DÉLÉGUÉ DU SOUDAN** dit qu'il serait certainement utile de transmettre la déclaration par des voies officielles, via les ministères des affaires étrangères.

En conclusion, le **DÉLÉGUÉ DU CANADA** remercie le Président d'avoir permis au Congrès de prendre le temps nécessaire pour procéder à un échange de vues sur cette importante question. A l'évidence, pour certaines parties de la Déclaration, les délégués sont eux-mêmes habilités à prendre des mesures (c'est par exemple son cas, en tant que Représentant permanent du Canada), alors que pour d'autres, en tant que fonctionnaires du gouvernement, ils ne le sont pas. C'est là une importante distinction; les rôles diffèrent selon les responsabilités des décideurs au sein du gouvernement. L'objectif visé est double : d'une part, il appartient aux délégués d'informer leurs gouvernements, en particulier au sujet des mesures qu'ils pourraient prendre en tant que signataires de la Déclaration; d'autre part, il sera intéressant pour des décideurs auxquels les délégués n'ont généralement accès qu'à intervalles irréguliers, de prendre connaissance de la Déclaration. Il sera très utile à ces décideurs d'apprendre que 170 Etats et Territoires Membres ont la même optique en ce qui concerne l'importance de l'Organisation.

Le **DÉLÉGUÉ DE L'AFRIQUE DU SUD** demande si un consensus se dégage au sujet d'une déclaration à la presse.

*Il est admis que la Déclaration pourrait être jointe à un communiqué de presse.*

Le **PRÉSIDENT** demande au délégué du Royaume-Uni s'il s'oppose à cette façon de procéder.

Le **DÉLÉGUÉ DU ROYAUME-UNI** indique qu'il se féliciterait qu'une large publicité soit donnée à la Déclaration, mais il demande que le Secrétariat tienne compte du fait que les délégués ne procèdent pas tous de la même manière pour communiquer les décisions à leurs gouvernements.

#### **71. Contributions proportionnelles des Membres (point 10.2) (Document Cg-XIII/PINK 10.2)**

Le **PRÉSIDENT** présente le Document Cg-XIII/PINK 10.2 au nom de M. Bwango-Apuuli (vice-président du Comité A) et relève que ce document traite d'une question qui a fait l'objet d'un large débat ayant abouti à un compromis constructif tenant compte des différentes solutions proposées.

Le **DÉLÉGUÉ DE CHYPRE** propose de supprimer le mot «following» dans la version anglaise du projet de résolution 10.2/2 (Cg-XIII), au paragraphe 1) de DECIDES.

Le **DÉLÉGUÉ DU CANADA** propose que dans le projet de résolution 10.2/1 (Cg-XIII), l'on ajoute, à la fin du paragraphe commençant par AUTORISE le Secrétaire général, les mots «et à en informer le Conseil exécutif».

*Il en est ainsi décidé.*

Le **DÉLÉGUÉ DU BOTSWANA** signale qu'il a des doutes concernant les dates indiquées dans la note de bas de page du Tableau 1 de l'Annexe du projet de résolution 10.2/1 (Cg-XIII).

Au nom du Secrétariat, le **DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DE LA GESTION DES RESSOURCES** note qu'il y a lieu, à propos de ces dates, de remplacer, dans la version anglaise, «2000 to 2003» par «2001 to 2003».

*Il en est ainsi décidé.*

*Le projet de résolution 10.2/2 (Cg-XIII), figurant dans l'Appendice D au Document Cg-XIII/PINK 10.2, est adopté tel qu'amendé.*

*Le projet de résolution 10.2/1 (Cg-XIII), figurant dans l'Appendice C au Document Cg-XIII/PINK 10.2, est adopté tel qu'amendé.*

Le **DÉLÉGUÉ DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE** demande qu'il soit fait état de la déclaration suivante dans le procès-verbal :

«Nous nous félicitons de la décision d'appliquer automatiquement le barème des Nations Unies dans cette Organisation à compter de 2001. Quant au barème fixé pour 2000, il ne correspond pas à la décision du Douzième Congrès de passer au barème des Nations Unies. Pour ce barème de l'OMM, l'on tient compte de ce qu'il est convenu d'appeler le «système des limites» (système du taux maximal-minimal) qui, par rapport au système précédent, permet de réduire les fluctuations possibles des contributions des Etats Membres. Cela va en fait à l'encontre du principe selon lequel la capacité financière est prise en considération pour déterminer les contributions des Membres. Le barème en question favorisera de manière injustifiée un groupe de pays au détriment des intérêts d'un autre. Son adoption créera un précédent que certains pays pourraient invoquer pour demander une modification du barème des Nations Unies (lequel sert de base pour le calcul des contributions dans toutes les institutions spécialisées du système des Nations Unies) uniquement parce qu'ils ne seraient pas satisfaits de ce barème qu'ils ont pourtant eux-mêmes adoptés à l'Assemblée générale des Nations Unies. Cela aura des conséquences négatives pour l'ensemble du système des Nations Unies;

Le barème de l'OMM pour 2000, qui a été calculé en application du «système du taux maximum-taux minimum», transfère la charge financière d'un groupe de pays à un autre, et surtout aux pays qui doivent faire face à de graves difficultés économiques et financières et qui sont déjà en retard dans le versement de leurs contributions à l'Organisation. Nous tenons à faire remarquer que ni le Congrès ni le Conseil exécutif n'ont examiné la question et qu'ils n'ont pas non plus pris de décision concernant l'application du système de taux maximal-taux minimal lorsque le barème des contributions a été établi.

L'adoption d'un barème qui ne tient pas compte de la capacité des Membres de l'OMM de s'acquitter de leurs contributions n'est pas de nature à renforcer la position financière de l'Organisation ni à garantir que des contributions seront versées à temps.»

Le **DÉLÉGUÉ DU JAPON** se dit surpris de la déclaration faite par le délégué de la Fédération de Russie. La délégation japonaise s'était félicitée de l'esprit de compromis que la Russie avait manifesté en comité de travail à propos des contributions proportionnelles. C'est précisément le fait que le délégué de la Fédération de Russie avait fait remarquer, en séance de sous-comité, que si le Japon n'était pas disposé à

contribuer davantage, d'autres Membres en subiraient les conséquences, qui avait amené le comité à adopter une solution de compromis. Le Japon a accepté de déroger au principe de la représentation proportionnelle et d'accroître sa contribution de 20 pour cent. Il a ainsi largement contribué à la solution de compromis en faveur d'autres pays. La délégation japonaise a été désagréablement surprise d'entendre la déclaration faite par le délégué de la Fédération de Russie.

Le **PRÉSIDENT** remercie la délégation japonaise et note que toutes les personnes présentes ont apprécié l'esprit de compromis avec lequel la question avait été abordée.

Le **DÉLÉGUÉ DE LA MALAISIE** approuve la déclaration faite par le délégué du Japon. Etant donné l'esprit de compromis dans lequel la question a été examinée en comité, sa délégation a elle aussi été surprise d'entendre la vive déclaration du délégué de la Fédération de Russie.

Le **DÉLÉGUÉ DE L'ARGENTINE** indique que sa délégation a elle aussi été surprise d'entendre la déclaration de la Russie, qui ne reflète pas l'esprit de consensus dans lequel se sont déroulés les travaux du Comité. En outre, l'Argentine a elle aussi accepté que sa contribution soit augmentée de 20 pour cent afin de faciliter le règlement de la question. L'on ne peut parler d'injustice alors qu'une adaptation a déjà été effectuée. Ainsi, les contributions financières des pays correspondent mieux à ce qu'elles étaient dans le passé que cela aurait été le cas autrement.

Le **DÉLÉGUÉ DU CANADA** propose de remplacer dans la dernière phase de la version anglaise du paragraphe 10.2.2, «it is» par «Congress».

*Il en est ainsi décidé.*

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux de la session, figurant dans le Document Cg-XIII/PINK 10.2, est approuvé tel qu'amendé.*

**72. Examen des résolutions antérieures du Congrès (point 11.4) (Document Cg-XIII/PINK 11.4)**

Le **PRÉSIDENT** présente le Document Cg-XIII/PINK11.4, au nom de M.G.C.Schulze (rapporteur pour les résolutions antérieures).

**M. G. C. SCHULZE** note que, dans le projet de résolution 11.4/1 (Cg-XIII), il y a lieu de rajouter «29» sous DÉCIDE 2), entre «résolutions» et «31». Il explique que ce numéro renvoie à une résolution relative au quatrième Plan à long terme de l'OMM.

*Il en est ainsi décidé.*

*Le projet de résolution 11.4/1 (Cg-XIII), figurant dans l'Appendice B au Document Cg-XIII/PINK 11.4, est adopté tel qu'amendé.*

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux de la session, qui figure dans l'Appendice A au Document Cg-XIII/PINK 11.4, est approuvé.*

*La séance est levée à 12 h 25.*

---

PROCÈS-VERBAL DE LA QUINZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE  
26 mai 1999 à 14 h 30

*La séance est ouverte à 14 h 30.*

**73. Révision du Règlement général** (point 11.3 de l'ordre du jour) (Document PINK 11.3(5) (Cg-XIII))

**M. BWANGO-APUULI**, vice-président du Comité A, présente le Document PINK 11.3(5) (Cg-XIII). Etant donné le mal qu'a eu le Comité A pour obtenir un consensus sur l'opportunité d'appliquer la règle 193 du Règlement général lors de la douzième session de la CMAg et vu que la Commission a procédé de bonne foi à l'élection de son président et de son vice-président, un texte de remplacement du projet de texte figurant dans le Document PINK 11.3(5) (Cg-XIII) a été présenté au Congrès. Ce texte a été rédigé par un groupe informel présidé par M. Lambergeon. Le texte de remplacement a été approuvé et le Président a remercié les délégués de leur sens de la coopération et du compromis, ainsi que M. Lambergeon d'avoir réuni le groupe informel qui a rédigé ce texte.

*Le projet de texte à insérer dans le résumé général des travaux, constitué du texte de remplacement du projet de texte figurant dans le Document PINK 11.3(5) (Cg-XIII), est approuvé.*

**74. Approbation des procès-verbaux** (point 1.6 de l'ordre du jour) (MIN. 1 et MIN. 2 (Cg-XIII))

Le Congrès ayant décidé de renoncer à la règle des 48 heures pour l'approbation des procès-verbaux, le **PRÉSIDENT** invite les participants à faire des observations sur les documents MIN. 1 et MIN. 2 (Cg-XIII). Les **DÉLÉGUÉS D'ARGENTINE, DE DOMINIQUE ET DE MOZAMBIQUE** indiquent qu'il faudrait ajouter leurs noms à la liste des participants à la première et à la deuxième séances plénières. En ce qui concerne la version française du document MIN. 1 (Cg-XIII), le **SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT**, répondant à une question du délégué de la France, déclare qu'il faut supprimer "Liste reprise de la MIN. 2" à la page 3. Toujours à propos de la version française, le **DÉLÉGUÉ DE MADAGASCAR** signale que le nom de M. C.M.A. Rasononay devrait être écrit de la même façon dans tout le paragraphe 1.9. Passant au paragraphe 1.15, le **DÉLÉGUÉ DU BÉNIN** affirme que la version française devrait être alignée sur la version anglaise et que le mot "président" devrait être remplacé par "directeur général" à la première ligne.

*Les procès-verbaux provisoires des première et deuxième séances plénières, contenus dans les documents MIN. 1 et MIN. 2 (Cg-XIII) respectivement, sont approuvés tels qu'amendés.*

**75. Clôture de la session** (point 15 de l'ordre du jour) (Document PINK 15 (Cg-XIII))

*Sous réserve de la mention de l'heure de clôture de la session, le texte à insérer dans le résumé général des travaux, contenu dans l'Appendice au Document PINK 15 (Cg-XIII), est approuvé.*

S'exprimant au nom de la délégation de la République-Unie de Tanzanie et des Membres de l'Association régionale I, le **PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE I** fait ses adieux à MM. Berridge et Sen Roy. Il affirme qu'ils ont accompli un excellent travail pour l'Organisation au cours des années pendant lesquelles ils ont été en fonction et qu'ils ont pris un grand nombre de décisions avisées durant cette période. Il se souviendra en particulier du courage et de l'humour de M. Berridge ainsi que de la chaleur de M. Sen Roy. Il espère les rencontrer de nouveau à l'avenir et leur souhaite une bonne retraite.

En son nom propre et au nom de la délégation de Mongolie et de tous les membres de l'Association régionale II, le **PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE II** félicite le Président et le Secrétaire général ainsi que le personnel du Secrétariat des excellentes dispositions prises pour le Treizième Congrès. Il remercie les interprètes et ceux qui ont travaillé dans les coulisses. Il remercie également tous les délégués pour leur coopération et leur tolérance pendant les débats à propos de questions parfois très difficiles et compliquées concernant les finances. Il se joint aux autres participants pour remercier ceux qui vont quitter l'OMM, en particulier MM. Berridge et Sen Roy, qui ont été des présidents exemplaires des comités de l'Organisation. Il leur souhaite bonne chance et une bonne santé.

Le **DÉLÉGUÉ DE L'ARGENTINE, VICE-PRÉSIDENT PAR INTÉRIM DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE III**, félicite tous les membres du Congrès, et notamment les nouveaux Membres, de l'esprit dont ils ont fait preuve en permettant au Congrès de parvenir à des accords, ce qui n'aurait pas été possible sans directives adéquates. Le Président, agissant avec patience et sollicitude, s'est montré un dirigeant efficace. La délégation d'Argentine remercie le personnel du Secrétariat. Sans sa participation active aux travaux du Congrès, ceux-ci n'auraient jamais pu être achevés à temps. Il félicite le Secrétaire général et associe la délégation d'Argentine aux autres délégations qui ont fait leurs adieux à MM. Berridge et Sen Roy. Ces derniers ont été d'excellents maîtres et tout le monde a beaucoup appris à leur contact. Il les remercie de leur participation, de leur collaboration et de leurs enseignements.

En son nom propre et au nom des membres de l'Association régionale IV et de la délégation des Antilles néerlandaises et d'Aruba, le **PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION**

**RÉGIONALE IV** remercie le Secrétaire général, l'ensemble du Secrétariat et toutes les délégations qui ont contribué aux excellents résultats obtenus par le Congrès. Il remercie en particulier le Président, qui a fait preuve d'un sens exceptionnel de la conduite. Membre sans équivalent de la famille des Nations Unies, l'Organisation a démontré une sagesse et un esprit de coopération exceptionnels lors de la recherche de solutions à des problèmes difficiles. Participer au Congrès a été un plaisir pour lui. Il souhaite à tous les Membres de l'OMM santé, dynamisme et sagesse au cours des quatre années à venir. Il forme ses meilleurs vœux à ceux qui vont partir, notamment MM. Berridge et Sen Roy, et souhaite bon voyage à tous les participants.

Le **DÉLÉGUÉ DE L'INDONÉSIE** présente à l'OMM et au vice-président de l'Association régionale V les excuses du Représentant permanent de l'Indonésie, qui regrette de ne pas avoir pu être présent. Au nom de l'Association régionale V, il remercie le Président d'avoir amené le Treizième Congrès à bon port et le félicite de sa réélection bien méritée. Il exprime sa gratitude aux présidents des comités et des sous-comités et remercie en particulier le Secrétaire général et le Secrétariat pour le bon déroulement du Congrès. Il remercie aussi les interprètes, qui ont fait un excellent travail.

Au nom de la délégation d'Italie et des membres de l'Association régionale VI, le **PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE VI** remercie MM. Berridge et Sen Roy des services inestimables qu'ils ont rendus à l'OMM. Leur contribution a servi non seulement aux travaux du Congrès, mais aussi à créer une atmosphère particulière de coopération. Il remercie également le Président, les présidents des comités et des sous-comités, le Secrétaire général et le personnel du Secrétariat pour le bon déroulement du Treizième Congrès.

Au nom de sa délégation, le **DÉLÉGUÉ DE L'EGYPTE** remercie sincèrement et félicite le Président de sa sagesse à la tête du Treizième Congrès. Il remercie aussi le Secrétaire général, son personnel et les interprètes d'avoir facilité le travail du Congrès pendant la session. Il souhaite bonne chance à tous les participants au Treizième Congrès dans leurs futures entreprises.

Le **DÉLÉGUÉ DU CAMEROUN** se déclare satisfait de la façon dont les travaux du Congrès ont été conduits. Il ajoute que la participation du Cameroun au Congrès sera plus régulière à l'avenir. Il se félicite de l'atmosphère conviviale qui a régné pendant le Treizième Congrès et renouvelle ses compliments à la nouvelle équipe dirigeante de l'Organisation. Il remercie le Secrétaire général et le Gouvernement du Royaume-Uni de leurs efforts inlassables pour améliorer l'infrastructure météorologique du Cameroun, et notamment de l'assistance que ce pays a reçue grâce au Programme de coopération volontaire (PCV) de l'OMM. Il affirme que le Treizième Congrès a été historique, car il a été le dernier du siècle. Il demande aux Membres de se souvenir des dégâts que l'ouragan *Mitch* a provoqués en Amérique centrale et incite la communauté météorologique à mieux prévoir de telles catastrophes.

Au nom de son gouvernement, le **DÉLÉGUÉ DES TONGA** se félicite d'avoir été invité à participer au Congrès, d'autant plus que c'est son dernier. Sa délégation, qui se déclare satisfaite de la désignation du Secrétaire général pour un nouveau mandat et de la réélection du Président, les

complimente tous deux ainsi que les trois nouveaux Vice-Présidents. Il fait l'éloge du Président de l'Organisation, des présidents des comités et des participants pour leur contribution efficace au Congrès et pour leur conduite de celui-ci. Sa délégation est sensible à l'assistance inestimable offerte par le personnel du Secrétariat. souhaite bonne chance et bon voyage à tous les participants au Treizième Congrès.

En son nom propre et au nom de son pays, le **DÉLÉGUÉ DU VENEZUELA** remercie les organisateurs du Treizième Congrès, et tout particulièrement le Secrétaire général, le Président, les trois Vice-Présidents et le Secrétariat. Il remercie également ceux qui lui ont accordé leur confiance en l'élisant au poste de membre du Conseil exécutif. Il affirme que l'OMM est une famille très unie où chacun est accueilli dans le même cénacle, ce qui contribue à diffuser le message de la météorologie aux quatre coins du monde. Il souhaite bonne chance à ceux qui vont partir, et notamment à M. Berridge.

La **DÉLÉGUÉE DU BOTSWANA** félicite le Président d'avoir dirigé avec compétence le Treizième Congrès qui, selon elle, est un succès grâce à sa conduite et à sa gouverne, vu en particulier les questions difficiles qu'il y avait à résoudre. Elle déclare que sa délégation se réjouit à l'avance de la mise en œuvre des décisions du Congrès, surtout dans la Région I. Elle s'affirme convaincue que sous la conduite éclairée du Président, on trouvera des solutions aux nombreux problèmes que connaissent son pays et sa Région. Elle complimente ses collègues qui s'en vont, MM. Berridge et Sen Roy, soutenant que suivre leur exemple est un grand défi. Elle les remercie de leur sagesse et des conseils qu'il ont prodigués aux météorologues plus jeunes qu'eux. Elle souhaite bonne chance à tous ses autres collègues qui vont prendre leur retraite et bon voyage à tous les participants.

Le **DÉLÉGUÉ DE MAURITANIE** félicite le Secrétaire général, le Président, les nouveaux Vice-Présidents et le nouveau Conseil exécutif, qui ont été élus pour guider l'Organisation au cours des quatre ans à venir. La Mauritanie, qui a une superficie de 1 085 000 km<sup>2</sup> — et qui compte environ deux millions d'habitants, a accédé à la Convention de l'OMM en 1962. Sa délégation est donc très heureuse de participer au Congrès pour la première fois. Le délégué se déclare très satisfait de l'atmosphère et du sens du compromis qui ont régné pendant tout le Congrès et qui ont permis de résoudre les problèmes financiers et constitutionnels malgré une certaine tension. Il profite de l'occasion qui lui est offerte pour manifester sa gratitude à la France, au Royaume-Uni, à l'Union européenne, à la Chine, au Japon et aux Etats-Unis d'Amérique d'avoir contribué à créer un système satellitaire qui a permis à son pays d'accéder à des données régionales et internationales auxquelles il n'aurait pas pu avoir accès seul. Il remercie enfin le Secrétariat de l'OMM, les interprètes et les chauffeurs.

Au nom du Gouvernement du Népal, de sa délégation et en son nom propre, le **DÉLÉGUÉ DU NÉPAL** se déclare satisfait que le Treizième Congrès ait pu se réunir de façon harmonieuse et amicale. Il espère qu'au cours de la treizième période financière, la météorologie, la climatologie, l'hydrologie et les ressources en eau bénéficieront des travaux du Congrès, surtout dans les pays en développement. Il remercie le personnel de l'OMM et les organisateurs pour le succès du

Congrès. Bien entendu, l'Organisation a examiné les plans et les programmes relatifs à l'hydrologie opérationnelle et aux ressources en eau. Le délégué demande à ce qu'on affecte une priorité encore plus élevée à l'hydrologie opérationnelle. Ayant participé à des Congrès précédents et à l'actuel Congrès, il a remarqué que l'OMM a fait en sorte que les participants puissent travailler dans l'harmonie et à l'unisson. Il se déclare très heureux que l'Organisation ait encouragé tant les hommes que les femmes à œuvrer dans un esprit de coopération. Il félicite enfin toutes les personnes élues à de hautes charges pour la période financière à venir.

Le **DÉLÉGUÉ DU NIGER** souhaite s'associer aux remerciements et aux bons vœux présentés à MM. Berridge et Sen Roy. Il félicite les trois nouveaux Vice-Présidents, ainsi que le Secrétaire général et le Président, auxquels ils souhaitent bonne chance afin qu'ils gardent l'Organisation sur la bonne voie pendant les quatre années à venir.

Au nom de sa délégation et de l'Organisation météorologique des Caraïbes, le **DÉLÉGUÉ DES TERRITOIRES BRITANNIQUES DES CARAÏBES** félicite tous les Membres de l'issue heureuse du Congrès. Il félicite aussi le Président de sa conduite éclairée au cours des quatre ans pendant lesquels il a guidé l'Organisation et surtout de sa réélection, ainsi que les nouveaux Vice-Présidents de leur élection. Après avoir complimenté le Secrétaire général de sa désignation pour un nouveau mandat, il ajoute qu'il a pris plaisir à travailler avec lui pendant de nombreuses années au sein du Secrétariat et qu'il espère continuer à collaborer avec lui dans ses nouvelles fonctions de Représentant permanent. Il rend un hommage particulier aux Premier et Deuxième Vice-Présidents sortants, MM. Berridge et Sen Roy, pour leur contribution exceptionnelle au cours des ans, disant de M. Berridge qu'il est un ami proche et un mentor. Enfin, ayant travaillé au sein du Secrétariat pendant des années, il a conscience du zèle dont celui-ci a fait preuve et souhaite en remercier le personnel pour ses efforts assidus et son travail ardu pendant le Congrès.

Le **DÉLÉGUÉ DE L'ARABIE SAOUDITE** remercie le Président et tous ceux qui ont contribué au succès du Treizième Congrès. Il souhaite bonne chance au Président, aux Vice-Présidents et au Secrétaire général pour la période financière à venir. Sa délégation souhaite aussi bonne chance pour l'avenir et bon voyage aux deux Vice-Présidents sortants, MM. Berridge et Sen Roy.

Au nom de sa délégation, le **DÉLÉGUÉ DE LA TUNISIE** complimente le Président pour la manière exemplaire dont il a dirigé les travaux du Treizième Congrès. Il remercie le Secrétaire général et son personnel pour leur travail. Il réitère ses félicitations à toutes les personnes élues au Conseil exécutif et leur souhaite le plus grand succès.

Le **DÉLÉGUÉ DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO** exprime la satisfaction de son gouvernement, qui remercie l'OMM de ses efforts pour relancer les activités météorologiques dans son pays, en particulier par l'intermédiaire du PCOT. Il affirme que son pays s'engage à assurer que ces efforts seront poursuivis de façon que l'Afrique centrale puisse participer et contribuer activement au système météorologique. Il félicite le Président de sa réélection et les Vice-Présidents de leur élection, ainsi que le Secrétaire général de sa désignation pour un nouveau mandat.

Rappelant les observations qu'il avait faites lors de sa déclaration d'ouverture, l'**OBSERVATEUR DU KIRIBATI** dit espérer que son pays va bientôt devenir Membre à part entière de l'OMM, le Kiribati et l'Organisation ayant pour objectifs communs d'observer les conditions météorologiques en temps réel et de suivre l'évolution du climat à long terme. Il affirme qu'il a été difficile de convaincre son gouvernement que la météorologie joue un rôle essentiel dans la formulation de politiques et la planification. C'est pourquoi il a transmis le souhait de son pays de devenir Membre de l'OMM de façon que les problèmes, et tout particulièrement l'élévation du niveau de la mer, puissent être abordés avec davantage d'assurance par l'intermédiaire de l'Organisation. Son pays se compose d'îles de faible altitude et, comme l'avait précédemment souligné le délégué des Samoa, il est à la merci de la mer. Il déclare que si son pays devient Membre de l'Organisation, son Service météorologique sera plus à même de travailler en collaboration avec le gouvernement en vue de résoudre ces problèmes. Il affirme aussi que, malgré le fait que son pays ne fait pas partie de l'OMM, son Service météorologique dispose de volumineuses archives de données climatologiques, remontant jusqu'à 1947. Il remercie la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique pour l'aide qu'ils ont accordée à son pays. Enfin, il félicite le Président, le Secrétaire général et le Secrétariat pour le travail qu'ils ont réalisé au cours des quatre dernières années et compte qu'ils vont le poursuivre pendant les quatre années à venir. Il souhaite paix et prospérité à tous les participants.

Se déclarant heureuse de participer au Congrès, l'**OBSERVATRICE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE D'ASTRONAUTIQUE (FIA)** dit de l'OMM qu'il s'agit d'une organisation remarquable où l'intérêt commun l'emporte sur les intérêts particuliers. Elle indique que la FIA, organisation non gouvernementale fondée en 1951 qui réunit 168 membres constitués de gouvernements, d'éditeurs, d'établissements privés, d'agences spatiales, de constructeurs et d'exploitants de satellites, d'universitaires, de scientifiques, de techniciens et d'autres spécialistes, a de nombreux intérêts communs avec l'OMM. Elle déclare que son organisation a suivi de près les activités de composantes de la Veille météorologique mondiale (VMM) : le Système mondial d'observation (SMO) et le Système mondial de télécommunications (SMT), ainsi que du Système mondial de traitement des données (SMTD). La FIA partage les activités de ces composantes et les buts de l'Organisation, énoncés dans l'article 2 de la Convention, thèmes qui reviennent souvent lors du congrès annuel de la Fédération. L'observatrice affirme que le climat se répercute sur presque toutes les activités humaines, sur la sécurité et même sur la survie de l'Homme. C'est pourquoi la Fédération considère que les conclusions du Treizième Congrès ainsi que des Congrès précédents de l'OMM sont extrêmement significatives pour tous les pays et territoires du monde. L'observatrice a invité l'OMM à participer à la Conférence internationale des Nations Unies sur l'espace qui aura lieu à Vienne, en Autriche, du 19 au 30 juillet 1999. Elle estime que cette conférence présente un intérêt, l'un des ateliers étant consacré à la météorologie.

Le **DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT** affirme que le Treizième Congrès marque la fin d'une période historique du Congrès. De nombreuses décisions importantes ont été prises

grâce à un travail en harmonie et au consensus; le nouveau bâtiment du siège de l'OMM, exemple brillant du travail réalisé par l'Organisation, a été inauguré et le Treizième Congrès va propulser l'Organisation dans un nouveau siècle avec toutes ses possibilités et tous ses défis. La convergence des activités météorologiques n'a pas toujours été appréciée, mais au sein du Congrès, on s'en est réjoui et le Congrès n'a pas été déçu à ce propos. Les participants, qui travaillent ensemble depuis quelques semaines, se sont fait de nouveaux amis et se sont enrichis en partageant l'expérience d'autrui. Toute bonne chose a une fin et, bien que le Treizième Congrès soit son dernier, le Deuxième Vice-Président éprouve un sentiment de contentement du fait que les meilleurs dirigeants de l'OMM ont été élus. Déclarant que travailler pour l'Organisation pendant des années a été une expérience enrichissante et passionnante, il ajoute qu'il exprime sa reconnaissance à tous ses collègues, qu'il les remercie pour ce qu'ils ont dit de lui depuis quelques semaines et qu'il s'en souviendra pendant le reste de ses jours.

Le **PREMIER VICE-PRÉSIDENT** remercie sincèrement ses collègues pour les mots aimables et généreux qu'ils ont prononcés à son égard. Il remercie particulièrement les Membres et le Secrétariat de l'OMM qui, pendant de nombreuses années, ont offert leur assistance à l'Organisation météorologique des Caraïbes au sein de laquelle il a travaillé. Il a eu la chance d'être associé à l'OMM et à la communauté météorologique, et notamment aux dirigeants des Services météorologiques des Caraïbes. Cela lui a permis de côtoyer un grand nombre de cultures, d'observer, d'avoir des expériences, des discussions et des débats où il a pu exprimer son désaccord tout en restant uni à l'OMM par un lien commun, ce qui en prouve le caractère unique. Il quitte le Congrès convaincu que l'OMM est en bonnes mains, ainsi que l'Organisation météorologique des Caraïbes. N'ayant jamais cherché à être météorologue, il songe avec plaisir à ses plus de 52 ans de service et à sa poursuite du bonheur, mode de vie qu'il a également appliqué à ses activités professionnelles. Il remercie en particulier le personnel de l'OMM pour sa tolérance et son appui, ainsi que les interprètes qui ont dû exprimer sa façon unique de parler. Espérant que ceux qui ont travaillé avec lui se souviendront de lui comme d'un homme impartial, il affirme qu'ils lui manqueront et qu'il conservera précieusement le souvenir de ceux qu'il a côtoyés au cours de sa carrière. Il remercie ses amis et ses collègues, et en particulier M. Sen Roy, qui participe à son dernier Congrès. Il les invite à prendre contact avec lui si jamais ils se rendent dans l'île de la Trinité.

Le **SECRÉTAIRE GÉNÉRAL** félicite le Congrès d'avoir achevé son travail en temps voulu. La présente session a eu un caractère unique à plusieurs égards: l'ouverture a eu lieu dans le nouveau bâtiment du siège de l'OMM, un chef d'Etat a pris la parole et le Secrétaire général de l'ONU a également pris la parole pour la première fois en 25 ans. En outre, il s'est agi de la session la plus courte jamais organisée, à laquelle a participé le plus grand nombre de délégations jamais réunies pour le Congrès: 170 pays et territoires Membres. Un nombre record d'exposants a été présent lors de l'exposition *MeteoHydex*.

Le Congrès a été de nouveau témoin de l'engagement des Membres à respecter l'idéal de l'OMM du fait de la bonne volonté et de l'esprit de coopération qui ont régné parmi les

Membres, de la synergie accrue qui s'est manifestée parmi les organisations du système des Nations Unies et de la collaboration plus étroite qui a eu lieu avec le secteur privé. Il a été agréable de noter le consensus atteint à propos d'un grand nombre de questions complexes grâce à une compréhension mutuelle des intérêts supérieurs de l'Organisation. Cet esprit de coopération a constitué la marque et la force prépondérante de l'OMM. Il convient de remercier tous ceux qui ont œuvré à divers titres pour leur travail ardu qui a garanti le succès du Congrès. Ce succès est dû également à la compétence dont a fait preuve le Président en dirigeant la session.

Les délibérations ont porté sur diverses questions essentielles: adoption du cinquième Plan à long terme, confirmation de la détermination du Congrès à poursuivre des activités favorisant un développement socio-économique durable dans le monde entier, accord sur les programmes et le budget de la prochaine période financière, application renforcée de la résolution 40 (Cg-XII), qui a servi de schéma directeur pour l'échange de données et de produits météorologiques et climatologiques, coordination efficace des activités entre la COI de l'UNESCO et l'OMM grâce à la création de la Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (CMOM).

Pendant le premier mandat du Président, le Secrétaire général a travaillé en étroite collaboration avec lui. Le Secrétaire général répète qu'il apprécie à leur juste valeur les conseils et l'appui offerts constamment par le Président et qu'il souhaite poursuivre l'œuvre de promotion de l'OMM et de ses nombreux programmes pendant la treizième période financière. Des initiatives ont été prises dans des domaines importants tels que le rôle et le fonctionnement des SMHN, les nouvelles filières de prestation de services, l'application renforcée de la résolution 40 (Cg-XII) sur l'échange international de données et l'élaboration de politiques connexes relatives au climat et aux données et produits hydrologiques.

Le Secrétaire général remercie les Vice-Présidents, MM. Berridge, Sen Roy et Beysson, ainsi que les membres du Conseil exécutif qui ont travaillé inlassablement au succès de l'Organisation. Il a été sensible en particulier à l'aide de M. Berridge, qui a toujours été impartial et dévoué et qui a toujours insisté pour que tous les Membres soient considérés comme des partenaires à traiter d'égaux à égaux. Il parlait de façon franche et il était direct dans ses propositions. En tant que président du comité plénier, il a envisagé les questions controversées avec justice et impartialité, soutenant les intérêts supérieurs de l'Organisation. Il faut se souvenir de M. Sen Roy, qui a fait preuve de nombre des qualités de M. Berridge, pour la préparation du cinquième Plan à long terme et pour son opinion objective à propos de nombreuses questions abordées par l'Organisation. Le Secrétaire général leur souhaite à tous deux un grand succès dans leurs nouvelles entreprises.

Le Secrétaire général adresse toutes ses félicitations à MM. Beysson, Noorian et Sonzini, nouvellement élus aux postes de Premier, de Deuxième et de Troisième Vice-Président respectivement. Il s'affirme certain qu'au sein du Bureau, ils vont servir l'Organisation de façon louable et se déclare impatient de travailler en étroite collaboration avec eux.

Il souhaite la bienvenue aux 26 membres du Conseil exécutif nouvellement élus et les remercie d'avoir offert leurs



services à l'Organisation. Selon lui, il ne fait aucun doute que l'expérience des membres réélus, à laquelle s'ajoutent les perspectives et l'impulsion qu'apportent les nouveaux membres aux délibérations du nouveau Conseil, sera hautement représentative de la composition globale et des aspirations de l'Organisation. Grâce à l'esprit de coopération qui règne, tous les membres du Conseil vont pouvoir œuvrer ensemble afin que l'Organisation relève de nouveaux défis efficacement et avec succès.

Le Secrétaire général assure le Congrès de son engagement à soutenir les idéaux de l'Organisation et à travailler en étroite collaboration avec le Président, les Vice-Présidents et le Conseil exécutif en défendant les intérêts supérieurs de l'OMM pour affermir les réalisations de l'Organisation au cours des quatre ans à venir.

Il remercie le personnel du Secrétariat qui a travaillé avec dévouement pour faire face aux responsabilités que le Congrès lui a confiées. Il rend particulièrement hommage à M. D. Kraemer, directeur du Département de l'hydrologie et des ressources en eau, et à M. V.G. Boldirev, directeur du Département du Programme climatologique mondial, qui ont pris tous deux leur retraite depuis la dernière session du Conseil exécutif. Il manifeste sa reconnaissance à M. M. Husain, directeur du Département de la gestion des ressources, qui va prendre sa retraite au cours de l'été 1999, pour ses 30 ans de service auprès de l'OMM, ainsi qu'à M. H. Grassl, directeur du Programme mondial de recherche sur le climat, qui va également quitter le Secrétariat à la même époque. Il remercie aussi tous ceux qui ont complimenté le Secrétariat et lui-même pendant le Congrès. Le Secrétaire général et le Secrétariat sont sensibles à leurs compliments, qui les incitent à s'engager plus profondément encore auprès de l'Organisation. Le Secrétaire général souhaite remercier en outre les interprètes et le personnel de soutien, qui ont assuré le succès du Treizième Congrès.

Il remercie les autorités suisses et de Genève pour leur appui constant. Elles ont fourni au Congrès d'excellentes installations dans le Centre international de conférences. Il renouvelle ses remerciements au Congrès pour la confiance qu'il lui a accordée en le désignant pour un nouveau mandat. Pour terminer, il souhaite bon voyage à tous les participants qui retournent chez eux et déclare qu'il espère les rencontrer de nouveau.

Le **PRÉSIDENT**, notant que le Treizième Congrès a pavé la voie de l'Organisation pour les quatre années à venir, estime qu'il est très important de renouveler les messages les plus vigoureux à transmettre à ceux qui vont guider les activités de l'Organisation jusqu'au prochain Congrès.

Alors que le caractère non politique de l'OMM et le principe d'un Conseil exécutif composé de 36 membres élus à titre individuel au nom de l'ensemble des pays Membres de l'OMM sont maintenus, les Membres ont clairement indiqué qu'ils souhaitent tisser des liens plus étroits à propos des grandes questions. Le nouveau Conseil exécutif devrait songer soigneusement à la façon d'approfondir le dialogue par l'intermédiaire des présidents des Régions et par d'autres moyens.

Le Congrès souhaite que le Conseil exécutif garantisse que le processus de planification à long terme de l'OMM aura une dimension stratégique et intégrée. Il est indubitable

que les buts fondamentaux de l'OMM et que l'existence même de l'Organisation ont une importance primordiale, mais il reste nécessaire de songer aux meilleurs moyens de prévoir les incidences d'une évolution rapide au cours des dix ans à venir.

Il convient d'analyser la structure d'ensemble et le fonctionnement de l'OMM dans le cadre du sixième Plan à long terme, avec l'objectif principal de permettre à l'Organisation de satisfaire plus efficacement les besoins en évolution des Membres et de la société dans son ensemble, en tenant compte de toutes les influences et interactions internes et externes, y compris les conséquences des faits nouveaux dans le secteur privé. Il faudrait s'efforcer en particulier de garantir une coopération et une coordination encore plus étroites entre les commissions techniques qui dirigent les programmes scientifiques et techniques de l'Organisation, ainsi qu'une interaction plus profonde et plus rationnelle entre celles-ci et les associations régionales.

Le Congrès a affirmé presque unanimement que la restructuration et le renforcement du rôle des SMHN constitueraient l'un des plus grands défis lancés aux communautés météorologique et hydrologique au cours des prochaines années. La préoccupation suscitée par les dégâts que pourrait provoquer un traitement incorrect de ces questions primordiales a suffi à inciter l'Organisation à publier ce qui pourrait être la première "Déclaration" jamais rédigée par un Congrès de l'OMM. Ces questions sont extrêmement complexes et l'Organisation doit se montrer très sensible aux divers intérêts nationaux et à la nécessité de respecter la souveraineté nationale des pays. Le Président, constatant que le Congrès souhaite que le Conseil exécutif accorde une priorité élevée à ces questions ainsi qu'aux informations et aux directives à transmettre aux Membres, estime qu'il s'agira d'un des plus grands défis qu'il aura à relever.

Parallèlement à son souci à propos du rôle et du fonctionnement des SMHN à l'avenir, le Congrès souhaite trouver de nouveaux moyens d'améliorer l'assistance technique offerte aux SMHN des pays en développement grâce à l'enseignement et à la formation du personnel, à des bourses d'études et à d'autres activités qui contribueront à constituer une base plus solide d'appui au rôle des Services. Il affirme que le Congrès souhaite que le Conseil exécutif accorde une haute priorité à ces initiatives dans le cadre des activités de l'OMM et qu'il recherche de nouvelles sources de financement et d'appui internationaux en faisant mieux comprendre aux Nations Unies et à d'autres tribunes les avantages considérables pour toutes les nations d'un fonctionnement efficace des SMHN.

C'est en rendant hommage à tous les intéressés que le Congrès a non seulement approfondi l'engagement de l'OMM à respecter l'esprit et la lettre de la résolution 40 (Cg-XII), mais aussi adopté, sans polémique, une résolution presque parallèle sur l'échange international de données et de produits hydrologiques. Il est clair que si le Congrès souhaite que le Conseil exécutif insuffle l'esprit de ces résolutions dans les futures activités de l'Organisation, de nombreux Membres cherchent à résoudre le grand nombre de questions difficiles que suscite la mise en œuvre pratique et immédiate de ces résolutions. Le Congrès attend du Conseil exécutif qu'il accorde une haute priorité à ce sujet et qu'il axe ses futurs

travaux sur les questions à long et à court terme que soulève l'échange de données.

Chacun s'accorde à affirmer que le Conseil exécutif et le Secrétaire général devraient rechercher de nouveaux moyens de valoriser l'image de l'OMM et des SMHN, non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour contribuer à approfondir l'engagement des gouvernements des Membres à soutenir la transmission d'informations et les services essentiels susceptibles d'apporter de grands avantages aux communautés nationales. On pourrait songer à faire participer au prochain Congrès un groupe ministériel de haut niveau qui ferait des déclarations.

Le Congrès souhaite que le Conseil exécutif accorde une priorité de plus en plus élevée à l'aide fournie aux SMN pour qu'ils développent et mettent en œuvre des services météorologiques destinés au public dans des domaines essentiels tels que les conditions météorologiques extrêmes, les avis de crues et la prévention des catastrophes naturelles, à une époque de communications rapides à l'échelle mondiale et d'échange de services.

Divers documents sur le climat et l'environnement démontrent clairement que le Congrès souhaite que l'approche du climat adoptée par l'OMM soit plus progressive et mieux coordonnée. Le Congrès voudrait que le SMOG passe de l'étape de la planification à celle de la mise en œuvre, que le projet CLIPS évolue pour devenir un cadre international efficace et largement reconnu de prestation d'une gamme complète de services de prévision et d'informations climatiques au niveau national, que l'on envisage la meilleure façon de coordonner et de faire progresser le Programme international "Action pour le climat" et que l'on pèse soigneusement les avantages et les inconvénients qui apparaîtront si l'OMM dirige l'organisation d'une troisième conférence mondiale sur le climat. Le Président se déclare convaincu que le Congrès attend du Conseil exécutif qu'il assure, au sein de l'OMM, la conduite et la coordination à haut niveau des activités relatives au climat et à l'environnement et qu'il attend du Secrétaire général qu'il accorde une haute priorité à la recherche de nouvelles façons de soutenir les travaux concernant le Programme "Action pour le climat".

Selon le Président, le message stratégique ultime émanant des délibérations et des décisions adoptées est que les Membres souhaitent que l'OMM prenne du champ et établisse des rapports avec d'autres disciplines, institutions et programmes tout en se préoccupant des incidences des relations interinstitutions et interdisciplinaires au niveau national. Le Congrès a approuvé une coordination beaucoup plus étroite avec la COI en donnant caution à la Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime. Il y a eu aussi une vague de fond en faveur du resserrement des relations avec la communauté hydrologique dans son ensemble. Le Président, qui milite en faveur du dialogue avec tous les exploitants de satellites d'observation de l'environnement, va demander au Conseil exécutif de suivre la question.

Les décisions du Congrès ont créé une incompatibilité des priorités qui s'est ajoutée aux obstacles que le Conseil exécutif et le Secrétaire général vont devoir surmonter au cours des quatre années à venir. La charge de travail administratif du Secrétariat a augmenté dans plusieurs domaines en

raison de la multiplication des besoins en matière de langues et de publication ainsi que dans d'autres secteurs. En même temps, le Congrès a clairement indiqué qu'il souhaite réduire les frais administratifs et accorder la priorité aux activités se rapportant aux programmes. Il pourrait s'estimer satisfait de la fermeté de son engagement à atteindre l'ensemble de ses objectifs concurrents, mais il doit aussi reconnaître qu'il existe une limite à ce qu'on peut demander au Conseil exécutif et au Secrétariat, compte tenu des ressources disponibles.

Le Président rappelle au Treizième Congrès que lors du Premier Congrès, le Ministre français des affaires étrangères avait invité ses successeurs à veiller à l'unité de la météorologie et de l'Organisation météorologique mondiale. Ce Congrès, qui a eu lieu en 1951, a réuni 135 délégués de 59 Etats et territoires Membres, qui ont examiné environ 250 documents et travaillé "quarante jours et quarante nuits", au cours de 36 séances plénières, notamment, et pendant une durée de six semaines. Les délégués au Premier Congrès ont établi le Règlement général, le Règlement financier et le Statut du personnel de l'OMM, négocié des accords avec les Nations Unies et plusieurs institutions spécialisées, déterminé la politique générale de l'Organisation et approuvé le budget-programme de la première période financière, institué les commissions techniques et élu leurs présidents, créé le Secrétariat et désigné le Secrétaire général de l'OMM. Le Président est revenu sur le thème de l'unité en citant les observations finales du Président du Premier Congrès, Sir Nelson Johnson (Royaume-Uni) :

«Nous avons discuté âprement au cours de la présente session du Congrès. Je trouve extrêmement réconfortant de constater que nombre d'entre nous apprennent à se comprendre mieux qu'au début de la session et j'espère que cela va continuer. Malgré les controverses et les joutes oratoires, je suis certain que le Congrès peut se dissoudre sans qu'il reste d'animosité. C'est là un résultat remarquable en soi et je vous présente mes félicitations.»

Le Treizième Congrès, quant à lui, a réuni quelque 630 délégués de 170 pays. Il est presque banal de constater que l'Organisation est désormais beaucoup plus vaste et plus diverse. Le rythme des débats est plus vif, des délégués provenant de tous les coins du globe et presque toutes les écoles de pensée étant représentées. Cette diversité croissante va créer une unité et une confiance mutuelle de plus en plus fortes au sein de l'OMM. Toutes les délégations peuvent être fières de ce résultat, encore plus probant que ceux obtenus lors du Premier Congrès.

Rappelant les nombreux témoignages de reconnaissance formulés, le Président tient à remercier sincèrement tous ceux qui, par leur préparation soignée et leur travail inlassable, ont permis que le Congrès se déroule sans accroc : le Secrétaire général et le personnel du Secrétariat, notamment le Secrétaire général adjoint et le sous-Secrétaire général, les secrétaires des comités et l'ensemble des experts en matière de programmes qu'on a vus de temps à autre sur la tribune, le personnel du Service des conférences et tous ceux qui ont travaillé dans les coulisses pour garantir que les documents du Congrès reflètent fidèlement les débats, et ce dans toutes les langues. Il convient de citer en particulier les interprètes, qui ont permis au Congrès de surmonter l'obstacle des

langues. Le Président estime qu'il est important de préciser qu'en plus des 58 interprètes et du personnel du bureau d'accueil, il existe un personnel moins visible qui, lui aussi, a travaillé inlassablement dans le nouveau bâtiment du siège de l'OMM, souvent jusqu'à 3 ou 4 heures du matin : 34 traducteurs, 12 rédacteurs et opérateurs en éditique et 61 dactylos, correcteurs d'épreuves et imprimeurs. Il s'est agi d'une opération logistique pendant laquelle ont régné une discipline et une efficacité remarquables. Le Congrès leur doit beaucoup.

Le Président se joint au Secrétaire général afin de remercier les autorités de Genève de leur hospitalité et pour l'emploi de leurs installations. Enfin, chose la plus importante, il remercie tous ceux qui ont contribué aux travaux du

Congrès par leurs idées et leurs interventions, notamment en présidant les nombreux comités et sous-comités constitués. Il rend hommage en particulier aux membres du Conseil exécutif sortant qui ont travaillé très durement au cours des quatre dernières années, et surtout aux Vice-Présidents, MM. Berridge, Sen Roy et Beysson. Pour terminer, et pour faire honneur à la contribution de toujours des Premier et Deuxième Vice-Présidents à la météorologie et à l'OMM, le Président invite MM. Berridge et Sen Roy à abaisser le marteau pour clore le Treizième Congrès.

*Le Président déclare que le Treizième Congrès météorologique mondial a terminé ses travaux à 16 h 20.*

---

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACMAD	Centre africain pour les applications de la météorologie au développement
AGRHYMET	Centre régional de formation, de recherche et d'application en agrométéorologie et en hydrologie opérationnelle
ASECNA	Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar
CCI	Commission de climatologie
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCR	Centre climatologique régional
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEPMET	Centre européen de prévisions météorologiques à moyen terme
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CHy	Commission d'hydrologie
CIMO	Commission des instruments et des méthodes d'observation
CIPAC	Comité interinstitutions du Programme "Action pour le climat"
CIUS	Conseil International pour la Science
CLIPS	Services d'information et de prévision climatologiques
CLIVAR	Etude de la variabilité et de la prévisibilité du climat
CMAé	Commission de météorologie aéronautique
CMAg	Commission de météorologie agricole
CMM	Commission de météorologie maritime
CMN	Centre météorologique national
CMOM	Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime
CMRS	Centre météorologique régional spécialisé
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement
COI	Commission océanographique intergouvernementale
CRFPM	Centres régionaux de formation professionnelle en météorologie
CRIA	Agence des pays lusophones et du Territoire de Macao pour l'étude du climat et des questions environnementales connexes
CSA	Commission des sciences de l'atmosphère
CSB	Commission des systèmes de base
DMC	Centre de suivi de la sécheresse
ENSO	Phénomène <i>El Niño</i> /Oscillation australe
EUMETSAT	Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIA	Fédération internationale d'astronautique
FINAC	Comité consultatif pour les questions financières
FINNIDA	Agence finlandaise pour le développement international
GARP	Programme de recherches sur l'atmosphère globale
GDVMM	Programme de gestion des données de la VMM
GEWEX	Expérience mondiale sur les cycles de l'énergie et de l'eau
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GOOS	Système mondial d'observation de l'océan
GTOS	Système mondial d'observation de l'environnement terrestre
GURME	Projet de recherche météorologique sur l'environnement urbain (relevant de la VAG)
HYCOS	Système d'observation du cycle hydrologique
IDNDR	Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles
IGOS	Stratégie mondiale intégrée d'observation

INTELSAT	Organisation internationale de télécommunications par satellites
IRI	Institut international de recherche sur la prévision du climat
MAP	Programme alpin à moyenne échelle
NASA	Administration américaine pour l'aéronautique et l'espace
NCAR	Centre national de recherche atmosphérique (Boulder, Colorado, Etats-Unis d'Amérique)
NOAA	Administration nationale des océans et de l'atmosphère (Etats-Unis d'Amérique)
OIT	Office international du travail
OMI	Organisation météorologique internationale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OOPC	Groupe sur les observations océaniques pour l'étude du climat
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PAM	Programme des applications météorologiques
PCM	Programme climatologique mondial
PCOT	Programme de coopération technique
PCT	Programme concernant les cyclones tropicaux
PCV	Programme de coopération volontaire
PDUS	Station utilisatrice principale
PEID	Petits Etats insulaires en développement
PHRE	Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau
PIGB	Programme international géosphère-biosphère
PMICSP	Programme mondial d'évaluation des incidences du climat et de formulation de stratégies de parade
PMRC	Programme mondial de recherche sur le climat
PMRPT	Programme mondial de recherche sur la prévision du temps
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PRAE	Programme consacré à la recherche atmosphérique et à l'environnement
PRMT	Programme de recherche en météorologie tropicale
PROE	Programme régional océanien de l'environnement
RRTDM	Réseau régional de transmission de données météorologiques
RRTM	Réseaux régionaux de télécommunications météorologiques
RSBR	Réseau synoptique de base régional
SADC	Communauté pour le développement de l'Afrique australe
SADIS	Système de diffusion par satellite des produits du SMPZ
SATCC	Commission d'Afrique australe pour le transport et les communications
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
SCOPE	Comité scientifique chargé des problèmes de l'environnement
SDUS	Station utilisatrice secondaire
SHOFM	Système hydrologique opérationnel à fins multiples
SIPC	Stratégie internationale de prévision des catastrophes
SIUPM	Système d'intervention d'urgence en cas de pollution de la mer
SMDSM	Système mondial de détresse et de sécurité en mer
SMHN	Services météorologiques et hydrologiques nationaux
SMN	Service météorologique ou hydrométéorologique national
SMO	Système mondial d'observation
SMOC	Système mondial d'observation du climat
SMPZ	Système mondial de prévisions de zone
SMT	Système mondial de télécommunications
SMTD	Système mondial de traitement des données
TCO	Programme de coopération technique
TOGA	Programme d'étude des océans et de l'atmosphère du globe
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

VAG	Veille de l'atmosphère globale
VMM	Veille météorologique mondiale
VSAT	Station terrienne à très petite antenne
WHYCOS	Système mondial d'observation du cycle hydrologique

---

---

